

# Agriculture et Agroalimentaire Canada

# 2004-2005

## Rapport sur le rendement du Ministère



Agriculture et  
Agroalimentaire Canada

Agriculture and  
Agri-Food Canada

Canada

## LECTURE DU PRÉSENT RAPPORT

Le présent Rapport sur le rendement du Ministère compare les résultats des activités de programme d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour l'exercice 2004-2005 aux engagements énoncés dans son Rapport sur les plans et les priorités pour l'exercice en question. Le rapport est ventilé comme suit :

La **Section I, Aperçu**, contient le message de présentation du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, qui résume le rendement du Ministère. Elle renferme aussi : de l'information sommaire sur la vision, le mandat et les résultats stratégiques, ainsi que sur les avantages pour les Canadiens et Canadiennes; les faits saillants des réalisations par activité de programme contribuant à l'atteinte des objectifs prioritaires du Ministère; une analyse du cadre de gestion adopté par le Ministère pour obtenir ces résultats.

Le Rapport sur les plans et les priorités pour 2004-2005 reposait sur les résultats stratégiques et la structure des secteurs d'activité; le Ministère gère maintenant selon la nouvelle architecture des activités de programmes et produit des rapports en fonction de celle-ci. Le présent Rapport ministériel sur le rendement comprend un « tableau de concordance » servant aussi bien à expliquer au lecteur la structure relative de la production des rapports qu'à assurer la cohérence de l'information financière contenue dans les budgets et les comptes publics pour 2004-2005.

La **Section II, Analyse du rendement**, consiste en une analyse détaillée du rendement par rapport aux trois objectifs stratégiques du Ministère : *Sécurité du système alimentaire*, *Santé de l'environnement* et *Innovations propices à la croissance*. Dans cette section, on décrit aussi les résultats du Secrétariat rural et du Secrétariat aux coopératives, ainsi que ceux des deux organismes qui doivent rendre compte au Parlement par l'entremise du Ministère, soit l'Agence canadienne du pari mutuel et le Conseil national des produits agricoles.

La **Section III, Information supplémentaire**, contient des tableaux financiers et de l'information sur les initiatives horizontales; on y précise aussi les principaux thèmes gouvernementaux, les rapports annuels prévus par la loi, les rapports des comités parlementaires, ainsi que ceux des vérifications et des évaluations, qui s'appliquent aux activités du Ministère durant l'exercice visé.

La **Section IV, Autres sujets d'intérêt**, comprend l'organigramme d'AAC et une liste des personnes-ressources au Ministère; on y précise aussi quels sont les lois et les règlements appliqués par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et les autres organismes du portefeuille. Elle contient en outre des annexes précisant les acronymes utilisés dans le rapport et établit les liens avec les ressources électroniques à l'intention de ceux et celles qui voudraient obtenir de plus amples renseignements.

**Compte tenu de l'arrondissement, le total inscrit peut ne pas correspondre à celui des montants indiqués.**

**Toujours soucieux de fournir aux Canadiens un accès en ligne à l'information et aux services, nous incluons des liens vers d'autres renseignements et faits saillants. Ils sont indiqués par l'icône suivant :** 

*Nous avons à cœur d'améliorer constamment nos rapports. Nous accueillerons donc avec plaisir toute observation sur le présent document. Veuillez nous faire parvenir vos commentaires par les voies suivantes :*

Par la poste :  
Gestion stratégique  
Direction générale de la gestion intégrée  
Agriculture et Agroalimentaire Canada  
Édifice Sir-John-Carling  
8<sup>e</sup> étage, bureau 818  
930, avenue Carling  
Ottawa (Ontario) K1A 0C5

Par télécopieur :  
(613) 759-6729

Par courrier électronique :  
courcyc@agr.gc.ca

# Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>SECTION I – APERÇU</b> .....   | <b>1</b>  |
| <b>Message du ministre.</b> .....   | <b>1</b>  |
| <b>Déclaration de la haute direction</b> .....  | <b>3</b>  |
| <b>Vue d'ensemble.</b> .....  | <b>4</b>  |
| Tableau de concordance .....  | 6         |
| <b>Rendement global du Ministère.</b> .....   | <b>7</b>  |
| <b>Priorités permanentes du Ministère selon l'architecture des activités de programmes (tableau sommaire)</b> ..... | <b>9</b>  |
| <b>Notre cadre de gestion.</b> .....  | <b>15</b> |
| <b>SECTION II – ANALYSE DU RENDEMENT</b> .....  | <b>17</b> |
| <b>Sécurité du système alimentaire</b> .....  | <b>19</b> |
| Gestion des risques de l'entreprise .....   | 19        |
| Salubrité et qualité des aliments .....   | 24        |
| Questions internationales .....   | 27        |
| <b>Santé de l'environnement</b> .....   | <b>31</b> |
| Environnement .....   | 31        |
| <b>Innovations propices à la croissance</b> .....   | <b>37</b> |
| Innovation .....  | 37        |
| Renouveau .....   | 41        |
| Questions internationales .....   | 43        |
| <b>Développement rural</b> .....  | <b>47</b> |

|   |            |
|---|------------|
| <b>Développement des coopératives</b> .....   | <b>49</b>  |
| <b>Organismes relevant du Parlement par l'entremise d'AAC</b> .....                                 | <b>51</b>  |
| Agence canadienne du pari mutuel .....  | 51         |
| Conseil national des produits agricoles .....   | 53         |
| <br>  |            |
| <b>SECTION III – INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE</b> .....   | <b>57</b>  |
| <b>Tableaux financiers</b> .....  | <b>57</b>  |
| <b>Initiatives horizontales</b> .....   | <b>83</b>  |
| Tableau de données sur les initiatives horizontales .....   | 79         |
| <b>Principaux thèmes gouvernementaux</b> .....  | <b>85</b>  |
| Stratégie de développement durable .....  | 89         |
| Initiative d'amélioration des services .....  | 92         |
| <b>Rapports annuels prévus par la loi</b> .....   | <b>93</b>  |
| <b>Comités parlementaires, et vérifications et évaluations</b> .....                                | <b>99</b>  |
| <br>  |            |
| <b>SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT</b> .....   | <b>103</b> |
| <b>Portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire</b> .....                                  | <b>103</b> |
| <b>Comment nous joindre</b> .....   | <b>104</b> |
| <b>Lois qui sont appliquées par le ministère de l'Agriculture<br/>et de l'Agroalimentaire</b> ..... | <b>107</b> |
| <b>Annexe A – Liste d'acronymes et d'abréviations</b> .....   | <b>108</b> |
| <b>Annexe B – Sites web</b> .....   | <b>110</b> |

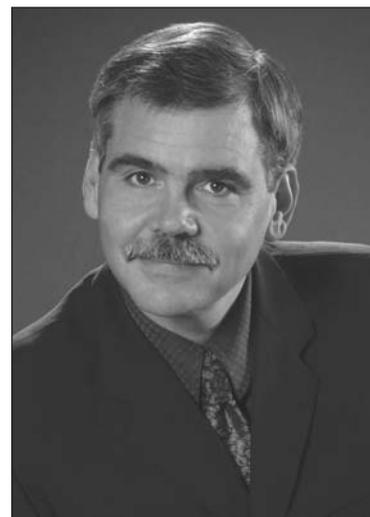
# Message du ministre

J'ai le plaisir de présenter au Parlement et aux Canadiens le Rapport sur le rendement de mon ministère pour l'exercice 2004-2005.

Le secteur agricole et agroalimentaire est un important moteur de l'économie canadienne, puisqu'il représente huit pour cent de notre produit intérieur brut et crée un emploi sur huit au Canada, tout en contribuant au développement et au maintien des collectivités rurales et éloignées à l'échelle du Canada. Il offre aux Canadiens des aliments sains et nutritifs en abondance. Le gouvernement du Canada est déterminé à assurer la prospérité de ce secteur économique vital du Canada en faisant en sorte que nos agriculteurs puissent bien gagner leur vie.

Cet engagement a donné des résultats concrets, plus particulièrement au cours des mois visés par le présent rapport. Les perturbations du commerce à la suite de la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), l'influenza aviaire, la sécheresse et d'autres obstacles ont continué d'exercer d'énormes pressions financières sur les producteurs en 2004-2005. Les revenus agricoles canadiens ont chuté pour atteindre des niveaux sans précédent.

Les gouvernements sont intervenus pour aider les agriculteurs à améliorer leur revenu agricole en leur versant des paiements de programme qui ont atteint un niveau historique de près de cinq milliards de dollars en 2004. Grâce au Programme de paiements relatifs au revenu agricole, annoncé par le gouvernement du Canada en mars 2005, une aide supplémentaire de 1 milliard de dollars a été versée aux producteurs canadiens les plus touchés. Nous allons continuer d'appuyer nos producteurs dans le besoin.



L'honorable  
Andy Mitchell

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a pris des mesures pour atténuer ces pressions sans précédent, mais les partenariats et les efforts concertés continuent de former la fondation sur laquelle reposent la viabilité et la prospérité du secteur à long terme par l'entremise des domaines d'action du Cadre stratégique pour l'agriculture ([http://www.agr.gc.ca/cb/apf/index\\_f.php](http://www.agr.gc.ca/cb/apf/index_f.php)), soit :

- mettre en place un nouveau cadre de **gestion des risques de l'entreprise**;
- répondre aux demandes des consommateurs en matière de **salubrité et de qualité des aliments**;
- aider le secteur à soutenir la concurrence qui s'intensifie à l'échelle internationale;
- aider le secteur à relever les défis que pose le développement durable grâce à l'adoption de plans **environnementaux** des fermes et à l'amélioration de la gestion des activités agricoles;
- favoriser l'**innovation** dans le but de créer de nouveaux bioproduits et de nouveaux systèmes axés sur le savoir;
- mettre en place des **programmes de renouveau** de manière à aider les agriculteurs à suivre les progrès technologiques et à acquérir les compétences et les ressources dont ils ont besoin pour réussir.

Le Canada rural est essentiel à la prospérité de notre pays. Je suis heureux de rendre compte des réalisations du Secrétariat rural et du Secrétariat aux coopératives au cours de la dernière année. Le Secrétariat rural s'est employé avec succès à élargir les possibilités s'offrant aux Canadiens vivant en milieu rural et à leurs collectivités. Le Secrétariat aux coopératives a encouragé l'adoption du modèle coopératif par l'entremise de l'Initiative de développement coopératif.

Le gouvernement du Canada est tout à fait conscient de l'importance et de la valeur d'un secteur agricole prospère, et reconnaît l'importance et la valeur des agriculteurs canadiens. Le secrétaire parlementaire de l'Agriculture, l'honorable Wayne Easter, et moi continuerons de travailler avec nos partenaires — les gouvernements provinciaux et territoriaux, les producteurs et leurs associations, les transformateurs, les exportateurs et les détaillants — afin d'aider le secteur à faire face aux pressions à court terme, tout en continuant d'améliorer ses perspectives à long terme.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire,

L'honorable Andy Mitchell

# Déclaration de la haute direction

Nous soumettons, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur le rendement du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada pour l'exercice 2004-2005.

Le rapport a été préparé selon les principes de présentation et les exigences énoncées dans le *Guide de préparation - Rapports ministériels sur le rendement 2004-2005*, et constitue, à notre connaissance, un tableau complet, pondéré et véridique du rendement du Ministère au cours de l'exercice 2004-2005.

- Il est conforme aux exigences particulières de présentation.
- Il utilise une structure approuvée d'architecture d'activités de programmes.
- Il sert de document de base pour la reddition de comptes à l'égard des résultats obtenus par le Ministère au moyen des ressources et des pouvoirs qui lui ont été attribués.
- Il fait état des données financières en se fondant sur les montants approuvés dans le Budget des dépenses et les Comptes publics du Canada.



Leonard J. Edwards  
Sous-ministre  
Agriculture et Agroalimentaire Canada



Christiane Ouimet  
Sous-ministre déléguée  
Agriculture et Agroalimentaire Canada



**Leonard J. Edwards**  
Sous-ministre



**Christiane Ouimet**  
Sous-ministre déléguée

# Vue d'ensemble

## VISION

Un secteur compétitif et innovateur où les partenaires unissent leurs efforts afin de faire du secteur un chef de file en matière d'agriculture et d'agroalimentaire, et qui répond aux besoins des consommateurs au pays et à l'étranger tout en protégeant l'environnement.

## MANDAT

Agriculture et Agroalimentaire Canada fournit de l'information, fait de la recherche, offre des technologies et met en place des politiques et des programmes qui lui permettront d'atteindre les trois résultats stratégiques suivants :

1. Sécurité du système alimentaire;
2. Santé de l'environnement;
3. Innovations propices à la croissance.

## Avantages pour les Canadiens

- Approvisionnement fiable de produits agroalimentaires salubres et de première qualité.
- Contributions économiques, sociales et environnementales grâce à un système alimentaire concurrentiel et durable.
- Plus grande compatibilité entre la nature et l'agriculture.
- Possibilités de croissance accrues dans les collectivités rurales.
- Plus grande reconnaissance de la qualité des produits et de l'expertise du Canada à l'échelle internationale.

Le [Rapport sur les plans et priorités](#)  de 2004-2005 du Ministère a été structuré selon les résultats et priorités stratégiques. **Le Ministère a modifié son approche de gestion et de reddition de comptes en fonction de la nouvelle architecture d'activités de programmes conformément à la Structure de gestion des ressources et des résultats du Secrétariat du Conseil du Trésor**, qui dresse une liste des programmes et activités du Ministère et qui décrit leur lien avec les résultats stratégiques. Le tableau de concordance qui suit met en évidence les modifications apportées à la structure de rapport.

## Ressources financières totales pour Agriculture et Agroalimentaire Canada en 2004-2005

(en millions de dollars) - Net

| Dépenses prévues | Autorisations totales | Dépenses réelles |
|------------------|-----------------------|------------------|
| 2 158,1          | 3 579,1               | 3 343,4          |

## Ressources humaines totales pour Agriculture et Agroalimentaire Canada en 2004-2005

| ETP prévus | ETP réels | Différence |
|------------|-----------|------------|
| 6 170      | 6 216     | 46         |

# Sommaire du rendement par rapport aux activités de programme ministérielles

(en millions de dollars) - Net

| Activités de programme                            | Type     | Dépenses prévues | Dépenses réelles | Résultats attendus et situation actuelle  |
|---|----------|------------------|------------------|---|
| Gestion des risques de l'entreprise               | En cours | 1 301,9          | 2 583,1          | <ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation accrue des outils de gestion des risques.</li> <li>Participation accrue aux programmes de GRE.</li> </ul> Situation actuelle : Objectifs atteints  |
| Salubrité et qualité des aliments                 | En cours | 77,1             | 57,7             | <ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau de confiance accru des consommateurs dans la qualité des aliments produits au Canada.</li> <li>Amélioration de la capacité relative des entreprises agricoles canadiennes à respecter ou à dépasser les exigences du marché en matière de salubrité et de qualité des aliments.</li> <li>Accès à de nouveaux marchés grâce à l'adoption du système canadien d'assurance de la salubrité et de la qualité des aliments.</li> </ul> Situation actuelle : Objectifs atteints   |
| Environnement                                     | En cours | 311,4            | 261,9            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration d'un vaste ensemble d'indicateurs environnementaux.</li> <li>Sensibilisation accrue, plus grande acceptation des politiques, amélioration de la performance environnementale et augmentation du taux d'adoption.</li> <li>Établissement de normes nationales qui serviront à mesurer la contribution des producteurs agricoles à la durabilité de l'environnement.</li> <li>Amélioration des connaissances des décideurs, des spécialistes des ressources en sols et des producteurs en matière de gestion efficace des terres.</li> <li>Accès des producteurs à de nouvelles technologies environnementales.</li> <li>Taux d'adoption de pratiques de gestion bénéfiques plus élevé.</li> <li>Amélioration de la capacité d'approvisionnement en eau.</li> </ul> Situation actuelle : Objectifs atteints et dépassés dans certains secteurs   |
| Innovation et renouveau                           | En cours | 329,2            | 303,3            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Information sur les résultats des projets de recherche et les inventions d'AAC accessibles par Internet.</li> <li>Mise à l'épreuve de systèmes de production et de transformation de pointe.</li> <li>Programmes de recherche (diffusion de l'information et transfert de technologie).</li> <li>Création de centres d'expertise.</li> <li>Investissement du secteur et du gouvernement dans les bioproduits et la recherche connexe.</li> </ul> Situation actuelle : Objectifs atteints   |
| Questions internationales                         | En cours | 117,5            | 119,3            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction des obstacles au commerce.</li> <li>Établissement de protocoles prévoyant un accès accru aux marchés avec les principaux partenaires commerciaux.</li> <li>Plus grande reconnaissance et meilleure perception des produits et processus agricoles canadiens.</li> <li>Reconnaissance accrue du Canada comme pays propice aux investissements dans le secteur agroalimentaire.</li> <li>Plus grand soutien des partenaires internationaux à l'égard des positions du Canada dans le cadre des séances de négociation.</li> <li>Augmentation de la valeur des ventes réalisées par l'industrie. Le secteur génère des ventes annuelles d'environ 130 milliards de dollars, dont 30,9 milliards en exportations de produits agricoles et alimentaires (y compris les produits de la mer), contribuant pour près de 5,8 milliards de dollars à l'excédent commercial global du Canada.</li> </ul> Situation actuelle : Objectifs atteints  |
| Secrétariat rural et Secrétariat aux coopératives | En cours | 18,4             | 15,9             | <ul style="list-style-type: none"> <li>De meilleures occasions pour les collectivités rurales du Canada</li> </ul> Situation actuelle : Objectifs atteints  |
| Agence canadienne du pari mutuel                  | En cours | –                | (0,1)            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement de la confiance du public à l'égard du pari mutuel.</li> <li>Détection des drogues pouvant agir sur la performance des chevaux et de toutes irrégularités touchant les courses, et détermination de l'ordre exact du placement des chevaux à l'arrivée.</li> <li>Fournir, aux agents de l'Agence, de nouvelles technologies automatisées de pointe pour la surveillance.</li> <li>Fonds renouvelable autosuffisant.</li> </ul> Situation actuelle : Objectifs atteints  |
| Conseil national des produits agricoles           | En cours | 2,6              | 2,3              | <ul style="list-style-type: none"> <li>Recevoir des projets d'ententes fédérales-provinciales-territoriales de la part des trois offices nationaux (Office de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à chair, Office canadien de commercialisation du dindon et Office canadien de commercialisation des oeufs).</li> <li>Consulter les intervenants à l'égard d'un examen de la <i>Loi sur les offices des produits agricoles</i>.</li> <li>Collaborer avec le secteur et le gouvernement en vue d'élaborer une base de données fiable sur les marchés.</li> <li>Faire connaître à l'industrie les secteurs de l'épicerie de détail, des services alimentaires et de la distribution</li> <li>Approuver la mise en oeuvre par l'Office des bovins de boucherie d'un système de retenue pour financer les activités du secteur des bovins de boucherie.</li> <li>Terminer la mise en oeuvre de la première étape des pratiques de gestion moderne grâce à l'élaboration d'un cadre de planification et de mesure du rendement.</li> </ul> Situation actuelle : Objectifs atteints |
| <b>Total</b>                                      |          | <b>2 158,1</b>   | <b>3 343,4</b>   |   |

# TABLEAU DE CONCORDANCE ENTRE LES ACTIVITÉS DE PROGRAMME ET LES RÉSULTATS STRATÉGIQUES

(en millions de dollars) - Net

Résultats stratégiques 2004-2005

| Activités de programme                                   | Sécurité du système alimentaire | Santé de l'environnement | Innovations propices à la croissance | TOTAL          |
|--|---------------------------------|--------------------------|--------------------------------------|----------------|
| <b>Gestion des risques de l'entreprise</b>               |                                 |                          |                                      |                |
| Budget principal des dépenses                            | 1 264,5                         | -                        | -                                    | 1 264,5        |
| Dépenses prévues   | 1 301,9                         | -                        | -                                    | 1 301,9        |
| Autorisations  | 2 698,0                         | -                        | -                                    | 2 698,0        |
| Dépenses réelles   | 2 583,1                         | -                        | -                                    | 2 583,1        |
| <b>Salubrité et qualité des aliments</b>                 |                                 |                          |                                      |                |
| Budget principal des dépenses                            | 77,1                            | -                        | -                                    | 77,1           |
| Dépenses prévues   | 77,1                            | -                        | -                                    | 77,1           |
| Autorisations  | 79,6                            | -                        | -                                    | 79,6           |
| Dépenses réelles   | 57,7                            | -                        | -                                    | 57,7           |
| <b>Environnement</b>                                     |                                 |                          |                                      |                |
| Budget principal des dépenses                            | -                               | 301,7                    | 9,2                                  | 310,9          |
| Dépenses prévues   | -                               | 302,2                    | 9,2                                  | 311,4          |
| Autorisations  | -                               | 309,6                    | 13,9                                 | 323,5          |
| Dépenses réelles   | -                               | 232,0                    | 29,9                                 | 261,9          |
| <b>Innovation et renouveau</b>                           |                                 |                          |                                      |                |
| Budget principal des dépenses                            | -                               | -                        | 319,8                                | 319,8          |
| Dépenses prévues   | -                               | -                        | 329,2                                | 329,2          |
| Autorisations  | -                               | -                        | 330,6                                | 330,6          |
| Dépenses réelles   | -                               | -                        | 303,3                                | 303,3          |
| <b>Questions internationales</b>                         |                                 |                          |                                      |                |
| Budget principal des dépenses                            | 42,1                            | -                        | 75,5                                 | 117,5          |
| Dépenses prévues   | 51,5                            | -                        | 66,1                                 | 117,5          |
| Autorisations  | 67,9                            | -                        | 54,4                                 | 122,2          |
| Dépenses réelles   | 83,5                            | -                        | 35,8                                 | 119,3          |
| <b>Secrétariat rural et Secrétariat aux coopératives</b> |                                 |                          |                                      |                |
| Budget principal des dépenses                            | -                               | -                        | 18,4                                 | 18,4           |
| Dépenses prévues   | -                               | -                        | 18,4                                 | 18,4           |
| Autorisations  | -                               | -                        | 19,1                                 | 19,1           |
| Dépenses réelles   | -                               | -                        | 15,9                                 | 15,9           |
| <b>Agence canadienne du pari mutuel</b>                  |                                 |                          |                                      |                |
| Budget principal des dépenses                            | -                               | -                        | -                                    | -              |
| Dépenses prévues   | -                               | -                        | -                                    | -              |
| Autorisations  | -                               | -                        | 3,0                                  | 3,0            |
| Dépenses réelles   | -                               | -                        | (0,1)                                | (0,1)          |
| <b>Conseil national des produits agricoles</b>           |                                 |                          |                                      |                |
| Budget principal des dépenses                            | 2,6                             | -                        | -                                    | 2,6            |
| Dépenses prévues   | 2,6                             | -                        | -                                    | 2,6            |
| Autorisations  | 3,0                             | -                        | -                                    | 3,0            |
| Dépenses réelles   | 2,3                             | -                        | -                                    | 2,3            |
| <b>Total - Budget principal des dépenses</b>             | <b>1 386,2</b>                  | <b>301,7</b>             | <b>422,9</b>                         | <b>2 110,8</b> |
| <b>Total - Dépenses prévues</b>                          | <b>1 433,0</b>                  | <b>302,2</b>             | <b>422,9</b>                         | <b>2 158,1</b> |
| <b>Total - Autorisations</b>                             | <b>2 848,5</b>                  | <b>309,6</b>             | <b>421,0</b>                         | <b>3 579,1</b> |
| <b>Total - Dépenses réelles</b>                          | <b>2 726,6</b>                  | <b>232,0</b>             | <b>384,8</b>                         | <b>3 343,4</b> |

**Remarques :** Les activités de programme des Services intégrés ne font pas l'objet d'un rapport distinct; elles sont plutôt calculées au prorata par rapport aux autres activités de programme.

Les montants du **Budget principal** des dépenses sont ceux indiqués dans la partie II du Budget principal des dépenses 2004-2005.

Les **dépenses prévues** sont celles indiquées dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) 2004-2005.

Les **autorisations** tiennent compte du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses 2004-2005 et des transferts d'affectation reçus durant l'exercice 2004-2005 ainsi que des transferts et ajustements internes.

Les **dépenses réelles** représentent les dépenses réelles engagées durant l'exercice 2004-2005, telles qu'elles sont indiquées dans les Comptes publics 2004-2005. Dans certains cas, lorsque des montants autorisés n'ont pas été utilisés, ils peuvent être reportés pour utilisation future.

# Rendement global du Ministère

## ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL

Le secteur agricole et agroalimentaire, qui englobe l'agriculture primaire, la transformation, la distribution et la vente au détail, joue un rôle crucial au Canada. Il représente huit pour cent du produit intérieur brut et crée un emploi sur huit pour les Canadiens. Par ailleurs, il génère des recettes d'environ 130 milliards de dollars, dont 30,9 milliards de dollars en exportations de produits agricoles et alimentaires (y compris les produits de la mer), contribuant ainsi pour près de 5,8 milliards à l'excédent commercial global du Canada.

Autre fait tout aussi important : le secteur joue un rôle de premier plan dans le développement et le maintien des collectivités rurales et éloignées.

Le secteur agricole et agroalimentaire fournit également un approvisionnement fiable en aliments sûrs, nutritifs et de grande qualité, en plus de réaliser des progrès importants dans la production de ces aliments selon des méthodes de plus en plus écologiques. **Le secteur a ce qu'il faut pour améliorer son rendement, sa compétitivité et sa rentabilité. Il existe de nouvelles possibilités stimulantes découlant des percées scientifiques et technologiques en vue de mettre au point des produits alimentaires et non alimentaires innovateurs.** Le secteur agricole et agroalimentaire offrira une gamme de produits sains encore plus variée, ainsi que des avantages du point de vue de l'environnement, contribuant ainsi encore davantage à l'amélioration de la qualité de vie de tous les Canadiens.

Par exemple, on suit de très près les activités de l'industrie alimentaire à l'échelle mondiale, car les consommateurs sont de plus en plus exigeants pour ce qui est des caractéristiques nutritionnelles des produits. Par conséquent, l'industrie alimentaire prend des mesures sur le plan de la santé et de la nutrition en vue de créer de nouveaux débouchés et de relever les défis connexes. Parmi les mesures prises par l'industrie, mentionnons la reformulation de produits, la réduction et l'élimination des acides gras trans, et l'adoption de stratégies visant à combattre l'obésité et privilégiant un mode de vie sain, notamment dans le service de la restauration (aliments légers).

## CONTEXTE

### PRESSIONS ÉNORMES

**Même si le secteur contribue grandement à la société et à l'économie canadiennes, il continue de faire face à une multitude de pressions, bon nombre étant indépendantes de la volonté des producteurs. Parmi ces pressions, mentionnons les risques liés à la production, comme les intempéries, les ravageurs et les maladies animales, ainsi que les risques liés au marché, qui découlent des conditions du marché en constante évolution à l'échelle mondiale et des obstacles commerciaux. Quant aux risques liés à la concurrence, ils sont liés à l'évolution rapide des sciences et de la technologie, et à la concurrence exercée par les nouveaux pays qui intègrent le marché en raison de la mondialisation.**

Les trois cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) détectés en Alberta (un en mai 2003 et deux en janvier 2005), et le foyer d'influenza aviaire survenu en Colombie-Britannique en février 2004 ont particulièrement mis le secteur et les gouvernements à l'épreuve durant la période visée par le rapport. Ces incidents ont entraîné la fermeture de nombreuses frontières nationales, notamment les États-Unis, le Japon et la Corée, aux bovins, au bœuf et à la volaille en provenance du Canada. Combinée à d'autres contraintes, cette situation a fait chuter les revenus agricoles à des niveaux jamais atteints auparavant et a placé de nombreux producteurs et d'autres intervenants du secteur dans une situation précaire au cours des deux dernières années. **Le gouvernement du Canada, en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, a tout mis en œuvre pour alléger les pressions exercées sur le revenu à court terme, tout en créant et en maintenant un climat commercial permettant aux producteurs de rentabiliser leur entreprise à long terme.**

## PLANIFIER L'AVENIR

Conscient de l'importance du secteur agricole pour le Canada et des pressions énormes avec lesquelles il doit composer, le gouvernement du Canada a fait de ce secteur une grande priorité. L'Accord cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole et agroalimentaire pour le XXI<sup>e</sup> siècle constitue le plan directeur établi pour le secteur. Cet accord historique a été approuvé par les ministres de l'Agriculture à Whitehorse le 29 juin 2001, et signé à Halifax le 27 juin 2002. Communément appelé *Cadre stratégique pour l'agriculture* (CSA), il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2003. **Le CSA est une stratégie nationale et un partenariat axé sur l'avenir qui vise à faire du Canada un chef de file mondial en matière de salubrité des aliments, d'innovation et de production respectueuse de l'environnement.** Le CSA, qui comprend des volets environnementaux, économiques et sociaux intégrés, est présenté comme la troisième stratégie de développement durable d'AAC, *Agriculture durable : La Voie vers l'avenir au Canada*. 

Dans le discours du Trône « Le Canada que l'on veut » du 30 septembre 2002, puis de nouveau dans le discours du 5 octobre 2004, le gouvernement fédéral s'est engagé à mettre en œuvre le CSA et des mesures connexes afin de stimuler l'innovation dans le secteur agricole et agroalimentaire. Pour réaliser cet engagement, le gouvernement a investi dans l'initiative une somme historique, soit 5,2 milliards de dollars.

AAC soutient le secteur agricole canadien par l'entremise de cinq activités de programme axées sur le CSA, la vision nationale et le plan d'avenir du secteur. Ces activités contribuent à l'atteinte des trois résultats stratégiques autour desquels s'articule le présent rapport : sécurité du système alimentaire, santé de l'environnement et innovations propices à la croissance. Voici les activités en question :

- **Gestion des risques de l'entreprise**  – aider les producteurs à gérer les risques afin qu'ils puissent accroître la viabilité et la rentabilité de leur entreprise;
- **Salubrité et qualité des aliments**  – minimiser les risques, renforcer la confiance des consommateurs et dépasser les exigences du marché en matière de produits alimentaires;
- **Environnement**  – contribuer à la durabilité de l'environnement au chapitre des sols, de l'eau, de l'air et de la biodiversité;
- **Innovation**  **et renouveau**  – aider les producteurs à acquérir de nouvelles compétences sur le plan des affaires et de la gestion, et doter le secteur

de stratégies et de systèmes de production fondés sur le savoir lui permettant de saisir les possibilités et de s'adapter au changement;

- **Questions internationales**  – élargir les débouchés à l'échelle internationale pour l'industrie alimentaire canadienne.

**Les activités de programmes d'AAC durant la période visée par le rapport ont contribué aux priorités et aux objectifs généraux du gouvernement fédéral, soit gérer et favoriser la croissance économique, ainsi que protéger et améliorer l'environnement et la santé de tous les Canadiens.** Le rapport fédéral intitulé *Rendement du Canada 2005* souligne l'importante contribution d'AAC aux résultats stratégiques du gouvernement décrits dans le chapitre intitulé « Économie durable » ainsi que dans les chapitres « La Place du Canada dans le monde » et « Fondements sociaux du Canada ». Le Ministère a collaboré avec des producteurs, des intervenants et d'autres ordres de gouvernement pour accroître la compétitivité du secteur au pays et à l'étranger, assurer sa viabilité ainsi que sa prospérité, et faire en sorte qu'il contribue à renforcer l'économie tout en protégeant et en favorisant l'intégrité de l'environnement.

**Au cours de la dernière année, les activités de programmes d'AAC ont permis au Ministère d'accomplir de grandes réalisations sur deux fronts : 1) aider immédiatement les producteurs qui font face à d'énormes pressions; 2) miser à fond sur le CSA en vue d'assurer la viabilité, la rentabilité et la prospérité du secteur agricole et agroalimentaire à long terme.**

Le présent Rapport sur le rendement du Ministère (RRM) décrit en détail les résultats des activités de programmes du Ministère, en fonction des engagements prévus dans le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) de 2004-2005 du Ministère. Le rapport présente également les résultats relatifs au *Secrétariat rural*  et au *Secrétariat aux coopératives* , ainsi que ceux visant les deux organismes qui font rapport au Parlement par l'entremise d'AAC, soit le *Conseil national des produits agricoles*  et l'*Agence canadienne du pari mutuel*. 

Le RPP de 2004-2005 était structuré en fonction des résultats stratégiques et des secteurs d'activité; dorénavant, AAC gère ses activités et présente les rapports connexes selon la nouvelle architecture des activités de programmes. Pour aider le lecteur, le présent RRM comprend un « tableau de concordance » qui explique les modifications apportées à la structure de reddition de comptes et qui assure une conformité avec les données figurant dans le Budget des dépenses et les Comptes publics du Canada de 2004-2005.

# Priorités permanentes du Ministère selon l'architecture des activités de programmes

Le tableau qui suit résume les progrès et le rendement d'AAC par rapport aux engagements prévus dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005.

De plus amples renseignements sur les activités des programmes pour chaque résultat stratégique se trouvent à la section II.

| <b>Activité de programme : Gestion des risques de l'entreprise (GRE)</b>  |  |
|---|--|
| <b>Aider les producteurs à gérer les risques afin qu'ils puissent accroître la viabilité et la rentabilité de leur entreprise.</b>  |  |
| <p><b>Résultats prévus</b> en 2004-2005 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus grande utilisation des outils de gestion des risques;</li> <li>• Participation accrue aux programmes de GRE.</li> </ul> <p><b>Sommaire des résultats clés :</b> En misant sur un vaste éventail de programmes et d'options en matière de gestion des risques, AAC s'est employé en 2004-2005 à accroître l'utilisation des outils de gestion des risques et la participation aux programmes de GRE. La tâche s'est avérée difficile en raison des pressions énormes exercées sur les revenus agricoles, mais les engagements ont été respectés : le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) a été lancé; le taux de participation au programme est élevé; le processus visant à examiner les modifications qui pourraient être apportées au programme afin qu'il soit davantage en mesure d'aider les producteurs à faire face aux difficultés à court et à long terme va bon train.</p> |  |
| <b>Engagements prévus en 2004-2005</b>  | <b>Résultats clés</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre au point le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA).</li> <li>• Créer un nouveau régime d'assurance-production fondé sur le cadre de l'assurance-récolte.</li> <li>• Modifier les programmes d'avances.</li> <li>• Favoriser la participation du secteur privé grâce au Programme de partenariats avec le secteur privé pour la gestion des risques (PPSPGR).</li> <li>• Réviser la <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i> (LPAACFC).</li> </ul>   | <p><b>Engagements respectés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le PCSRA a été lancé avec succès, et l'élimination progressive du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) et du Programme canadien du revenu agricole (PCRA) s'est poursuivie.</li> <li>• Le Ministère a continué d'améliorer le PCSRA afin qu'il réponde mieux aux besoins des producteurs.</li> <li>• Dans les provinces où le fédéral est responsable de la prestation du PCSRA, 53 792 demandes complètes ont été reçues.</li> <li>• Un nouveau régime d'assurance a été mis en place, l'assurance-production (AP), qui est fondé sur l'ancien Programme d'assurance-récolte (PAR). L'AP couvre un plus grand nombre de produits primaires et offre de nouveaux outils et produits.</li> <li>• Le Ministère a commencé à examiner les modifications qui pourraient être apportées aux programmes d'avances.</li> <li>• Un total de 19 propositions ont été présentées aux fins d'examen au titre du PPSPGR; neuf accords de contribution ont été signés.</li> <li>• Le Ministère a rédigé la version préliminaire de l'évaluation environnementale stratégique de la GRE.</li> <li>• Le Ministère a terminé l'évaluation de la LPAACFC.</li> </ul> |
| Autres mesures de soutien de la GRE   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Trois accords ont été négociés et signés avec des établissements financiers concernant le Programme de réserve pour pertes sur prêts relatifs à l'abattage de ruminants (PRPPAR).</li> <li>• Des mesures de transition ont été mises en place en attendant que la demande du marché en matière d'abattage ou la capacité d'abattage augmente.</li> <li>• Des progrès ont été réalisés en vue d'éradiquer le virus de la sharka au Canada : les 606 000 échantillons prélevés ont révélé des taux d'infection moins élevés, alors que 60 000 arbres ont été détruits à la suite d'une ordonnance ou de façon volontaire.</li> <li>• Le Programme d'aide à la réorientation des producteurs de tabac a été créé pour faciliter la transition des détenteurs de quota qui quittent le secteur tout en améliorant la viabilité des entreprises toujours en place.</li> <li>• Le Ministère a contribué à l'analyse économique du foyer de l'influenza aviaire et à l'élaboration de mesures de biosécurité et d'activités d'intervention; on a fourni à l'ACIA des renseignements qui ont servi au calcul des taux d'indemnisation pour les oiseaux de spécialité.</li> </ul>                        |

## Activité de programme : Salubrité et qualité des aliments (SQA)

Réduire les risques au minimum, renforcer la confiance des consommateurs et dépasser les exigences du marché en matière de produits alimentaires.

Résultats prévus en 2004-2005 :

- Niveau de confiance accru des consommateurs dans la qualité des aliments produits au Canada;
- Amélioration de la capacité relative des entreprises agricoles canadiennes à respecter ou à dépasser les exigences du marché en matière de salubrité et de qualité des aliments;
- Accès à de nouveaux marchés grâce à l'adoption du système canadien d'assurance de la salubrité et de la qualité des aliments.

**Sommaire des résultats : Les activités d'AAC ont permis d'améliorer et d'intégrer la politique nationale en matière de salubrité et de qualité des aliments, y compris la santé des animaux et la protection des végétaux. Des initiatives concertées, notamment des projets de recherche, entre les principaux acteurs et intervenants, se sont poursuivies. L'ESB a posé un défi de taille dans le cadre des efforts déployés à l'égard du résultat stratégique qu'est la sécurité du système alimentaire; AAC est intervenu en lançant diverses initiatives sur plusieurs fronts.**

### Engagements prévus en 2004-2005

- Améliorer et intégrer la politique nationale en matière de salubrité et de qualité des aliments, de santé des animaux et de protection des végétaux.
- Mettre au point des technologies et des processus innovateurs rehaussant la salubrité et la qualité des aliments.
- Entreprendre et maintenir des efforts dans le but de promouvoir la salubrité et la qualité des aliments produits au Canada.
- Élaborer le volet relatif à la mise en œuvre à la ferme du Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments (PCSQA).
- Soutenir diverses initiatives de suivi et de retraçage dans le cadre de la lutte contre l'ESB.
- Promouvoir la mise en place d'une tribune multisectorielle regroupant les initiatives de suivi et de retraçage.

### Résultats clés

#### Engagements respectés

- Un plan stratégique pour la recherche en matière de salubrité des aliments a été mis au point.
- Des réseaux de collaboration au chapitre de la recherche sur les mycotoxines d'origine alimentaire, les allergènes et la virologie au Canada ont été établis.
- Deux groupes de travail ont été créés pour orienter l'élaboration d'une politique alimentaire coordonnée à l'échelle nationale : l'un d'eux est composé de représentants du gouvernement fédéral (AAC, Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), Santé Canada, Agence de santé publique du Canada (SPC), ministère des Pêches et Océans (MPO) et l'autre est composé de représentants des ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux (FPT) de la Santé et de l'Agriculture (AAC, ACIA, Santé Canada, ASPC, MPO, Colombie-Britannique, Québec, Nouvelle-Écosse). Un comité directeur FPT formé de SMA a été mis sur pied pour diriger les travaux de ces deux groupes.
- Un atelier FPT durant lequel on a discuté des éléments que pourrait contenir la politique alimentaire nationale a eu lieu.
- L'élaboration de normes nationales en matière de qualité s'est poursuivie.
- Selon le rapport *Globescan* 2004, une enquête annuelle multi-intérêts visant à évaluer l'opinion publique internationale sur des questions touchant la production et la consommation d'aliments, le niveau de confiance exprimé à l'égard de la qualité des aliments canadiens et des normes de qualité connexes est élevé.
- Le Ministère a élaboré des normes réglementaires sur l'agriculture biologique et le vin, ainsi que des plans d'entreprise et de communication concernant la protection des animaux.
- Le Ministère a terminé une étude portant sur les obstacles auxquels fait face l'industrie alimentaire canadienne dans le contexte de la *Loi sur les aliments et drogues*. L'étude présente des recommandations visant à améliorer la réglementation dans le but de favoriser la croissance de l'industrie alimentaire et l'innovation.
- Le Ministère a mené à terme une importante analyse comparative sur les connaissances et les attitudes des consommateurs canadiens à l'égard de la salubrité et de la qualité des aliments.
- Le Ministère a effectué une enquête sur les connaissances et les attitudes des médecins et des infirmiers à l'égard des aliments fonctionnels et des nutraceutiques.
- Le Ministère a terminé le rapport sur les tendances de consommation jusqu'en 2020, qui présente des données sur l'évolution de la population canadienne et une analyse connexe, et qui décrit les effets que l'évolution aura sur la demande alimentaire au Canada au cours des 15 prochaines années.
- Le Ministère a mené une analyse de la salubrité des aliments à l'échelle mondiale et des messages connexes sur les risques pour la santé dans le but de faciliter la rédaction de messages sur la salubrité des aliments destinés aux Canadiens.
- Le volet sur la mise en œuvre à la ferme a été lancé avec succès.
- La plupart des groupes sectoriels du secteur agroalimentaire ont terminé l'analyse stratégique et élaboré un système de traçabilité.
- La version préliminaire d'une politique FPT sur la traçabilité a été rédigée.
- Au total, 48 demandes relatives à des projets sur la salubrité des aliments, la qualité des aliments et la traçabilité ont été approuvées, portant le total de l'engagement à 8,5 millions de dollars pour l'exercice.
- Une somme de 1,2 millions de dollars a été approuvée pour améliorer les capacités de l'Agence canadienne d'identification du bétail en matière de suivi et de retraçage.
- L'Agence canadienne d'identification des animaux d'élevage a été créée; elle élaborera des normes communes en matière de suivi et de retraçage (approbation d'un investissement de 630 000 \$).
- Le Ministère a participé à la création d'un conseil de la protection des animaux d'élevage chargé de faire avancer les dossiers sur le sujet.

## Activité de programme : Environnement

Contribuer à la durabilité de l'environnement au chapitre des sols, de l'eau, de l'air et de la biodiversité.

**Résultats prévus** en 2004-2005 :

- Élaboration d'un vaste ensemble d'indicateurs environnementaux;
- Sensibilisation accrue, plus grande acceptation des politiques, amélioration de la performance environnementale et augmentation du taux d'adoption;
- Établissement de normes nationales qui serviront à mesurer la contribution des producteurs agricoles à la durabilité de l'environnement;
- Amélioration des connaissances des décideurs, des spécialistes des ressources en sols et des producteurs en matière de gestion des terres;
- Accès des producteurs à de nouvelles technologies environnementales;
- Taux d'adoption de pratiques de gestion bénéfiques plus élevé;
- Amélioration de la capacité d'approvisionnement en eau.

**Sommaire des résultats clés : AAC a beaucoup fait pour aider le secteur à assurer la durabilité de l'environnement, pour protéger et améliorer la qualité des sols, de l'eau et de l'air, tout en s'employant à comprendre et à protéger la biodiversité du Canada. Les indicateurs agroenvironnementaux (IA) ont été mis à jour, et de nouveaux sont en cours d'élaboration. De nombreux projets concertés ont été lancés, exécutés ou menés à terme; les résultats ont ensuite été diffusés et mis en application. Les partenariats conclus entre l'industrie et le gouvernement ont renforcé le soutien des Canadiens à l'égard du secteur.**

**Engagements prévus en 2004-2005**

**Résultats clés**

- Accroître la capacité du secteur agricole et agroalimentaire à comprendre les interactions agroenvironnementales et les approches d'atténuation pour favoriser l'adoption d'une saine politique environnementale et d'un solide processus décisionnel.
- Solidifier les partenariats entre le secteur et le gouvernement afin de renforcer le soutien des Canadiens à l'égard du secteur agricole.
- Donner aux décideurs, aux spécialistes des ressources en sols et aux producteurs accès aux connaissances et aux outils qui leur permettront d'être mieux informés concernant les pratiques efficaces de gestion des terres.
- Aider les producteurs agricoles à adopter des technologies, des pratiques et des processus innovateurs qui leur permettront de réduire les risques agricoles et d'accroître les avantages du point de vue de l'environnement.
- Favoriser l'adoption par les producteurs agricoles de pratiques de gestion bénéfiques du point de vue de l'environnement (terres, eau, air et biodiversité).
- Donner aux producteurs agricoles les outils dont ils ont besoin pour faire face à une sécheresse.

**Engagements respectés (et dépassés dans certains cas)**

- Le Ministère a mis à jour 13 des 14 indicateurs actuels et a élaboré 6 des 12 nouveaux indicateurs.
- Le Ministère a fait des progrès importants en ce qui concerne la rédaction du rapport sur les nouveaux indicateurs agroenvironnementaux qui est dû en 2005-2006.
- Le Ministère a terminé la phase I de l'étude sur la réglementation agroenvironnementale.
- Le Ministère a terminé l'étape de définition du projet du Service national d'information sur les terres et les eaux; approbation définitive du projet; la phase 1 de la mise en œuvre du projet est entamée.
- Dans le cadre de l'Évaluation des technologies de l'environnement appliquées à l'agriculture (ETEAA), sept accords de contribution ont été conclus avec le secteur.
- Un total de 65 projets de recherche concertés ont été lancés de concert avec le secteur dans le but de mettre au point de nouvelles technologies qui permettront d'évaluer l'incidence des technologies de pointe sur l'environnement.
- Le Ministère a grandement contribué à l'analyse stratégique interministérielle dirigée par Environnement Canada et à la conception d'un système national de compensations permettant l'échange de crédits de carbone. Il a également participé activement à l'élaboration du descriptif du système de compensations, qui est maintenant presque terminée.
- Le Ministère s'est employé à informer les intervenants du secteur agricole au moyen de nombreuses séances de consultation et activités de communication pour leur expliquer le concept du système de compensations et pour obtenir leur rétroaction sur les questions stratégiques et conceptuelles liées au système.
- Des documents et un cadre stratégique ont été communiqués dans le but d'intégrer les biens et services écologiques en une politique agroenvironnementale.
- Le Ministère a rédigé et publié 19 fiches techniques sur les cultures dans le but de cerner les lacunes des stratégies de lutte antiparasitaire.
- Le Ministère a soutenu 12 projets de recherche sur les pesticides à emploi limité.
- Le Ministère a mené 23 projets de recherche sur des stratégies de lutte antiparasitaire intégrée et les technologies connexes.
- Le Ministère a élaboré six stratégies de réduction des risques liés aux pesticides; il a participé à 22 autres projets visant la mise en œuvre de stratégies.
- Le Ministère a procédé à plus de 400 essais en champ pour évaluer de nouveaux pesticides à emploi limité.
- Seize demandes d'homologation ont été présentées à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLP) de Santé Canada.
- La première phase de l'analyse de l'environnement est terminée pour 91,5 p. 100 des terres agricoles.
- Un plan environnemental ou un plan agroenvironnemental équivalent (PAAE) a été mis en place à 8 637 fermes : le taux actuel de mise en œuvre de pratiques de gestion bénéfiques (PCGB) par l'entremise du PNGA est de 1 000 projets individuels/producteurs.

- Au total, 51 161 hectares (ha) supplémentaires ont été inscrits au volet de conversion des terres du Programme de couverture végétale du Canada en 2004-2005, ce qui porte à 323 000 ha la superficie totale de terres ensemencées converties en couverture végétale permanente.
- Un total de 4 747 715 semis ont été expédiés à 8 110 demandeurs, permettant l'établissement de brise-vent autour de la ferme sur 4 218 km (ce qui équivaut à 1 331 fermes bénéficiant d'une protection), l'établissement de brise-vent protégeant les zones riveraines sur 238 km et l'établissement de brise-vent protégeant les champs sur 849 km; au total, ces brise-vent protégeront 19 866 hectares de sols et de cultures (la valeur actualisée nette (VAN) des avantages pour les cultures liés à l'établissement de brise-vent de champs s'élève à 1,31 million de dollars; l'avantage du point de vue de l'érosion des sols (19,866 ha X 6 T/ha/année X 30 ans) = 3,58 millions de tonnes de terre végétale conservées; à 5 \$/tonne, la valeur totale s'établit à 17,9 millions de dollars). On a aussi créé et amélioré 166 ha d'habitat faunique. Les arbres plantés en 2004 pourront capter 1 791 590 tonnes de CO<sub>2</sub> d'ici 2054.
- De l'information technique a été transmise aux producteurs au moyen de publications, de rapports de recherche, d'ateliers, de journées champêtres et de séances de consultation individuelle sur la qualité de l'eau, la gestion des parcours, l'irrigation, les sources d'approvisionnement en eau, les sols et l'agroforesterie. Grâce à l'information fournie, on a pu accélérer l'adoption de PGB et faire en sorte que celles-ci soient mises en œuvre de façon adéquate.
- L'élaboration et la mise à l'essai de nouvelles PGB ou de PGB améliorées grâce à la recherche et à des essais en champ dans les domaines de l'agroforesterie, la gestion des parcours, l'irrigation, les sources d'approvisionnement en eau, les sols et la qualité de l'eau.
- La prestation du Programme national d'approvisionnement en eau.

## Activité de programme : Innovation et renouvellement

Aider les producteurs à acquérir de nouvelles compétences sur le plan des affaires et de la gestion, et permettre au secteur de tirer profit des bioproduits, de stratégies et de systèmes de production axés sur le savoir qui lui permettront de saisir les possibilités et de s'adapter au changement.

**Résultats prévus** en 2004-2005 :

- Information sur les résultats des projets de recherche et les inventions d'AAC accessible par Internet;
- Mise à l'épreuve de systèmes de production et de transformation de pointe;
- Programmes de recherche (diffusion de l'information et transfert de technologie);
- Création de centres d'expertise;
- Investissement du secteur et du gouvernement dans les bioproduits et la recherche connexe.

**Sommaire des résultats clés :** AAC a exploré les possibilités de partenariats en recherche et les options en vue d'intégrer les activités scientifiques et d'optimiser la capacité de recherche globale du Canada. Les chercheurs ont travaillé à la mise au point de nouveaux produits biologiques et de systèmes de production axés sur le savoir. Une stratégie a été élaborée pour faciliter la coordination des efforts des chaînes de valeur des groupes sectoriels – producteurs, transformateurs et détaillants – dans le but de cerner les nouvelles possibilités qu'offre l'économie axée sur la biotechnologie et de les saisir. AAC et ses partenaires sont parvenus à informer bon nombre de producteurs débutants et de producteurs déjà établis à l'échelle du pays pour les aider à évaluer leur situation et les options qui s'offrent à eux, et à acquérir les compétences et les ressources dont ils ont besoin pour réussir.

### Engagements prévus en 2004-2005

- Créer des mécanismes efficaces de communication de l'information au public et de transfert de technologie.
- Intensifier la recherche sur les bioproduits et les bioprocédés.

### Résultats clés

#### Engagements respectés

- Amélioration des cultivars utilisés par les agriculteurs grâce à des caractéristiques de qualité améliorée ou à une meilleure résistance aux maladies ou aux insectes.
- La gestion intégrée des cultures a contribué à la mise en place de systèmes réduisant les coûts des intrants et d'énergie, les effets sur l'environnement et les risques de l'entreprise.
- On s'est servi de l'information découlant de la recherche pour prendre des décisions stratégiques en matière d'importation de bovins afin de limiter les risques de transmission de la fièvre catarrhale du mouton dans le cheptel bovin de l'Alberta.
- Les systèmes de production animale de pointe ont permis de réduire les coûts liés à l'alimentation du bétail, d'atténuer les effets sur l'environnement et d'accroître la qualité.
- Des services de vulgarisation touchant plus de 1 000 séances d'information et activités sur la technologie ont été offerts aux Canadiens.
- Treize brevets concernant des techniques de cultures ou d'élevage ont été soumis ou octroyés.
- Mise en place des Services spécialisés de planification d'entreprise (SSPE), un volet des Services-conseils aux entreprises agricoles canadiennes (SCEAC), et du Programme de planification et d'évaluation pour les entreprises à valeur ajoutée (PEEVA) dans la plupart des provinces. Le volet des SCEAC consacré aux entreprises agricoles a été lancé en 2003.
- Les SSPE, les SCEAC et le programme PEEVA étaient offerts à l'échelle du Canada à la fin de l'exercice; plus de 2 000 producteurs ont présenté une demande d'inscription au programme.
- Les détails relatifs au programme du Service canadien de développement des compétences en agriculture ont été finalisés; le programme a été lancé à l'I.-P.-É. en février 2005.
- Le Ministère a publié divers outils innovateurs de gestion d'entreprises familiales et d'information, et a organisé la conférence Excellence en agriculture; il a mis sur pied un centre d'apprentissage donnant accès à une base de données sur les cours en agriculture, il a organisé un séminaire AgriSuccès et il a créé une base de données sur les bourses d'études.
- Quelque 8 000 copies de l'outil financier « Critères de réussite » offert sur CD-ROM ont été distribuées sur demande.
- Parmi les réalisations du Conseil des 4-H du Canada, mentionnons quatre conférences nationales, le Programme sur les possibilités de renouvellement, le Réseau national de ressources et l'élaboration d'un plan stratégique.
- Depuis la création des Services de médiation en matière d'endettement agricole en avril 1998, 4 446 demandes ont été présentées par des agriculteurs. Une enquête auprès des agriculteurs et des créanciers en février 2005 révèle que 90 p. 100 des répondants se disent satisfaits ou très satisfaits du service.

La prestation efficace du Programme pour l'avancement du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire (PASCAA)

- Un total de 129 demandes ont été reçues à la suite de deux appels de propositions distincts; 40 projets ont été approuvés dans le cadre du premier appel, portant le total de l'engagement à 12 M\$, alors que 24 projets ont été approuvés à la suite du deuxième appel, portant à 6,5 M\$ le montant de l'engagement connexe.
- Les conseils de l'industrie régionaux du PASCAA ont reçu 27,3 M\$ en subventions; 11 projets axés sur les résultats collectifs ont été approuvés, le montant de l'engagement s'élevant à 4,2 M\$.

## Activité de programme : Questions internationales

### Élargir les débouchés à l'échelle internationale pour l'industrie alimentaire canadienne

#### Résultats prévus en 2004-2005 :

- Réduction des obstacles au commerce;
- Établissement de protocoles prévoyant un accès accru aux marchés avec les principaux partenaires commerciaux;
- Plus grande reconnaissance et meilleure perception des produits et processus agricoles canadiens;
- Reconnaissance accrue du Canada comme pays propice aux investissements dans le secteur agroalimentaire;
- Plus grand soutien des partenaires internationaux à l'égard des positions du Canada dans le cadre des séances de négociation;
- Augmentation de la valeur des ventes réalisées par l'industrie. Le secteur génère des ventes annuelles d'environ 130 milliards de dollars, dont 30,9 milliards en exportations de produits agricoles et alimentaires (y compris les produits de la mer), contribuant pour près de 5,8 milliards à l'excédent commercial global du Canada.

**Sommaire des résultats : AAC a contribué à élargir les débouchés sur les marchés internationaux s'offrant au secteur, a conclu une entente concernant un cadre sur l'agriculture à l'Organisation mondiale du commerce, a défendu les politiques et les programmes du Canada, et a contesté ceux des autres pays qui nuisent à la compétitivité du secteur canadien. D'importants progrès ont été réalisés concernant l'élaboration de plans qui miseront sur la réputation dont jouit le secteur sur les marchés internationaux par l'entremise d'une stratégie de promotion de l'image de marque. Une étude des besoins des acheteurs et des consommateurs dans les principaux marchés a été menée; les résultats ont été utilisés en vue de définir la promesse de l'image de marque du Canada et dans le cadre de l'élaboration de matériel créatif. Les travaux en vue du lancement de la promesse de l'image de marque du Canada en 2005 se déroulent comme prévu. AAC a également pris des mesures, notamment l'établissement de liens avec de nouveaux acteurs dans le secteur agricole et agroalimentaire, pour aider le secteur à créer des plans stratégiques à long terme qui lui permettront de prendre de l'expansion et de réussir sur la scène internationale.**

#### Engagements prévus en 2004-2005

- Amélioration de l'accès aux marchés
- Élimination des obstacles techniques au commerce
- Renforcement du développement international

#### Résultats clés

##### Engagements respectés

- Conclusion d'une entente concernant le cadre sur l'agriculture à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et participation aux discussions techniques subséquentes.
- Bon nombre des idées et positions du Canada figurent dans les textes des négociations de l'OMC.
- Le Ministère a exercé des pressions afin que les règles du jeu à l'échelle internationale soient plus équitables pour les producteurs et les transformateurs.
- Le Ministère a poursuivi ses efforts afin de rétablir l'accès aux marchés mondiaux, plus particulièrement celui des États-Unis (ESB).
- Le Ministère a défendu les intérêts du pays en matière d'accès aux marchés (p. ex., enquête des États-Unis en matière de droits compensateurs sur le porc, le blé, etc.).
- Les efforts déployés en vue de défendre les intérêts du Canada concernant l'ESB, la mention du pays d'origine sur l'étiquette, la réglementation du bioterrorisme et le blé ont permis de rallier à notre cause d'autres pays partageant les mêmes points de vue. Les efforts déployés pour défendre les intérêts du Canada aux États-Unis se sont intensifiés grâce à l'Initiative de représentation accrue.
- D'importants progrès ont été réalisés sur divers fronts concernant la stratégie de promotion de l'image de marque.
- De nombreuses activités ont été organisées dans le but de promouvoir le Canada et ses produits afin que le secteur puisse atteindre ses objectifs sur le plan du développement des marchés internationaux.
- Le Ministère a mis la dernière main à la Stratégie de développement international d'AAC.
- Des missions d'évaluation des besoins ont été menées dans cinq des huit pays prioritaires.
- Une entente a été conclue avec l'ACDI en vue de mettre au point trois modules de formation à l'intention des pays en développement; les modules financés par l'ACDI sont en cours d'élaboration. Près de 300 personnes ont reçu une formation dans le cadre de quatre ateliers offerts dans l'un des pays prioritaires.
- Le Ministère a géré le Programme de développement agricole Chine-Canada, financé par l'ACDI sur une période de cinq ans et doté d'un budget de 40 M\$.

# Notre cadre de gestion

Le Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) constitue une structure de gestion pangouvernementale qu'AAC utilise pour atteindre les résultats prévus au titre du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA). **En 2004-2005, le Ministère a fait beaucoup de chemin en vue de renforcer ses pratiques de gestion à l'égard des 10 éléments du CRG.** Voici les principales réalisations.

## 1. Gouvernance et orientation stratégique

Le sous-ministre a examiné et confirmé le modèle de gouvernance axé sur des équipes horizontales du Ministère et a mis au point des options en vue de l'améliorer. En se fondant sur ce modèle, AAC a complètement harmonisé les priorités et les activités de programmes du Ministère avec l'architecture des activités de programmes (AAP) adoptée à l'échelle du gouvernement et la Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR). Une fonction de planification efficace est en place afin d'intégrer les activités de planification stratégique et opérationnelle au CSA en établissant des liens entre les projets axés sur les résultats de manière à établir un plan précis qui permettra de concrétiser la vision du CSA.

L'atteinte des objectifs du CSA en collaboration avec les provinces et les territoires et d'autres ministères demeure un des principaux moteurs du CSA. Par l'entremise de protocoles d'entente conclus avec d'autres ministères, des partenariats ont été créés pour assurer la gestion des programmes du CSA. Cette façon de faire permet de mieux gérer horizontalement la réalisation des engagements interministériels communs, en fonction du cadre stratégique d'AAC.

La gestion de portefeuille constitue toujours une priorité : le Secrétariat à la coordination du portefeuille concourt aux priorités stratégiques du ministre et du sous-ministre, et coordonne la prestation de conseils stratégiques.

## 2. Responsabilisation

L'obligation de rendre compte des résultats fait toujours partie des objectifs de rendement du sous-ministre et de ceux de tous les cadres (EX) du Ministère, conformément à la structure hiérarchique établie. Les sous-ministres adjoints doivent rendre compte des résultats globaux relatifs aux engagements du sous-ministre; les chefs d'équipe occupant un poste de directeur général doivent rendre compte des résultats des équipes, alors que les chefs de projets axés sur les résultats doivent rendre compte des résultats des projets en question.

## 3. Politiques et programmes

Une fonction d'intégration renforce les activités d'élaboration de politiques et de programmes à l'échelle des cinq activités de programmes en assurant leur harmonisation. AAC a continué de consacrer beaucoup d'efforts à l'élaboration de programmes et de faire preuve de diligence raisonnable afin d'assurer l'intégrité des programmes. En outre, le Ministère consulte les intervenants (provinces, territoires, autres ministères, secteur, consommateurs) et collabore avec eux dans le but d'améliorer les programmes du CSA.

La capacité de recherche et d'analyse d'AAC a été renforcée par l'établissement de [l'Institut canadien de recherches stratégiques en agriculture](#)  et des réseaux de recherche sur les [politiques agricoles](#) , qui contribuent à l'élaboration de politiques axées sur la recherche, et d'un organe consultatif des sciences, qui fournit à AAC des conseils de nature scientifique de façon indépendante.

## 4. Service axé sur la clientèle

Le Ministère a entrepris l'élaboration d'une stratégie intégrée de prestation de services aux entreprises pour veiller à ce que ses clients aient accès aux programmes, aux services, aux outils et à l'information en temps opportun, selon une approche intégrée et efficace. AAC a également joué un rôle de premier plan dans le cadre d'un projet pilote auquel participaient également huit autres ministères en vue d'effectuer un examen approfondi de la technologie de l'information et des services administratifs généraux.

## 5. Gérance

Pour ce qui est de la gestion des immobilisations, le plan d'investissement à long terme a été dressé pour les exercices 2005-2006 à 2009-2010. Pour la première fois, ce plan intègre toutes les immobilisations, y compris la gestion de l'information et la technologie de l'information.

Le sous-ministre préside l'Équipe de vérification et d'évaluation, qui s'est réunie à quatre reprises en 2004 pour discuter de 14 rapports de vérification interne et des réponses de la direction, ainsi que de sept rapports d'évaluation qui ont été présentés au SCT et qui sont accessibles par Internet. Un plan de vérification et d'évaluation axé sur les risques est aussi disponible.

## 6. Gestion des risques

Pour renforcer sa capacité de gestion des risques, AAC a mis au point un profil de risque de l'organisation. Il a aussi mis en place un cadre de gestion des risques entièrement intégré qui fait concorder les risques avec les plans d'activités et qui définit clairement les rôles et responsabilités de l'équipe de direction à cet égard. Le Cadre de vérification axé sur les risques (CVR) du CSA a été préparé dans le cadre des présentations au Conseil du Trésor. Il tient compte des programmes liés à la gestion des risques de l'entreprise (GRE) et de ceux qui ne le sont pas.

## 7. Ressources humaines

AAC a dressé un plan exhaustif de gestion des ressources humaines qui est conforme à l'orientation de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* (LMFP). Il établit des liens entre les RH et la planification des activités du Ministère.

Parallèlement, son Cadre axé sur la personne régit le plan de gestion des ressources humaines du Ministère dans le contexte de la modernisation des ressources humaines à l'échelle de la fonction publique. AAC a également élaboré une stratégie et un plan d'action concernant la mise en œuvre de la LMFP.

## 8. Valeurs de la fonction publique

Le Ministère a mis sur pied le Bureau des valeurs et de l'éthique et un réseau de soutien à la résolution des problèmes pour mettre en œuvre le Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique. En outre, AAC a créé son propre cadre d'éthique, qui comprend un énoncé des valeurs organisationnelles, le Code de conduite d'AAC et les lignes directrices d'AAC sur les conflits d'intérêt. Le Ministère a également créé un Cadre stratégique sur l'éthique en sciences qui précise le code d'éthique d'AAC en recherche scientifique.

## 9. Apprendre à gérer l'innovation et le changement

On a créé un Programme prioritaire d'apprentissage axé sur les compétences qui mise sur une approche de mesure du rendement, laquelle établit un lien entre l'apprentissage et les résultats par l'entremise des ententes de rendement et des plans d'apprentissage.

AAC a également élaboré une politique d'apprentissage ayant pour but d'établir à AAC une culture d'apprentissage continu qui stimule, oriente et favorise le perfectionnement des employés.

## 10. Résultats et rendement

Le Ministère a amélioré sa capacité à recueillir de l'information sur les résultats et à utiliser celle-ci de façon optimale pour continuer à mesurer le rendement et à produire des rapports sur le CSA, et pour orienter le processus décisionnel.

Dans le cadre du processus de planification du Ministère, on a précisé les résultats prévus et les indicateurs de rendement liés aux projets axés sur les résultats.

# Analyse du rendement

## Introduction

**Le secteur agricole et agroalimentaire joue un rôle important au Canada, puisqu'il touche la vie des Canadiens des quatre coins du pays. Il génère des ventes de 130 milliards de dollars, dont 30,9 milliards proviennent des exportations, et représente 8 p. 100 du produit intérieur brut (PIB). Un Canadien sur huit travaille dans ce secteur qui soutient les collectivités locales. Il est la source d'aliments sains et sûrs. Il est de plus en plus évident que le fait d'adopter des pratiques durables permettra de protéger l'environnement du point de vue de l'air, de l'eau, du sol et de la biodiversité.**

Le système alimentaire du Canada est l'un des plus sûrs au monde. Aujourd'hui, les consommateurs de partout exigent de meilleures garanties quant à la salubrité et à l'innocuité des aliments. Le Canada met la salubrité au premier plan, qu'il s'agisse de l'analyse rigoureuse des nouveaux produits ou du suivi des bovins, depuis leur ferme d'origine tout au long de la chaîne de production. Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) collabore avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Santé Canada et le secteur pour assurer la salubrité à toutes les étapes de la chaîne de production des aliments. AAC et ses partenaires soutiennent de façon permanente les programmes d'apprentissage offerts par des organismes comme le Partenariat canadien pour la salubrité des aliments, la Food Safety Information Society et le Food Safety Network pour veiller à ce que les consommateurs canadiens adoptent des pratiques d'hygiène pour la préparation et la manipulation des aliments. Le Ministère s'efforce également d'offrir aux producteurs un environnement d'exploitation plus sécuritaire, grâce auquel ils pourront gérer les risques agricoles en vue d'exploiter une entreprise stable et rentable.

AAC collabore étroitement avec le secteur pour faire du Canada le chef de file en matière d'exploitation judicieuse des ressources environnementales. La durabilité à long terme signifie, par-dessus tout, la mise au point de techniques intelligentes et de solutions adaptées aux exploitations agricoles qui protègent les divers écosystèmes dont dépend l'avenir du pays. La durabilité passe aussi par l'établissement d'un juste équilibre entre la protection environnementale et une production intensive, par la mise au point de produits « écologiques » qui répondent aux exigences des consommateurs et l'adoption de mesures qui favorisent la croissance et la prospérité des collectivités.

Notre réussite à long terme dépend de la capacité du secteur à élaborer un large éventail de nouveaux produits intéressants et à trouver des moyens innovateurs de les distribuer au monde entier. Les Canadiens consacrent un milliard de dollars chaque année à la recherche agricole, et AAC contribue pour plus du tiers de ce montant. C'est là un investissement avisé. Des travaux de recherche novateurs et audacieux permettent d'offrir aux producteurs et aux consommateurs les produits qu'ils recherchent, du poulet sans gras jusqu'aux nouvelles céréales résistantes qui nécessitent une moins grande quantité de pesticides. Les chercheurs d'AAC aident le secteur à s'épanouir. Ils mettent au point des techniques hygiéniques de transformation des aliments, préservent les ressources génétiques et introduisent des souches végétales nouvelles et des techniques avancées de production animale. AAC et le secteur collaborent à plus d'un millier de projets de recherche chaque année, produisant un flux continu de produits sains — et même révolutionnaires — destinés aux marchés du monde entier, des inoculants pour lentilles qui augmentent les rendements agricoles au papier fabriqué à partir de paille de blé.

L'avenir du secteur agricole canadien est prometteur, mais son potentiel ne peut se réaliser que si des mesures concrètes l'aident à faire face aux pressions actuelles.

Dans le Budget fédéral de 2005, le gouvernement du Canada a réitéré qu'il continuera de soutenir les producteurs qui font face aux conséquences de la crise imprévue de l'ESB et à d'autres défis immédiats. À cette fin, le gouvernement a affecté des fonds en vue :

- de faciliter l'augmentation de la capacité d'abattage au pays;
- d'améliorer le système de santé des animaux en contribuant à l'élimination des matériels à risque spécifiés;
- d'élargir les programmes actuels d'avance de fonds;
- d'élargir les services de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP), qui sont actuellement offerts aux agriculteurs des Prairies, afin de les offrir aux agriculteurs à l'échelle du pays.

En outre, le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces et les territoires, s'est engagé à examiner des solutions de rechange à l'exigence relative au dépôt dans le cadre du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA). En reconnaissant le rôle des coopératives agricoles dans le développement régional des collectivités rurales, le gouvernement s'est engagé à renforcer les coopératives à l'aide de mesures qui permettront aux membres de reporter l'impôt sur les ristournes qu'ils reçoivent sous forme de parts.

Les réalisations en matière de rendement pour 2004-2005 susmentionnées sont décrites plus en détail plus loin dans la présente section sous les activités de programmes qui contribuent à l'atteinte par le Ministère des trois résultats stratégiques suivants :

- sécurité du système alimentaire;
- santé de l'environnement;
- innovations propices à la croissance.

# Sécurité du système alimentaire

## GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE

Gagner un revenu et demeurer au sein de l'industrie ne sert pas uniquement les intérêts des producteurs et de leur famille, mais également ceux des collectivités rurales et, à vrai dire, de tous les Canadiens. C'est pourquoi le gouvernement doit impérativement investir dans la stabilisation du secteur.

Un contexte commercial stable représente un important défi, puisque les pressions qui s'exercent sur le revenu agricole échappent très souvent au contrôle des producteurs. Le secteur privé offre peu de programmes pour aider les producteurs à composer avec les nombreux risques inhérents à l'exploitation d'une entreprise agricole, comme les conditions climatiques défavorables, les maladies animales et végétales et l'incertitude entourant le prix des produits.

**Le gouvernement fédéral et ses partenaires provinciaux et territoriaux conviennent qu'il est essentiel de gérer efficacement les risques de l'entreprise pour assurer la stabilité et la rentabilité du secteur agricole. Les programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE) du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) ont pour but d'aider les producteurs à mieux gérer les risques à l'aide de différentes options, et d'atteindre ainsi une meilleure rentabilité.**

Les producteurs canadiens ont été mis à rude épreuve avec les sécheresses, le gel, la valeur relativement élevée du dollar canadien, le faible prix des produits, la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et l'épizootie d'influenza aviaire. Pour régler ces problèmes, le gouvernement fédéral a adopté des mesures vigoureuses en plus de verser des paiements de programme records, soit 4,9 milliards de dollars pour la seule année 2004.

## Solutions aux problèmes immédiats

### *Programme de réserve pour pertes sur prêts relatifs à l'abattage de ruminants*

Le Programme de réserve pour pertes sur prêts relatifs à l'abattage de ruminants a été lancé en septembre 2004 aux termes de la *Stratégie de repositionnement de l'industrie de l'élevage* (décrite un peu plus loin) , dans la foulée de la fermeture de la frontière aux bovins et aux produits de bœuf canadiens, après la confirmation d'un cas d'ESB au Canada en mai 2003. Le Programme, doté d'un budget de 38,5 millions de dollars, permet aux producteurs d'accéder plus facilement au capital d'emprunt pour des projets visant à augmenter la capacité d'abattage, notamment les projets d'agrandissement de petits et moyens abattoirs ou de construction de nouvelles installations. Le budget 2005 prévoit un montant supplémentaire de 17,1 millions de dollars pour faciliter la transition de l'industrie des bovins et des autres ruminants. De ce montant, 4,2 millions de dollars ont été réservés au programme.

Jusqu'à maintenant, le Ministère a conclu trois accords de contribution avec des institutions financières et devrait en signer d'autres au cours des prochains mois. Les établissements de crédit admissibles dans le cadre du programme comprennent les banques à charte, les caisses d'épargne et de crédit et les caisses populaires. Financement agricole Canada, la Banque de développement du Canada et certaines sociétés financières d'État provinciales sont également admissibles.

### *Programmes relatifs à l'ESB : Programme de retrait des veaux d'engraissement et Programme de retrait des bovins gras*

La chute des prix et l'émergence de nouveaux concurrents à faibles coûts à l'échelle mondiale ont joué contre l'industrie agricole canadienne en général, tandis que les flambées de maladies animales et végétales ont eu des répercussions importantes sur des secteurs particuliers.

À la suite de la confirmation d'un cas d'ESB au Canada en mai 2003, de nombreux partenaires commerciaux, y compris les États-Unis, ont fermé leurs frontières aux bovins et aux produits de bœuf canadiens. **La Stratégie de repositionnement de l'industrie de l'élevage est une mesure novatrice du gouvernement du Canada pour aider l'industrie du bœuf et des bovins à renouer avec la rentabilité. Le gouvernement fédéral a investi 488 millions de dollars dans un train de mesures qui comprend des stratégies permettant d'assurer la viabilité à long terme de l'industrie de l'élevage.** Par exemple :

- Le *Programme de retrait des veaux d'engraissement* a pour but d'aider l'industrie à gérer l'offre de veaux d'engraissement au cours des deux prochaines années en attendant que la capacité d'abattage augmente. Quelque 1,15 million de veaux dans six provinces ont fait l'objet d'un retrait et seront dirigés vers des parcs d'engraissement pour la finition.
- Le *Programme de retrait des bovins gras* a pour but d'aider les producteurs à retarder la mise en marché de certains animaux destinés aux abattoirs de manière à ce que le nombre de bovins prêts pour l'abattage ne dépasse pas la capacité d'abattage. Le Programme a été prolongé jusqu'au 31 mars 2006, date à laquelle la capacité d'abattage devrait mieux s'harmoniser à l'offre. Depuis le 11 octobre 2004, des encans ont lieu chaque semaine.

### Influenza aviaire

L'influenza aviaire a été détectée dans une ferme avicole de la vallée du Fraser, en Colombie-Britannique, au milieu du mois de février 2004. La flambée de maladie a entraîné des difficultés économiques inattendues, non seulement pour les producteurs de volaille de cette région, mais également pour les fournisseurs en raison de la fermeture des frontières et des marchés aux produits canadiens. Le gouvernement du Canada a réagi en adoptant une politique permettant d'accélérer la délivrance de permis supplémentaires d'importation aux établissements de première transformation de poulet et aux postes de classement d'œufs, afin d'autoriser un approvisionnement additionnel jusqu'à ce que les producteurs avicoles des autres provinces puissent augmenter leur production. La politique, élaborée en étroite collaboration avec l'industrie, visait à permettre la délivrance de permis supplémentaires d'importation directement aux établissements de première transformation de poulet et aux postes de classement d'œufs de la province situés dans la zone de contrôle, qui ne pouvaient compter sur aucune autre source canadienne d'approvisionnement.

Les producteurs avicoles, y compris les éleveurs d'oiseaux de spécialité, qui ont vu leur revenu chuter pouvaient protéger leur exploitation en participant au Programme de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) décrit dans la section suivante. Les producteurs dont les produits sont assujettis à la gestion de l'offre, comme le poulet, la dinde et les œufs, étaient aussi admissibles à une indemnisation intégrale si leur marge de production avait subi une baisse de plus de 30 p. 100. (Les producteurs dont les produits ne sont pas assujettis à la gestion de l'offre sont admissibles s'ils subissent une baisse de leur marge de production).

AAC a mis sur pied une équipe d'analyse chargée d'évaluer l'incidence et l'ampleur de l'épizootie d'influenza aviaire. L'équipe a rencontré des représentants provinciaux et des associations de producteurs et a dressé la liste des mesures d'aide offertes par d'autres instances (ACIA et groupes soumis à la gestion de l'offre) afin d'en apprendre davantage sur la structure de l'industrie (p. ex. nombre de cycles) et de préparer ainsi la réponse du PCSRA. Le personnel administratif du PCSRA a également participé à des séances d'information du gouvernement provincial.

En outre, AAC a participé à l'analyse économique de cette épizootie et à l'élaboration d'un plan pour faire face à des flambées de ce genre à l'avenir. Il a également fourni à l'Agence canadienne d'inspection des aliments les données utilisées pour déterminer les taux d'indemnisation dans le cas des oiseaux de spécialité.

L'épizootie d'influenza aviaire montre bien que les paiements visant à atténuer le préjudice économique immédiat, bien que nécessaires, n'offrent qu'une aide à court terme. Il faut mettre en place des solutions à long terme non seulement pour que les producteurs de la génération actuelle continuent d'exploiter leurs fermes, mais afin de rendre le secteur attrayant pour la génération suivante.

### Aperçu des programmes de GRE

**La GRE comprend deux programmes fondamentaux au titre du CSA : le *Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA)*  et *l'assurance-production* .** Le PCSRA est un programme de gestion des risques de l'entreprise qui s'applique à l'ensemble de la ferme et qui réunit dans un même programme la stabilisation et la protection en cas de catastrophe. Il offre aux producteurs une protection en cas de perte de revenu, petite ou grande. Le PCSRA a été lancé en décembre 2003; il a remplacé le Programme canadien du revenu agricole (PCRA) et le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN), qui ont tous deux pris fin avec l'année de stabilisation 2002.

**Le second programme, l'assurance-production, s'inspire de l'ancien programme d'assurance-récolte. L'assurance-production offre aux producteurs d'un large éventail de produits une protection contre les risques en réduisant au minimum les répercussions économiques des pertes de récoltes dues aux catastrophes naturelles, comme les mauvaises conditions climatiques, les insectes et les maladies.**

Les programmes de garantie financière, c'est-à-dire le Programme d'avances printanières (PAP)  et le Programme de paiements anticipés (PPA) , comprennent les deux programmes principaux de GRE  et sont également connus sous le nom de programmes d'avances de fonds et de Programme de mise en commun des prix (PMCP) . Le PAP et le PPA garantissent le remboursement des avances octroyées par les associations de producteurs aux agriculteurs au cours du printemps et de l'automne, respectivement, créant ainsi un contexte commercial plus stable, tandis que le PMCP garantit un prix de gros moyen minimum pour les produits vendus par un office de commercialisation.

Le programme de Partenariats avec le secteur privé pour la gestion des risques (PSPGR)  est un autre volet de la GRE. Ce programme incite le secteur privé à participer à la gestion des risques de l'entreprise et s'ajoute aux efforts déployés par le gouvernement. Le programme de PSPGR met l'accent sur les risques de l'entreprise agricole qui ne sont pas couverts par les programmes gouvernementaux actuels de gestion des risques ou par les services du secteur privé.

### **Appui à la gestion de l'offre**

La gestion de l'offre donne aux producteurs canadiens de lait, d'œufs et de volaille l'occasion de gagner un revenu décent et assure aux consommateurs un approvisionnement stable d'aliments sains à prix raisonnable. Le gouvernement continuera de travailler avec ces industries afin de renforcer et de soutenir les systèmes de gestion de l'offre.

Les paragraphes suivants décrivent les activités du Ministère en 2004-2005 qui ont posé des défis particuliers en raison de pressions exceptionnelles sur le revenu agricole. En fait, ces pressions ont mené à la réalisation d'une analyse complète des politiques de GRE.

### **Élaboration du PCSRA**

Après le lancement du PCSRA en décembre 2003, l'élimination progressive du CSRN et du PCRA s'est poursuivie en 2004-2005. Dans le cadre de la transition, AAC a déployé de grands efforts pour promouvoir le PCSRA. Le Ministère a notamment offert des séances d'information aux producteurs ainsi qu'aux comptables

et aux institutions financières, des séances de formation au personnel des provinces et des séances destinées plus particulièrement aux intervenants de l'industrie.

Le Programme d'aide transitoire à l'industrie , annoncé en mars 2004, avait pour but de faciliter la transition entre le CSRN et le PCSRA. Dans le cadre du programme, 598 099 624 \$ ont été versés en paiements directs et 234 610 514 \$ ont été versés en paiements généraux. Au titre de l'An 2 du Financement de la gestion des risques , qui a facilité la transition vers les nouveaux programmes de gestion des risques de l'entreprise, y compris vers le PCSRA, un total de 531 947 768 \$ a été versé à 178 238 producteurs, sans compter les 50,3 millions de dollars distribués au Québec.

Entre-temps, AAC a éliminé progressivement le PCRA en injectant suffisamment de fonds pour compléter le programme. Le CSRN a enregistré une réduction de 59 688 comptes actifs, les retraits ayant atteint un total de 1 931 643 199 \$. À la fin de la période de référence, 86 130 comptes d'une valeur de 1 553 520 109 \$ étaient encore actifs.

Avec l'élimination des programmes précédents, le PCSRA est devenu pleinement opérationnel à l'échelle du pays. Le gouvernement fédéral en assure la mise en œuvre en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador. Les gouvernements provinciaux se chargent de gérer le PCSRA en Alberta, en Ontario, au Québec et à l'Île-du-Prince-Édouard. Dans les provinces où le programme est géré par le gouvernement fédéral, AAC a reçu 53 792 demandes remplies et les paiements versés au titre du programme ont atteint 451 066 703 \$ en 2004-2005. À l'échelle nationale, 133 927 demandes ont été présentées dans le cadre du PCSRA et les paiements se sont chiffrés à 1 215 136 457 \$. De plus, 14 530 demandes avec des paiements totalisant 95 248 540 \$, ont été reçues dans le cadre de l'avance spéciale du PCSRA, un programme qui s'adressait aux producteurs propriétaires de bovins et de certains ruminants qui désiraient obtenir leur paiement pour l'année de programme 2004 avant la date normale d'attribution.

AAC a donc tenu son engagement de mettre sur pied le PCSRA. D'autres programmes clés de GRE ont été exécutés efficacement et en temps opportun. Des progrès considérables ont également été réalisés quant à l'élaboration des indicateurs de rendement du PCSRA, conformément aux accords de mise en œuvre, et un processus d'approbation des indicateurs est en cours d'élaboration.

La GRE a produit ces différents résultats en dépit de pressions exceptionnelles et simultanées sur le revenu agricole. Passer du CSRN au programme plus vaste du

PCSRA posait en soi d'importants défis en matière de mise en œuvre. En effet, il a fallu, au cours de l'année, améliorer le PCSRA afin d'accroître la couverture et de simplifier les règles de participation des producteurs.

Voici quelques exemples des défis que nous avons dû relever :

- la date limite ayant été reportée plusieurs fois, les ressources étaient en place plus tôt qu'il ne fallait et elles ont été sollicitées plus longtemps que prévu;
- la réception d'un grand volume de demandes à la date limite;
- en raison des modifications apportées aux accords de mise en œuvre, il a fallu retraiter les demandes du PCSRA;
- les questions propres à l'industrie;
- les mesures adoptées pour faire face aux catastrophes, comme les programmes relatifs à l'influenza aviaire et à l'ESB, plus particulièrement la conception et la mise en œuvre de l'avance spéciale du PCSRA;
- entre le 1<sup>er</sup> avril 2004 et le 31 mars 2005, l'administration du PCSRA a organisé 190 séances d'information à l'intention des producteurs en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba et au Yukon auxquelles ont assisté au total 7 694 producteurs;
- en novembre 2004, des rendez-vous ont été donnés au Nouveau-Brunswick afin de répondre directement aux demandes relatives à la galle verruqueuse de la pomme de terre. Au total, 139 rencontres ont eu lieu à Wicklow, Grand-Falls et Fredericton, et une séance d'information a été offerte aux agents comptables à Moncton.

Par ailleurs, ces difficultés nous ont permis de rehausser l'exécution du programme. À cette fin, AAC a examiné les programmes de GRE en profondeur dans le but d'apporter des améliorations. En réalité, adapter le PCSRA aux besoins des producteurs est une priorité permanente. Par exemple :

- les 2 et 3 mars 2005, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture ont convenu d'examiner les problèmes liés au PCSRA en réponse aux préoccupations de l'industrie;
- lors de leur réunion, en juillet 2005, les ministres ont discuté des six questions suivantes relatives au PCSRA :
  1. solutions de rechange au dépôt
  2. évaluation des stocks
  3. avances proactives

4. simplification du programme
5. liens entre le PCSRA et l'assurance-production
6. marges de référence

### ***Mise en œuvre de l'assurance-production***

Le deuxième élément clé de la GRE est l'assurance-production, un programme législatif qui s'inspire de l'ancien programme d'assurance-récolte, et auquel contribue le gouvernement fédéral. En 2004-2005, toutes les provinces disposaient d'un programme d'assurance-production.

Le programme a pour but de réduire au minimum les répercussions négatives des risques naturels incontrôlables comme la sécheresse, le gel, la grêle et l'humidité excessive. Les provinces gèrent le programme par l'intermédiaire de sociétés d'État et de ministères responsables.

Les objectifs du CSA pour l'assurance-production sont d'accroître la participation dans le cas des produits qui ne bénéficient pratiquement d'aucune protection en matière d'assurance-production, d'offrir à tous les producteurs des options de programme et une aide fédérale équivalentes et d'améliorer l'efficacité de l'exécution du programme.

Dans le but d'inciter les producteurs à participer en plus grand nombre au programme, le *Règlement sur l'assurance-récolte* a été abrogé et remplacé par le *Règlement canadien sur l'assurance-production*, qui a été appliqué à compter de la campagne agricole de 2004. Le nouveau règlement autorise les contributions fédérales à l'assurance du bétail, l'indemnisation pour les dommages causés par la faune, la protection de toute une gamme de produits contre des conditions climatiques défavorables et une couverture pouvant aller jusqu'à 90 p. 100. AAC a élaboré 13 nouveaux plans et options, y compris des options applicables à l'ensemble de l'exploitation. Le taux de participation national a atteint la cible de 70 p. 100 pour les superficies assurées; 25 p.100 des superficies en cultures fourragères ont été assurées. La faisabilité de l'assurance du bétail a fait l'objet d'un rapport préliminaire.

Avec l'élaboration et l'approbation de lignes directrices nationales sur les éléments de programme, y compris la couverture en cas de catastrophe, nous avons réalisé des progrès en vue d'offrir des options de programme et une contribution fédérale équivalentes. De plus, les provinces ont continué d'avancer vers l'adoption d'une formule nationale de partage des coûts avec le fédéral pour 2006.

## Partage du coût des primes d'assurance-production entre le fédéral, les provinces et les producteurs en 2004

| Toutes les provinces  | Coût total<br>(millions de dollars) | Part du fédéral<br>(millions de dollars) | Part du provincial<br>(millions de dollars) | Part du producteur<br>(millions de dollars) | % assumé par le fédéral | % assumé par le provincial | % assumé par le producteur |
|-----------------------|-------------------------------------|--|---|---|-------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Primes                | 881,848                             | 309,080                                  | 234,116                                     | 338,653                                     | 35,049                  | 26,548                     | 38,403                     |
| Indemnisation – Faune | 28,343                              | 17,006                                   | 11,337                                      | 0   | 60                      | 40                         | 0                          |
| Administration        | 96,601                              | 57,961                                   | 38,640                                      | 0   | 60                      | 40                         | 0                          |
| <b>Total</b>          | <b>1 006,792</b>                    | <b>384,047</b>                           | <b>284,093</b>                              | <b>338,653</b>                              | <b>38,146</b>           | <b>28,218</b>              | <b>33,637</b>              |

Les efforts déployés pour améliorer l'efficacité de l'exécution du programme ont porté sur la réalisation de l'étude des meilleures pratiques administratives. Une étude de faisabilité relative au bétail a permis d'évaluer les besoins des producteurs.

### Évaluation environnementale des programmes de GRE

Conformément à la directive du gouvernement, une évaluation environnementale stratégique (EES) des programmes de GRE a été préparée en mai 2004. L'EES du PCSRA est requise en 2005-2006, tandis que celle de l'assurance-production devra être remise en 2006-2007.

### Participation du secteur privé

**Le développement d'une industrie solide, dynamique, concurrentielle et rentable exige, il va sans dire, une approche globale proactive à l'égard de la GRE, plus particulièrement en raison de l'évolution rapide et de la rudesse du contexte commercial du XXI<sup>e</sup> siècle. En partenariat avec les provinces et les territoires, le gouvernement fédéral s'engage à aider les producteurs afin qu'ils puissent faire face aux risques et qu'ils continuent d'exploiter des fermes rentables. Le nombre et l'éventail des programmes existants ainsi que les modifications apportées pour répondre aux exigences changeantes des producteurs en témoignent.**

**Cependant, la couverture en matière de gestion des risques comporte encore des lacunes, plus particulièrement à l'échelle de la ferme. Afin d'appuyer ses efforts et de miser le plus possible sur l'expertise et les ressources du Canada, le gouvernement a décidé d'encourager le secteur privé à participer à la couverture de la gestion des risques par le truchement de l'initiative des Partenariats avec le secteur privé pour la gestion des risques (PSPGR).**

Annoncé en décembre 2003, ce programme, doté d'un budget de 15 millions de dollars, vise à aider le secteur agricole à trouver des solutions pour gérer les risques qui sont prévisibles et qui représentent une menace importante pour une ferme donnée, tout en réduisant au minimum les répercussions globales sur l'industrie ou son marché. Le programme vise à atteindre deux objectifs du volet de la GRE du CSA :

- rehausser la capacité du secteur agricole à gérer les risques habituellement non couverts par les programmes du secteur public et pour lesquels aucune couverture n'est présentement offerte par le secteur privé;
- inciter l'industrie des services financiers à fournir au secteur agricole un plus grand éventail de produits et services de gestion des risques.

Le programme permettra également au secteur des services financiers (services bancaires, assurances, investissement, etc.) de définir et de mettre au point de nouveaux produits et services pour les producteurs.

Aux termes du programme, les associations de producteurs peuvent demander des fonds en vue d'élaborer des propositions d'affaire solides qu'elles présenteront aux fournisseurs privés d'outils et de services de gestion des risques. Dix-neuf propositions ont été soumises tandis que neuf accords de contributions ont été signés.

### Modification des programmes d'avance de fonds

Les problèmes de liquidités que peuvent vivre les producteurs au début et à la fin de la saison de croissance compliquent également leur situation. En raison de faibles rendements, de nombreux producteurs ont eu du mal à garantir leur ligne de crédit d'exploitation avant la période des semences. À la fin de la saison, les liquidités après la récolte peuvent être un facteur déterminant dans le cas des producteurs qui doivent respecter des engagements financiers à court terme,

mais qui veulent stocker les récoltes et les écouler tout au long de l'année afin d'obtenir de meilleurs rendements.

**Les programmes de garanties financières comportent deux volets en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole (LPCA)* :** (1) le Programme d'avances printanières qui, chaque printemps, avance des fonds aux producteurs pour les aider à payer le coût de leurs intrants; (2) le Programme de paiements anticipés qui aide les producteurs à obtenir le crédit dont ils ont besoin après la récolte. Le 2 septembre 2004, le ministre a annoncé des plans en vue de modifier la loi. Certaines modifications à l'étude prévoient la fusion des deux programmes d'avance de fonds en un seul et l'élargissement de son accès aux éleveurs.

**Refonte de la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative (LPAACFC)***

La *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative (LPAACFC)* est un autre programme fédéral de garantie d'emprunt. Elle a pour but d'aider les producteurs à accéder plus facilement aux prêts dont ils ont besoin pour améliorer leur exploitation et de permettre le traitement, la distribution et la commercialisation des produits agricoles par des coopératives. Ce programme garantit 95 p. 100 de la valeur des prêts consentis aux entreprises agricoles et aux coopératives par les institutions financières.

Le programme de la LPAACFC a été lancé lorsque les producteurs pouvaient difficilement obtenir des prêts du secteur privé. Aujourd'hui, ils ont de plus en plus accès à des institutions de crédit commerciales, ce qui diminue l'utilité du programme. En raison de la baisse de la demande, on a procédé à l'évaluation du programme en 2004-2005. La LPAACFC actuelle continuera d'être appliquée pendant l'analyse qui permettra de déterminer si la loi ou un instrument semblable peut être utilisé pour combler les besoins en matière de financement de la dette des agriculteurs débutants, de cession de la ferme d'une génération à l'autre et de coopératives agricoles. Pour assurer le traitement ordonné des demandes déjà en cours, les demandes de prêts présentées à AAC jusqu'au 31 mars 2005 pourront être examinées au titre du programme. Toutes les garanties actuelles offertes par le programme demeureront en vigueur.

### **Programme d'éradication de la sharka**

Le virus de la sharka a d'abord été découvert dans des arbres fruitiers en Ontario et en Nouvelle-Écosse en l'an 2000. Il s'agit d'une maladie grave qui s'attaque aux pêchers, aux nectariniers, aux pruniers, aux abricotiers, aux amandiers et aux variétés ornementales. Bien que le virus ne tue pas les arbres à proprement parler, il en diminue radicalement le rendement.

Le programme d'éradication, d'une durée de sept ans, a été implanté et permettra d'éliminer le virus de la sharka au Canada. Des progrès ont été réalisés en ce sens. En 2004-2005, le prélèvement de 606 000 échantillons a permis de déterminer que le taux d'infection est plus faible que dans les années précédentes. Cette même année, 60 000 arbres ont été détruits.

### **Programme d'aide à la réorientation des producteurs de tabac (PARPT)**

Bien que certains secteurs aient été confrontés à une baisse des prix sur le marché international, d'autres doivent s'attaquer à une baisse de la demande à long terme pour leurs produits. Le Programme d'aide à la réorientation des producteurs de tabac (PARPT), créé l'an dernier, a pour but de faciliter la transition des producteurs de tabac canadiens en éliminant de façon permanente le contingent de production de base. À l'aide d'un processus d'enchères inversées, le PARPT aidera les détenteurs de contingents à quitter l'industrie du tabac, tout en améliorant la viabilité de ceux qui demeurent au sein de l'industrie. Le PARPT sera mis en œuvre en 2005-2006.

## **SALUBRITÉ ET QUALITÉ DES ALIMENTS (SQA)**

**Le Canada s'est acquis une solide réputation de fournisseur de produits alimentaires sains qui inspirent confiance aux consommateurs. Les produits agroalimentaires canadiens sont reconnus à l'échelle internationale comme étant sûrs et de qualité supérieure grâce en grande partie aux régimes et aux processus rigoureux de salubrité et de contrôle de la qualité déjà en place.**

On peut déjà constater l'engagement du Canada à l'égard de la salubrité avec, notamment, l'analyse attentive des nouveaux aliments et le suivi des animaux d'élevage à partir de leur ferme d'origine et à toutes les étapes de la chaîne de production.

Aujourd'hui, cependant, les consommateurs veulent véritablement s'assurer que les aliments qu'ils consomment sont sains et de grande qualité. Pour gagner la confiance des consommateurs canadiens et étrangers, il faut pouvoir leur fournir des renseignements sur la façon dont leurs aliments sont produits et transformés. Il faut donc mettre au point de nouveaux outils diagnostics pour identifier précisément les maladies et maintenir un système fiable d'inspection des aliments.

Le gouvernement du Canada est déterminé à établir et à maintenir des programmes efficaces de surveillance et d'inspection qui permettent de détecter les risques liés aux aliments, aux animaux et aux végétaux. Ces programmes permettront également d'avertir les consommateurs rapidement en cas de problèmes et de mettre en place des mesures de protection pour atténuer les risques. Dans le cadre de cet engagement, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux appuient les efforts de l'industrie visant à élaborer et à mettre en œuvre des systèmes de salubrité, de contrôle de la qualité et de traçabilité des aliments. Ces systèmes sont mis en place par l'intermédiaire du CSA et jouent un rôle clé pour rehausser la capacité du secteur à répondre aux exigences du marché ou à les dépasser, ce qui représente des éléments importants de la promotion de l'image de marque du Canada.

Le pilier de la *Salubrité et qualité des aliments* (SQA) du CSA fournit les politiques, l'orientation ainsi que les programmes, services et outils dont l'industrie a besoin pour conserver la réputation du Canada à l'échelle internationale en tant que source de produits agroalimentaires sûrs et de qualité supérieure. On pense notamment au programme de salubrité des aliments à la ferme, aux initiatives de traçabilité, au financement des systèmes de contrôle de la qualité et des systèmes de gestion des données ainsi qu'à la recherche et au transfert technologique.

Pour 2004-2005, AAC s'est engagé à produire des résultats dans trois secteurs de la salubrité et de la qualité des aliments : (1) une politique alimentaire nationale améliorée et intégrée; (2) des technologies et des procédés novateurs; (3) la promotion et une meilleure reconnaissance, à l'échelle locale et mondiale, de la salubrité et de la qualité des aliments produits au Canada. Les efforts ont été déployés dans ces secteurs en fonction de trois sous-activités correspondantes : politique et stratégie de SQA, programmes de SQA et activités scientifiques liées à la SQA.

### ***Politique et stratégie en matière de salubrité et de qualité des aliments***

Des efforts déployés par AAC au titre de cette sous-activité ont surtout mis l'accent sur la *coordination de la politique alimentaire*. Compte tenu des nombreux intervenants de la filière alimentaire, du producteur au consommateur, la coordination est essentielle pour protéger le système alimentaire. Les activités menées dans ce domaine ont jeté les bases nécessaires pour gagner la confiance des consommateurs, protéger la santé et assurer la croissance économique en renforçant les systèmes de salubrité et de contrôle de la qualité des aliments de sorte que le secteur alimentaire puisse répondre aux demandes du marché plus efficacement tant au Canada qu'à l'étranger. Voici les activités que nous avons réalisées :

- création de deux groupes de travail chargés de diriger l'élaboration d'une politique alimentaire nationale coordonnée, l'un composé de représentants fédéraux (AAC, ACIA, Santé Canada, Agence de santé publique du Canada (ASPC), ministère des Pêches et des Océans (MPO) et l'autre composé de représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux de la santé et de l'agriculture (AAC, ACIA, Santé Canada, ASPC, MPO, Colombie-Britannique, Québec, Nouvelle-Écosse);
- établissement d'un comité directeur des SMA fédéraux, provinciaux et territoriaux pour diriger les activités de ces deux groupes;
- un atelier FPT visant à discuter des éléments possibles d'une politique alimentaire coordonnée en août 2004;
- réunion des ministres FPT en avril et septembre 2004 portant sur une approche coordonnée en matière de politique alimentaire;
- réunion des sous-ministres fédéraux et des représentants de l'industrie en mars 2005 en vue de discuter des défis que doit relever le secteur agricole et agroalimentaire et d'établir les mesures appropriées que doit prendre le gouvernement.

En 2004-2005, nous avons fait de grands pas pour orienter la discussion stratégique et mener les recherches nécessaires au renforcement des systèmes de salubrité et de qualité du secteur agricole et agroalimentaire au Canada. Plusieurs ateliers et réunions ont eu lieu avec les membres du portefeuille et les provinces et territoires en vue d'élaborer des stratégies en matière de santé animale et de qualité des aliments. L'élaboration de normes de qualité nationales pour les vins et les spiritueux s'est poursuivie, ce qui, en bout de ligne, permettra d'améliorer l'accès au marché.

Voici d'autres activités liées au développement de l'industrie et à la demande sur les marchés :

- AAC appuie la création d'un conseil de protection des animaux chargé de faire avancer les questions relatives au bien-être des animaux;
- avis sur les questions de réglementation qui peuvent avoir une incidence sur l'innovation et la commercialisation au sein de l'industrie;
- information et analyse sur la perception, les connaissances, les attitudes et les comportements des consommateurs au moyen de sondages d'opinion et d'autres mécanismes;
- analyse et rapport sur les solutions de rechange actuelles et futures aux gras trans;
- sondages sur l'attitude des consommateurs envers la salubrité et la qualité des aliments et l'attitude des médecins et des infirmières envers les aliments fonctionnels et les nutraceutiques;
- analyse des données sur l'attitude des consommateurs canadiens et étrangers à l'égard des questions de salubrité et de qualité des aliments;
- analyse de l'évolution des connaissances, des attitudes et des comportements des Canadiens et de leurs répercussions sur la demande du consommateur au cours des 15 prochaines années;
- examen des documents sur l'intégration de la politique alimentaire compte tenu des préoccupations croissantes en matière de santé et de bien-être.

**Avec un système d'assurance nationale, le Canada pourrait montrer au reste du monde que tous ses produits alimentaires sont sains et de grande qualité. En décembre 2003, le gouvernement fédéral a annoncé un investissement quinquennal de 62 millions de dollars dans le **Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments (PCSQA)** pour renforcer les systèmes de salubrité, de contrôle de la qualité et de traçabilité des aliments du Canada. Le PCSQA permettra de mettre au point des systèmes qui, entre autres, continueront de protéger la santé des consommateurs et, par conséquent, de maintenir la confiance des consommateurs dans la salubrité et la qualité des aliments produits au Canada.**

Le PCSQA est ouvert aux organismes de la filière agroalimentaire dont les projets sont de portée nationale. Il comporte trois volets :

- *salubrité des aliments* - vise à réduire l'exposition aux risques en appliquant les définitions et les principes du système d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP);
- *qualité des aliments* - vise à répondre aux demandes particulières du marché ou à les dépasser;
- *traçabilité* - a pour but de favoriser la mise au point de procédés permettant de retracer l'historique, les lieux d'origine et les normes de salubrité et de qualité connexes des produits alimentaires, du producteur au consommateur.

En 2004-2005, les activités d'AAC ont mis l'accent sur la santé animale, la qualité des aliments et la traçabilité.

Pour ce qui est de la *traçabilité*, la plupart des secteurs agroalimentaires ont terminé leur analyse stratégique et la conception de leur système. Parmi les grandes réussites, notons l'élaboration de la norme canadienne des données pour la traçabilité alimentaire (Can-Trace) et la création de l'Agence canadienne d'identification des animaux d'élevage. Un congrès national a eu lieu pour faire le point sur les progrès et examiner l'orientation future. De plus, une politique de traçabilité fédérale-provinciale-territoriale est en cours d'élaboration.

En tout, 48 demandes au titre du PCSQA ont été approuvées pour un total de 8,5 millions de dollars :

- approbation de 22 demandes à la ferme (3,7 millions de dollars);
- approbation de 6 demandes en aval de la ferme (1,2 million de dollars);
- approbation de 14 demandes de traçabilité (2,5 millions de dollars);
- approbation de 6 demandes de projets en partenariat (1,1 million de dollars).

### *Science de la salubrité et de la qualité des aliments*

Le Canada mise sur la science pour développer un système complet permettant d'assurer la salubrité et la qualité de l'approvisionnement alimentaire. L'objectif des programmes de recherche d'AAC en témoigne, c'est-à-dire, faire du Canada un chef de file mondial en matière de production, de transformation et de distribution d'aliments sains et sûrs afin de répondre aux besoins et aux préférences des consommateurs.

En 2004-2005, le Canada a amélioré ses connaissances en matière de salubrité des aliments. La publication de 59 articles de recherche examinés par les pairs, de 22 livres, chapitres et examens et de 49 rapports techniques destinés à l'industrie ont particulièrement contribué à enrichir nos connaissances. AAC a également organisé 11 réunions et conférences scientifiques et publié les comptes rendus de huit de ces conférences. Les scientifiques d'AAC ont présenté 60 exposés et ont à leur actif 6 brevets et déclarations d'invention.

La recherche peut non seulement combler les lacunes au chapitre des connaissances sur la salubrité et la qualité des aliments, mais elle peut également mener à la mise au point d'outils novateurs et de nouvelles technologies. Voici quels ont été les résultats de ces efforts :

- élaboration du plan stratégique de recherche en matière de salubrité des aliments;
- établissement de réseaux de collaboration pour la recherche sur les mycotoxines d'origine alimentaire, la recherche sur les allergènes et la recherche en virologie au Canada;
- six brevets et déclarations d'invention, dont des brevets portant sur des technologies d'imagerie infrarouge permettant de détecter les bovins susceptibles de donner de la viande de coupe sombre et un brevet sur les compositions et les méthodes permettant d'améliorer la qualité d'entreposage des entreprises de conditionnement.

Les autres activités liées au développement de l'industrie et aux demandes du marché sont les suivantes :

- réglementation sur la qualité des vins et des spiritueux;
- normes relatives au bien-être des animaux;
- avis sur les répercussions éventuelles des questions réglementaires sur l'innovation et la commercialisation au sein du secteur;
- information et analyse sur les perceptions, les connaissances, les attitudes et les comportements des consommateurs au moyen de sondages d'opinion et d'autres mécanismes.

## QUESTIONS INTERNATIONALES

Le secteur agricole et agroalimentaire joue un rôle important au Canada. Il emploie un Canadien sur huit, représente 8 p. 100 du produit intérieur brut et génère des ventes de 130 milliards de dollars, dont 30,9 milliards de dollars en exportations agroalimentaires (y compris les fruits de mer); on lui doit près de 5,8 milliards de dollars de l'excédent commercial global du pays. Dans le cas d'un pays commerçant comme le Canada, dont la balance commerciale positive dépend largement du secteur agricole et agroalimentaire, il est essentiel de pouvoir compter sur un accès efficace aux marchés mondiaux.

AAC est l'organisme chargé de défendre les intérêts commerciaux du secteur agricole canadien et, à ce titre, il s'efforce d'éliminer les obstacles au commerce au Canada et à l'étranger. En collaborant étroitement avec tous les intervenants du secteur agricole et agroalimentaire et les partenaires provinciaux, AAC continue de tout mettre en œuvre pour niveler les règles du jeu par l'entremise des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur l'agriculture, et il prépare et négocie de nouveaux accords régionaux et bilatéraux. Les négociations commerciales sont cruciales pour améliorer les possibilités qui s'offrent aux agriculteurs et aux transformateurs canadiens et établir un secteur agricole plus stable et plus prospère.

**Le gouvernement du Canada préconise toujours de niveler les règles internationales en éliminant les subventions à l'exportation sur tous les produits, en réduisant au maximum le soutien interne qui fausse les échanges et en améliorant de façon importante l'accès aux marchés pour tous les produits agroalimentaires. Le Canada défend également le droit des Canadiens de choisir le moyen qui leur convient le mieux pour commercialiser leurs produits, notamment le choix d'utiliser des systèmes de commercialisation ordonnés, comme la gestion de l'offre et la Commission canadienne du blé (CCB).**

Le volet des *questions internationales* du CSA vise à accroître les débouchés sur la scène mondiale pour le secteur agricole et agroalimentaire canadien. Dans le cadre de ce volet, les négociations bilatérales et multilatérales se sont poursuivies afin d'améliorer les conditions d'accès aux marchés et d'uniformiser les règles du jeu sur la scène internationale. AAC a mis au point un système d'alerte rapide dans le but d'aider le Canada à réagir plus vite lorsque surgissent de nouveaux obstacles techniques au commerce.

Le Ministère s'est beaucoup avancé dans l'élaboration des plans visant à tirer parti de la réputation de l'industrie sur les marchés mondiaux grâce à une stratégie de promotion de l'image de marque. Pour atteindre cet objectif, AAC a mené des recherches auprès des acheteurs et des consommateurs sur les principaux marchés. De concert avec les partenaires de l'industrie et des provinces, nous avons utilisé ces résultats de recherche pour définir une promesse de marque pour le Canada et élaborer des ébauches créatives en vue de futures campagnes de promotion sur les marchés d'exportation. Le Ministère devrait donc pouvoir lancer la promesse de marque du Canada en 2005.

Les activités internationales menées par le Ministère sont réunies sous quatre thèmes :

1. Faire reconnaître nos produits et conquérir des marchés
2. Améliorer l'accès aux marchés
3. Aplanir les obstacles techniques
4. Favoriser le développement international

(Les activités des trois premiers thèmes sont menées dans le cadre du résultat stratégique de la sécurité du système alimentaire et sont décrites dans les paragraphes suivants. Cependant, certaines activités du volet *Faire reconnaître nos produits et conquérir des marchés* sont menées dans le cadre du résultat stratégique Innovations propices à la croissance et sont traitées dans la section du présent rapport portant sur le volet *Favoriser le développement international*.)

### ***Faire reconnaître nos produits et conquérir des marchés***

Les produits agricoles et agroalimentaires canadiens jouissent déjà d'une excellente réputation sur les marchés mondiaux. Toutefois, comme la concurrence est de plus en plus forte, les intervenants canadiens doivent unir leurs efforts pour différencier leurs produits de ceux de leurs concurrents en accordant une attention soutenue à la salubrité et à la qualité des aliments et à la production respectueuse de l'environnement.

Dans cette optique, AAC s'est attaché, au cours du dernier exercice, à soutenir les tables rondes de l'industrie sur la chaîne de valeur et à les aider à élaborer des stratégies globales pour leur secteur. AAC a favorisé l'établissement des tables rondes sur le porc, le bœuf, les fruits de mer, les céréales, les oléagineux,

les cultures spéciales et les industries horticoles. Des représentants de tous les groupes participent à la chaîne de valeur — producteurs, transformateurs, détaillants et autres — de manière à élaborer conjointement des plans d'action qui exploiteront toutes les possibilités du CSA, qui contribueront à faire reconnaître l'image de marque du Canada et qui engendreront des bénéfices à long terme pour tous les intervenants. Ces forums pilotés par l'industrie ont vu leurs plans stratégiques progresser de façon importante au cours de la dernière année. Le Canada sera en mesure de poursuivre sur sa lancée si tous les intervenants de la chaîne de valeur travaillent de concert avec les gouvernements en vue de renforcer les partenariats, de surmonter les obstacles et d'atteindre des objectifs communs.

D'autres réalisations importantes ont été accomplies dans le domaine du développement des marchés. Une réunion entre les dirigeants de l'industrie alimentaire et les sous-ministres fédéraux convoquée par le Ministère a permis de recueillir des suggestions pour l'élaboration de l'initiative fédérale de réglementation intelligente et de la nouvelle politique alimentaire. AAC et des organismes gouvernementaux du fédéral et des provinces de l'Ouest ont également collaboré à une stratégie axée sur la croissance de l'industrie canadienne des aliments fonctionnels et des nutraceutiques. Un plan stratégique a été élaboré. Aux termes de ce plan, les activités suivantes seront réalisées à l'aide de contributions financières et en nature : mise en œuvre et distribution du guide de la technologie de la commercialisation; mise à jour et enrichissement de la base de données sur l'infrastructure technologique et du bulletin d'information sur la veille technologique; réunion d'une table ronde de l'industrie sur l'élaboration d'une stratégie à long terme pour les aliments fonctionnels et les nutraceutiques.

Toujours en vue de gagner de la reconnaissance et de développer des marchés, le Ministère a continué de financer des projets individuels par l'intermédiaire du [Programme international du Canada pour l'agriculture et l'alimentation \(PICAA\)](#) . Ce programme, expliqué en détail à la rubrique Innovations propices à la croissance, est le principal mécanisme d'aide à l'industrie pour faciliter l'accès des produits agricoles et agroalimentaires canadiens aux marchés mondiaux.

## Améliorer l'accès aux marchés

La plupart des activités commerciales sont régies par des règles inscrites dans des accords conclus devant l'OMC. Le Canada travaille de façon constructive avec un large éventail de pays dans le but d'améliorer les règles régissant le commerce international. À cette fin, en 2004-2005, le Canada :

- a continué de participer aux négociations de l'OMC sur l'agriculture et d'intervenir pour en influencer le déroulement. Les documents de négociations ont d'ailleurs retenu de nombreuses idées et positions canadiennes;
- a conclu un accord sur le cadre agricole, le 31 juillet 2004. Il s'agit là d'une étape majeure dans les négociations de l'OMC (ce cadre définit les concepts et les approches qui guideront les négociateurs dans la prochaine étape des négociations);
- a participé à un certain nombre de négociations après l'adoption du cadre agricole en cherchant à définir les modalités (règles et engagements précis) de la réunion ministérielle de Hong Kong en décembre 2005.

**L'OMC représente la principale tribune pour négocier et appliquer les règles du commerce international, y compris les règles multilatérales régissant l'accès aux marchés et les subventions qui faussent les échanges, mais il est également important de promouvoir l'accès aux marchés par l'entremise de négociations et de discussions régionales et bilatérales. Ainsi, au cours de 2004-2005, le Canada :**

- est intervenu pour résoudre les irritants commerciaux en vue de conserver et de protéger l'accès aux principaux marchés;
- a poursuivi ses efforts pour regagner l'accès aux marchés mondiaux, plus particulièrement les États-Unis et l'Asie, pour les bovins et les produits de viande canadiens;
- a défendu les intérêts des exportateurs canadiens visés par différentes mesures prises par les partenaires commerciaux (p. ex. enquêtes sur l'imposition de droits compensateurs sur le blé et le porc par les États-Unis).

Bien que les progrès dans les négociations régionales et bilatérales (notamment sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA)) aient été entravés par des obstacles indépendants de notre volonté, le Canada demeure un interlocuteur actif au sein de l'hémisphère dans le cadre des entretiens exploratoires sur un

éventuel accord de libre-échange avec les pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Il a aussi entamé un dialogue avec le MERCOSUR (Brésil, Argentine, Uruguay et Paraguay). En Asie, le Canada a entrepris des pourparlers avec la Corée au sujet d'un éventuel accord de libre-échange.

Prôner une plus grande libéralisation des échanges peut également nous garantir l'accès aux marchés. À cette fin, le Ministère a mis l'accent sur l'élaboration d'approches à long terme pour prévoir et gérer les irritants imminents. L'Initiative de représentation accrue nous a permis de déployer des efforts considérables pour défendre les intérêts canadiens aux États-Unis. Voici d'autres activités de promotion menées par le Canada et les résultats qui en ont découlés :

- le 4 janvier 2005, le département de l'Agriculture des États-Unis (USDA) a publié la règle du risque minimal d'ESB;
- le forum canado-américain des agriculteurs, qui visait à redresser les idées préconçues à l'endroit des systèmes canadiens de commercialisation du blé, a grandement contribué à modifier les perceptions négatives entourant la Commission canadienne du blé (CCB) au niveau local;
- une délégation canadienne composée de cadres supérieurs du gouvernement et de représentants de l'industrie a réussi à affermir la position du Canada sur la salubrité de ses produits de bœuf et sur l'importance de rouvrir les marchés. Des réunions, officielles et officieuses, ont eu lieu avec les principaux dirigeants asiatiques, représentants étrangers de l'industrie et importateurs de produits alimentaires canadiens. Le groupe a réalisé d'importants progrès dans certains dossiers et déterminé quelles seraient les prochaines étapes à l'issue des discussions;
- en décembre 2004, une autre délégation a rencontré les intervenants de l'industrie et les représentants du gouvernement japonais afin de discuter des questions d'accès au marché. Un grand pas a été franchi en ce qui concerne l'augmentation des limites maximales de résidus (concentration maximale des produits agrochimiques autorisée dans les denrées alimentaires) et les nouvelles exigences de la réglementation liées aux réévaluations de la sûreté environnementale des organismes génétiquement modifiés;
- la défense des intérêts canadiens aux États-Unis relativement à la mention du pays d'origine sur l'étiquette a permis de retarder la mise en œuvre de la mention du pays d'origine sur l'étiquette de deux ans et de faire valoir la mise en œuvre volontaire de cette législation.

AAC s'est également penché sur des questions commerciales courantes, comme l'ESB, l'influenza aviaire, les différends sur le blé et les porcs vivants, l'inscription du pays d'origine sur l'étiquette et le bioterrorisme.

Il peut être efficace de résoudre les problèmes d'accès aux marchés en contestant les obstacles au commerce à l'aide du processus de règlement des différends de l'OMC et en exerçant une influence sur la politique intérieure des pays clés. C'est ainsi que le Canada s'est employé à contester des obstacles au commerce, comme l'amendement Byrd des États-Unis et la position de l'Union européenne sur les produits de biotechnologie. Le Canada a également défendu vigoureusement ses politiques et ses programmes et s'est attaqué aux politiques d'autres pays qui nuisent à la compétitivité du secteur agricole canadien.

### ***Aplanir les obstacles techniques au commerce***

Les obstacles techniques entravent de plus en plus l'accès aux marchés. Les activités suivantes permettront de les surmonter :

- influencer sur l'élaboration des normes et des politiques techniques internationales;
- s'efforcer d'orienter le débat dans les organisations internationales et, dans des dossiers clés, de nouer des alliances avec d'autres pays sur des approches multilatérales qui concorderont avec les priorités du CSA;
- collaborer avec les partenaires afin de mettre en œuvre une approche stratégique plus musclée à l'encontre des obstacles techniques au commerce et, dans certains cas, de négocier des protocoles d'accès aux marchés.

En 2004-2005, AAC a exercé une influence considérable sur les positions du gouvernement du Canada dans les forums internationaux sur les politiques et les normes techniques de manière à favoriser les intérêts du secteur agricole et agroalimentaire canadien.

### ***Consultations***

Les intervenants doivent participer à toutes les négociations et aider à résoudre les problèmes. La définition des positions de négociation suppose un équilibre entre les objectifs poursuivis par le secteur agricole et agroalimentaire et les paramètres de l'accord à négocier. On parvient à dégager une vision commune et un consensus en ce qui concerne les approches axées sur l'accès aux marchés en élargissant les consultations sur la politique commerciale agricole

de manière à tenir compte des différents intérêts des intervenants. Par exemple, le cadre pour l'agriculture implique des négociations intenses avec divers membres de l'OMC et le président des négociations de l'OMC sur l'agriculture lors des réunions bilatérales et multilatérales. AAC a mené de vastes consultations auprès des intervenants canadiens et des provinces tant à Genève, au cours des négociations sur le cadre, qu'au Canada en faisant le suivi auprès des intervenants de l'industrie et des provinces. Les intervenants canadiens et les provinces ont été largement consultés lors des activités menées dans le cadre de l'accord commercial.

## **Conclusion**

En 2004-2005, le gouvernement du Canada a orienté ses efforts vers la viabilité et la rentabilité à long terme du secteur agricole et agroalimentaire tout en adoptant des mesures décisives pour aider à atténuer les pressions sur le revenu agricole. De grands pas ont été faits dans la mise en place du CSA.

Grâce à l'étroite collaboration de l'industrie et des provinces, la stratégie de promotion de l'image de marque a considérablement progressé au cours de la dernière année et bénéficié d'un appui marqué de la part des intervenants. Tout indique qu'elle pourrait se mettre en branle en 2005-2006.

# Santé de l'environnement

## ENVIRONNEMENT

**Le gouvernement du Canada a fait de la protection de l'environnement une priorité. « Les Canadiens savent que notre santé et celle de nos enfants, la qualité de vie dans nos communautés et le maintien de la prospérité économique de notre pays dépendent d'un environnement sain », peut-on lire dans le discours du Trône de 2002. En février 2004, le gouvernement a indiqué dans le discours du Trône que la protection de l'environnement « constitue l'une des grandes responsabilités qui incombent aux citoyens et aux gouvernements en ce XXI<sup>e</sup> siècle. »**

De son côté, le secteur agroalimentaire canadien adopte de plus en plus des pratiques de production respectueuses de l'environnement. Cependant, des exploitations plus vastes et des pratiques agricoles plus intensives exercent une pression plus grande sur les ressources (terres, sol, eau et air) et ont des répercussions sur le climat et la biodiversité. Maintenant qu'on comprend mieux la relation entre l'état de l'environnement et le bien-être personnel, les Canadiens définissent régulièrement la gérance de l'environnement, notamment la gestion prudente et la protection des ressources naturelles associées à l'agriculture, comme une priorité de premier plan.

Les gouvernements et l'industrie ont tenu compte de l'intérêt croissant du public pour la santé et la salubrité des aliments et de l'eau, et de la demande grandissante pour de nouveaux produits fabriqués dans le respect de l'environnement. En partenariat avec le secteur agricole, les gouvernements ont établi des cibles et des indicateurs agroenvironnementaux pour faire le suivi de la performance environnementale en agriculture et, en bout de ligne, renforcer la capacité du Canada à soutenir la concurrence.

AAC collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et avec l'industrie dans le but d'encourager la production respectueuse de l'environnement en vue de réduire au minimum les répercussions des activités

agricoles sur l'environnement et d'améliorer la prospérité du secteur à long terme. Ainsi, on soutient les efforts de promotion de l'image de marque du Canada en tant que chef de file mondial de la gérance de l'environnement, ce qui procure un avantage concurrentiel aux produits canadiens sur le marché mondial.

**Le Ministère réalise toute une gamme d'activités au titre du résultat stratégique *Santé de l'environnement* afin de maintenir et d'exploiter le leadership du Canada dans l'utilisation des ressources environnementales de façon à assurer leur qualité et leur disponibilité aujourd'hui et demain. Elaborées aux termes du pilier de l'environnement du Cadre stratégique pour l'agriculture et mises en œuvre en partenariat avec les provinces, les territoires et l'industrie, les activités qui permettront d'atteindre ce résultat favorisent le développement durable et l'amélioration de la qualité du sol, de l'eau et de l'air tout en préservant la biodiversité.**

Entre autres, le CSA offre aux agriculteurs canadiens des mesures incitatives pour qu'ils adoptent de saines pratiques de gestion qui réduisent les risques pour l'environnement. Non seulement la qualité de l'eau, de l'air et du sol profitera de cette approche, mais la biodiversité et les habitats fauniques seront également mis en valeur.

**Les activités d'AAC portant sur l'environnement s'inscrivent dans trois grandes catégories concurrentes :**

- **Élaboration et intégration des politiques – renforcer la capacité décisionnelle du secteur agricole et agroalimentaire.**
- **Savoir et information – soutenir les mesures à la ferme et concevoir des outils pour appuyer les décisions sur la gestion des terres.**
- **Résultats à la ferme – aider les producteurs à relever les défis environnementaux en élaborant et en mettant en œuvre des plans environnementaux à la ferme, et réaliser des études stratégiques et l'aménagement de sources d'approvisionnement sécuritaires en eau.**

## Élaboration et intégration des politiques

AAC a réalisé diverses activités dans le but d'engager des discussions et de prendre des décisions éclairées sur les politiques agroenvironnementales actuelles et futures. On pense notamment à l'évaluation des lacunes des politiques et des programmes et à l'évaluation des systèmes économiques et réglementaires, à l'analyse et à l'élaboration d'autres outils d'intervention, à l'examen des liens entre l'environnement et d'autres dossiers stratégiques ainsi qu'aux évaluations économiques. À ces activités s'ajoutent le recensement des enjeux en émergence et la contribution à la planification stratégique du Ministère (p. ex. fournir des avis et des recommandations stratégiques au moyen de notes d'information et de notes de service; formuler des commentaires stratégiques dans les communications ministérielles).

L'élaboration des politiques sur la biodiversité, le changement climatique, les obligations environnementales du gouvernement du Canada (évaluation environnementale stratégique et développement durable), les substances et l'eau a progressé. Cependant, les pressions financières ont retardé l'élaboration des politiques dans le cas de certains engagements, comme la certification environnementale à la ferme et les questions internationales.

Afin de combler les lacunes au chapitre du savoir et de l'information qui entravent l'élaboration des politiques et la prise de décisions éclairées sur l'utilisation des terres, le Ministère s'est efforcé d'améliorer les indicateurs agroenvironnementaux actuels, d'en produire toute une nouvelle panoplie et de mettre au point des technologies d'appoint. Le [Programme national d'analyse et de rapport en matière de santé agroenvironnementale \(PNARSA\)](#)  est l'une des activités primordiales dans ce domaine.

Le PNARSA a pour but de renforcer la capacité du Ministère à mettre au point et à améliorer sans cesse les indicateurs environnementaux scientifiques qui aideront à communiquer les progrès et à mesurer le rendement. On pourra ainsi atteindre les objectifs nationaux prioritaires en matière d'environnement qui concernent les questions environnementales se rapportant à l'agriculture. Les indicateurs agroenvironnementaux (IA) élaborés au titre du PNARSA sont également liés aux modèles économiques utilisés à AAC qui permettront de réaliser l'analyse environnementale des politiques agricoles et des options de programme.

Les premiers résultats des IA ont été publiés en 2000. En 2004-2005, les activités ont porté sur la mise à jour de 13 des 14 indicateurs existants et sur l'amélioration de leur méthodologie. On a également réalisé des progrès en ce qui a trait à la mise au point de six des 12 nouveaux indicateurs qui permettront de combler les lacunes relevées en matière d'information. Des progrès remarquables ont été faits dans la production du second rapport sur les IA, qui doit paraître en 2005-2006. Ce rapport marquera une étape dans la réalisation de l'objectif portant sur l'élaboration d'un ensemble complet d'indicateurs agroenvironnementaux d'ici 2010. Il fera état des résultats sur les indicateurs de rendement liés à la qualité du sol, de l'eau et de l'air et à la biodiversité, en plus d'indiquer quels sont les autres indicateurs en cours d'élaboration.

Dans l'ensemble, la plupart des engagements pris au titre de *l'élaboration et de l'intégration des politiques* ont été remplis ou ont progressé durant l'exercice.

## Savoir et information

L'un des défis à relever dans la poursuite des objectifs environnementaux consiste à mieux comprendre l'environnement et sa dynamique, même si les répercussions et les conséquences des interventions ou de l'inaction transcendent souvent les frontières géopolitiques. Pour mieux comprendre l'environnement et les mesures correctives éventuelles, il faut :

- surveiller continuellement l'état de l'environnement et les activités qui ont un impact sur l'environnement;
- collaborer à l'élaboration, au maintien, au partage et à l'utilisation de l'information (sur les terres, l'eau et le climat), des bases de données et des produits;
- élaborer et établir des normes communes de base qui seront intégrées aux systèmes et aux pratiques de gestion utilisés par l'industrie. On fait ainsi la promotion de pratiques environnementales qui réduisent les risques agricoles et offrent des avantages en matière de santé et d'approvisionnement en eau, de santé des sols et de qualité de l'air et de l'atmosphère;
- étudier la relation entre la biodiversité et l'agriculture.

Dans cette optique, AAC a collaboré à 65 projets de recherche visant à améliorer les connaissances sur l'interaction entre l'agriculture et l'environnement, et à mettre au point de nouvelles technologies pour réduire l'impact de l'agriculture sur le sol, l'eau, l'air et la biodiversité. La recherche a été menée dans le cadre du Programme de partage des frais pour l'investissement

(PPFI), un mécanisme qui favorise les partenariats de recherche avec les associations de producteurs et le secteur privé.

Le [Service national d'information sur les terres et les eaux \(SNITE\)](#)  est un service Internet créé en collaboration avec le secteur, les provinces et les territoires, qui fournit aux producteurs l'information, les outils et l'expertise dont ils ont besoin pour prendre des décisions respectueuses de l'environnement en matière d'utilisation des terres. Le service vise à fournir aux planificateurs et aux gestionnaires locaux et régionaux de l'utilisation des terres des renseignements sur les terres, les sols, l'eau, l'air, le climat et la biodiversité. Ces renseignements permettront en retour de mieux utiliser les terres et de protéger les eaux de surface et les eaux souterraines des répercussions néfastes des exploitations industrielles et agricoles. Le service produira également des données qui favoriseront les activités d'AAC portant sur la variabilité du climat et le changement climatique.

À titre de premier grand projet de l'État pour AAC, le SNITE a obtenu du Conseil du Trésor l'approbation définitive de projet en mai 2005. La phase de définition du projet, entamée il y a deux ans, a produit une description détaillée de la portée, de l'échéancier et du coût du projet, sur laquelle s'est fondé le Conseil du Trésor pour accepter la demande. Le service devrait faire l'objet d'une mise en œuvre progressive sur quatre ans, chaque phase assurant des niveaux accrus de service et des avantages pour les producteurs. Plusieurs données et demandes seront diffusées à mesure que les nouveaux outils et les nouvelles caractéristiques seront mis en place avant la mise en œuvre complète du service en 2009.

La première des quatre phases de la mise en œuvre du projet est en cours. Durant la première phase, le SNITE commencera l'intégration des systèmes d'information géographiques répartis dans tout le Ministère. Ainsi, un guichet unique sera créé pour accéder aux données et aux demandes et comportera des liens vers l'information géospatiale existante, qui comprendra les données des partenaires avec qui une entente a été conclue. Les travaux préparatoires des autres phases se poursuivent en parallèle.

La deuxième phase s'est amorcée en juillet 2005. Au cours de cette phase, le SNITE mettra en place l'infrastructure, les procédures et les processus pour le système Entreprise du SIG d'AAC et établira les

mécanismes nécessaires à la gestion adéquate des données géospatiales conformément aux normes et aux politiques nationales.

Treize projets additionnels à la ferme ont été menés dans le cadre du [programme d'Évaluation des technologies de l'environnement appliquées à l'agriculture \(ETEA\)](#) . Ces projets ont permis d'évaluer des données et de fournir de l'information au sujet des répercussions des technologies de pointe sur la qualité du sol, de l'eau, de l'air et de la biodiversité. L'objectif était de réduire au minimum la contamination des ressources, de promouvoir une consommation d'énergie efficace et de recourir davantage à l'utilisation de l'énergie renouvelable.

Les activités réalisées au titre de l'ETEA au cours de 2004-2005 ont été les suivantes :

- signature de sept accords de contribution avec des organismes sectoriels et des associations de producteurs pour l'évaluation de la performance environnementale et économique de technologies novatrices en matière d'alimentation animale, de traitement du fumier et des déchets, de nutriments culturels, de lutte antiparasitaire et d'énergie renouvelable;
- établissement de sept projets à la ferme dans différentes régions afin d'évaluer des technologies novatrices;
- établissement de cinq usines pilotes de transformation du fumier et de la biomasse par digestion anaérobie et gazéification;
- sélection et approbation de financement de six projets additionnels à la ferme.

L'utilisation des pesticides est un autre secteur prioritaire de l'amélioration du savoir et de l'information. Ainsi, le [Programme de réduction des risques liés aux pesticides \(PRRP\)](#)  a permis d'élaborer et de publier des fiches techniques sur les cultures qui dressent la liste des meilleures technologies de contrôle des ravageurs disponibles et des lacunes actuelles au chapitre de la lutte antiparasitaire. Ces renseignements ont servi à élaborer des stratégies de réduction des risques liés aux pesticides pour des produits particuliers, qui classent les risques par ordre de priorité et définissent les outils et les activités de recherche/démonstration nécessaires. Le PRRP et le [programme de recherche sur les pesticides](#)  à usage limité ont financé la recherche et d'autres projets visant à favoriser la mise en œuvre de stratégies avec, comme

objectif global à long terme, de réduire les effets de l'agriculture sur l'environnement. Une enquête sur la protection des cultures élaborée dans le cadre du PRRP en collaboration avec le PNARSA et Statistique Canada fera le suivi des progrès réalisés au fil du temps en matière de réduction des risques liés à l'utilisation des pesticides en agriculture.

Les projets de recherche financés par l'intermédiaire du programme de recherche sur les pesticides à usage limité appuient l'introduction de pesticides à usage limité qui comportent des risques réduits pour l'environnement. Ces projets fournissent des données sur l'intégration des pesticides à usage limité posant un risque réduit au sein des systèmes de lutte antiparasitaire actuels et se penchent sur les effets non ciblés des nouveaux pesticides à usage limité. En bout de ligne, les projets fourniront plus de solutions pour la réduction des risques. Celles-ci seront prises en compte dans le cadre du Programme des pesticides à usage limité (PPUL) et diminueront les effets des pesticides à usage limité sur l'environnement.

Le PPUL aide les producteurs à accéder aux produits antiparasitaires sécuritaires les plus récents. En travaillant avec les producteurs, les provinces et les fabricants de pesticides, AAC facilite le classement prioritaire des problèmes liés aux ravageurs avec des solutions potentielles; il effectue ensuite le travail nécessaire sur le terrain pour produire des données permettant de présenter des demandes à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada.

Réalisations particulières en 2004-2005 :

- élaboration et publication de 19 fiches techniques sur les cultures décrivant en détail des pratiques de production en mettant l'accent sur la protection des cultures;
- élaboration de six stratégies de réduction des risques liés aux pesticides et soutien à 22 projets de recherche et autres projets visant à mettre en œuvre les stratégies;
- appui soutenu à 12 projets de recherche sur les pesticides à usage limité;
- réalisation de 400 essais de pesticides à usage limité sur le terrain;
- présentation de 16 demandes d'homologation de pesticides à usage limité à l'ARLA.

## Résultats à la ferme

Les initiatives portant sur les **résultats à la ferme** aident les agriculteurs à relever les défis environnementaux à l'aide de la planification environnementale à la ferme et de l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques (PGB). Le financement visant à inciter les producteurs à gérer leurs exploitations dans le respect de l'environnement et l'expertise technique nécessaire à la mise en œuvre des plans d'action pour la réduction des risques sont des exemples de mesures d'aide.

Les initiatives ayant pour but de produire des résultats à la ferme sont importantes surtout en raison des préoccupations constantes en ce qui concerne les effets nuisibles et les risques des activités agricoles pour l'environnement. On peut atténuer ces effets et ces risques en conservant ou en améliorant la qualité du sol, de l'eau, de l'air et de la biodiversité. Des pratiques adéquates d'utilisation et de gestion des terres doivent être adoptées de manière à ce que les Canadiens puissent continuer de tirer de la terre les aliments dont ils ont besoin. AAC appuie les résultats à la ferme; il favorise l'acquisition de nouvelles connaissances, met à la disposition des producteurs de l'information et de l'assistance technique et offre des programmes incitatifs.

Les analyses provinciales fourniront un outil de décision qui servira à orienter les efforts et à cibler l'exécution des **plans environnementaux à la ferme (PEF)**  et des activités connexes entreprises au titre du pilier de l'environnement du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA). À cette fin, on effectuera un examen préliminaire des principaux facteurs agroenvironnementaux en fonction des objectifs suivants :

- cerner les risques et les avantages agroenvironnementaux prioritaires touchant le sol, l'eau, l'air et la biodiversité, y compris le type, l'étendue, la gravité et l'emplacement général;
- aider à dégager un consensus sur les risques agroenvironnementaux avec les partenaires provinciaux, sectoriels et non gouvernementaux;
- favoriser la coordination entre les organismes partenaires;
- déterminer les pratiques qui atténuent les risques agroenvironnementaux prioritaires et qui devraient faire l'objet d'un financement dans le cadre des programmes d'incitatifs environnementaux du CSA (Programme national de gérance agroenvironnementale, Programme de couverture végétale du Canada, etc.).

On a réalisé la première série d'analyses environnementales portant sur 91,5 p. 100 des terres agricoles. L'information que renferment ces analyses aidera à évaluer les risques environnementaux et les forces d'une région, ce qui favorisera la planification et les programmes environnementaux.

En 2004-2005, la Planification environnementale à la ferme (PEF) a été une initiative à la ferme de premier plan. Ce programme améliore la capacité des producteurs à cerner les risques environnementaux réels et potentiels associés aux exploitations agricoles. Les plans environnementaux à la ferme (PEF) aident à sensibiliser les propriétaires fonciers aux risques environnementaux et à établir des priorités précises pour y faire face. Ils permettent également de cibler des ressources (aide financière, connaissances et compétences techniques), qui aideront les agriculteurs à mettre en œuvre leurs plans d'action. Ainsi, les PEF renforcent la capacité des producteurs à prendre des décisions d'affaires financièrement viables et responsables sur le plan de l'environnement.

Une fois que les plans sont examinés et approuvés, ils sont admissibles à une aide financière et technique du [Programme national de gérance agroenvironnementale \(PNGA\)](#)  du gouvernement du Canada, ce qui favorise l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques particulières afin de diminuer les risques pour l'environnement.

Toutes les provinces ont maintenant signé des accords de contribution pour la PEF et le PNGA sauf l'Île-du-Prince-Édouard. Grâce au financement offert aux termes du CSA, les producteurs de toutes les régions du pays ont continué d'assister aux ateliers; 11 462 producteurs y ont pris part, ce qui s'est traduit par la réalisation de 8 041 PEF/PAE cette année. Au total, 14 994 806 \$ ont été dépensés à l'échelle du pays pour financer l'élaboration de PEF, tandis que 5 336 113 \$ ont été octroyés pour mettre en œuvre des PGB aux termes du PNGA. Les fonds du PNGA ont permis d'offrir à 1 000 producteurs des incitatifs pour adopter des PGB.

Le [Programme de couverture végétale du Canada](#)  est une autre initiative prioritaire du volet **Résultats à la ferme** mis en œuvre en 2004-2005. Le programme optimise les avantages environnementaux pour les Canadiens en protégeant les terres de l'érosion éolienne et hydrique et en améliorant la gestion des pâturages. Il améliore également la qualité de l'eau, met en valeur la biodiversité et augmente la séquestration du carbone, un facteur important dans la réduction des

gaz à effet de serre. Le Programme de couverture végétale du Canada aura pour effet d'accroître la superficie recouverte de plantes fourragères vivaces et d'arbres, de promouvoir l'utilisation durable des terres et de favoriser l'adoption de systèmes de production agricole durables en offrant une aide technique et financière. Le programme, qui cherche généralement à rehausser la gestion des terres agricoles, compte quatre volets :

1. la conversion des terres, qui a pour but d'inciter les agriculteurs à convertir les terres écologiquement sensibles en y établissant une couverture végétale permanente;
2. l'aide technique, qui vise à améliorer la gestion des terres;
3. les zones cruciales, qui ont pour but de protéger la qualité de l'eau en mettant en valeur les zones riveraines (berges) et les habitats fauniques essentiels;
4. le volet des brise-vent, qui visent à intégrer les brise-vent dans le paysage agricole.

Réalisations en 2004-2005 :

- une superficie de 51 161 hectares additionnels a été inscrite au programme de conversion des terres; le programme vise maintenant un total de 323 000 hectares;
- le programme d'aide technique a financé 60 projets ayant permis la mise au point de produits d'information à l'intention des producteurs canadiens. Les projets approuvés ont été réalisés en Saskatchewan, en Alberta et au Manitoba. Un certain nombre de projets régionaux ont aussi été entrepris. Ils ont porté, entre autres, sur la gestion des pâturages, la production des cultures fourragères, le contrôle des broussailles et des plantes envahissantes et la gestion des zones riveraines.

Dans le cadre du [Programme de mise en valeur des brise-vent dans les Prairies](#) , un total de 4 747 715 plants ont été expédiés à 8 110 demandeurs. Ces chiffres représentent 4 218 km de brise-vent à la ferme (l'équivalent de 1 331 fermes protégées), 238 km de brise-vent en zone riveraine, 849 km de brise-vent dans les champs qui protégeront 19 866 hectares de sols et de cultures (la valeur actualisée nette des avantages de ces ceintures de verdure pour les cultures est de 1,31 million de dollars; l'avantage au plan de l'érosion du sol est de 17,9 millions de dollars) et la création et la mise en valeur de 166 hectares d'habitat faunique. De plus, les arbres plantés en 2004 pourront séquestrer 1 791 590 tonnes de dioxyde de carbone d'ici 2054.

La sécheresse a frappé de nombreuses régions du Canada l'an dernier et a eu de graves conséquences sur le secteur agricole. Elle a été particulièrement dévastatrice dans les Prairies où les rendements ont été inférieurs à la moyenne dans les zones touchées et où de nombreux éleveurs ont décidé de vendre leurs animaux reproducteurs. Le site Web « Guetter la sécheresse » a été continuellement mis à jour pour permettre aux producteurs agricoles de faire le point sur la situation et fournir à ces derniers des données de gestion pertinentes pour faire face à la sécheresse.

Le **Programme national d'approvisionnement en eau (PNAE)** , d'une durée de quatre ans, est doté d'un budget de 60 millions de dollars. Il fournit une aide fédérale au secteur agricole pour aménager et conserver les sources d'approvisionnement en eau. Il incite également les producteurs et les associations agricoles à recourir à des pratiques durables dans les zones touchées par la sécheresse au Canada. Dans le cadre du programme, AAC verse une aide financière pour régler les problèmes d'approvisionnement en eau à l'échelle nationale; il s'agit là d'une priorité pour le secteur agricole. Compte tenu du changement climatique, les solutions à long terme favorisées par le PNAE permettront au secteur de mieux s'adapter en augmentant l'accès à une eau de bonne qualité, en créant plus de débouchés pour un secteur agricole diversifié et rentable et en encourageant les plans pour l'investissement futur.

**L'aide du PNAE vise trois catégories de projets : l'approvisionnement en eau à la ferme, les infrastructures d'approvisionnement en eau pour utilisateurs multiples et les initiatives stratégiques. Grâce à cette approche, le programme fournit l'aide technique et financière nécessaire à la planification et à l'élaboration de projets d'approvisionnement en eau dans le secteur agricole, et ce, dans chaque catégorie. Les bénéficiaires sont les producteurs et leurs associations, les groupes agricoles et les groupes voués à la conservation, les collectivités rurales et les municipalités, les entreprises agricoles et rurales, les établissements d'enseignement ainsi que les gouvernements, sociétés d'État et organismes provinciaux et territoriaux. Au total, 904 projets (804 à la ferme, 50 multiutilisateurs et 50 initiatives stratégiques) visant à fournir un approvisionnement en eau sécuritaire ont été réalisés.**

Jusqu'à maintenant, six provinces ont signé des accords de contribution : l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et la Saskatchewan. Ces accords aideront le secteur

agricole et agroalimentaire à créer et à mettre en valeur des sources durables d'approvisionnement en eau grâce à une infrastructure développée et plus étendue. Ils faciliteront également la planification, la faisabilité et les études environnementales pour l'irrigation et amélioreront les connaissances sur les sources d'eau souterraines. Les négociations des accords de contribution avec les autres provinces sont presque terminées.

AAC a toujours fourni aux producteurs de nouvelles connaissances et une aide technique. Cette tradition s'est poursuivie en 2004-2005. De l'information technique a été offerte aux producteurs par l'intermédiaire de publications, de rapports de recherche, d'ateliers, de journées champêtres et de consultations individuelles. Cette information a permis d'accélérer l'adoption de PGB et de s'assurer qu'elles étaient mises en œuvre adéquatement. Les producteurs peuvent se prévaloir de cette aide, qu'ils participent à des programmes incitatifs ou non. Les PGB continuent d'évoluer. La création et la mise à l'essai de nouvelles PGB au moyen de la recherche ou d'essais dans les champs agricoles ont été largement répandus.

## Conclusion

La gérance environnementale est une priorité pour les Canadiens, et les marchés mondiaux lui accordent de plus en plus d'importance. Les producteurs, les intervenants de l'industrie, les gouvernements et les Canadiens comprennent que la gérance de l'environnement profitera non seulement à la société dans son ensemble, mais contribuera également à renforcer l'économie.

**Dans un cadre intégré, les piliers environnemental, social et économique du développement durable contribuent à faire du Canada un chef de file mondial de la production agricole et à rehausser la grande qualité de vie dont jouit le Canada aujourd'hui.**

Ainsi, toute une gamme d'activités a eu lieu en 2004-2005 dans le cadre de trois catégories concurrentes: élaboration des politiques, connaissances et aide technique à l'intention des producteurs et gérance de l'environnement à la ferme. Les activités ont grandement contribué à accélérer les progrès dans les quatre secteurs prioritaires de la qualité du sol, de l'eau, de l'air et de la biodiversité.

# Innovations propices à la croissance

## INNOVATION

**Depuis toujours, la recherche agricole contribue grandement à accroître la productivité et à augmenter les profits grâce à des innovations importantes comme les variétés végétales à rendement élevé et les nouveaux systèmes de production agricole. En réalité, il y a un siècle, la ferme canadienne pouvait nourrir 12 personnes par année. Aujourd'hui, gagnant chaque année en importance et en productivité, elle nourrit 135 personnes.**

L'innovation scientifique est peut-être plus que jamais l'élément clé qui, en plus de transformer profondément l'agriculture, crée des débouchés pour les producteurs et les collectivités rurales et permet d'offrir de nouveaux produits aux consommateurs. Les avancées de la biologie, de l'informatique et du génie des procédés peuvent déboucher sur une large gamme de produits industriels, pharmaceutiques et alimentaires issus des cultures et d'autres ressources végétales renouvelables ainsi que du bétail. Elles pourraient ouvrir la voie à une bioéconomie nouvelle et florissante. Les produits agricoles recèlent des utilisations nouvelles et passionnantes. Il suffit de penser aux nutraceutiques, aux saveurs et aux parfums, aux acides aminés essentiels, aux vitamines, aux bioplastiques, aux carburants renouvelables et aux produits industriels d'origine végétale.

En tirant parti de ces possibilités, les producteurs verront leurs résultats nets s'améliorer et tous les Canadiens profiteront de l'utilisation accrue des ressources renouvelables, des pratiques environnementales améliorées et des systèmes plus performants en matière de salubrité et de qualité des aliments.

## Nouveau plan d'action pour l'investissement

En 2004, on a élaboré un nouveau programme, d'une durée de quatre ans, visant à réorienter et à accroître l'investissement en science et en innovation. Le plan permettra de promouvoir des initiatives susceptibles de créer des débouchés nouveaux et lucratifs pour les agriculteurs et les nouvelles industries dans les collectivités rurales.

Le programme de science et d'innovation  a été lancé en 2003 et s'est poursuivi en 2004-2005. Il a permis de créer et de financer de grandes initiatives porteuses d'avenir qui pourraient influencer de façon importante les changements structurels à long terme dans le secteur canadien de l'agriculture. Ces changements découleront d'une nouvelle orientation qui mettra l'accent sur des débouchés lucratifs axés sur des produits et procédés novateurs plutôt sur les produits à faible rendement. Ces initiatives accéléreront l'adoption de technologies en émergence qui visent à créer de nouveaux produits et procédés biologiques. On pense par exemple au projet Soy 20/20, à BioProduits Canada, au Conseil bioscientifique d'Ottawa, au BioPharmaceutical Centre et à BioEnterprise.

La création du programme a pour but de réaliser d'autres initiatives à long terme fort prometteuses au cours de la prochaine année. Le défi que doit relever le Ministère est de donner suite à ces initiatives après les quatre années du programme.

## Systèmes axés sur le savoir

La priorité d'AAC en matière d'innovation consiste à favoriser l'émergence d'un secteur agricole et agroalimentaire prêt non seulement à répondre aux demandes et aux pressions, mais à planifier l'avenir en toute confiance. À cet égard, l'un des domaines de recherche de première importance à AAC porte sur la mise au point de systèmes axés sur le savoir.

Bien que les agriculteurs canadiens soient réputés pour leur capacité d'adaptation, le secteur agricole et agroalimentaire demeure vulnérable aux risques liés à la sécheresse, à la grêle, aux insectes et aux maladies, comme la brûlure de l'épi causée par le fusarium et l'ESB. L'évolution des préférences des consommateurs présente un autre défi. Par ailleurs, la création de débouchés nouveaux et rentables pour le secteur doit favoriser la stabilité économique et la protection de l'environnement. En tenant compte de ces questions, AAC a concentré ses activités scientifiques sur l'étude des interactions complexes au sein des systèmes de culture et d'élevage. Ces systèmes formeront la base des connaissances qui permettront d'évaluer les débouchés et les répercussions des nouvelles activités scientifiques au cours des 20 prochaines années. L'application de ce nouveau savoir est essentielle à la mise en place d'un secteur agricole dynamique à long terme.

### **Cultures : réduire les risques**

La recherche peut être payante. Le secteur des légumineuses à grains en est un bon exemple. Grâce aux activités de recherche d'AAC, le secteur canadien des légumineuses à grains a donné naissance à une industrie qui vaut aujourd'hui plusieurs milliards de dollars. Des stratégies de gestion intégrée des cultures (p. ex. technologie des inoculants granulaires, systèmes de gestion des maladies et technologie d'ensemencement qui réduit les risques inhérents à la production des légumineuses à grains) ont permis de générer cette croissance tout en diminuant le coût des intrants.

Les systèmes axés sur le savoir d'AAC ont également permis de diminuer les risques associés à la production d'autres cultures. Le rendement du canola a augmenté de 41 p. 100 grâce à l'utilisation d'un système de gestion qui combine la technologie des hybrides, des taux d'ensemencement plus élevés et l'élimination précoce des mauvaises herbes. L'adoption efficace de ce système en Alberta explique en grande partie les rendements inégalés de la production du canola en 2004 dans cette province.

### **Diversification**

La diversification est l'un des principaux ingrédients de la prospérité future de l'industrie. En 2004-2005, les chercheurs d'AAC ont continué de travailler sans relâche à diversifier encore plus la production agricole. AAC a évalué de nouvelles cultures (légumes orientaux, wasabi, baie de sureau et argousier) afin d'offrir aux agriculteurs canadiens des options culturelles nouvelles et de grande valeur. De plus, des méthodes de production ont été mises au point pour les cerises de

terre. La cerise de terre sauvage, utilisée surtout dans les confitures, en décoration sur les desserts et dans des spécialités régionales (apéritifs et liqueurs), présente un intérêt particulier pour les adeptes de la nouvelle cuisine. Les scientifiques d'AAC évaluent également la production et l'utilisation d'aliments nouveaux, comme le soja-légume ou l'edamame, qui témoignent de la diversité culturelle du pays. Ces fèves polyvalentes peuvent être consommées sous forme de légume, ajoutées aux soupes et aux plats sautés, servir de collation ou même de friandise.

Parallèlement, les améliorations apportées aux cultivars (c'est-à-dire des variétés issues de la reproduction sélective) rapportent gros. À partir du *Rubus strigosus*, on a réussi à mettre au point un cultivar de framboisier appelé *Cowichan*, qui résiste au pourridié des racines du framboisier, ce qui permettra à nos producteurs de demeurer concurrentiels.

### **Recherche sur les céréales**

AAC s'efforce toujours de créer de nouveaux produits et de trouver un nouveau rôle aux cultures. Cette priorité de recherche s'est maintenue en 2004-2005. Même si, traditionnellement, l'orge a toujours été considérée comme un aliment du bétail, les sélectionneurs d'AAC ont mis au point la première orge de meunerie en Amérique du Nord. HB 109 est une orge alimentaire à deux rangs et à grains nus, qui devrait être enregistrée en 2005. Des essais pilotes de mouture et de production de pâtes commerciales sont en cours. Entre autres avantages pour la santé, l'orge HB 109 renferme des fibres alimentaires, des vitamines et des antioxydants que n'offrent pas les pâtes traditionnelles faites à partir de blé.

Pour sa part, le blé contribue toujours de façon importante à l'économie canadienne grâce aux exportations, aux produits de blé manufacturés et aux aliments du bétail. Les chercheurs d'AAC ont mis au point 13 variétés de blé de printemps qui occupent actuellement 69 p. 100 de la superficie ensemencée en blé de printemps dans l'Ouest canadien. Deux variétés d'AAC, *AC Barrie* et *Supurb*, représentent 40 p. 100 de la superficie ensemencée. On estime que le rendement et la qualité de ces variétés rapportent aux agriculteurs de l'Ouest canadien plus de 100 millions de dollars par année. En outre, le risque de perte de récolte en raison du gel hâtif a diminué compte tenu du développement de cultivars précoces et à rendement élevé, comme les blés roux de printemps de l'Ouest *Infinity*, *Peace* et *Burnside*.

Les scientifiques d'AAC ont aussi enregistré des variétés servant à la fabrication des pâtes, qui répondent aux besoins des consommateurs. Au Canada, le blé *dur* mis au point par AAC occupe 95 p. 100 de la superficieensemencée de blé destiné à la fabrication des pâtes alimentaires. La plus récente variété de blé dur d'AAC est *Commander*. Elle présente des propriétés de gluten extra fort et un rendement céréalier élevé.

### **Caractères nouveaux**

Les risques de production associés aux cultures diminuent encore plus lorsque l'on incorpore de nouvelles caractéristiques génétiques ou de nouveaux caractères aux variétés. Les scientifiques d'AAC ont acquis une compréhension de la génétique de la résistance aux ravageurs et des caractères agronomiques qui faciliteront la mise au point de marqueurs d'ADN pour la sélection de ces caractéristiques dans les cultures, ce qui accélérera la sélection traditionnelle des nouvelles variétés végétales. La brûlure de l'épi causée par le fusarium fait toujours peser une lourde menace sur le revenu des producteurs céréaliers tant dans l'Est que dans l'Ouest du Canada. Les chercheurs d'AAC cherchent des méthodes qui favoriseront la production de céréales résistantes à la maladie.

Les lignées canadiennes de blé roux de printemps *Slater* et *CRGB-O-623.4*, qui associent une résistance grandement améliorée à la brûlure de l'épi causée par le fusarium et une performance agronomique, ont été enregistrées en vue d'être utilisées dans l'Est du Canada. Trois nouvelles variétés d'orge brassicole à deux rangs et quatre nouvelles variétés d'orge à grains nus se sont révélées deux fois moins sensibles à la brûlure de l'épi causée par le fusarium et à la mycotoxine produite par le champignon que les autres catégories d'orge. Il s'agit là d'un progrès important qui favorise l'utilisation commerciale de l'orge brassicole. De telles améliorations aux cultivars aident à assurer la sécurité du système alimentaire.

### **Recherche sur le bétail**

Un autre élément essentiel de la sécurité alimentaire consiste à minimiser le risque d'exposition du bétail et de la volaille aux maladies sans restreindre les échanges commerciaux. S'employer à réaliser cet objectif était l'une des priorités de recherche en 2004-2005. Les scientifiques d'AAC ont étudié les facteurs de risque de la transmission possible de la fièvre catarrhale du mouton à partir de bovins d'engraissement importés des États-Unis. Avant les recherches, les bovins d'engraissement ne pouvaient être importés que de

11 États américains et uniquement durant les mois d'hiver. L'ACIA a utilisé les résultats d'AAC pour appuyer une modification à la législation relative à l'importation de manière à autoriser l'importation de bovins d'engraissement en provenance de 35 États américains, et ce, 12 mois par année.

Les chercheurs du Ministère contribuent notamment aux systèmes de production durable du bétail en mettant à la disposition des éleveurs des outils nouveaux et novateurs. Grâce à la recherche, le produit réduisant la météorisation chez les animaux, *Alphasure*, qui est ajoutée à l'eau consommée par les bovins, est maintenant disponible sur le marché canadien. Les bovins peuvent dorénavant brouter dans des pâturages de luzerne à haut rendement sans risque de météorisation. Plus de 500 éleveurs (10 p. 100) ont adopté cette technologie.

Les producteurs de porc peuvent économiser et mieux protéger l'environnement en exerçant un contrôle serré de l'alimentation des animaux. Les chercheurs d'AAC s'affairent à définir des exigences spécifiques pour l'alimentation des porcs qui permettront d'optimiser le rendement tout en diminuant l'excrétion de sous-produits indésirables. En optimisant la densité des éléments nutritifs, le coût des aliments du bétail baissera énormément ainsi que les niveaux d'excrétion d'azote et de phosphore par les porcs. Le mélange des aliments représente une technique nouvelle et prometteuse pour simplifier les programmes complexes d'engraissement qui sont maintenant largement répandus dans l'industrie porcine.

Les mesures de salubrité des aliments à la ferme sont essentielles à la protection de l'approvisionnement alimentaire du Canada. En 2004-2005, les scientifiques d'AAC ont poursuivi leurs recherches en vue d'améliorer les systèmes de gestion des parcs d'engraissement afin de réduire la possibilité de propagation de la bactérie d'origine alimentaire *E.coli O157:H7* chez les animaux des parcs d'engraissement. Les scientifiques d'AAC ont constaté que le conditionnement préalable des bovins et que la réduction du stress lié au transport avant l'arrivée aux parcs d'engraissement diminuaient la présence de la bactérie *E. coli* dans l'environnement due au bétail. Les animaux ayant effectué les trajets les plus longs et qui n'étaient pas adaptés à l'environnement des parcs d'engraissement sont ceux qui excrétaient les plus hauts niveaux de *E. coli O157:H7*.

De nouveaux produits carnés et laitiers font continuellement leur apparition sur le marché. En plus d'avoir une teneur élevée en éléments nutritifs favorables à la santé, ils pourraient être plus rentables pour les producteurs. Les scientifiques d'AAC ont fait énormément de progrès vers l'amélioration des niveaux d'acide linoléique conjugué (ALC) dans le bœuf. L'ALC est un acide aminé essentiel que le corps humain est incapable de produire lui-même. Il comporte plusieurs avantages, notamment celui d'aider à réduire le taux de cholestérol. Une alimentation riche en graines de tournesol et en orge a permis d'augmenter la teneur en ALC du bœuf de 94 p. 100 tandis que la teneur en acide vaccénique, un précurseur de l'ALC, a augmenté de 394 p. 100. Ce précurseur peut être transformé en ALC chez l'humain.

### **Programme pour l'avancement du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire**

**Le Programme pour l'avancement du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire (PASCAA) est un programme quinquennal doté d'un budget de 240 millions de dollars sur cinq ans, qui vise à positionner le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Canada de manière à saisir les nouveaux débouchés. Le PASCAA a été lancé en avril 2004 pour succéder au Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR), dont il conserve la formule innovatrice et coopérative de financement de projets aux niveaux national, multirégional et régional. Aux termes du PASCAA, l'exécution des projets s'effectue selon une approche innovatrice dirigée par l'industrie, à l'échelle nationale et régionale.**

En 2004-2005, dans le cadre de deux appels d'offres distincts, le PASCAA a reçu 129 demandes. Au titre du premier appel d'offres, 40 projets ont été approuvés, ce qui représente un engagement total de 12 millions de dollars. À la suite du deuxième appel d'offres, 24 projets ont été approuvés, ce qui correspond à un engagement de 6,5 millions de dollars.

Les conseils sectoriels régionaux du PASCAA ont reçu 27,3 millions de dollars en subventions à titre d'allocation annuelle. De plus, les conseils ont approuvé 11 projets collectifs axés sur les résultats, soit un engagement de 4,2 millions de dollars.

## **Produits et procédés biologiques**

En misant sur les forces traditionnelles du Canada dans le domaine de la sélection végétale et de la biologie végétale, le pays pourrait améliorer son classement mondial en matière de production agricole. Pour qu'à l'avenir le secteur puisse tirer parti des nouvelles possibilités, le Ministère intensifie ses activités de recherche portant sur les utilisations nouvelles et novatrices des produits agroalimentaires. Il oriente ses activités de recherche vers deux secteurs : *génomique et protéomique et nutraceutiques et aliments fonctionnels*.

### **Génomique et protéomique**

La génomique est l'étude de tous les gènes d'un organisme vivant, tandis que la protéomique s'intéresse à la structure, à la fonction et à l'interaction des protéines. En 2004, AAC a élargi sa capacité en matière de recherche en protéomique en recrutant des scientifiques additionnels. Le Ministère a également commencé à élaborer un plan triennal à l'appui de l'initiative sur la génomique de la pomme de terre, qui permettra de mettre sur pied une équipe multidisciplinaire dans ce domaine non seulement au chapitre de la production de pommes de terre, mais aussi de la santé environnementale ainsi que de la salubrité et de la qualité des aliments.

En 2004, AAC, l'Université de l'Alberta et la province de l'Alberta ont signé une entente de recherche concertée qui a permis d'accroître l'expertise scientifique dans le domaine de la génomique des bovins de manière à créer une masse critique d'expertise.

### **Nutraceutiques et aliments fonctionnels**

En 2004-2005, AAC, l'Hôpital général de Saint-Boniface et l'Université du Manitoba ont négocié une nouvelle entente de recherche concertée portant sur les aspects des composantes alimentaires favorisant la santé. Grâce à cette entente sans précédent, annoncée en mai 2005, des chercheurs d'AAC et du domaine médical travailleront côte à côte afin d'étudier les allégations santé attribuées à divers aliments. AAC investit 17 millions de dollars sur cinq ans dans ce nouveau programme de recherche, connu sous le nom de Centre national de recherches agroalimentaires en médecine (CNRAM). Six scientifiques du Ministère et 12 employés de soutien y travailleront. Cette équipe intégrée de chercheurs concentrera ses efforts sur les cultures produites dans l'Ouest canadien et aura pour objectif ultime de mettre au point des nutraceutiques et des aliments fonctionnels commercialement viables ainsi que des technologies qui profiteront à l'ensemble du secteur agricole et agroalimentaire tout en améliorant la santé des Canadiens.

Dans le cadre d'une nouvelle entente de recherche concertée, le Ministère, l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard et le Conseil national de recherches du Canada ont discuté d'activités de recherche conjointes menées en partenariat. Par suite de ces discussions, le Ministère prévoit injecter des fonds dans les laboratoires de l'Institut des sciences nutritionnelles et de la santé où travailleront 16 employés d'AAC. On a jeté les bases d'un modèle unique qui mettra à profit les forces de ces partenaires pour s'assurer que les composés bioactifs des produits agricoles du Canada atlantique sont découverts, évalués, modifiés et produits dans le respect de l'environnement et de façon économiquement viable.

## Préparer l'avenir

**Pour le gouvernement du Canada, la science, la recherche et le transfert technologique impliquent d'aider les producteurs et les transformateurs à s'adapter aux préférences, aux demandes et aux attentes changeantes des consommateurs. Pour atteindre ces objectifs, il faut examiner les priorités scientifiques.**

**Par conséquent, le Ministère a adopté une approche qui permettra de lancer la prochaine phase de sa stratégie scientifique. Elle prévoit une vaste consultation auprès des collectivités, des intervenants, des représentants de l'industrie, des gouvernements provinciaux et territoriaux, des universités et des centres de recherches afin de cerner les priorités clés et de suggérer des stratégies pour optimiser les investissements d'AAC.**

L'examen se fera en fonction des cinq principes de base suivants :

1. le Ministère continuera d'investir autant sinon plus d'argent dans les activités scientifiques à l'échelle nationale;
2. les activités de recherche et de développement se poursuivront généralement au même rythme dans toutes les provinces;
3. les projets scientifiques répondront aux besoins de l'industrie et tiendront compte des différences régionales;
4. les initiatives ministérielles seront intégrées aux activités de planification et de mise en œuvre de la R-D menées par les partenaires gouvernementaux, les universités et le secteur au Canada et à l'étranger;
5. les initiatives ministérielles se traduiront par une synergie parmi les chercheurs et par la création d'installations dernier cri.

## RENOUVEAU

Il va de soi que le succès futur du secteur dépend de la poursuite des activités de développement et de commercialisation des nouveaux produits. En revanche, les progrès de la science et de la technologie exigent des producteurs qu'ils acquièrent de nouvelles compétences et un nouveau savoir. À vrai dire, les exploitations agricoles sont de plus en plus grandes et complexes et les producteurs doivent continuellement s'adapter pour demeurer à la fine pointe de la technologie. Le gouvernement s'efforce d'aider les producteurs à accéder aux compétences et aux connaissances dont ils ont besoin et à se perfectionner de manière à réussir dans l'économie du savoir du XXI<sup>e</sup> siècle.

**Plus précisément, les programmes du renouveau du CSA incitent les producteurs à poursuivre leurs activités stratégiques de planification et de gestion et à acquérir continuellement des connaissances et de nouvelles compétences. On pense notamment à diverses initiatives qui ont pour objectif d'aider tous les producteurs, débutants ou établis, à évaluer leur situation et les options qui s'offrent à eux, et à obtenir les compétences et les ressources dont ils ont besoin. On veut ainsi augmenter le nombre de producteurs ayant accès aux services-conseils et qui profitent des occasions d'apprentissage. Les producteurs auront également de l'aide pour élaborer des plans d'affaires et de relève et tirer parti des possibilités qui leur permettront d'accroître la rentabilité de leurs exploitations.**

### Services-conseils

Pour les producteurs, il peut être vraiment utile de bénéficier de conseils éclairés sur la façon d'accroître leur rentabilité au moyen de nouveaux débouchés et d'activités à valeur ajoutée. Ainsi, des experts-conseils peuvent aider les producteurs à faire des choix éclairés en ce qui concerne d'autres sources de revenu. Les **services-conseils** sont offerts par l'entremise de deux programmes de renouveau : les Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes (SCEAC) et le Programme de planification et d'évaluation pour les entreprises de produits à valeur ajoutée (PEPVA).

Les **SCEAC**  permettent aux producteurs admissibles de faire appel aux services de consultants pour évaluer leur situation financière, se fixer des objectifs et dresser des plans en vue d'atteindre ces objectifs, d'où une meilleure gestion de l'exploitation. Les SCEAC comportent deux volets : l'Évaluation de l'exploitation agricole (EEA), qui permet d'évaluer la

situation financière des exploitations et d'élaborer des plans d'action, et les Services spécialisés de planification d'entreprise (SSPE), qui aident à élaborer des plans d'affaires touchant divers domaines comme la relève, la comptabilité d'exercice, le développement de l'entreprise et la diversification.

Le **PEPVA**  est offert aux agriculteurs qui envisagent l'expansion de leur entreprise ou la création d'une entreprise à valeur ajoutée. Grâce à ce service, l'agriculteur recevra de l'aide pour retenir les services d'un professionnel en planification d'entreprise qui évaluera la faisabilité du projet et élaborera un plan d'entreprise complet.

En mars 2004, le volet SSPE des SCEAC et le PEPVA ont été lancés dans la plupart des provinces (le volet EEA a été lancé en 2003). À la fin de 2004-2005, les trois services étaient offerts dans toutes les régions du Canada et plus de 2 000 producteurs s'étaient inscrits aux programmes.

Le renouveau a également favorisé la création d'outils utiles qui permettent aux producteurs de prendre des décisions éclairées au sujet de leurs activités commerciales. Les **Critères de réussite**  en sont un bon exemple. Il s'agit d'un outil financier électronique avec lequel les producteurs peuvent comparer la performance financière de leur exploitation avec des exploitations semblables. Il est offert en ligne et sur CD-ROM. En 2004-2005, cet outil était toujours disponible et environ 8 000 CD-ROM ont été distribués sur demande.

### **Service de médiation en matière d'endettement agricole**

Parfois, la situation financière des agriculteurs exige une aide de nature différente. Le **Service de médiation en matière d'endettement agricole (SMMEA)**  est un programme prescrit par la loi, qui fournit aux agriculteurs insolubles et à leurs créanciers des services de médiation en vue de conclure un arrangement financier acceptable pour les deux parties. Ce service offre une solution de rechange privée, confidentielle et économique au processus de règlement des différends en matière d'insolvabilité devant les tribunaux.

Le SMMEA est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 1998. Au 31 mars 2005, les agriculteurs avaient présenté 4 486 demandes, dont 558 en 2004-2005. En ce qui a trait à la satisfaction de la clientèle, sur un échantillon de 128 agriculteurs et créanciers choisis au hasard l'an dernier, 90 p. 100 se sont dit très satisfaits ou satisfaits du service dans son ensemble.

### **Perfectionnement des compétences**

Le **perfectionnement des compétences** est une autre priorité du volet « Renouveau ». Les initiatives de renouveau aident les producteurs à devenir plus concurrentiels et plus rentables en évaluant les compétences et en offrant de la formation en gestion d'entreprise, en comptabilité et en gestion des ressources humaines et financières.

Le **Service canadien de développement des compétences en agriculture (SCDCA)**  offre aux agriculteurs et à leurs conjoints une aide financière leur permettant de faire évaluer leurs compétences et d'obtenir une formation en vue d'exploiter de nouvelles possibilités à la ferme ou à l'extérieur de la ferme. Le SCDCA vise les producteurs et leurs conjoints qui disposent d'un revenu familial net de 45 000 \$ ou moins.

Les modalités du SCDCA ont été finalisées en 2004-2005; le programme a d'abord été lancé à l'Île-du-Prince-Édouard en février 2005. Le SCDCA est un programme fédéral-provincial qui sera administré par différents agents d'exécution (p. ex. gouvernements provinciaux, tierces parties, Ressources humaines et Développement des compétences Canada). Le programme devrait être offert dans toutes les provinces et tous les territoires à compter de 2005-2006.

Le **Conseil canadien de la gestion d'entreprise agricole** s'emploie à produire et à diffuser de l'information de pointe sur la gestion agricole. Un montant de 12,5 millions de dollars sera versé au Conseil sur cinq ans. En 2004-2005, les réalisations du Conseil ont été les suivantes :

- publication d'outils novateurs de gestion d'entreprise agricole et d'information ainsi que d'outils de planification comme des articles sur la gestion de l'exploitation et la planification de la relève et des données sur les agriculteurs débutants;
- organisation de la conférence sur l'excellence en agriculture visant à fournir de l'information aux producteurs;
- création et lancement d'un centre d'apprentissage virtuel au moyen d'une base de données sur les cours en agriculture, de séminaires AgriSuccès et d'une base de données sur les bourses d'études. La liste des établissements et des cours offerts est disponible sur le site Web suivant : [http://farmcentre.com/francais/learningcentre\\_f.htm](http://farmcentre.com/francais/learningcentre_f.htm). Ce site reçoit environ 12 000 visites (nombre de fois où les gens consultent ces pages) par mois, ce qui en fait l'un des préférés des clients de l'organisation.

Le programme **4-H** contribue aux objectifs de renouveau en établissant une base solide de compétences et de connaissances chez les jeunes du milieu rural, dont bon nombre feront partie de la prochaine génération d'agriculteurs. Il est doté d'un budget de 2,4 millions de dollars sur quatre ans. Voici quelques réalisations de l'exercice 2004-2005 :

- quatre conférences nationales sur la carrière, la citoyenneté et le bénévolat ont attiré plus de 175 membres des 4-H. Plus de 90 p. 100 d'entre eux considèrent que les objectifs de la conférence ont été atteints;
- dans le cadre du Programme sur les possibilités de renouveau, huit projets ont été financés en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario et en Nouvelle-Écosse et ont atteint leurs objectifs;
- le Réseau national de ressources a permis à plus de 30 000 membres et à 9 000 dirigeants des 4-H de tirer parti du réseau et des ressources communes en matière de projets et de développement du leadership;
- des projets propres aux provinces ont atteint leurs objectifs;
- on a mis la dernière main à l'élaboration d'un plan stratégique, et les administrateurs du Conseil canadien des 4-H l'ont accepté.

## QUESTIONS INTERNATIONALES

Le Canada est tributaire des échanges commerciaux et le secteur agricole et agroalimentaire représente une partie importante des activités canadiennes d'exportation. Le Canada exporte vers plus de 180 pays des produits agricoles et alimentaires et des produits de la mer dont la valeur s'élève à près de 31 milliards de dollars chaque année. Le gouvernement du Canada est déterminé à augmenter sa part de marché en faisant la promotion du Canada à titre de chef de file mondial de l'approvisionnement de produits novateurs, sains et de qualité supérieure, fabriqués dans le respect de l'environnement. Faire des produits agricoles canadiens un gage d'excellence sur la scène mondiale augmentera non seulement les débouchés pour les producteurs, mais contribuera à leur rentabilité à court et à long terme.

Le Ministère aide également les nouvelles industries de produits à valeur ajoutée et encourage ainsi la création d'emplois et l'investissement dans les collectivités canadiennes. AAC investit dans des activités de recherche qui favorisent une meilleure utilisation des terres et il contribue au financement de programmes efficaces de salubrité des aliments à la ferme.

**Les initiatives internationales visent à concrétiser deux grandes priorités : (1) faire reconnaître nos produits et conquérir des marchés en intensifiant les efforts de commercialisation et en créant des partenariats plus dynamiques; (2) accroître le développement international en tissant des liens qui favorisent la réalisation des objectifs en matière de politique commerciale et de développement des marchés.**

### *Faire reconnaître nos produits et conquérir des marchés*

Il arrive très souvent que les réussites du secteur canadien au pays trouvent leur écho dans d'autres pays et que les défis et débouchés sur les marchés étrangers influencent les décisions prises au Canada. Nous devons, en premier lieu, disposer des bons ou des meilleurs produits; le défi consiste alors à faire sorte que ces produits se distinguent sur un marché international saturé et exigeant.

AAC s'emploie à assurer la mise en œuvre réussie de la stratégie de promotion de l'image de marque du Canada sur les marchés internationaux, qui misera sur l'image positive du pays à l'échelle mondiale et cherchera à informer les consommateurs sur les produits canadiens et à gagner leur confiance. En faisant fond sur le CSA, les activités du Ministère permettront au Canada d'acquérir une réputation de fournisseur fiable de produits sains et de grande qualité dans le monde entier. Pour y arriver, il faudra donner un caractère commun aux interventions de l'industrie, créer des outils pour aider le secteur dans ses activités de développement des marchés et adopter des messages communs pour promouvoir l'image de marque. Ces messages seront intégrés aux activités de commercialisation des intervenants.

Au cours de la dernière année, AAC a collaboré étroitement avec les dirigeants de l'industrie et les représentants provinciaux pour élaborer une promesse de marque fondée sur la recherche afin d'axer les efforts de tous les participants du secteur de l'agriculture, de l'alimentation et des produits de la mer sur la commercialisation uniforme de leurs produits. En assurant une

meilleure cohérence et une planification stratégique des activités de commercialisation du secteur dans son ensemble, nous pourrions rehausser les forces de l'industrie canadienne et de ses travailleurs ainsi que la perception des consommateurs à l'endroit du pays proprement dit tout en contribuant à la reconnaissance de la technologie, des services et des denrées agroalimentaires produites au Canada, et en stimulant la demande pour ces produits.

En plus de mieux harmoniser les approches de commercialisation externes, la promesse de marque assure une orientation interne pour l'ensemble du secteur, à l'échelle de la chaîne de valeur et des gouvernements. On décidera ainsi des mesures à prendre (p. ex. améliorer des systèmes particuliers ou l'infrastructure) pour faire en sorte que le secteur canadien de l'agriculture, de l'alimentation et des produits de la mer puisse toujours répondre aux attentes d'excellence que les consommateurs des marchés internationaux associent au Canada.

La stratégie de promotion de l'image de marque du Canada est une initiative à long terme qui se déroulera sur plusieurs années. Toutefois, en 2004-2005, elle a énormément progressé dans le cadre du partenariat avec les gouvernements provinciaux, l'industrie et les autres ministères fédéraux. Plus particulièrement :

- les recherches sur les principaux marchés (États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Mexique, Singapour, Corée) se sont poursuivies;
- le Groupe de travail sur la promotion de l'image de marque à l'échelle internationale a été mis sur pied à titre d'organisme consultatif;
- une évaluation des « outils » de commercialisation a été réalisée;
- une évaluation des foires commerciales a été entreprise;
- un contrat a été attribué dans le cadre d'un projet de création d'« outils » et des options de positionnement des produits ont été élaborées en vue d'être mises à l'essai sur les principaux marchés;
- la promesse de marque a été ébauchée avec l'aide de l'industrie et des provinces, et des consultations ont été menées auprès des intervenants.

AAC a aussi lancé un large éventail d'activités afin de promouvoir le Canada et les produits canadiens sur les principaux marchés mondiaux et d'aider l'industrie dans ses activités de développement des marchés sur la scène internationale.

Une autre des grandes priorités consiste à s'assurer que les investisseurs potentiels sont conscients des **possibilités d'investissement au Canada**. À cette fin, AAC a réalisé de nombreuses activités promotionnelles. Il a notamment organisé des visites d'entreprises et a participé à des foires commerciales internationales comme le SIAL Paris, VitaFoods, Bio (Orlando), ISM (Cologne) et IFE (Londres). Ce genre d'activités devrait mieux faire connaître le Canada en tant que lieu d'investissement dans le secteur et agricole et agroalimentaire. Cette reconnaissance accrue devrait se traduire par un changement dans le volume et la valeur de l'investissement canadien et étranger dans le secteur agricole et agroalimentaire du Canada tant au plan du marché et de la province que du territoire d'origine. Afin d'optimiser leur efficacité, les activités de promotion de l'investissement sont coordonnées avec les missions du Canada à l'étranger et Commerce international Canada (CICan).

Pour soutenir l'avantage concurrentiel du Canada, des initiatives stratégiques de promotion et de défense des intérêts canadiens ont démontré que l'industrie pouvait répondre aux demandes du marché en permettant aux secteurs nouveaux et en émergence de s'emparer des débouchés. Plus particulièrement, AAC :

- a mis l'accent sur les débouchés à valeur ajoutée et la promotion de l'image de marque;
- s'est attaqué aux obstacles au commerce et aux problèmes d'accès aux marchés (p. ex. ESB, élargissement de l'Union européenne, mise en œuvre d'un accord sur les vins et les spiritueux avec l'UE, accession de la Russie à l'OMC);
- a facilité des alliances stratégiques avec l'industrie.

Dans le cadre de ces initiatives, un large éventail d'activités ont eu lieu au Canada et à l'étranger. Par exemple, les foires commerciales, les missions et les séminaires ont permis de mieux faire connaître les produits canadiens. Les sondages effectués à la suite des activités et l'interaction avec les clients canadiens démontrent que les efforts de commercialisation et d'investissement d'AAC recueillent un appui favorable. De plus, les clients de l'industrie acceptent bien l'approche adoptée par Équipe Canada et les activités de promotion de l'image de marque. Le succès réside principalement dans le fait que les efforts déployés en matière d'investissement, de développement des marchés et de promotion de l'image de marque sont hautement coordonnés.

L'augmentation des services destinés aux exportateurs de l'industrie canadienne retient aussi beaucoup l'attention aux termes de cette priorité. Ainsi, en 2004-2005, plus de 80 colloques et séances d'information ont eu lieu à l'échelle du pays sur divers sujets, notamment sur les débouchés, les tendances et les lignes directrices génériques sur l'exportation ainsi que des séances d'information sur la nouvelle réglementation adoptée par les États-Unis relativement aux importations et aux activités à la frontière.

L'analyse comparative entreprise au cours de l'exercice précédent s'est poursuivie. Elle porte sur les services et les lacunes qui existent en matière d'information pour les entreprises d'exportation de produits agroalimentaires et de produits de la mer. Il a été confirmé que le site [Web du Service d'exportation agroalimentaire](#) a reçu plus de 2 millions de visiteurs au cours du dernier exercice, ce qui en fait l'outil préféré des utilisateurs. Selon les données recueillies, les clients sont demeurés sur le site plus de 14 minutes en moyenne à la recherche d'information commerciale, de statistiques, de règlements étrangers, de tendances commerciales et d'activités sectorielles.

Le Ministère a étendu son rayonnement auprès des exportateurs actuels et éventuels de produits agroalimentaires en devenant un partenaire actif de Commerce international Canada et du Délégué commercial virtuel. Ainsi, les clients du Ministère ont accès aux délégués commerciaux en poste à l'étranger, et les services et personnes-ressources du Ministère sont disponibles par l'intermédiaire de ce centre d'information additionnel.

**Le Ministère collabore avec les clients afin d'améliorer les stratégies à long terme du Programme international du Canada pour l'agriculture et l'alimentation (PICAA)** destinées au secteur. Le PICAA appuie les initiatives de l'industrie qui permettent au Canada d'acquérir une reconnaissance internationale en tant que chef de file en matière d'approvisionnement de produits agricoles et agroalimentaires, de boissons et de produits de la mer sains, novateurs et de qualité supérieure, qui répondent aux demandes d'un marché mondial fortement segmenté. Le PICAA appuie également des initiatives qui ont pour but d'accroître l'accès de l'industrie canadienne aux marchés étrangers de manière à exploiter au maximum les avantages découlant de la réputation du Canada.

En 2004-2005, le PICAA a approuvé 36 stratégies internationales à long terme totalisant 22,2 millions de dollars. De plus, le PICAA a attribué 7,14 millions de dollars pour financer 29 projets à court terme ayant pour but d'aider l'industrie à produire des résultats à court terme correspondant aux objectifs du PICAA.

De nombreuses activités ont été couronnées de succès en 2004-2005. Voici des exemples de résultats produits par l'industrie avec l'aide des fonds du PICAA :

- grâce aux efforts de promotion de l'Association canadienne de l'industrie du bétail et de la génétique, la Chine a signé deux protocoles visant à rouvrir son marché aux importations de semence et d'embryons de bovins;
- le Conseil canadien du canola a augmenté ses ventes de canola de 10 p. 100 aux États-Unis en mettant l'accent sur les caractéristiques santé du produit;
- l'Association des vignerons du Canada a réussi à obtenir un accès plus large à l'UE pour les vins de glace canadiens; les établissements vinicoles de la Colombie-Britannique et de l'Ontario ont obtenu des normes d'autocertification de l'UE.

### *Accroître le développement international*

**Rattacher les activités de développement international**, financées par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et d'autres organismes de développement, aux objectifs du CSA constitue un aspect fondamental de l'établissement de liens commerciaux. Grâce à ces liens, les positions du Canada lors des séances de négociation sur l'agriculture et d'autres forums multilatéraux devraient recueillir un appui plus grand de la part des partenaires internationaux. Plus particulièrement, en 2004-2005 :

- AAC a mis la dernière main à sa Stratégie de développement international en novembre 2004, en précisant comment les activités de développement international appuient les objectifs du CSA;
- un accord a été conclu avec l'ACDI en vue de créer des modules sur le renforcement des capacités pour les pays en développement. On prépare ainsi le terrain à l'établissement de relations avec ces pays, ce qui favorise l'objectif clé du CSA de conquérir des marchés à long terme;
- le Ministère a commencé à élaborer un document sur la productivité agricole canadienne en tant que ressource globale, qui vise à faire reconnaître la productivité agricole canadienne à l'échelle internationale et à contribuer ainsi à l'objectif du CSA de faire reconnaître nos produits et de conquérir des marchés.

Depuis son élaboration, la Stratégie de développement international a été communiquée aux intervenants nationaux et internationaux et continue d'orienter le travail du groupe de développement international d'AAC.

Pour ce qui est du renforcement des capacités, trois modules de formation financés par l'ACDI sont en cours d'élaboration et font appel à des études de cas provenant de régions précises : *le module de la salubrité des aliments* utilise des études de cas de l'Afrique subsaharienne, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord; *le module de la gestion des risques de l'entreprise* s'appuie sur des études de cas de l'Afrique subsaharienne, de l'Asie et de l'Europe de l'Est; *le module de la viabilité de l'environnement* utilise des études de cas de l'Amérique latine et des Caraïbes. Ces modules servent à la formation des décideurs, des agriculteurs, des équipes de mise en œuvre et des responsables de l'inspection des aliments.

La recherche et l'analyse se poursuivent dans le but de fournir de l'information générale aux représentants du Ministère qui participent à des activités internationales. De plus, à l'occasion des Journées internationales à Halifax, le CSA et la Stratégie de développement international d'AAC ont été présentés aux pays prioritaires, aux principaux représentants de divers pays à la Banque mondiale, à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et à la communauté du développement international.

Une autre responsabilité liée au développement international consiste à **établir des partenariats avec des organismes de développement pour des projets internationaux d'assistance technique sur les principaux marchés en émergence**. Pour que les pays en développement puissent exploiter leur plein potentiel, l'expertise et l'expérience de pays comme le Canada peuvent être inestimables. En plus des activités menées avec l'ACDI, le groupe du développement international d'AAC coopère avec la Banque mondiale et la FAO afin de coordonner l'aide et de collaborer sur les marchés en émergence dans les pays de l'Asie, de l'Afrique et des Amériques. Au cours de deux visites à Washington, des consultations avec la Banque mondiale ont permis de nouer de solides relations en vue d'établir des partenariats pour des projets en Asie et en Afrique.

Dans le cadre d'un autre effort concerté avec l'ACDI en 2004-2005, cette dernière a versé 40 millions de dollars à AAC pour gérer le Projet des petits exploitants agricoles sur les marchés mondiaux et la phase II du Projet de développement durable en agriculture, qui composent tous deux le Programme de développement agricole Chine-Canada. Le programme prévoit des partenariats avec plus de 10 ministères chinois clés, des représentants de l'industrie, des instituts de recherche et des universités. Deux projets financés par l'ACDI et exécutés par AAC font appel aux services de la Banque mondiale pour renforcer les capacités et offrir une assistance technique à la Chine dans les secteurs prioritaires du CSA. Les projets réalisés en Chine sont maintenant bien entamés. Quelques activités ont été complétées, notamment la formation de plus de 400 représentants chinois durant des ateliers et des séminaires tenus en Chine. De plus, plusieurs accords, notamment sur la réouverture des marchés chinois à la semence et aux embryons de bovins en octobre 2004, illustrent les relations plus étroites que nous entretenons avec la Chine.

Dans le cadre d'autres activités d'aide au développement international auxquelles participe AAC, des projets ont été ciblés pour plusieurs pays, des projets additionnels sont prévus et certains, notamment en Algérie, sont déjà en cours. En outre, en collaboration avec l'ACDI et CICan, des missions d'évaluation des besoins ont été mises sur pied dans cinq pays prioritaires et permettent de déterminer les possibilités de développement international qui pourraient bénéficier de l'aide d'AAC.

## Conclusion

**Le résultat stratégique « Innovations propices à la croissance » aide le secteur à être plus concurrentiel et prospère. L'industrie travaille plus fort, plus intelligemment et plus vite. Les exportations canadiennes sont en hausse; pourtant, à l'échelle mondiale, la croissance est à peine commencée.**

**Grâce au renforcement des capacités et à l'assistance technique, les efforts de développement international d'AAC permettent de créer des alliances et des partenariats plus solides avec les économies en développement et en transition. Au moyen de ces alliances, le Canada recueillera de nouveaux appuis sur les enjeux d'importance sur la scène mondiale.**

# Développement rural

## Introduction

**Le Canada rural joue un rôle de premier plan dans l'économie canadienne. Environ un tiers de la population canadienne vit dans des collectivités rurales et éloignées, réparties sur une superficie représentant 95 p. 100 de notre territoire. L'économie des régions rurales et éloignées du pays repose surtout sur les ressources naturelles, qui génèrent environ 15 p. 100 du produit intérieur brut et 40 p. 100 des exportations du pays.**

Le Canada rural doit relever de nombreux défis. La mondialisation, l'empiètement des centres urbains sur les régions rurales, la concentration de la population dans les centres urbains, la difficulté de conserver l'assiette fiscale nécessaire aux investissements dans l'infrastructure sociale et matérielle et la prestation des services sociaux sont autant de facteurs qui exercent des pressions sur les collectivités rurales et remettent en cause leurs moyens de subsistance.

Le gouvernement du Canada comprend le milieu rural et s'efforce d'aider les collectivités et les citoyens de ces régions à tirer leur épingle du jeu. Le Secrétariat rural, par l'entremise du Partenariat rural canadien, dirige et coordonne les activités d'élaboration et de mise en œuvre des politiques et des programmes ruraux (au moyen d'initiatives de partenariats entre les ministères et les organismes fédéraux, les autres ordres de gouvernement et les intervenants du milieu rural).

Par l'entremise de partenariats, de réseaux et de forums de discussion avec les citoyens et les organismes communautaires ruraux, le [Secrétariat rural](#) a permis aux collectivités du milieu de mieux se faire entendre et de communiquer leurs points de vue à d'autres ministères fédéraux de manière à influencer sur les politiques. Le Secrétariat a également amélioré la collaboration avec les provinces et les territoires, en plus d'acquérir de nouvelles données et connaissances sur le développement rural à l'intention des Canadiens des régions rurales, de leurs collectivités et des gouvernements.

Grâce à ces initiatives de partenariat, le Secrétariat rural a beaucoup contribué à élargir les possibilités offertes aux Canadiens des régions rurales et à leurs collectivités. Les progrès réalisés en 2004-2005 par rapport à nos engagements sont décrits ci-dessous.

*Permettre aux citoyens ruraux de mieux se faire entendre par le truchement de conférences, de tables rondes, de forums de discussion et d'autres activités de sensibilisation*

L'opinion des Canadiens ruraux demeure le point central de toute l'initiative rurale du gouvernement du Canada. Au cours de l'exercice 2004-2005, le Secrétariat rural a organisé un total de 13 forums de discussion. Ces activités ont permis de réunir des citoyens ruraux pour échanger des idées et des exemples de réussite avec leurs concitoyens et le gouvernement. Dans le cadre de ces forums, les participants pouvaient faire part de leurs préoccupations et tirer des leçons applicables au sein de leurs collectivités; ils étaient ainsi outillés pour amorcer un changement à l'échelle locale.

[La troisième Conférence rurale nationale, qui a eu lieu en octobre à Red Deer \(Alberta\), a été l'événement marquant du Dialogue rural au cours de la dernière année](#). La Conférence a réuni quelque 300 Canadiens ruraux désireux de partager leur vision du Canada dans son ensemble et de leurs collectivités en particulier.

Les activités du Dialogue de 2004-2005 ont permis aux citoyens des régions rurales de prendre conscience de la nécessité de se prendre en main et de renforcer leur capacité en misant sur la gestion des biens et en faisant appel aux dirigeants et aux jeunes pour trouver des solutions locales à leurs problèmes. Les Canadiens ruraux ont également insisté sur l'importance de la collaboration entre tous les ordres de gouvernement afin d'offrir aux collectivités les outils (recherche, information, programmes, etc.) qui leur permettront de planifier et de mettre en œuvre leur vision. Ces conclusions ont été largement communiquées aux participants et à tous les niveaux du gouvernement fédéral.

### ***Faire des recherches et des analyses qui produiront des données empiriques permettant aux gouvernements et aux collectivités rurales de prendre des décisions plus éclairées***

Afin de répondre aux besoins d'information des Canadiens des régions rurales et éloignées, le Secrétariat a entrepris de concevoir un outil qui fournira des renseignements de base sur le Canada rural : la base de données sur les collectivités. Cette base de données a pour but de fournir aux collectivités et aux gouvernements des données cohérentes, fiables et accessibles sur les facteurs économiques et démographiques à l'échelle de la collectivité. Elle sera accessible sur le Web et offrira un jeu de données complémentaires à l'information déjà fournie par chaque province et territoire.

En 2004-2005, 17 projets de recherche régionaux ont également été réalisés. Ils ont été menés dans différentes provinces et ont porté sur l'immigration, la démographie, la santé et d'autres sujets d'intérêt pour les collectivités rurales. Différents rapports publiés et distribués aux intervenants font état des résultats de recherche.

**Le Service canadien de l'information rural (SCIR)**  diffuse les résultats de recherche du Secrétariat, fournit des liens vers des services d'information et des troupes d'information personnalisées sur des sujets précis. Grâce à ce service, le SCIR permet aux citoyens et aux autres intervenants d'accéder à l'information et aux résultats de recherche portant sur les régions rurales. Les intervenants du milieu rural peuvent utiliser les données fournies par le SCIR pour acquérir une compréhension commune des défis que doivent relever les collectivités rurales et des possibilités qui ont été couronnées de succès ou sont exploitées dans d'autres collectivités.

En 2004-2005, on a amélioré et modifié le site Web du **Regroupement des services aux collectivités rurales et éloignées** . Le site Web est ainsi devenu plus convivial en facilitant les recherches sur le site et l'extraction de données détaillées. Il a enregistré plus de 320 000 visites et a permis au personnel de répondre à plus de 550 demandes de renseignements envoyées par le biais du site. En plus du format électronique, plus de 1,6 million d'exemplaires de 231 produits d'information ont été distribués, notamment le Répertoire de poche des programmes et services ruraux.

### ***Améliorer la capacité de développement du Canada rural grâce à un programme de contribution qui analysera et évaluera les initiatives de développement rural***

Pour permettre aux citoyens ruraux d'accéder plus facilement aux outils dont ils ont besoin pour favoriser le développement de leurs collectivités, le Secrétariat

rural a commencé à mettre à l'essai certains modèles de développement des collectivités rurales. Ces modèles ont été utilisés avec succès dans une partie du pays et des recherches sont en cours pour voir s'ils peuvent être appliqués dans d'autres régions.

Les résultats de ces essais seront au cœur des données qui seront mises à la disposition des collectivités rurales; ces dernières pourront s'en inspirer pour renforcer leur capacité et tirer des leçons à partir des solutions qui ont fonctionné dans d'autres collectivités. Ces données permettront au gouvernement de prendre des décisions éclairées en matière d'orientation stratégique, de programmes et de services pour les collectivités rurales, éloignées et du Nord. En 2004-2005, huit nouveaux modèles ont été retenus pour être mis à l'essai dans 24 collectivités rurales différentes.

### ***Influer sur les politiques, les programmes et les services gouvernementaux afin d'améliorer les possibilités et d'atténuer les obstacles au développement rural***

Presque toutes les questions traitées par le gouvernement du Canada comportent un élément rural sur une forme ou sous une autre, qui a une incidence plus ou moins grande sur les collectivités rurales du pays. Le **Secrétariat rural et le Partenariat rural canadien**  continuent, grâce à la **lentille rurale** , à attirer l'attention des autres ministères et organismes sur les répercussions rurales des politiques et des services gouvernementaux. Au cours de l'exercice 2004-2005, 160 mémoires au Cabinet différents ont fait l'objet d'un examen et le ministre a reçu des avis sur les 60 mémoires qui traitaient d'importantes questions rurales.

Afin d'aplanir davantage les obstacles au développement rural, un nouveau Réseau des politiques et de la recherche pour le développement rural a été mis sur pied en 2004-2005 à titre de centre de référence fédéral sur les politiques et la recherche sur le Canada rural et ses collectivités. Par le truchement du réseau, le Secrétariat rural invitera les responsables de l'élaboration des politiques du gouvernement fédéral à participer à des discussions sur des sujets d'importance pour les Canadiens ruraux.

Enfin, les activités d'élaboration des politiques ont aussi favorisé la progression du Cadre national de collaboration sur la ruralité (CNCR) en collaboration avec les représentants fédéraux-provinciaux-territoriaux (FPT). Le Cadre devrait être prêt en 2005-2006.

# Développement des coopératives

## Introduction

**Les coopératives sont des entreprises à propriété collective qui favorisent l'autonomie des individus et développent leurs qualités de leader tout en contribuant à la cohésion sociale, au développement de l'économie locale et à la création d'emplois. Avec le temps, le modèle de coopérative a fait ses preuves auprès des collectivités dans des domaines aussi diversifiés que le logement, l'agriculture, le développement de l'Arctique et la prestation de services financiers. Depuis 130 ans, les coopératives jouent un rôle important dans le développement social et économique au Canada.**

Le gouvernement du Canada reconnaît l'apport précieux des coopératives dans la société canadienne et il a donc créé en 1987 le [Secrétariat aux coopératives](#)  pour servir de point de liaison entre les coopératives et le gouvernement fédéral. Le Secrétariat travaille en étroite collaboration avec les ministères fédéraux et provinciaux pour mettre en évidence et faire valoir le modèle coopératif comme moyen de relever des défis stratégiques. Le Secrétariat encourage aussi la recherche, recueille des données et produit une série de publications sur les coopératives.

Même si les coopératives peuvent répondre aux nouvelles priorités stratégiques, elles font face à un certain nombre de difficultés, par exemple : l'option de coopérative est mal connue, les ressources techniques sont limitées pour les personnes qui veulent démarrer une coopérative et l'accès au capital est difficile.

Pour résoudre ces difficultés, le Secrétariat aux coopératives a lancé, en 2003, [l'Initiative de développement coopératif \(IDC\)](#) , un programme quinquennal destiné à aider ceux qui souhaitent créer des coopératives (volet Services-conseils) et faire de la recherche et mettre à l'essai de nouvelles applications du modèle coopératif (volet Innovation et Recherche).

Les progrès accomplis en 2004-2005 par rapport à nos engagements sont exposés ci-après.

### *Améliorer la capacité de développement pour les coopératives grâce à l'Initiative de développement coopératif (IDC)*

Par le biais des Services-conseils de l'IDC, le Secrétariat aux coopératives a collaboré en 2004-2005 avec des partenaires du secteur des coopératives à la mise en place d'un réseau d'experts en développement coopératif qui aide les personnes désireuses de créer de nouvelles coopératives ou de renforcer celles qui existent déjà. Grâce à ce travail de collaboration, 50 nouvelles coopératives ont été créées en 2004-2005 et 100 autres ont bénéficié d'une aide à leur développement.

En outre, dans le cadre du volet Innovation et Recherche, le Secrétariat a approuvé 69 nouveaux projets de coopératives qui se consacreront à la recherche ou à la mise à l'essai de nouvelles applications du modèle coopératif.

### *Voir à ce que les besoins du secteur des coopératives soient pris en considération par le gouvernement fédéral, principalement dans l'élaboration de politiques, programmes et dispositions législatives*

Le [Secrétariat aux coopératives dirige les travaux du Comité interministériel sur les coopératives](#) .

Ce comité veille à ce que les besoins du secteur des coopératives soient pris en considération par les ministères fédéraux. Au cours de l'année écoulée, ce comité a tenu plusieurs réunions pour examiner des façons d'étendre l'application du modèle coopératif et pour trouver de nouveaux moyens de cerner les priorités du secteur et d'y répondre.

En 2004-2005, le Secrétariat a joué un rôle actif auprès des organismes de développement régionaux et du [Réseau pancanadien des sociétés d'aide au développement des collectivités](#) . Cette collaboration a

donné lieu à l'instauration d'un programme pilote de formation sur le développement des coopératives pour le personnel des sociétés d'aide au développement des collectivités de la Colombie-Britannique, et les Sociétés d'aide au développement des collectivités ont accepté de participer en tant qu'initiatrices de projets d'innovation et de recherche.

En outre, le Secrétariat aux coopératives travaille en collaboration avec plusieurs ministères et organismes fédéraux à un certain nombre d'initiatives et de stratégies, notamment l'initiative sur l'économie sociale, l'intégration des immigrants et le développement des collectivités autochtones. Le Secrétariat a aussi travaillé en collaboration avec le ministère des Finances du Canada pour répondre aux besoins en capitaux des coopératives avec l'instauration de mesures fiscales.

### ***Informar les intervenants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et le grand public canadien sur le rôle et le potentiel des coopératives dans la contribution au développement économique et social***

Au cours de l'année 2004-2005, le Secrétariat aux coopératives a organisé la Conférence annuelle fédérale-provinciale-territoriale des hauts fonctionnaires responsables des coopératives, qui s'est tenue à Ottawa. Ces hauts fonctionnaires entretiennent un réseau de communication permanente tout au long de l'année pour mieux faire comprendre les questions à facettes multiples. En organisant cette conférence, le Secrétariat a encouragé l'échange d'information sur la législation, les programmes et les pratiques exemplaires qui guideront les décisions à venir.

En outre, le Secrétariat a contribué à mieux faire connaître le modèle coopératif auprès de divers intervenants grâce aux nombreuses réunions et conférences qui ont été organisées pour faire ressortir les avantages du modèle pour l'économie sociale.

### ***Favoriser et faciliter les rapports entre les organisations coopératives et le gouvernement du Canada***

En 2004-2005, le Secrétariat aux coopératives a organisé un forum national sur les coopératives autochtones et il a participé à la conférence internationale sur les services de santé. Le Secrétariat aux coopératives a également travaillé avec d'autres ministères fédéraux et des organisations du secteur des coopératives à la préparation de stratégies destinées à répondre aux priorités fédérales (c.-à-d., le développement des collectivités autochtones, les services de santé, l'immigration, etc.).

Le Secrétariat a aussi collaboré avec des organisations nationales et régionales du secteur des coopératives à la gestion et à la prestation de services-conseils dans le cadre de l'IDC. Cet exercice a donné lieu à une affectation stratégique de ressources et à une aide accrue aux particuliers et aux collectivités désireux de former de nouvelles coopératives ou de renforcer celles qui existent déjà.

### ***Développer et diffuser l'information et les connaissances nouvelles ainsi que les nouveaux outils qui aideront les coopératives et les gouvernements à prendre des décisions éclairées***

Le Secrétariat aux coopératives appuie la recherche qui met en lumière des pratiques exemplaires pour les coopératives. Il utilise son site Web pour communiquer les nouvelles informations et faire connaître les nouveaux outils, et fournir un lien avec les partenaires du gouvernement et du secteur des coopératives. Des publications, des guides et du matériel promotionnel sont distribués par l'entremise de divers réseaux.

Au cours de l'année 2004-2005, le Secrétariat aux coopératives a travaillé avec le secteur des coopératives à la diffusion de l'information et d'outils produits dans le cadre du projet « Développer les atouts de la communauté », financé par l'intermédiaire de l'Initiative sur le secteur bénévole.

De plus, une stratégie de recherche a été mise en œuvre, notamment une analyse des travaux de recherche récemment complétés, une analyse des lacunes en recherche et le recensement de projets éventuels. Quatre nouveaux rapports de recherche coopérative ont été affichés sur le Web à la suite de cet exercice.

Pendant l'année écoulée, on a amélioré la base de données des coopératives pour y inclure des données historiques qui rehausseront l'exactitude de l'information. Les renseignements produits à partir de la base de données en 2004-2005 ont été utilisés par des professeurs d'université, des associations nationales et provinciales de coopératives ainsi que par les gouvernements fédéral et provinciaux. L'information a été utilisée pour des rapports de recherches, des statistiques, des activités de formation, des discours, des exposés, des articles de journaux, de la littérature promotionnelle ainsi que pour mettre en valeur et mieux faire connaître le secteur des coopératives auprès du public.

Grâce à la coopération et à la coordination des activités avec les gouvernements provinciaux et territoriaux au cours de l'exercice financier écoulé, le Secrétariat aux coopératives a été en mesure de produire un répertoire de données fédérales-provinciales-territoriales et de publier un rapport sur l'évaluation des besoins des utilisateurs.

# Organismes relevant du Parlement par l'entremise d'AAC

## Introduction

Il existe deux organismes qui relèvent du Parlement par l'entremise d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) : l'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) et le Conseil national des produits agricoles (CNPA). Voici leurs activités et leurs réalisations en 2004-2005.



## AGENCE CANADIENNE DU PARI MUTUEL (ACPM)

L'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) réglemente et surveille les activités de pari mutuel dans les hippodromes canadiens par divers moyens. Son principal objectif est de protéger le public parieur contre les pratiques frauduleuses tout en contribuant à maintenir la viabilité de l'industrie des courses hippiques. Le mandat et les pouvoirs de l'ACPM tirent leurs origines du *Règlement sur la surveillance du pari mutuel* en vertu de l'article 204 du Code criminel.

L'ACPM jouit d'une réputation et d'une fiche de rendement des plus enviables; on reconnaît qu'elle joue un rôle de premier plan en assurant une bonne réglementation de l'industrie des courses de chevaux au Canada. Le régime canadien inspire un degré élevé de confiance aux parieurs et à l'industrie. L'Agence recouvre intégralement ses coûts depuis 1921, et le fonds renouvelable s'autofinance depuis 1973. Le fonds a été bien géré, et tous les programmes ont été offerts selon les ressources disponibles.

En 2004-2005, les parieurs étaient bien protégés contre les pratiques frauduleuses grâce à des activités de surveillance et d'exécution de la loi efficaces et efficaces. Les agents de l'Agence ont appliqué toutes les politiques et tous les règlements sur le pari.

## Activité de programme : Agence canadienne du pari mutuel

Améliorer la capacité de l'ACPM à gérer les risques liés au pari mutuel, et ainsi accroître la viabilité de l'industrie canadienne des courses hippiques.

**Résultats prévus** en 2004-2005 :

- renforcement de la confiance du public à l'égard du pari mutuel;
- détection des drogues pouvant agir sur la performance des chevaux et de toutes irrégularités touchant les courses, et détermination de l'ordre exact du placement des chevaux à l'arrivée;
- fournir, aux agents de l'Agence, de nouvelles technologies automatisées de pointe pour la surveillance;
- fonds renouvelable autosuffisant.

**Sommaire des résultats clés : L'ACPM a supervisé de manière efficiente et efficace les paris mutuels durant l'année visée par le rapport. Toutes les politiques et tous les règlements ont été appliqués, et les activités de programmes ont été exécutées en fonction des niveaux des ressources actuelles. Certaines activités ont connu une amélioration du rendement de plus de 90 p. 100.**

### Engagements prévus en 2004-2005

- Assurer une supervision efficace du pari mutuel
- Exécuter des activités de surveillance efficaces et efficientes
- Mettre au point des systèmes innovateurs qui favoriseront une gestion efficace des risques
- Gérer efficacement le fonds renouvelable
- Renforcer les alliances de concertation conclues avec les organismes provinciaux de réglementation et l'industrie des courses de chevaux

### Résultats clés

#### Engagements accomplis

- Nous avons appliqué l'ensemble des politiques, des règlements et des activités, et assuré la protection des parieurs contre les pratiques frauduleuses.
- Nous avons exécuté avec succès le Programme canadien fédéral de contrôle des drogues dans les limites du budget. Nous avons analysé 56 000 échantillons; le taux de détection de cas positifs s'est établi à 0,1 p. 100 – 58 échantillons positifs. Nous avons avisé les organismes de réglementation provinciaux afin qu'ils imposent des sentences (amendes/suspensions). Les services de contrôle-vidéo des courses et de photo d'arrivée ont été offerts dans les limites du budget à 39 hippodromes, pour un total de 2 901 jours de course en 2004.
- Nous avons mis au point et installé un système de surveillance interne automatisé dans les principaux hippodromes, et l'avons rendu accessible aux agents de l'Agence. Il s'agit du premier système de contrôle automatisé du pari mutuel de ce genre au monde. Des réalisations importantes ont été accomplies grâce à ce système, qui a permis entre autres une amélioration du rendement (auparavant, 95 p. 100 des cagnottes n'étaient pas équilibrées, alors que maintenant 99 p. 100 des cagnottes sont justes).
- L'ACPM est dotée d'un fonds renouvelable extrêmement bien géré, un moyen efficace d'assurer la prestation des services gouvernementaux et de tous les programmes dans les limites des ressources. Des systèmes de vérification financière et de responsabilisation de gestion sont en place pour permettre à l'Agence de contrôler ses dépenses et de répondre à ses besoins selon les ressources disponibles.
- Nous avons tenu des réunions et des consultations constructives avec les organismes de réglementation et l'industrie. Nous avons maintenu des liens étroits entre les gouvernements fédéral et provinciaux, et établi de bonnes relations de travail avec toutes les parties.



## CONSEIL NATIONAL DES PRODUITS AGRICOLES (CNPA)

### Aperçu

Créé en 1972 en vertu de la *Loi sur les offices des produits agricoles*, le [Conseil national des produits agricoles \(CNPA\)](#)  relève directement du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. **Le rôle du Conseil, conformément à la partie II de la Loi, est de surveiller les régimes canadiens de commercialisation ordonnée pour la volaille et les œufs en suivant de près les activités de l'Agence canadienne de commercialisation des œufs, de l'Office canadien de commercialisation du dindon, des Producteurs de poulet du Canada et de l'Office de commercialisation des œufs d'incubation de poulet de chair et, en vertu de la partie III de la Loi, de superviser les activités de l'Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins.**

### Contexte opérationnel

Dans l'exécution de ses fonctions, le Conseil consulte régulièrement les gouvernements de toutes les provinces et de tous les territoires qui manifestent un intérêt pour la création ou l'exercice des pouvoirs d'un ou de plusieurs offices établis en vertu de la Loi.

En plus de ses responsabilités législatives consistant à examiner les activités, les ordonnances et les règlements de chaque office, à mener des enquêtes sur les plaintes concernant les décisions prises par les offices et à enquêter sur le bien-fondé de la création de nouveaux offices, le Conseil entreprend des activités qui visent à promouvoir le dynamisme et à accroître la compétitivité des secteurs qu'il supervise.

Conformément à ce qui a été mentionné plus tôt, le Conseil a la responsabilité législative de surveiller les activités des cinq offices établis aux termes de la Loi. Ses tâches comprennent l'examen et l'approbation de la réglementation de tous les décrets et règlements des offices, l'examen et l'analyse continue des problèmes des offices et la participation aux réunions des offices et aux réunions ordinaires de l'ensemble du Conseil et des membres exécutifs des offices. Également, le Conseil prépare des présentations au Cabinet fédéral en ce qui concerne tous les projets de réglementation des offices nécessitant l'approbation du gouverneur en conseil.

Le Conseil a également pour responsabilité législative de donner suite aux plaintes des intervenants concernant les décisions prises par les offices nationaux. En 2004, le Conseil a reçu un total de cinq plaintes; deux contre Les Producteurs de poulet du Canada, deux contre l'Office canadien de commercialisation des œufs et une contre l'Office canadien de commercialisation du dindon. Le Conseil a tenu des audiences pour quatre des plaintes, et chacune a fait l'objet d'un rapport comprenant des recommandations du Conseil. La cinquième plainte a été résolue par le Conseil lors d'une réunion qu'il a organisée en vue de permettre aux parties de discuter de la question.

Le Conseil est actuellement composé d'une présidente à plein temps et de huit membres à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil. Il peut compter sur l'appui d'une équipe de treize fonctionnaires.

### Objectifs

En vue de s'acquitter de sa mission qui consiste à promouvoir le dynamisme et la compétitivité des secteurs qu'il supervise, le Conseil poursuit trois objectifs stratégiques :

Premièrement, le Conseil veille à ce que le système de gestion des approvisionnements en volaille et en œufs fonctionne dans l'intérêt de tous les intervenants, notamment des producteurs, des consommateurs, de l'industrie et du gouvernement. Il exerce une supervision transparente et responsable des offices canadiens de commercialisation du poulet, du dindon, des œufs et des œufs d'incubation de poulet à chair ainsi que de l'Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins. Il collabore avec ses partenaires des gouvernements provinciaux et territoriaux, et travaille au renouvellement des accords afin de renforcer le système de gestion des approvisionnements.

Deuxièmement, le Conseil encourage le dynamisme, la compétitivité et la rentabilité des secteurs et coopère avec eux afin de renforcer leur capacité à répondre aux besoins du marché. Il engage ces secteurs à se prévaloir des possibilités d'exportation, à relever leurs normes de salubrité alimentaire, à mieux gérer la chaîne d'approvisionnement et à adopter d'autres mesures dont pourrait bénéficier le secteur agricole et agroalimentaire

canadien. Il fournit aussi une orientation concernant les avantages relatifs à la création d'offices de promotion et de recherche, et la marche à suivre.

Troisièmement, le Conseil s'applique à améliorer continuellement l'efficacité, la transparence et la responsabilité dans ses activités. À cette fin, il améliore sa planification stratégique, ses rapports de gestion et ses procédures d'exploitation.

## Résultats stratégiques et points saillants sur les le rendement pour 2004-2005 :

- Les offices de commercialisation et ceux de promotion et de recherche établis en vertu de la *Loi sur les offices des produits agricoles* respectent un équilibre entre les intérêts de tous les intervenants.
- Les secteurs agroalimentaires qui sont sous la responsabilité du Conseil sont plus vigoureux, concurrentiels et rentables.
- Le Conseil a amélioré l'efficacité et l'intégrité de sa propre administration, dans la lignée des exigences de la fonction de contrôleur moderne.

### Résultats prévus en 2004-2005

- Recevoir des projets d'ententes fédérales-provinciales-territoriales de la part des trois offices nationaux (Office de commercialisation des œufs d'incubation de poulet à chair, Office canadien de commercialisation du dindon et Office canadien de commercialisation des œufs).
- Consulter les intervenants à l'égard d'un examen de la *Loi sur les offices des produits agricoles*.
- Collaborer avec le secteur et le gouvernement en vue d'élaborer une base de données fiable sur les marchés.
- Faire connaître à l'industrie les secteurs des épicereries, des services alimentaires et de la distribution.
- Approuver la mise en œuvre par l'Office des bovins de boucherie d'un système de retenue pour financer les activités du secteur des bovins de boucherie.
- Terminer la mise en œuvre de la première étape des pratiques de gestion moderne grâce à l'élaboration d'un cadre de planification et de mesure du rendement.

**Sommaire des résultats clés : D'importants progrès ont été réalisés à l'égard du renouvellement des accords fédéraux-provinciaux-territoriaux. Les travaux sur la base de données des besoins de l'industrie ont avancé et se poursuivront au cours de l'exercice 2005-2006. Le Conseil a organisé avec succès un forum sur les tendances des épicereries et des services alimentaires durant lequel les producteurs de volailles et d'œufs et les représentants des épicereries et des services alimentaires ont discuté des tendances du marché et des conséquences pour les consommateurs. En outre, on a poursuivi le travail sur les pratiques de gestion moderne, et l'on compte mettre en œuvre un cadre de responsabilisation de la gestion au début de l'automne 2005.**

**Les offices de commercialisation et les offices de promotion et de recherche établis en application de la *Loi sur les offices des produits agricoles* respectent un équilibre entre les intérêts de tous les intervenants**

### Engagements prévus en 2004-2005

### Résultats clés

Renouvellement des accords fédéraux-provinciaux-territoriaux régissant les offices de commercialisation des œufs, du dindon et des œufs d'incubation de poulet à chair

Le Conseil, de concert avec les provinces, les territoires et les secteurs industriels, a assumé un rôle de chef de file en aidant les offices nationaux de commercialisation à renouveler les accords fédéraux-provinciaux-territoriaux établissant le cadre législatif qui régit les régimes de gestion de l'offre. L'Office de commercialisation des œufs d'incubation de poulet à chair prévoit signer son nouvel accord d'ici la fin de 2005. L'Office canadien de commercialisation du dindon poursuit le processus de révision de l'accord, alors que l'Office canadien de commercialisation des œufs a suspendu le travail sur l'accord en attendant les résultats d'une poursuite judiciaire au fédéral intentée par la Saskatchewan.

Consulter les intervenants concernant l'examen de la *Loi sur les offices des produits agricoles*

Peu de progrès ont été réalisés concernant cette initiative en 2004-2005. Lors de sa séance de réflexion sur la planification stratégique en janvier 2005, le Conseil a reçu l'appui des producteurs et des représentants des intervenants de l'industrie pour amorcer des consultations sur les modifications qui pourraient être apportées à la Loi. Le Conseil amorcera l'examen législatif à l'automne ou à l'hiver 2005-2006.

Mise en œuvre d'un régime de taxes et de péréquation sur la production nationale de bœuf par l'Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie

L'Office a été établi en 2002 en vue de promouvoir la commercialisation et la production de bovins de boucherie, de bœuf et de produits du bœuf. L'Office financera les programmes visant l'industrie par le truchement de prélèvements nationaux (droits). L'Office a adopté une ordonnance d'imposition couvrant la production nationale en mars 2005. Il signe actuellement des accords de services individuels avec chaque province. On s'attend à ce que l'Office élabore une ordonnance d'imposition couvrant les importations de bœuf et de produits du bœuf en 2005-2006.

| <b>Stimuler la vigueur, la compétitivité, la sensibilité aux besoins du marché et la rentabilité des secteurs agroalimentaires relevant du Conseil</b>   |   |
|--|---|
| <b>Engagements prévus en 2004-2005</b>   | <b>Résultats clés</b>   |
| Travailler de concert avec AAC et l'ACIA à l'élaboration d'une base de données sur les marchés en vue de fournir des renseignements fiables et accessibles à tous les participants de l'industrie de la volaille et des œufs | Le Conseil dirige le Groupe de travail en matière de renseignements sur les marchés de volaille, qui comprend des représentants des offices de la volaille et des œufs, des entreprises de transformation et d'autres ministères. Ce groupe a pour objectif de mettre au point la base de données. En 2004-2005, le personnel du Conseil a poursuivi ses travaux en collaboration avec les employés d'AAC pour faire avancer le projet. À cette fin, l'industrie et le gouvernement devront conclure un accord sur les paramètres de collecte des données et les mécanismes de dissémination. Les travaux se poursuivront en 2005-2006. |
| Organiser un forum en vue de mieux faire connaître à l'industrie les secteurs de la distribution alimentaire et du commerce de détail  | Une tribune sur les tendances des épicereries et des services alimentaires a eu lieu en mai 2004, à laquelle ont participé des dirigeants de l'industrie des volailles et des œufs et des représentants des secteurs des épicereries, des services alimentaires et de la distribution, des établissements postsecondaires et des gouvernements fédéral et provinciaux. Les participants ont entendu des représentants clés des secteurs des épicereries et des services alimentaires parler des tendances du marché et leurs conséquences pour les consommateurs.   |
| <b>Améliorer l'efficacité et l'intégrité de sa propre administration, dans la lignée des exigences de la fonction de contrôleur moderne</b>  |   |
| <b>Engagements prévus en 2004-2005</b>   | <b>Résultats clés</b>   |
| Terminer la première étape de la mise en œuvre des pratiques de gestion moderne en harmonie avec les initiatives du gouvernement telles la fonction de contrôleur moderne  | Le travail de préparation d'un Cadre de responsabilisation de gestion a débuté en 2005. Ce cadre devrait être mis en œuvre en septembre 2005. Il officialisera le processus de planification stratégique du Conseil et comprendra des indicateurs de rendement ainsi qu'une analyse du risque. On a amorcé un deuxième projet qui vise à examiner et à améliorer la gestion des renseignements du Conseil.  |



# Information supplémentaire

## TABLEAUX FINANCIERS

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>Tableau 1</b>    | <b>Comparaison des dépenses prévues et des dépenses réelles</b>                            |
| <b>Tableau 2</b>    | <b>Utilisation des ressources par activité de programme</b>                                |
| <b>Tableau 3</b>    | <b>Postes votés et législatifs</b>   |
| <b>Tableau 4</b>    | <b>Coût net pour le Ministère</b>  |
| <b>Tableau 5</b>    | <b>Passif éventuel</b>   |
| <b>Tableau 6</b>    | <b>Sources des recettes disponibles et non disponibles</b>                                 |
| <b>Tableau 7</b>    | <b>Fonds renouvelable (Agence canadienne du pari mutuel)</b>                               |
| <b>Tableau 8</b>    | <b>Besoins en ressources par équipe</b>  |
| <b>Tableau 9-A</b>  | <b><i>Loi sur les frais d'utilisation</i></b>  |
| <b>Tableau 9-B</b>  | <b>Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation</b>                    |
| <b>Tableau 10</b>   | <b>Renseignements sur les dépenses de projets</b>  |
| <b>Tableau 11</b>   | <b>Rapport d'étape sur les grands projets de l'État</b>                                    |
| <b>Tableau 12-A</b> | <b>Sommaire des paiements de transfert par activité de programme</b>                       |
| <b>Tableau 12-B</b> | <b>Renseignements sur les programmes de paiements de transfert (plus de 5 millions \$)</b> |

### Remarques :

Les montants figurant aux tableaux qui suivent ont été arrondis au million de dollars près. Pour cette raison on a attribué la valeur 0,0 aux montants qui ne peuvent entrer dans cette catégorie.

Compte tenu de l'arrondissement, le total inscrit peut ne pas correspondre à celui des montants indiqués.

Lorsque des activités de programme sont déclarées dans les tableaux, les activités de programme des Services intégrés ne font pas l'objet d'un rapport distinct; elles sont plutôt calculées au prorata par rapport aux autres activités de programme.

Les montants du **Budget principal des dépenses** sont ceux indiqués dans la partie II du Budget principal des dépenses 2004-2005.

Les **dépenses prévues** sont celles indiquées dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) 2004-2005.

Les **autorisations** tiennent compte du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses 2004-2005 et des transferts d'affectation reçus durant l'exercice 2004-2005, ainsi que des transferts et ajustements internes.

Les montants **réels** représentent les dépenses réelles engagées durant l'exercice 2004-2005, telles qu'elles sont indiquées dans les Comptes publics 2004-2005. Dans certains cas, lorsque des montants autorisés n'ont pas été utilisés, ils peuvent être reportés pour utilisation future.

**Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues et des dépenses réelles (y compris ETP)**

| (en millions de dollars)                             | 2002-2003*<br>Dépenses<br>réelles | 2003-04*<br>Dépenses<br>réelles | 2004-2005                           |                     |                          |                     |
|--|-----------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|---------------------|--------------------------|---------------------|
|  |                                   |                                 | Budget<br>principal<br>des dépenses | Dépenses<br>prévues | Autorisations<br>totales | Dépenses<br>réelles |
| Gestion des risques de l'entreprise                  |                                   |                                 | 1 273,4                             | 1 310,8             | 2 706,9                  | 2 584,7             |
| Salubrité et qualité des aliments                    |                                   |                                 | 77,1                                | 77,1                | 79,6                     | 57,7                |
| Environnement  |                                   |                                 | 325,9                               | 326,4               | 338,5                    | 276,9               |
| Innovation et nouveau                                |                                   |                                 | 319,8                               | 329,2               | 330,6                    | 303,3               |
| Questions internationales                            |                                   |                                 | 117,5                               | 117,5               | 122,2                    | 119,3               |
| Secrétariat rural et Secrétariat aux coopératives    |                                   |                                 | 18,4                                | 18,4                | 19,1                     | 15,9                |
| Agence canadienne du pari mutuel                     |                                   |                                 | 15,4                                | 15,4                | 18,4                     | 14,0                |
| Conseil national des produits agricoles              |                                   |                                 | 2,6                                 | 2,6                 | 3,0                      | 2,3                 |
| <b>Total brut</b>                                    | <b>2 730,3</b>                    | <b>4 730,9</b>                  | <b>2 150,1</b>                      | <b>2 197,4</b>      | <b>3 618,3</b>           | <b>3 374,1</b>      |
| Moins recettes disponibles                           | 38,0                              | 39,0                            | 39,3                                | 39,3                | 39,3                     | 30,6                |
| <b>Total net</b>                                     | <b>2 692,3</b>                    | <b>4 691,9</b>                  | <b>2 110,8</b>                      | <b>2 158,1</b>      | <b>3 579,1</b>           | <b>3 343,4</b>      |
| Moins recettes non disponibles                       | 152,9                             | 164,5                           | -                                   | 34,4                | 45,4                     | 45,4                |
| Plus coût des services reçus sans frais <sup>1</sup> | 38,6                              | 38,0                            | -                                   | 43,4                | 46,5                     | 46,5                |
| <b>Coût net pour le Ministère</b>                    | <b>2 578,0</b>                    | <b>4 565,4</b>                  | <b>2 110,8</b>                      | <b>2 167,1</b>      | <b>3 580,1</b>           | <b>3 344,5</b>      |
| <b>Équivalents temps plein (ETP)</b>                 | <b>5 765</b>                      | <b>6 170</b>                    | <b>s.o.</b>                         | <b>6 170</b>        | <b>s.o.</b>              | <b>6 216</b>        |

**Remarques :**

\* Pour plus d'information sur les données financières de 2002-2003 et de 2003-2004, voir les rapports sur le rendement d'AAC précédents. On ne peut comparer les données historiques étant donné que les dépenses réelles d'AAC en 2002-2003 et de 2003-2004 ne sont pas disponibles; le codage financier de ces années ne permet pas la concordance des données entre les anciens résultats stratégiques et les activités de programme actuelles.

1. Le coût des services fournis par d'autres ministères comprend les frais touchant les locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), les contributions de l'employeur aux primes d'assurance des employés et les dépenses payées par le SCT (excluant le fonds renouvelable), la protection prévue en cas d'accident de travail fournie par Développement social Canada et les services fournis par Justice Canada (voir Tableau 4).

**ETP** = Équivalents temps plein - reflète seulement les ETP financés à même les ressources appropriées du Ministère. En plus du nombre réel total de 6 216 ETP, on comptait 338 ETP embauchés par AAC pour des activités de recherche financées grâce aux ententes de collaboration avec les partenaires de l'industrie et 44 ETP financés à même les ressources d'autres ministères. De plus, 313 ETP étaient des étudiants.

Les montants du **Budget principal des dépenses** sont ceux indiqués dans la partie II du Budget principal des dépenses 2004-2005.

Les **dépenses prévues** sont celles indiquées dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) 2004-2005 et comprennent les ressources dont on prévoit l'inclusion aux niveaux de référence du Ministère par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses (47,3 millions de dollars).

Les **autorisations totales** tiennent compte du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses 2004-2005 et des transferts d'affectation reçus durant l'exercice 2004-2005, ainsi que des transferts et ajustements internes (total combiné de 1 468,3 millions de dollars) tels qu'indiqués dans les Comptes publics 2004-2005. Ce montant comprend les paiements de transfert législatifs pour le Programme de paiements relatifs au revenu agricole - PPRA (991,5 millions de dollars) et une demande additionnelle au titre du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole - PCSRA (417,2 millions de dollars). Ces montants n'étaient pas prévus au moment de la préparation du RPP 2004-2005 et ne sont donc pas inclus dans les dépenses prévues.

Les **dépenses réelles** représentent les dépenses réelles engagées durant l'exercice 2004-2005, telles qu'elles sont indiquées dans les Comptes publics 2004-2005. Dans certains cas, lorsque des montants autorisés n'ont pas été utilisés, ils peuvent être reportés pour utilisation future.

## Tableau 2 : Utilisation des ressources par activité de programme

(en millions de dollars)

2004-2005

|  | Budgétaire     |                 |                              |                                     |                             |                                     | Plus ; Non budgétaire             | Total          |
|--|----------------|-----------------|------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|----------------|
|  | Fonctionnement | Immobilisations | Subventions et contributions | Total : Dépenses budgétaires brutes | Moins : Revenus disponibles | Total : Dépenses budgétaires nettes | Prêts, investissements et avances |                |
| <b>Gestion des risques de l'entreprise</b>               |                |                 |                              |                                     |                             |                                     |                                   |                |
| Budget principal des dépenses                            | 103,3          | 5,1             | 1 164,9                      | 1 273,4                             | 8,9                         | 1 264,5                             | -                                 | 1 264,5        |
| Dépenses prévues   | 117,8          | 25,1            | 1 167,8                      | 1 310,8                             | 8,9                         | 1 301,9                             | -                                 | 1 301,9        |
| Autorisations  | 167,0          | 5,2             | 2 534,7                      | 2 706,9                             | 8,9                         | 2 698,0                             | -                                 | 2 698,0        |
| Dépenses réelles   | 110,7          | 5,2             | 2 468,8                      | 2 584,7                             | 1,6                         | 2 583,1                             | -                                 | 2 583,1        |
| <b>Salubrité et qualité des aliments</b>                 |                |                 |                              |                                     |                             |                                     |                                   |                |
| Budget principal des dépenses                            | 44,3           | 2,7             | 30,1                         | 77,1                                | -                           | 77,1                                | -                                 | 77,1           |
| Dépenses prévues   | 44,3           | 2,7             | 30,1                         | 77,1                                | -                           | 77,1                                | -                                 | 77,1           |
| Autorisations  | 46,8           | 2,8             | 30,1                         | 79,6                                | -                           | 79,6                                | -                                 | 79,6           |
| Dépenses réelles   | 50,4           | 2,7             | 4,5                          | 57,7                                | -                           | 57,7                                | -                                 | 57,7           |
| <b>Environnement</b>                                     |                |                 |                              |                                     |                             |                                     |                                   |                |
| Budget principal des dépenses                            | 199,1          | 13,0            | 113,9                        | 325,9                               | 15,0                        | 310,9                               | -                                 | 310,9          |
| Dépenses prévues   | 199,6          | 13,0            | 113,9                        | 326,4                               | 15,0                        | 311,4                               | -                                 | 311,4          |
| Autorisations  | 211,0          | 13,1            | 114,4                        | 338,5                               | 15,0                        | 323,5                               | -                                 | 323,5          |
| Dépenses réelles   | 226,6          | 12,8            | 37,5                         | 276,9                               | 14,9                        | 261,9                               | -                                 | 261,9          |
| <b>Innovation et renouveau</b>                           |                |                 |                              |                                     |                             |                                     |                                   |                |
| Budget principal des dépenses                            | 213,1          | 11,3            | 95,4                         | 319,8                               | -                           | 319,8                               | -                                 | 319,8          |
| Dépenses prévues   | 215,2          | 11,3            | 102,7                        | 329,2                               | -                           | 329,2                               | -                                 | 329,2          |
| Autorisations  | 234,6          | 11,4            | 84,6                         | 330,6                               | -                           | 330,6                               | -                                 | 330,6          |
| Dépenses réelles   | 214,2          | 11,3            | 77,7                         | 303,3                               | -                           | 303,3                               | -                                 | 303,3          |
| <b>Questions internationales</b>                         |                |                 |                              |                                     |                             |                                     |                                   |                |
| Budget principal des dépenses                            | 83,6           | 4,5             | 29,5                         | 117,5                               | -                           | 117,5                               | -                                 | 117,5          |
| Dépenses prévues   | 83,6           | 4,5             | 29,5                         | 117,5                               | -                           | 117,5                               | -                                 | 117,5          |
| Autorisations  | 88,3           | 4,5             | 29,5                         | 122,2                               | -                           | 122,2                               | -                                 | 122,2          |
| Dépenses réelles   | 87,9           | 4,5             | 27,0                         | 119,3                               | -                           | 119,3                               | -                                 | 119,3          |
| <b>Secrétariat rural et Secrétariat aux coopératives</b> |                |                 |                              |                                     |                             |                                     |                                   |                |
| Budget principal des dépenses                            | 12,0           | -               | 6,4                          | 18,4                                | -                           | 18,4                                | -                                 | 18,4           |
| Dépenses prévues   | 12,0           | -               | 6,4                          | 18,4                                | -                           | 18,4                                | -                                 | 18,4           |
| Autorisations  | 12,6           | -               | 6,4                          | 19,1                                | -                           | 19,1                                | -                                 | 19,1           |
| Dépenses réelles   | 12,2           | -               | 3,8                          | 15,9                                | -                           | 15,9                                | -                                 | 15,9           |
| <b>Agence canadienne du pari mutuel</b>                  |                |                 |                              |                                     |                             |                                     |                                   |                |
| Budget principal des dépenses                            | 15,4           | -               | -                            | 15,4                                | 15,4                        | -                                   | -                                 | -              |
| Dépenses prévues   | 15,4           | -               | -                            | 15,4                                | 15,4                        | -                                   | -                                 | -              |
| Autorisations  | 18,4           | -               | -                            | 18,4                                | 15,4                        | 3,0                                 | -                                 | 3,0            |
| Dépenses réelles   | 14,0           | -               | -                            | 14,0                                | 14,1                        | (0,1)                               | -                                 | (0,1)          |
| <b>Conseil national des produits agricoles</b>           |                |                 |                              |                                     |                             |                                     |                                   |                |
| Budget principal des dépenses                            | 2,4            | -               | 0,2                          | 2,6                                 | -                           | 2,6                                 | -                                 | 2,6            |
| Dépenses prévues   | 2,4            | -               | 0,2                          | 2,6                                 | -                           | 2,6                                 | -                                 | 2,6            |
| Autorisations  | 2,4            | -               | 0,6                          | 3,0                                 | -                           | 3,0                                 | -                                 | 3,0            |
| Dépenses réelles   | 2,3            | -               | -                            | 2,3                                 | -                           | 2,3                                 | -                                 | 2,3            |
| <b>Total - Budget principal des dépenses</b>             | <b>673,1</b>   | <b>36,6</b>     | <b>1 440,3</b>               | <b>2 150,1</b>                      | <b>39,3</b>                 | <b>2 110,8</b>                      | <b>-</b>                          | <b>2 110,8</b> |
| <b>Total - Dépenses prévues</b>                          | <b>690,2</b>   | <b>56,6</b>     | <b>1 450,6</b>               | <b>2 197,4</b>                      | <b>39,3</b>                 | <b>2 158,1</b>                      | <b>-</b>                          | <b>2 158,1</b> |
| <b>Total - Autorisations</b>                             | <b>781,1</b>   | <b>36,9</b>     | <b>2 800,4</b>               | <b>3 618,3</b>                      | <b>39,3</b>                 | <b>3 579,1</b>                      | <b>-</b>                          | <b>3 579,1</b> |
| <b>Total - Dépenses réelles</b>                          | <b>718,3</b>   | <b>36,5</b>     | <b>2 619,3</b>               | <b>3 374,1</b>                      | <b>30,6</b>                 | <b>3 343,4</b>                      | <b>-</b>                          | <b>3 343,4</b> |

### Remarques :

Les montants du **Budget principal des dépenses** sont ceux indiqués dans la partie II du Budget principal des dépenses 2004-2005.

Les **dépenses prévues** sont celles indiquées dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) 2004-2005 et comprennent les ressources dont on prévoit l'inclusion aux niveaux de référence du Ministère par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses (47,3 millions de dollars).

Les **autorisations totales** tiennent compte du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses 2004-2005 et des transferts d'affectation reçus durant l'exercice 2004-2005, ainsi que des transferts et ajustements internes (total combiné de 1 468,3 millions de dollars) tels qu'indiqués dans les Comptes publics 2004-2005. Ce montant comprend les paiements de transfert législatifs pour le Programme de paiements relatifs au revenu agricole - PPRA (991,5 millions de dollars); une demande additionnelle au titre du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole - PCSRA (417,2 millions de dollars). Ces montants n'étaient pas prévus au moment de la préparation du RPP 2004-2005 et ne sont donc pas inclus dans les dépenses prévues.

Les **dépenses réelles** représentent les dépenses réelles engagées durant l'exercice 2004-2005, telles qu'elles sont indiquées dans les Comptes publics 2004-2005. Dans certains cas, lorsque des montants autorisés n'ont pas été utilisés, ils peuvent être reportés pour utilisation future.

## Tableau 3 : Postes votés et législatifs

(en millions de dollars)

2004-2005

| Poste voté ou législatif | Nom partiel du poste voté ou législatif  | Budget principal des dépenses | Dépenses prévues | Autorisations totales | Dépenses réelles |
|--------------------------|--|-------------------------------|------------------|-----------------------|------------------|
| 1                        | Dépenses de fonctionnement   | 563,2                         | 579,3            | 664,8                 | 613,8            |
| 5                        | Dépenses en capital  | 36,6                          | 56,6             | 36,9                  | 36,5             |
| 10                       | Subventions et contributions   | 335,0                         | 345,2            | 397,2                 | 216,7            |
| 15                       | Aux termes de l'article 29 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autoriser le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, au nom de Sa Majesté du chef du Canada et conformément aux conditions approuvées par le ministre des Finances, à garantir le paiement d'un montant ne dépassant pas en totalité et en tout temps, la somme de 1 700 000 000 \$ payable sous la forme d'avances de fonds fournies par les organismes de producteurs, la Commission canadienne du blé et d'autres prêteurs en vertu du Programme d'avances printanières. | 0,0                           | -                | 0,0                   | -                |
| 20                       | Aux termes de l'article 29 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autoriser le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, au nom de Sa Majesté du chef du Canada et conformément aux conditions approuvées par le ministre des Finances, à garantir le paiement des montants ne dépassant pas en totalité et en tout temps la somme de 140 000 000 \$ payable à l'égard des Accords de ligne de crédit à être engagés par la Société du crédit agricole pour les besoins du Programme national renouvelé (2001) sur l'éthanol de la biomasse.    | 0,0                           | -                | 0,0                   | -                |
| (L)                      | Subventions aux organismes créés sous le régime de la <i>Loi sur les offices de produits agricoles</i>   | 0,2                           | 0,2              | 0,6                   | -                |
| (L)                      | Paiements relatifs à la <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i>  | 65,5                          | 65,5             | 13,8                  | 13,8             |
| (L)                      | Garanties de prêt en vertu de la <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i>  | 4,0                           | 4,0              | 1,2                   | 1,2              |
| (L)                      | Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole - Programme d'assurance-récolte*</i>   | 227,3                         | 227,3            | *                     | *                |
| (L)                      | Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole - Compte de stabilisation du revenu net*</i>   | 212,6                         | 212,6            | *                     | *                |
| (L)                      | Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire - salaire et allocation d'automobile   | 0,1                           | 0,1              | 0,1                   | 0,1              |
| (L)                      | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés   | 70,6                          | 71,6             | 71,4                  | 71,4             |
| (L)                      | Utilisation des recettes provenant de l'aliénation de biens excédentaires de l'État  | -                             | -                | 2,4                   | 2,3              |
| (L)                      | Droits des agences de recouvrement   | -                             | -                | 0,1                   | 0,1              |
| (L)                      | Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel   | -                             | -                | 3,0                   | (0,1)            |
| (L)                      | Contributions pour la transition vers les futurs programmes de gestion des risques   | -                             | -                | (0,0)                 | (0,0)            |
| (L)                      | Dépenses effectuées en vertu de l'article 29 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> pour des paiements conformes aux garanties prévues par le Programme d'avances printanières   | -                             | -                | 6,2                   | 6,2              |
| (L)                      | Contributions à l'appui des programmes de gestion des risques de l'entreprise en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture*  | 378,9                         | 378,9            | 1 207,5               | 1 207,5          |
| (L)                      | Contributions au Programme national de redressement de l'industrie bovine dans le sillage de l'ESB   | 69,4                          | 69,4             | 1,6                   | 1,6              |
| (L)                      | Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole - Programmes provinciaux</i>   | 147,5                         | 147,5            | 108,7                 | 108,7            |
| (L)                      | Paiements de subventions globales liées au Programme d'aide transitoire à l'industrie  | -                             | -                | (66,9)                | (66,9)           |
| (L)                      | Paiements de contributions globales liées au Programme d'aide transitoire à l'industrie  | -                             | -                | -                     | -                |
| (L)                      | Contributions à la gestion des risques agricoles - Programme canadien du revenu agricole   | -                             | -                | -                     | -                |
| (L)                      | Paiements de contributions globales liées au repositionnement de l'industrie du bœuf et de l'élevage bovin   | -                             | -                | 131,2                 | 131,2            |
| (L)                      | Paiements liés au Décret de remise conditionnelle visant le Régime d'assurance-revenu brut du Québec   | -                             | -                | 7,8                   | 7,8              |
| (L)                      | Paiements de subventions globales liées au Programme de paiements relatifs au revenu agricole  | -                             | -                | 896,9                 | 896,9            |
| (L)                      | Paiements de contributions globales liées au Programme de paiements relatifs au revenu agricole  | -                             | -                | 94,6                  | 94,6             |
| <b>TOTAL</b>             |  | <b>2 110,8</b>                | <b>2 158,1</b>   | <b>3 579,1</b>        | <b>3 343,4</b>   |

### Remarques :

\* Les autorisations totales du Programme d'assurance-récolte et du Compte de stabilisation du revenu net et les montants réels sont indiqués dans (L) Contributions à l'appui des programmes de gestion des risques de l'entreprise en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture.

(L) indique un poste législatif

Les montants du **Budget principal des dépenses** sont ceux indiqués dans la partie II du Budget principal des dépenses 2004-2005.

Les **dépenses prévues** sont celles indiquées dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) 2004-2005 et comprennent les ressources dont on prévoit l'inclusion aux niveaux de référence du Ministère par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses (47,3 millions de dollars).

Les **autorisations totales** tiennent compte du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses 2004-2005 et des transferts d'affectation reçus durant l'exercice 2004-2005, ainsi que des transferts et ajustements internes (total combiné de 1 468,3 millions de dollars) tels qu'indiqués dans les Comptes publics 2004-2005. Ce montant comprend les paiements de transfert législatifs pour le Programme de paiements relatifs au revenu agricole - PPRA (991,5 millions de dollars) et une demande additionnelle au titre du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole - PCSRA (417,2 millions de dollars). Ces montants n'étaient pas prévus au moment de la préparation du RPP 2004-2005 et ne sont donc pas inclus dans les dépenses prévues.

Les **dépenses réelles** représentent les dépenses réelles engagées durant l'exercice 2004-2005, telles qu'elles sont indiquées dans les Comptes publics 2004-2005. Dans certains cas, lorsque des montants autorisés n'ont pas été utilisés, ils peuvent être reportés pour utilisation future.

## Tableau 4 : Coût net pour le Ministère

| (en millions de dollars)  | 2004-2005      |
|---|----------------|
| Total des dépenses réelles  | 3 343,4        |
| <i>Plus : Services reçus sans frais</i>   |                |
| Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)   | 11,5           |
| Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (excluant le fonds renouvelable) | 31,3           |
| Indemnisation des victimes d'accident du travail assurées par Développement social Canada   | 1,9            |
| Dépenses salariales et connexes des services juridiques fournis par Justice Canada  | 1,9            |
|   | <b>46,5</b>    |
| <i>Moins : Recettes non disponibles</i>   | <b>45,4</b>    |
| <b>Coût net du Ministère en 2004-2005</b>   | <b>3 344,5</b> |

## Tableau 5 : Passif éventuel

| Passif éventuel  | (en millions de dollars) |                |
|--|--------------------------|----------------|
|  | 31 mars 2004             | 31 mars 2005   |
| <i>Garanties</i>   |                          |                |
| <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i>  | 456,5                    | 613,4          |
| <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative (LPAACFC)</i> | 242,5                    | 236,3          |
| <i>Programme d'avances printanières (PAP)</i>  | 3,9                      | 24,5           |
| <b>Total des garanties</b>   | <b>702,9</b>             | <b>874,2</b>   |
| <b>Revendications, litiges en suspens et éventuels</b>   | <b>23,4</b>              | <b>525,4</b>   |
| <b>Total</b>   | <b>726,3</b>             | <b>1 399,6</b> |

Le total du passif éventuel au 31 mars 2005 est de 673,3 millions de dollars supérieur à celui du 31 mars 2004 à cause principalement d'une poursuite en recours collectif totalisant 500 millions de dollars aux termes de laquelle les plaignants veulent faire recalculer leurs droits et les obligations du gouvernement au titre du CSRN, et ce, à partir de 1994.

La question est de savoir si oui ou non le coût du transport et du stockage dans les élevateurs, assumé par la Commission canadienne du blé, devra être ajouté au calcul des ventes nettes admissibles du producteur pour les besoins du calcul des avantages du CSRN.

## Tableau 6 : Sources des recettes disponibles et non disponibles

### Recettes disponibles

| (en millions de dollars)  | 2002-2003        | 2003-2004        | 2004-2005                     |                  |                       |                  |
|---|------------------|------------------|-------------------------------|------------------|-----------------------|------------------|
|   | Recettes réelles | Recettes réelles | Budget principal des dépenses | Recettes prévues | Autorisations totales | Recettes réelles |
| <b>Gestion des risques de l'entreprise</b>  |                  |                  |                               |                  |                       |                  |
| Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) - Frais d'administration                   | 9,0              | 9,2              | 8,9                           | 8,9              | -                     | -                |
| Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) - Frais d'administration |                  |                  | -                             | -                | 8,9                   | 1,7              |
| <b>Environnement</b>  |                  |                  |                               |                  |                       |                  |
| Pâturages communautaires  | 13,6             | 14,5             | 15,0                          | 15,0             | 15,0                  | 14,9             |
| <b>Agence canadienne du pari mutuel - Fonds renouvelable</b>                            | <b>15,4</b>      | <b>15,4</b>      | <b>15,4</b>                   | <b>15,4</b>      | <b>15,4</b>           | <b>14,0</b>      |
| <b>Total des recettes disponibles</b>   | <b>38,0</b>      | <b>39,0</b>      | <b>39,3</b>                   | <b>39,3</b>      | <b>39,3</b>           | <b>30,6</b>      |

### Recettes non disponibles

| (en millions de dollars)                            | 2002-2003*       | 2003-2004*       | 2004-2005                      |                  |                       |                  |
|---|------------------|------------------|--------------------------------|------------------|-----------------------|------------------|
|   | Recettes réelles | Recettes réelles | Budget principal des dépenses* | Recettes prévues | Autorisations totales | Recettes réelles |
| <b>Gestion des risques de l'entreprise</b>          |                  |                  |                                |                  |                       |                  |
| Remboursement des dépenses des exercices précédents |                  |                  |                                |                  | 21,6                  | 21,6             |
| Services et droits d'utilisation                    |                  |                  |                                |                  | 0,9                   | 0,9              |
| Privilèges, licences et permis                      |                  |                  |                                |                  | 0,2                   | 0,2              |
| Rendement des investissements                       |                  |                  |                                |                  | 0,7                   | 0,7              |
| Produits tirés de la vente de biens de l'État       |                  |                  |                                |                  | 0,0                   | 0,0              |
| Autres recettes non fiscales                        |                  |                  |                                |                  | 0,9                   | 0,9              |
| <b>Total - Gestion des risques de l'entreprise</b>  | <b>-</b>         | <b>-</b>         | <b>-</b>                       | <b>-</b>         | <b>24,4</b>           | <b>24,4</b>      |
| <b>Salubrité et qualité des aliments</b>            |                  |                  |                                |                  |                       |                  |
| Remboursement des dépenses des exercices précédents |                  |                  |                                |                  | 0,0                   | 0,0              |
| Services et droits d'utilisation                    |                  |                  |                                |                  | 0,3                   | 0,3              |
| Privilèges, licences et permis                      |                  |                  |                                |                  | 0,3                   | 0,3              |
| Rendement des investissements                       |                  |                  |                                |                  | 0,4                   | 0,4              |
| Produits tirés de la vente de biens de l'État       |                  |                  |                                |                  | 0,2                   | 0,2              |
| Autres recettes non fiscales                        |                  |                  |                                |                  | 0,6                   | 0,6              |
| <b>Total - Salubrité et qualité des aliments</b>    | <b>-</b>         | <b>-</b>         | <b>-</b>                       | <b>-</b>         | <b>1,8</b>            | <b>1,8</b>       |
| <b>Environnement</b>                                |                  |                  |                                |                  |                       |                  |
| Remboursement des dépenses des exercices précédents |                  |                  |                                |                  | -                     | -                |
| Services et droits d'utilisation                    |                  |                  |                                |                  | 0,4                   | 0,4              |
| Privilèges, licences et permis                      |                  |                  |                                |                  | 0,5                   | 0,5              |
| Rendement des investissements                       |                  |                  |                                |                  | 1,5                   | 1,5              |
| Produits tirés de la vente de biens de l'État       |                  |                  |                                |                  | 0,6                   | 0,6              |
| Autres recettes non fiscales                        |                  |                  |                                |                  | 2,4                   | 2,4              |
| <b>Total - Environnement</b>                        | <b>-</b>         | <b>-</b>         | <b>-</b>                       | <b>-</b>         | <b>5,5</b>            | <b>5,5</b>       |

Tableau 6 : Sources des recettes disponibles et non disponibles – suite

Recettes non disponibles

| (en millions de dollars)   | 2002-2003*       | 2003-2004*       | 2004-2005                      |                  |                       |                  |
|--|------------------|------------------|--------------------------------|------------------|-----------------------|------------------|
|  | Recettes réelles | Recettes réelles | Budget principal des dépenses* | Recettes prévues | Autorisations totales | Recettes réelles |
| <b>Innovation et renouvellement</b>                              |                  |                  |                                |                  |                       |                  |
| Remboursement des dépenses des exercices précédents              |                  |                  |                                |                  | 0,2                   | 0,2              |
| Services et droits d'utilisation                                 |                  |                  |                                |                  | 0,0                   | 0,0              |
| Privilèges, licences et permis                                   |                  |                  |                                |                  | 0,6                   | 0,6              |
| Rendement des investissements                                    |                  |                  |                                |                  | 1,6                   | 1,6              |
| Produits tirés de la vente de biens de l'État                    |                  |                  |                                |                  | 6,0                   | 6,0              |
| Autres recettes non fiscales                                     |                  |                  |                                |                  | 2,8                   | 2,8              |
| <b>Total - Innovation et renouvellement</b>                      | -                | -                | -                              | -                | <b>11,3</b>           | <b>11,3</b>      |
| <b>Questions internationales</b>                                 |                  |                  |                                |                  |                       |                  |
| Remboursement des dépenses des exercices précédents              |                  |                  |                                |                  | 0,2                   | 0,2              |
| Services et droits d'utilisation                                 |                  |                  |                                |                  | 0,0                   | 0,0              |
| Privilèges, licences et permis                                   |                  |                  |                                |                  | 0,2                   | 0,2              |
| Rendement des investissements                                    |                  |                  |                                |                  | 0,6                   | 0,6              |
| Produits tirés de la vente de biens de l'État                    |                  |                  |                                |                  | 0,0                   | 0,0              |
| Autres recettes non fiscales                                     |                  |                  |                                |                  | 1,2                   | 1,2              |
| <b>Total - Questions internationales</b>                         | -                | -                | -                              | -                | <b>2,3</b>            | <b>2,3</b>       |
| <b>Secrétariat rural et Secrétariat aux coopératives</b>         |                  |                  |                                |                  |                       |                  |
| Remboursement des dépenses des exercices précédents              |                  |                  |                                |                  | 0,0                   | 0,0              |
| Services et droits d'utilisation                                 |                  |                  |                                |                  | -                     | -                |
| Privilèges, licences et permis                                   |                  |                  |                                |                  | -                     | -                |
| Rendement des investissements                                    |                  |                  |                                |                  | -                     | -                |
| Produits tirés de la vente de biens de l'État                    |                  |                  |                                |                  | -                     | -                |
| Autres recettes non fiscales                                     |                  |                  |                                |                  | 0,1                   | 0,1              |
| <b>Total - Secrétariat rural et Secrétariat aux coopératives</b> | -                | -                | -                              | -                | <b>0,1</b>            | <b>0,1</b>       |
| <b>Total des recettes non disponibles</b>                        | <b>152,9</b>     | <b>164,5</b>     | <b>-</b>                       | <b>34,4</b>      | <b>45,4</b>           | <b>45,4</b>      |

Remarques :

\*Pour plus d'information sur les données financières de 2002-2003 et de 2003-2004, voir les rapports sur le rendement d'AAC précédents. Il est impossible de comparer les données historiques étant donné que les revenus réels d'AAC de 2002-2003 et de 2003-2004 ne sont pas disponibles en fonction des activités de programme.

Les **recettes disponibles** proviennent du Programme des pâturages communautaires, des frais d'administration liés au Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) et du programme qui lui a succédé le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA), et du Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel. Conformément à la politique du Conseil du Trésor, le Ministère peut encaisser et dépenser jusqu'à 125 % de ses recettes nettes autorisées. Les recettes disponibles ont diminué principalement en raison des modifications des frais administratifs du PCSRA par rapport au CSRN.

Les **recettes non disponibles** comprennent des postes tels que le remboursement des dépenses des années antérieures, les produits découlant de la vente de biens de l'État, les privilèges, les licences et les permis. Les recettes non disponibles étaient passablement plus élevées dans les années précédentes en raison principalement du recouvrement des sommes (remboursement des dépenses des exercices précédents) au titre du Programme canadien de revenu agricole, qui fait l'objet d'une élimination progressive.

## Tableau 7 : Fonds renouvelable (Agence canadienne du pari mutuel)

| État des résultats                                    | 2002-2003        | 2003-2004        | 2004-2005                     |                  |               |                  |
|---|------------------|------------------|-------------------------------|------------------|---------------|------------------|
|   |                  |                  | Budget principal des dépenses | Dépenses prévues | Autorisations | Dépenses réelles |
| (en millions de dollars)                              | Dépenses réelles | Dépenses réelles |                               |                  |               |                  |
| <b>Recettes disponibles</b>                           | <b>14,8</b>      | <b>14,5</b>      | <b>15,4</b>                   | <b>15,4</b>      | <b>15,4</b>   | <b>14,1</b>      |
| Dépenses  |                  |                  |                               |                  |               |                  |
| Fonctionnement :                                      |                  |                  |                               |                  |               |                  |
| Salaires et avantages sociaux des employés            | 5,0              | 5,2              | 5,1                           | 5,1              | 5,1           | 5,0              |
| Dépréciation  | 0,1              | 0,1              | 0,1                           | 0,1              | 0,1           | 0,2              |
| Services administratifs et de soutien                 | 8,8              | 9,5              | 9,7                           | 9,7              | 9,7           | 8,1              |
| Services d'utilité publique, matériels et fournitures | 0,4              | 0,3              | 0,4                           | 0,4              | 0,4           | 0,3              |
| <b>Total - Fonctionnement</b>                         | <b>14,2</b>      | <b>15,1</b>      | <b>15,4</b>                   | <b>15,4</b>      | <b>15,4</b>   | <b>13,6</b>      |
| <b>Excédent (déficit)</b>                             | <b>0,6</b>       | <b>(0,6)</b>     | <b>-</b>                      | <b>-</b>         | <b>-</b>      | <b>0,5</b>       |

| État des flux de trésorerie            | 2002-2003        | 2003-2004        | 2004-2005                     |                  |               |                  |
|--|------------------|------------------|-------------------------------|------------------|---------------|------------------|
|  |                  |                  | Budget principal des dépenses | Dépenses prévues | Autorisations | Dépenses réelles |
| (en millions de dollars)               | Dépenses réelles | Dépenses réelles |                               |                  |               |                  |
| <b>Excédent (déficit)</b>              | <b>0,6</b>       | <b>(0,6)</b>     | <b>-</b>                      | <b>-</b>         | <b>-</b>      | <b>0,5</b>       |
| Ajout des éléments non monétaires :    |                  |                  |                               |                  |               |                  |
| Dépréciation/amortissement             | 0,1              | 0,1              | 0,1                           | 0,1              | 0,1           | 0,2              |
| Autres                                 | 0,0              | (0,0)            |                               |                  |               | (0,5)            |
| Activités d'investissement :           |                  |                  |                               |                  |               |                  |
| Acquisition de biens amortissables     | (0,5)            | 0,2              | (0,1)                         | (0,1)            | (0,1)         | (0,1)            |
| <b>Excédent de trésorerie (besoin)</b> | <b>0,3</b>       | <b>(0,3)</b>     | <b>-</b>                      | <b>-</b>         | <b>-</b>      | <b>0,1</b>       |

| Utilisation prévue des autorisations | 2002-2003        | 2003-2004        | 2004-2005                     |                  |               |                  |
|--------------------------------------|------------------|------------------|-------------------------------|------------------|---------------|------------------|
|                                      |                  |                  | Budget principal des dépenses | Dépenses prévues | Autorisations | Dépenses réelles |
| (en millions de dollars)             | Dépenses réelles | Dépenses réelles |                               |                  |               |                  |
| <b>Autorisations</b>                 | <b>2,0</b>       | <b>2,0</b>       | <b>2,0</b>                    | <b>2,0</b>       | <b>2,0</b>    | <b>2,0</b>       |
| Prélèvement :                        |                  |                  |                               |                  |               |                  |
| Solde au 1 <sup>er</sup> avril       | 1,1              | 1,3              | 1,4                           | 1,4              | 1,0           | 1,0              |
| Excédent prévu (prélèvement)         | 0,3              | (0,3)            | -                             | -                | 0,1           | 0,1              |
| <b>Total du prélèvement</b>          | <b>1,3</b>       | <b>1,0</b>       | <b>1,4</b>                    | <b>1,4</b>       | <b>1,1</b>    | <b>1,1</b>       |
| <b>Solde projeté au 31 mars</b>      | <b>3,3</b>       | <b>3,0</b>       | <b>3,4</b>                    | <b>3,4</b>       | <b>3,1</b>    | <b>3,1</b>       |

**Remarques :**

Une « marge de crédit » de 2 millions de dollars a été approuvée comme étant la somme maximale pouvant être prélevée du Trésor en tout temps. L'autorisation inclut le prélèvement de 2 millions de dollars.

## Tableau 8 : Besoins en ressources par équipe\*

TOTAL (en millions de dollars)

2004-2005

| Organisation /<br>Équipe                                | Gestion des<br>risques de<br>l'entreprise | Salubrité et<br>qualité des<br>aliments | Environne-<br>ment | Innovation<br>et<br>renouveau | Questions<br>inter-<br>nationales | Secrétariat<br>rural et<br>Secrétariat<br>aux<br>coopératives | Agence<br>canadienne<br>du pari<br>mutuel | Conseil<br>national<br>des produits<br>agricoles | Total   |
|---|---|---|--------------------|-------------------------------|-----------------------------------|---|---|--|---------|
| <b>Équipe de la gestion des risques de l'entreprise</b> |   |   |                    |                               |                                   |   |   |  |         |
| Budget principal des dépenses                           | 6,0                                       | -                                       | -                  | -                             | -                                 | -   | -   | -  | 6,0     |
| Dépenses prévues  | 6,0                                       | -                                       | -                  | -                             | -                                 | -   | -   | -  | 6,0     |
| Autorisations   | 4,1                                       | -                                       | -                  | -                             | -                                 | -   | -   | -  | 4,1     |
| Dépenses réelles  | 3,7                                       | -                                       | -                  | -                             | -                                 | -   | -   | -  | 3,7     |
| <b>Équipe de la salubrité des aliments</b>              |   |   |                    |                               |                                   |   |   |  |         |
| Budget principal des dépenses                           | 1,3                                       | 23,5                                    | -                  | -                             | 2,0                               | -   | -   | -  | 26,8    |
| Dépenses prévues  | 1,4                                       | 24,7                                    | -                  | -                             | 2,1                               | -   | -   | -  | 28,1    |
| Autorisations   | 1,5                                       | 26,6                                    | -                  | -                             | 2,3                               | -   | -   | -  | 30,3    |
| Dépenses réelles  | 1,6                                       | 27,4                                    | -                  | -                             | 2,4                               | -   | -   | -  | 31,3    |
| <b>Équipe de l'environnement</b>                        |   |   |                    |                               |                                   |   |   |  |         |
| Budget principal des dépenses                           | -   | -                                       | 92,2               | -                             | -                                 | -   | -   | -  | 92,2    |
| Dépenses prévues  | -   | -                                       | 92,7               | -                             | -                                 | -   | -   | -  | 92,7    |
| Autorisations   | -   | -                                       | 111,6              | -                             | -                                 | -   | -   | -  | 111,6   |
| Dépenses réelles  | -   | -                                       | 115,9              | -                             | -                                 | -   | -   | -  | 115,9   |
| <b>Équipe de l'innovation et du renouveau</b>           |   |   |                    |                               |                                   |   |   |  |         |
| Budget principal des dépenses                           | -   | -                                       | -                  | 115,2                         | -                                 | -   | -   | -  | 115,2   |
| Dépenses prévues  | -   | -                                       | -                  | 117,1                         | -                                 | -   | -   | -  | 117,1   |
| Autorisations   | -   | -                                       | -                  | 121,8                         | -                                 | -   | -   | -  | 121,8   |
| Dépenses réelles  | -   | -                                       | -                  | 122,7                         | -                                 | -   | -   | -  | 122,7   |
| <b>Équipe des marchés et du commerce</b>                |   |   |                    |                               |                                   |   |   |  |         |
| Budget principal des dépenses                           | -   | -                                       | -                  | -                             | 52,5                              | -   | -   | -  | 52,5    |
| Dépenses prévues  | -   | -                                       | -                  | -                             | 52,5                              | -   | -   | -  | 52,5    |
| Autorisations   | -   | -                                       | -                  | -                             | 50,6                              | -   | -   | -  | 50,6    |
| Dépenses réelles  | -   | -                                       | -                  | -                             | 49,6                              | -   | -   | -  | 49,6    |
| <b>Équipe des programmes<sup>1</sup></b>                |   |   |                    |                               |                                   |   |   |  |         |
| Budget principal des dépenses                           | 1 196,6                                   | 32,0                                    | 123,5              | 98,5                          | 30,4                              | -   | -   | -  | 1 481,0 |
| Dépenses prévues  | 1 216,0                                   | 32,3                                    | 125,0              | 106,3                         | 30,6                              | -   | -   | -  | 1 510,0 |
| Autorisations   | 2 576,3                                   | 32,4                                    | 126,6              | 88,4                          | 30,7                              | -   | -   | -  | 2 854,5 |
| Dépenses réelles  | 2 517,4                                   | 6,9                                     | 49,7               | 81,5                          | 28,2                              | -   | -   | -  | 2 683,7 |
| <b>Équipes habilitantes<sup>2</sup></b>                 |   |   |                    |                               |                                   |   |   |  |         |
| Budget principal des dépenses                           | 46,2                                      | 17,7                                    | 72,9               | 74,9                          | 29,6                              | -   | -   | -  | 241,4   |
| Dépenses prévues  | 56,3                                      | 18,0                                    | 74,1               | 76,0                          | 30,1                              | -   | -   | -  | 254,6   |
| Autorisations   | 71,4                                      | 18,9                                    | 81,1               | 93,5                          | 37,0                              | -   | -   | -  | 301,9   |
| Dépenses réelles  | 57,1                                      | 21,8                                    | 89,7               | 91,9                          | 36,4                              | -   | -   | -  | 296,8   |

Tableau 8 : Besoins en ressources par équipe\* – suite

TOTAL (en millions de dollars)

2004-2005

| Organisation /<br>Équipe                          | Gestion des<br>risques de<br>l'entreprise | Salubrité et<br>qualité des<br>aliments | Environne-<br>ment | Innovation<br>et<br>renouveau | Questions<br>inter-<br>nationales | Secrétariat<br>rural et<br>Secrétariat<br>aux<br>coopératives | Agence<br>canadienne<br>du pari<br>mutuel | Conseil<br>national<br>des produits<br>agricoles | Total          |
|---|---|---|--------------------|-------------------------------|-----------------------------------|---|---|--|----------------|
| <b>Bureaux ministériels<sup>3</sup></b>           |   |   |                    |                               |                                   |   |   |  |                |
| Budget principal des dépenses                     | 14,4                                      | 3,9                                     | 22,3               | 31,2                          | 3,0                               | 18,4  | –   | 2,6  | 95,7           |
| Dépenses prévues                                  | 22,2                                      | 2,2                                     | 19,7               | 29,8                          | 2,3                               | 18,4  | –   | 2,6  | 97,1           |
| Autorisations                                     | 44,8                                      | 1,8                                     | 4,1                | 26,9                          | 1,6                               | 19,1  | –   | 3,0  | 101,2          |
| Dépenses réelles                                  | 3,2                                       | 1,7                                     | 6,7                | 7,1                           | 2,8                               | 15,9  | –   | 2,3  | 39,7           |
| <b>Agence canadienne du pari mutuel</b>           |   |   |                    |                               |                                   |   |   |  |                |
| Budget principal des dépenses                     | –   | –                                       | –                  | –                             | –                                 | –   | (0,0)                                     | –  | (0,0)          |
| Dépenses prévues                                  | –   | –                                       | –                  | –                             | –                                 | –   | (0,0)                                     | –  | (0,0)          |
| Autorisations                                     | –   | –                                       | –                  | –                             | –                                 | –   | 3,0                                       | –  | 3,0            |
| Dépenses réelles                                  | –   | –                                       | –                  | –                             | –                                 | –   | (0,1)                                     | –  | (0,1)          |
| <b>Total du budget principal<br/>des dépenses</b> | <b>1 264,5</b>                            | <b>77,1</b>                             | <b>310,9</b>       | <b>319,8</b>                  | <b>117,5</b>                      | <b>18,4</b>   | <b>(0,0)</b>                              | <b>2,6</b>                                       | <b>2 110,8</b> |
| <b>Total des dépenses prévues</b>                 | <b>1 301,9</b>                            | <b>77,1</b>                             | <b>311,4</b>       | <b>329,2</b>                  | <b>117,5</b>                      | <b>18,4</b>   | <b>(0,0)</b>                              | <b>2,6</b>                                       | <b>2 158,1</b> |
| <b>Total des autorisations</b>                    | <b>2 698,0</b>                            | <b>79,6</b>                             | <b>323,5</b>       | <b>330,6</b>                  | <b>122,2</b>                      | <b>19,1</b>   | <b>3,0</b>                                | <b>3,0</b>                                       | <b>3 579,1</b> |
| <b>Total des dépenses réelles</b>                 | <b>2 583,1</b>                            | <b>57,7</b>                             | <b>261,9</b>       | <b>303,3</b>                  | <b>119,3</b>                      | <b>15,9</b>   | <b>(0,1)</b>                              | <b>2,3</b>                                       | <b>3 343,4</b> |

**Remarques :**

\* Les autorisations (budget principal des dépenses, dépenses prévues et montants autorisés) sont accordées au Ministère et conférées théoriquement aux équipes. Les montants autorisés, qui sont gérés au niveau ministériel, n'ont pas été dépassés.

1. Les **ressources de l'équipe des programmes** sont beaucoup plus importantes que celles des autres équipes car elles comprennent la majorité des ressources du Ministère pour les subventions et les contributions.
2. Les **équipes habilitantes** sont les suivantes : Gestion des biens, Communications, Finances, Ressources humaines, Systèmes d'information et Politiques et planification.
3. Les **bureaux ministériels** comprennent les bureaux des cadres, le Secrétariat rural et le Secrétariat aux coopératives, le Conseil national des produits agricoles, les Services juridiques, la Commission de révision, Vérification et examen, les bureaux des SMA, Valeurs et éthique, le Bureau de la divulgation interne, l'aide à la prise de décision et la réserve ministérielle.

Les montants du **Budget principal des dépenses** sont ceux indiqués dans la partie II du Budget principal des dépenses 2004-2005.

Les **dépenses prévues** sont celles indiquées dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) 2004-2005 et comprennent les ressources dont on prévoit l'inclusion aux niveaux de référence du Ministère par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses (47,3 millions de dollars).

Les **autorisations totales** tiennent compte du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses 2004-2005 et des transferts d'affectation reçus durant l'exercice 2004-2005, ainsi que des transferts et ajustements internes (total combiné de 1 468,3 millions de dollars) tels qu'indiqués dans les Comptes publics 2004-2005. Ce montant comprend les paiements de transfert législatifs pour le Programme de paiements relatifs au revenu agricole - PPRA (991,5 millions de dollars); une demande additionnelle au titre du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole - PCSRA (417,2 millions de dollars). Ces montants n'étaient pas prévus au moment de la préparation du RPP 2004-2005 et ne sont donc pas inclus dans les dépenses prévues.

Les **dépenses réelles** représentent les dépenses réelles engagées durant l'exercice 2004-2005, telles qu'elles sont indiquées dans les Comptes publics 2004-2005. Dans certains cas, lorsque des montants autorisés n'ont pas été utilisés, ils peuvent être reportés pour utilisation future.

# Tableau 9-A : Loi sur les frais d'utilisation<sup>1</sup>

| A.  |   | 2004-05                                   |                                      |                                   | Années de planification           |                             |   |   |                               |                                   |                                   |
|---|---|---|--------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|---|---|-------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Frais d'utilisation   | Type de frais                           | Pouvoir d'établir des frais d'utilisation | Date de la dernière modification (B) | Recettes prévues (en milliers \$) | Recettes réelles (en milliers \$) | Coût total (en milliers \$) | Norme de rendement  | Résultats liés au rendement   | Exercice                      | Recettes prévues (en milliers \$) | Recettes réelles (en milliers \$) |
| <i>Loi sur les prêts agricoles destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative (LPAACFC) – Frais d'enregistrement</i> | R                                       | Règlement de la LPAACFC                   | 31 mai 1999                          | 1 030,0                           | 897,0                             | 1 329,0                     | Recouvrement total des coûts.   | Les coûts n'ont pas été entièrement recouverts en 2004-2005, puisque le montant des frais d'enregistrement reçus pour le nombre de prêts enregistrés et les recouvrements n'ont pas couvert le montant versé pour les réclamations et les frais d'administration. | 2005-06<br>2006-07<br>2007-08 | 538,0<br>s.o.<br>s.o.             | 1 511,0<br>s.o.<br>s.o.           |
| Frais facturés pour le traitement des demandes d'accès à l'information faites en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (LAI) (2)                            | O                                       | <i>Loi sur d'accès à l'information</i>    | 1992                                 | 1,3                               | 1,2                               | 283,0                       | Cadre en développement par le SCT Pour plus de renseignements : <a href="http://lois.justice-gc.ca/en/a-1/8.html">http://lois.justice-gc.ca/en/a-1/8.html</a> |   | 2005-06<br>2006-07<br>2007-08 | 1,5<br>1,5<br>1,5                 | 275,0<br>275,0<br>275,0           |
| <b>2004-2005</b>  | Sous-total (S) Service réglementaire    |   |                                      | 1 030,0                           | 897,0                             | 1 329,0                     |   |   |                               |                                   |                                   |
|   | Sous-total (A) Autres biens et services |   |                                      | 1,3                               | 1,2                               | 283,0                       |   |   |                               |                                   |                                   |
|   | <b>Total</b>                            |   |                                      | <b>1 031,3</b>                    | <b>898,2</b>                      | <b>1 612,0</b>              |   |   |                               |                                   |                                   |
| <b>2005-2006</b>  | Sous-total (S) Service réglementaire    |   |                                      |                                   |                                   |                             |   |   |                               | 538,0                             | 1 511,0                           |
|   | Sous-total (A) Autres biens et services |   |                                      |                                   |                                   |                             |   |   |                               | 1,5                               | 275,0                             |
|   | <b>Total</b>                            |   |                                      |                                   |                                   |                             |   |   |                               | <b>539,5</b>                      | <b>1 786,0</b>                    |
| <b>2006-2007</b>  | Sous-total (S) Service réglementaire    |   |                                      |                                   |                                   |                             |   |   |                               | s.o.                              | s.o.                              |
|   | Sous-total (A) Autres biens et services |   |                                      |                                   |                                   |                             |   |   |                               | 1,5                               | 275,0                             |
|   | <b>Total</b>                            |   |                                      |                                   |                                   |                             |   |   |                               | <b>1,5</b>                        | <b>275,0</b>                      |
| <b>2007-2008</b>  | Sous-total (S) Service réglementaire    |   |                                      |                                   |                                   |                             |   |   |                               | s.o.                              | s.o.                              |
|   | Sous-total (A) Autres biens et services |   |                                      |                                   |                                   |                             |   |   |                               | 1,5                               | 275,0                             |
|   | <b>Total</b>                            |   |                                      |                                   |                                   |                             |   |   |                               | <b>1,5</b>                        | <b>275,0</b>                      |

**B. Dernières modifications : S.O.**

**C. Autre information :** (1) Les instructions du RRM recommandaient que ce tableau ne soit utilisé que pour des recettes en vertu de la *Loi sur les frais d'utilisation*. L'avis initial de notre conseiller juridique indique que seuls les programmes de LPAACFC et les frais facturés au titre de la LAI sont visés par la *Loi sur les frais d'utilisation*.  
 (2) La politique du Ministère prévoit que les frais qui sont inférieurs à 25 \$ pour l'ensemble d'une demande ne soient pas facturés. En 2004-2005, les frais non facturés ont fortement augmenté en raison de nouveaux services de divulgation électronique. Afin de réduire les coûts et d'accroître l'efficacité, les documents sont transmis par CD-ROM; les frais de reproduction ne sont donc pas applicables.

**Remarques :**

Selon les avis juridiques, lorsque l'introduction ou la plus récente modification des frais visés est antérieure au 31 mars 2004 :

- La norme de rendement, si elle est donnée, n'a peut-être pas fait l'objet d'un examen parlementaire;
- La norme de rendement, si elle est donnée, ne respecte peut-être pas toutes les exigences de mise en place de la LFU (p. ex. comparaison internationale; plainte indépendante);
- Le résultat du rendement, s'il est donné, n'est pas visé juridiquement par l'article 5.1 de la LFU en ce qui concerne la réduction des frais advenant un rendement inadéquat.

## Tableau 9-B : Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation

| A. Frais externe  | Norme de service  | Résultat du rendement                                 | Consultation des intervenants  |
|---|---|---|--|
| Frais facturés pour le traitement des demandes d'accès à l'information faites en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> (LAI) | Cadre en développement par le SCT.<br>Plus de renseignements<br><a href="http://lois.justice.gc.ca/fr/a-1/8.html">http://lois.justice.gc.ca/fr/a-1/8.html</a> | Date limite réglementaire respectée dans 82 % des cas | La norme de service est établie par la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et par le <i>Règlement sur l'accès à l'information</i> .<br>Des consultations avec les intervenants ont eu lieu pour les modifications apportées en 1986 et en 1992. |

### B. Autres renseignements :

Le Ministère a reçu une seule plainte en ce qui concerne le délai relatif au traitement pour le présent exercice financier et l'enquête est toujours en cours.

Le Ministère a pour politique de ne pas facturer les frais inférieurs à 25 \$ pour l'ensemble d'une demande. En 2004-2005, les frais non facturés ont fortement augmenté en raison d'un nouveau service de divulgation électronique. Afin de réduire les coûts et d'accroître l'efficacité, les documents sont transmis par CD-ROM; les frais de reproduction ne sont donc pas applicables.

### Remarques :

Tel que déterminé dans la Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation :

- Les normes de service n'ont peut-être pas fait l'objet d'un examen parlementaire;
- Les normes de service ne respectent peut-être pas toutes les exigences de l'établissement de normes de rendement liées à la LFU (p. ex., comparaison internationale; plainte indépendante)
- Les résultats du rendement ne sont pas visés *juridiquement* par l'article 5.1 de la LFU en ce qui concerne la réduction des frais advenant un rendement inadéquat.

## Tableau 10 : Renseignements sur les dépenses de projets\*

| (en millions de dollars)   | 2002-2003                        | 2003-2004           | 2004-2005           |  |                     |                          |                     |
|--|----------------------------------|---------------------|---------------------|--|---------------------|--------------------------|---------------------|
|  | Coût total<br>estimé<br>actuel** | Dépenses<br>réelles | Dépenses<br>réelles | Budget<br>principal<br>des<br>dépenses | Dépenses<br>prévues | Autorisations<br>totales | Dépenses<br>réelles |
| Projets de plus de 5 millions de dollars   |                                  |                     |                     |  |                     |                          |                     |
| <b>Campus Skyline</b>  | <b>11,0</b>                      | -                   | -                   | -                                      | -                   | <b>0,6</b>               | <b>0,6</b>          |
| <b>Projets ayant des activités de programme spécifiques :</b>  |                                  |                     |                     |  |                     |                          |                     |
| <b>Gestion des risques de l'entreprise</b>   |                                  |                     |                     |  |                     |                          |                     |
| Améliorations aux systèmes de prestation de services des programmes de gestion des risques de l'entreprise du Cadre stratégique pour l'agriculture (phase de définition du projet) | 125,0                            | -                   | 8,5                 | -                                      | -                   | 15,8                     | 15,8                |
| <b>Total pour la gestion des risques de l'entreprise</b>   | <b>125,0</b>                     | -                   | <b>8,5</b>          | -                                      | -                   | <b>15,8</b>              | <b>15,8</b>         |
| <b>Environnement</b>   |                                  |                     |                     |  |                     |                          |                     |
| Saskatchewan (Swift Current), barrage Duncairn, (phase de clôture du projet)   | 10,0                             | 0,0                 | 1,3                 | -                                      | 8,2                 | 8,2                      | 5,6                 |
| Service national d'information sur les terres et les eaux (SNITE), (phase de définition du projet)   | 100,1                            | 0,4                 | 2,9                 | 15,1                                   | 15,1                | 15,1                     | 6,9                 |
| <b>Total pour l'environnement</b>  | <b>110,1</b>                     | <b>0,4</b>          | <b>4,2</b>          | <b>15,1</b>                            | <b>23,3</b>         | <b>23,3</b>              | <b>12,5</b>         |
| <b>Innovation et renouveau</b>   |                                  |                     |                     |  |                     |                          |                     |
| N.-B. (Fredericton), modernisation des installations (phase de clôture du projet)(S)   | 21,7                             | 13,5                | 0,9                 | -                                      | -                   | -                        | -                   |
| Québec (Lennoxville), centre de recherches laitières (phase initiale de planification et d'établissement des besoins)  | 10,6                             | -                   | -                   | 0,9                                    | 0,9                 | 0,9                      | 0,5                 |
| Ontario (Ottawa) Serre et chambre de croissance (phase initiale de planification et d'établissement des besoins)   | 10,6                             | -                   | -                   | 0,8                                    | 0,8                 | 0,8                      | 0,2                 |
| Alberta (Lethbridge), Nouvelles installations à usages multiples (phase de clôture du projet)(S)   | 29,9                             | 3,9                 | 1,8                 | -                                      | -                   | -                        | -                   |
| <b>Total pour l'innovation et le renouveau</b>   | <b>72,8</b>                      | <b>17,4</b>         | <b>2,7</b>          | <b>1,7</b>                             | <b>1,7</b>          | <b>1,7</b>               | <b>0,7</b>          |
| <b>Total pour les projets de plus de 5 millions de dollars</b>   | <b>318,9</b>                     | <b>17,8</b>         | <b>15,4</b>         | <b>16,8</b>                            | <b>25,0</b>         | <b>41,4</b>              | <b>29,6</b>         |

Remarques

\* Cette liste comprend tous les projets actuels approuvés dont la valeur est estimée à plus de 5 millions de dollars.

\*\* Le coût total estimatif actuel inclut à la fois les dépenses engagées au cours des exercices précédents et celles prévues pour 2004-2005 et les années suivantes.

\*\*\* Les dépenses prévues des années futures pour les améliorations aux systèmes de prestation de services des programmes de gestion des risques de l'entreprise du Cadre stratégique pour l'agriculture devraient atteindre 100,7 millions de dollars pour un coût total estimatif de 125 millions de dollars. Cependant, ces ressources ne sont pas encore prévues dans les niveaux de référence du Ministère.

# Tableau 11 : Rapport d'étape sur les grands projets de l'État

|                        |   |  |
|------------------------|---|--|
| <b>Nom du projet</b>   | <b>Service national d'information sur les terres et les eaux</b>  |  |
| <b>Phase de projet</b> | <b>Définition du projet</b>   |  |
|                        | <b>1. Description</b>   |  |
|                        | <p>Le Service national d'information sur les terres et les eaux (SNITE) est une initiative au chapitre Environnement du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) du Canada visant à offrir des renseignements de référence sur le climat, les terres, les sols, l'eau, l'air et la biodiversité aux gestionnaires des terres afin d'appuyer l'adoption de pratiques écologiques au sein du secteur agricole.</p> <p>Service national coordonné, le SNITE offrira un accès en ligne facile et en temps opportun à des renseignements géospatiaux détaillés et à des modèles interprétatifs afin d'appuyer la prise de décisions relatives à l'utilisation des terres à l'échelle locale et régionale. Ainsi, ce sera l'occasion de tirer parti de la capacité existante, des connaissances scientifiques, d'expertise dans le domaine de l'information et de la capacité technologique, en liant stratégiquement l'information sur les terres, les sols, l'eau, l'air, le climat et la biodiversité des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, des administrations municipales, des organismes non gouvernementaux et du secteur privé. Ce partenariat entre les détenteurs d'information constitue le fondement du SNITE.</p> <p>Grâce au SNITE, les collectivités de gestionnaires des terres, le secteur agricole, tous les ordres de gouvernement et le grand public auront accès à des renseignements géospatiaux significatifs sur toutes les régions du Canada.</p> <p>Un total de 100,1 millions de dollars a été alloué pour le financement de ce grand projet de l'État, soit 30 millions provenant de la nouvelle répartition d'activités internes existantes et 70,1 millions provenant d'un nouveau financement.</p> |  |
|                        | <b>2. Ministères responsables et participants</b>   |  |
|                        | Ministère promoteur :   | Agriculture et Agroalimentaire Canada  |
|                        | Autorité contractante :   | Agriculture et Agroalimentaire Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, selon le secteur d'activité proposé |
|                        | Ministères participants :   | En cours de négociation  |
|                        | Remarque : Dans la mesure du possible, et conformément au cadre d'examen et d'approbation des acquisitions d'AAC, on demandera que soit délégué au gestionnaire de projet le pouvoir de faire des achats dans les limites du pouvoir d'acquisition d'AAC.   |  |
|                        | <b>3. Principal entrepreneur et principaux sous-traitants</b>   |  |
|                        | Compte tenu des capacités actuelles d'AAC en ce qui concerne les applications de la technologie de l'information en matière de géomatique, AAC assumera la responsabilité globale de la conception, de l'élaboration, de l'exécution et de l'entretien courant du SNITE. Des ressources du secteur privé seront sollicitées, au besoin, afin de combler des lacunes individuelles relevées dans les capacités internes ou la disponibilité des ressources internes d'AAC.   |  |
|                        | Afin de respecter l'échéancier du projet et de réduire les coûts de transaction et d'administration au minimum, les instruments courants d'acquisition du gouvernement du Canada et d'AAC (Arrangements en matière d'approvisionnement, offres à commandes, etc.) seront utilisés le cas échéant.   |  |
|                        | L'acquisition de services de TI spécialisés et d'autres services professionnels sera structurée de manière à optimiser le transfert des connaissances vers AAC afin d'assurer l'entretien rentable du SNITE.  |  |
|                        | <b>4. Principaux jalons</b>   |  |
|                        | Approbation préliminaire du projet  | 10 avril 2003  |
|                        | Modification apportée à l'approbation préliminaire du projet  | 20 mars 2004   |
|                        | Élaboration des plans sur les données, les applications, l'infrastructure, les partenariats et l'expertise  | septembre 2004   |
|                        | Consultations auprès des provinces et autres intervenants afin de déterminer les besoins fonctionnels   | septembre 2004   |
|                        | Validation de principe élaborée   | octobre 2004   |
|                        | Fin de la phase de définition du projet du SNITE  | hiver 2004   |
|                        | Approbation définitive du projet  | mai 2005   |
|                        | <b>5. Rapport d'étape et explication des écarts</b>   |  |
|                        | La proposition a reçu l'approbation définitive de projet (ADP) en mai 2005.   |  |
|                        | <b>6. Avantages pour le secteur</b>   |  |
|                        | Le SNITE est un programme national qui utilisera des renseignements provenant de toutes les provinces et en fournira à ces dernières. L'étendue des avantages du SNITE pour les régions et le secteur sera étudiée durant la phase de définition du projet.   |  |

**Tableau 12-A : Sommaire des paiements de transfert par activité de programme pour Agriculture et Agroalimentaire Canada**

| (en millions de dollars)                                       | 2002-2003        | 2003-2004        | 2004-2005        |                       |                  |   |
|--|------------------|------------------|------------------|-----------------------|------------------|---|
|  | Dépenses réelles | Dépenses réelles | Dépenses prévues | Autorisations totales | Dépenses réelles | Écart entre les dépenses réelles et prévues |
| <b>SUBVENTIONS</b>   |                  |                  |                  |                       |                  |   |
| Gestion des risques de l'entreprise                            | 113,0            | 842,8            | -                | 829,9                 | 829,9            | (829,9)                                     |
| Salubrité et qualité des aliments                              | -                | -                | -                | -                     | -                | -   |
| Environnement  | 0,0              | 0,0              | 0,0              | 0,0                   | 0,0              | -   |
| Innovation et renouveau  | 32,5             | 26,0             | 31,3             | 28,3                  | 28,3             | 3,0   |
| Conseil national des produits agricoles                        | -                | -                | 0,2              | 0,6                   | -                | 0,2   |
| <i>Total des subventions législatives</i>                      |                  | 842,8            | 0,2              | 830,5                 | 829,9            | (829,7)                                     |
| <i>Total des subventions votées</i>                            | 145,5            | 26,0             | 31,3             | 28,4                  | 28,3             | 3,0   |
| <b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>                                   | <b>145,5</b>     | <b>868,8</b>     | <b>31,5</b>      | <b>858,9</b>          | <b>858,2</b>     | <b>(826,7)</b>                              |
| <b>CONTRIBUTIONS</b>   |                  |                  |                  |                       |                  |   |
| Gestion des risques de l'entreprise                            | 1 824,6          | 3 012,5          | 1 167,8          | 1 704,8               | 1 638,9          | (471,0)                                     |
| Salubrité et qualité des aliments                              | -                | 0,0              | 30,1             | 30,1                  | 4,5              | 25,6  |
| Environnement  | 15,2             | 17,2             | 113,8            | 114,4                 | 37,5             | 76,3  |
| Innovation et renouveau  | 58,1             | 66,0             | 71,4             | 56,2                  | 49,5             | 22,0  |
| Questions internationales                                      | 16,8             | 23,7             | 29,5             | 29,5                  | 27,0             | 2,5   |
| Secrétariat rural et Secrétariat aux coopératives              | 4,6              | 1,3              | 6,4              | 6,4                   | 3,8              | 2,6   |
| <i>Total des contributions législatives</i>                    | 1 161,1          | 2 847,7          | 1 105,2          | 1 572,7               | 1 572,7          | (467,5)                                     |
| <i>Total des contributions votées</i>                          | 758,2            | 273,0            | 313,9            | 368,8                 | 188,4            | 125,5                                       |
| <b>TOTAL DES CONTRIBUTIONS</b>                                 | <b>1 919,3</b>   | <b>3 120,7</b>   | <b>1 419,0</b>   | <b>1 941,5</b>        | <b>1 761,1</b>   | <b>(342,0)</b>                              |
| <i>Total des subventions et des contributions législatives</i> | <b>1 161,1</b>   | <b>3 690,5</b>   | <b>1 105,4</b>   | <b>2 403,2</b>        | <b>2 402,6</b>   | <b>(1 297,2)</b>                            |
| <i>Total des subventions et des contributions votées</i>       | <b>903,8</b>     | <b>299,0</b>     | <b>345,2</b>     | <b>397,2</b>          | <b>216,7</b>     | <b>128,5</b>                                |
| <b>TOTAL DES SUBVENTIONS ET DES CONTRIBUTIONS</b>              | <b>2 064,9</b>   | <b>3 989,5</b>   | <b>1 450,6</b>   | <b>2 800,4</b>        | <b>2 619,3</b>   | <b>(1 168,7)</b>                            |

**Remarques :**

Les montants du **Budget principal des dépenses** sont indiqués dans la partie II du Budget principal des dépenses 2004-2005.

Les **dépenses prévues** sont celles indiquées dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) 2004-2005 et comprennent les ressources dont on prévoit l'inclusion aux niveaux de référence du Ministère par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses (10,2 millions de dollars).

Les **autorisations totales** tiennent compte du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses 2004-2005 et des transferts d'affectation reçus durant l'exercice 2004-2005, ainsi que des transferts et ajustements internes (total combiné de 1 360,1 millions de dollars) tels qu'indiqués dans les Comptes publics 2004-2005. Ce montant comprend les paiements de transfert législatifs pour le Programme des paiements relatifs au revenu agricole - PPRA (991,5 millions de dollars) ainsi que les demandes additionnelles au titre du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole - PCSRA (417,2 millions de dollars). Ces montants n'étaient pas prévus au moment de la préparation du RPP 2004-2005 et ne sont donc pas inclus dans les dépenses prévues.

Les **dépenses réelles** représentent les dépenses réelles engagées durant l'exercice 2004-2005, telles qu'elles sont indiquées dans les Comptes publics 2004-2005. Dans certains cas, lorsque des montants autorisés n'ont pas été utilisés, ils peuvent être reportés pour utilisation future.

L'écart entre les **dépenses prévues et réelles** (1 168,7 millions de dollars) est essentiellement attribuable au Programme de paiements relatifs au revenu agricole (PPRA), qui n'a pas été prévu au moment de la préparation du Rapport sur les plans et les priorités. Le PPRA, dont le budget global s'établit à un (1) milliard de dollars, a été annoncé le 29 mars 2005. En outre, il y a eu des besoins supplémentaires de plus de 400 millions de dollars à combler dans le cadre du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA), une initiative prévue par la loi.

## Tableau 12-B : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert pour Agriculture et Agroalimentaire Canada

**Nom du programme de paiements de transfert :** Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) (sous le régime Cadre stratégique pour l'agriculture - Modalités de la Gestion des risques de l'entreprise - Programme législatif)

**Date de début :** 1<sup>er</sup> avril 2003, pour la Gestion des risques de l'entreprise (GRE) du CSA

**Date d'expiration :** 31 mars 2008, pour le financement de la GRE du CSA

**Financement total :** 2,4 milliards de dollars en 5 ans

**Objet du programme de paiements de transfert :** Le PCSRA vise à aider les producteurs à protéger leurs exploitations agricoles contre les manques à gagner, qu'ils soient légers ou importants, attribuables à des raisons indépendantes de leur volonté. Il succède au Compte de stabilisation du revenu net (CSRN), axé sur la stabilisation, et au Programme canadien du revenu agricole (PCRA), axé sur la protection en cas de catastrophe. Le PCSRA commence avec l'année de programme 2003.

**Objectif(s) et résultat(s) attendu(s) :** Le programme vise à aider les producteurs à gérer les risques occasionnant une diminution de leur marge de production par rapport à leurs marges historiques, et ce, peu importe si la diminution est légère ou importante.

**Résultats attendus :**

- Adopter une approche globale de stabilisation agricole et d'atténuation des risques liés aux catastrophes.
- Offrir un traitement équitable à tous les producteurs, quel que soit le secteur de production.
- Aider les producteurs à faire face aux fluctuations de revenu à court terme découlant de risques indépendants de leur volonté.
- Gérer les risques qui menacent la rentabilité future des exploitations agricoles.
- Accroître la stabilité des revenus agricoles.
- Accroître la capacité des producteurs de gérer les risques agricoles.

**Résultats atteints ou progrès réalisés :** De vastes activités de promotion du programme (séances d'information aux producteurs, formation du personnel provincial, séances destinées aux intervenants de l'industrie, séances d'information aux agents comptables et aux institutions financières) ont été menées en vue de mieux faire connaître le programme. Malgré les nombreuses modifications apportées aux délais et aux accords de mise en œuvre, on a réussi à mettre en œuvre et à administrer l'année de programme 2003. Des interventions supplémentaires s'imposent pour tenir compte des questions propres à l'industrie, comme l'influenza aviaire et l'ESB (p. ex. mise en œuvre des programmes du CSA et du PATI.)

| (en millions de dollars)   | 2002-2003        |                  | 2003-2004        |                       | 2004-2005        |   |
|--|------------------|------------------|------------------|-----------------------|------------------|---|
|  | Dépenses réelles | Dépenses réelles | Dépenses prévues | Autorisations totales | Dépenses réelles | Écart entre les dépenses prévues et réelles |
| <b>Activité de programme : Gestion des risques de l'entreprise</b> |                  |                  |                  |                       |                  |   |
| Total des subventions  | -                | -                | -                | -                     | -                | -   |
| Total des contributions  | 278,7            | 1 266,0          | 386,8            | 804,0                 | 804,0            | (417,2)                                     |
| <b>Total - Programme de paiements de transfert</b>                 | <b>278,7</b>     | <b>1 266 0</b>   | <b>386,8</b>     | <b>804,0</b>          | <b>804,0</b>     | <b>(417,2)</b>                              |

Remarque : Les dépenses réelles du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) figurent dans les données ci-dessus de 2002-2003 et 2003-2004. Le PCSRA a succédé au CSRN. En plus des montants indiqués ci-dessus, environ 600 millions de dollars de dépenses ont été engagés en 2002-2003 et en 2003-2004 dans le cadre du programme de transition du CSRN du CSA.

## Tableau 12-B suite

### Nom du programme de paiements de transfert : assurance-production (sous le régime du Cadre stratégique pour l'agriculture - Modalités de la gestion des risques de l'entreprise - Programme législatif)

**Date de début** : 1<sup>er</sup> avril 2003 pour la gestion des risques de l'entreprise (GRE) du CSA

**Date d'expiration** : 31 mars 2008 pour le financement de la GRE du CSA

**Financement total** : Environ 2,0 milliards de dollars en cinq ans

**Objet du programme de paiement de transfert** : Le programme vise à stabiliser le revenu agricole en protégeant le producteur contre les répercussions économiques des manques à produire dus à des risques naturels comme la sécheresse, la grêle, le gel et les maladies.

**Objectif(s) et résultat(s) attendu(s)** : Le programme a pour objectif d'aider les producteurs agricoles et agroalimentaires à absorber le coût de l'assurance et d'offrir des contributions fédérales aux provinces pour les frais administratifs liés au programme.

**Résultats attendus** : Le programme permettra de stabiliser le revenu d'un producteur en minimisant les répercussions financières découlant des manques à produire causés par des catastrophes naturelles comme les sécheresses, les inondations, la grêle, le gel, l'humidité excessive et les maladies.

**Résultats atteints ou progrès réalisés** : Au total, 13 nouvelles options ont été offertes (p. ex. couverture plus élevée, nouvelles récoltes, fourrages et protection pour l'ensemble de l'exploitation). À l'échelle nationale, la participation relative à la superficie demeure inchangée et atteint 70 %, presque un record. Le taux de participation pour les superficies de cultures fourragères a diminué parce que l'Alberta a annulé deux programmes de fourrages. Toutes les provinces ont pour objectif d'atteindre la cible du partage des coûts (ratio fédéral-provincial 60:40) pour 2006.

| (en millions de dollars)   | 2002-2003        | 2003-2004        | 2004-2005        |                       |                  |   |
|--|------------------|------------------|------------------|-----------------------|------------------|---|
|  | Dépenses réelles | Dépenses réelles | Dépenses prévues | Autorisations totales | Dépenses réelles | Écart entre les dépenses prévues et réelles |
| <b>Activité de programme : Gestion des risques de l'entreprise</b> |                  |                  |                  |                       |                  |   |
| Total des subventions  | -                | -                | -                | -                     | -                | -   |
| Total des contributions  | 255,3            | 403,6            | 404,8            | 400,5                 | 400,5            | 4,3   |
| <b>Total - Programme de paiements de transfert</b>                 | <b>255,3</b>     | <b>403,6</b>     | <b>404,8</b>     | <b>400,5</b>          | <b>400,5</b>     | <b>4,3</b>                                  |

Remarque : Les dépenses réelles au titre de l'assurance-récolte sont incluses dans les données ci-dessus pour 2002-2003. L'assurance-production est le programme qui a succédé à l'assurance-récolte.

## Tableau 12-B suite

### Nom de paiements de transfert : Programmes relatifs au revenu agricole (législatif)

**Date de début :** Programme annoncé le 29 mars 2005

**Date d'expiration :**

**Financement total :** 841,5 millions de dollars en paiements généraux et 155 millions de dollars en paiements directs

**Objet du programme de paiements de transfert :** Le Programme de paiements relatifs au revenu agricole commencera à verser des fonds en avril dans le cadre d'un plan en deux volets en vue d'atténuer les pressions financières immédiates qui s'exercent sur les producteurs et de permettre une transformation de l'industrie afin de s'attaquer aux causes profondes de la baisse du revenu agricole.

**Obectif(s) et résultat(s) attendu(s) :** Consentir une aide fédérale immédiate aux producteurs canadiens à court d'argent et qui doivent faire face à une baisse sans précédent du revenu agricole.

**Résultats atteints ou progrès réalisés :** Le programme ne sera pas mis en œuvre avant l'exercice 2005-2006 (bien que l'engagement soit enregistré dans l'exercice 2004-2005).

| (en millions de dollars)   | 2002-2003        |                  | 2003-2004        |                       | 2004-2005        |   |
|--|------------------|------------------|------------------|-----------------------|------------------|---|
|  | Dépenses réelles | Dépenses réelles | Dépenses prévues | Autorisations totales | Dépenses réelles | Écart entre les dépenses prévues et réelles |
| <b>Activité de programme : Gestion des risques de l'entreprise</b> |                  |                  |                  |                       |                  |   |
| Total des subventions  | -                | -                | -                | 896,9                 | 896,9            | (896,9)                                     |
| Total des contributions  | -                | -                | -                | 94,6                  | 94,6             | (94,6)                                      |
| <b>Total - Programme de paiements de transfert</b>                 | <b>-</b>         | <b>-</b>         | <b>-</b>         | <b>991,5</b>          | <b>991,5</b>     | <b>(991,5)</b>                              |

## Tableau 12-B suite

### Nom du programme de paiements de transfert : ESB/Vaches de réforme (selon les modalités du Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB - Programme législatif et voté)

**Date de début :** Juin 2003

**Date d'expiration :** 31 mars 2006

**Financement total :** 810,7 millions de dollars pour trois phases

**Objet du programme de paiements de transfert :** Le programme a pour objectif d'aider l'industrie du bœuf à affronter les répercussions soudaines de l'ESB. Il vise à relancer le marché et à accroître les recettes des producteurs à la suite de la fermeture de la frontière aux bovins vivants et au bœuf en provenance du Canada. Le programme comporte trois phases : (i) L'élément de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB, en vigueur en 2003-2004, prévoyait le versement de plusieurs paiements incitatifs pour le maintien du marché intérieur et offrait aux exploitants de parcs d'engraissement et aux transformateurs d'accroître leur revenu pour qu'ils acheminent le produit dans le circuit malgré la forte baisse des prix causés par la fermeture de la frontière américaine. (ii) L'élément relatif aux animaux de réforme, qui a été administré en 2004-2005, verse un paiement aux producteurs pour chaque animal de réforme admissible qui était en stock le 23 décembre 2003. (iii) L'élément de retrait des bovins gras, l'élément de retrait des bovins d'engraissement et l'élément de gestion des animaux âgés. Les éléments de retrait aident l'industrie à retenir les animaux prêts à l'abattage jusqu'à ce que la demande soit plus forte ou que la capacité d'abattage augmente. L'élément de gestion des animaux âgés accorde un paiement par lot pour euthanasier les animaux admissibles selon des méthodes appropriées.

**Objectif(s) et résultat(s) attendu(s) :** Le programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) a été annoncé le 18 juin 2003. Il visait à fournir une aide temporaire à l'industrie canadienne du bœuf et de l'élevage bovin pour que celle-ci, à la suite de la découverte d'un cas d'ESB au Canada, poursuive immédiatement ses activités malgré la fermeture de toutes les frontières internationales.

**Résultats attendus :** Le programme a été conçu pour empêcher la paralysie du secteur de l'abattage et de la transformation et pour réduire l'accumulation de bovins gras destinés à l'abattage dans les parcs d'engraissement et dans les exploitations agricoles. Le programme visait aussi à aider les abattoirs à écouler les morceaux de moindre valeur, à libérer de l'espace de stockage et à permettre aux transformateurs de fonctionner avec une capacité accrue pour le marché intérieur.

**L'élément de retrait des bovins gras :** Les agriculteurs reçoivent un paiement pour garder leurs animaux âgés à la ferme en attendant qu'on puisse les abattre dans les installations prévues à cette fin. Le programme a donné beaucoup de stabilité et de confiance au secteur en rétablissant l'équilibre entre le nombre de bovins destinés à l'abattage et la capacité des abattoirs. La stabilisation du marché des bovins gras a également eu des retombées positives sur les marchés des bovins d'engraissement et du naissage. Le marché est devenu plus stable. Les prix hebdomadaires ont fluctué de 2,5 % en Alberta et de 2,6 % en Ontario après le lancement du programme, comparativement à 5 % et à 7 %, respectivement, avant le lancement. Avant la crise de l'ESB, les fluctuations en Ontario étaient de l'ordre de 2 %.

Le programme de gestion des animaux âgés n'a donné aucun résultat en 2004-2005, car il n'a pas été mis en œuvre (il ne suscite toujours pas d'intérêt).

**Résultats atteints ou progrès réalisés :** Financement agricole Canada et les Alberta Treasury Branches ont signé des accords avec le gouvernement fédéral pour consentir des prêts dans le cadre du Programme de réserve pour pertes sur prêts relatifs à l'abattage de ruminants (PRPPAR). Toute décision d'octroi de crédit prise par ces organismes ou par un autre prêteur admissible dans le cadre du PRPPAR sera fondée sur l'analyse de rentabilisation du demandeur. Le Budget fédéral de 2005 prévoyait un engagement supplémentaire de 17,1 millions de dollars pour le PRPPAR.

| (en millions de dollars)   | 2002-2003        | 2003-2004        | 2004-2005        |                       |                  |   |
|--|------------------|------------------|------------------|-----------------------|------------------|---|
|  | Dépenses réelles | Dépenses réelles | Dépenses prévues | Autorisations totales | Dépenses réelles | Écart entre les dépenses prévues et réelles |
| <b>Activité de programme : Gestion des risques de l'entreprise</b> |                  |                  |                  |                       |                  |   |
| Total des subventions  | -                | -                | -                | -                     | -                | -   |
| Total des contributions  | -                | 402,9            | 72,3             | 151,2                 | 134,1            | (61,8)                                      |
| <b>Total - Programme de paiements de transfert</b>                 | <b>-</b>         | <b>402,9</b>     | <b>72,3</b>      | <b>151,2</b>          | <b>134,1</b>     | <b>(61,8)</b>                               |

Remarque : Le budget 2005 annonçait que le gouvernement réattribuerait 17,1 millions de dollars du financement prévu pour l'ESB annoncé le 10 septembre 2004 afin d'accroître le Programme de réserve pour pertes sur prêts et d'offrir 80 millions de dollars pour commencer l'élimination des matériels à risques spécifiés dans les aliments pour animaux. Ces montants sont inclus dans le financement total prévu pour lutter contre l'ESB indiqué ci-dessus.

Tableau 12-B suite

**Nom du programme de paiements de transfert : Paiements liés à la Loi sur les programmes de commercialisation agricole (programme législatif) - Programme de paiements anticipés**

**Date de début :** 1997

**Date d'expiration :** En cours en vertu de la LPCA

**Financement total :** Financement législatif de 65,5 millions de dollars par année dont 39 millions de dollars pour couvrir le paiement des intérêts et 26,5 millions de dollars pour les défauts de paiements. Le budget du fédéral de 2005 prévoit un montant supplémentaire de 104 millions de dollars de dollars en quatre ans, à compter de 2006-2007

**Objet du programme de paiements de transfert :** Le programme de paiement anticipés (PPA) a pour objet de verser des avances monétaires aux producteurs.

**Objetif(s) et résultat(s) attendu(s) :** L'objectif du PPA est d'augmenter les liquidités des producteurs au moment de la récolte ou après celle-ci.

Résultats attendus :

- Amélioration de l'accès des producteurs au crédit, à l'automne, pour les aider à absorber leurs coûts de production.
- Amélioration des liquidités et des occasions de commercialisation.

**Résultats atteints ou progrès réalisés :** Le Ministère a conclu quarante-sept (47) accords avec des associations de producteurs du Canada, y compris avec la Commission canadienne du blé (CCB). Ces associations ont versé des avances totalisant environ 884 millions de dollars à 30 399 producteurs. Ce montant représente une hausse de 88 millions de dollars par rapport au chiffre de la campagne agricole 2003. Au cours de la campagne agricole 2004, les accords en question ont coûté 8,2 millions de dollars en frais d'intérêt au Ministère.

| (en millions de dollars)   | 2002-2003        |                  | 2003-2004        |                       | 2004-2005        |             | Écart entre les dépenses prévues et réelles |
|--|------------------|------------------|------------------|-----------------------|------------------|-------------|---|
|  | Dépenses réelles | Dépenses réelles | Dépenses prévues | Autorisations totales | Dépenses réelles |             |   |
| <b>Activité de programme : Gestion des risques de l'entreprise</b> |                  |                  |                  |                       |                  |             |   |
| Total des subventions  | -                | -                | -                | -                     | -                | -           | -   |
| Total des contributions  | 17,8             | 12,1             | 65,5             | 13,8                  | 13,8             | 51,7        |   |
| <b>Total - Programme de paiements de transfert</b>                 | <b>17,8</b>      | <b>12,1</b>      | <b>65,5</b>      | <b>13,8</b>           | <b>13,8</b>      | <b>51,7</b> |   |

## Tableau 12-B suite

### Nom du programme de paiements de transfert : Programme d'avances printanières (PAP) (sous le régime du Cadre stratégique pour l'agriculture - Modalités de la Gestion des risques de l'entreprise - Législatif et voté)

**Date de début** : Le PAP existe depuis 2000. En mars 2003, il a été prolongé de cinq ans, sous le régime du CSA.

**Date d'expiration** : 2007-2008, en même temps que le CSA prendra fin

**Financement total** : 60 millions de dollars par année pour les paiements d'intérêts, les coûts de fonctionnement et les réclamations en cas de défaut, pour un total de 300 millions de dollars

**Objet du programme de paiements de transfert** : Le PAP a pour objectif de permettre aux producteurs d'avoir accès à du crédit le printemps pour absorber le coût de leurs intrants.

**Objectif(s) et résultat(s) attendu(s)** : L'objectif du PAP est de permettre aux producteurs d'accéder à du crédit le printemps pour acquitter les coûts de leurs semis. Résultats attendus :

- Amélioration de l'accès des producteurs au crédit le printemps pour financer le coût de leurs intrants.
- Augmentations des liquidités des producteurs.
- Amélioration des pratiques agricoles en offrant un meilleur accès à un fonds de roulement le printemps.

**Résultats atteints ou progrès réalisés** : Le Ministère a conclu vingt-neuf (29) accords avec des associations de producteurs du Canada, y compris avec la Commission canadienne du blé (CCB). Ces associations ont versé des avances totalisant environ 653 millions de dollars à 35 825 producteurs. Ce montant représente une baisse de 74 millions de dollars par rapport au chiffre de la campagne agricole 2003.

| (en millions de dollars)   | 2002-2003        | 2003-2004        | 2004-2005        |                       |                  |   |
|--|------------------|------------------|------------------|-----------------------|------------------|---|
|  | Dépenses réelles | Dépenses réelles | Dépenses prévues | Autorisations totales | Dépenses réelles | Écart entre les dépenses prévues et réelles |
| <b>Activité de programme : Gestion des risques de l'entreprise</b> |                  |                  |                  |                       |                  |   |
| Total des subventions  | -                | -                | -                | -                     | -                | -   |
| Total des contributions  | 22,1             | 20,8             | 57,2             | 63,4                  | 16,9             | 40,3  |
| <b>Total - Programme de paiements de transfert</b>                 | <b>22,1</b>      | <b>20,8</b>      | <b>57,2</b>      | <b>63,4</b>           | <b>16,9</b>      | <b>40,3</b>                                 |

Tableau 12-B suite

**Nom du programme de paiements de transfert : Contributions au soutien des Programmes de gestion des risques de l'entreprise sous le régime du Cadre stratégique pour l'agriculture - Programmes provinciaux (Programme législatif)**

**Date de début :** 1<sup>er</sup> avril 2003

**Date d'expiration :** 31 mars 2006

**Financement total :** 386,4 millions de dollars (d'après les dépenses réelles de 2003-2004 et les dépenses prévues jusqu'au 31 mars 2006) (financement provenant de l'ancien cadre [protection du revenu] et du cadre actuel [Cadre stratégique pour l'agriculture]).

**Objet du programme de paiements de transfert :** Les 13 Accords de mise en œuvre bilatéraux prévoient le financement des programmes provinciaux par le biais de reconduction ou de financement par tranche au cours de la période de transition allant du 1<sup>er</sup> avril 2003 au 31 mars 2006. Les programmes peuvent être répartis dans les catégories suivantes : recherche et développement, amélioration des programmes de base, types non liés à la GRE, et autres (p. ex. l'ASRA, le programme de stabilisation du revenu du Québec).

**Objectif(s) et résultat(s) attendu(s) :** Les programmes provinciaux visent à offrir des contributions aux initiatives provinciales dans le domaine agricole et agroalimentaire au cours de la période de trois ans. Résultats attendus : Offrir une aide supplémentaire au secteur agricole et agroalimentaire, de façon à donner une certaine marge de manoeuvre aux provinces et territoires dans leur transition vers la série de programmes du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA). Le 31 mars 2006, les programmes conformes au CSA seront reconduits; ceux qui ne le sont pas prendront graduellement fin.

**Résultats atteints ou progrès réalisés :** Des fonds fédéraux sont attribués aux programmes provinciaux, mais ceux-ci seront progressivement éliminés d'ici le 31 mars 2006. Des accords ont été conclus pour tous les programmes provinciaux existants à l'exception de quatre projets de programme. Des progrès importants ont été réalisés afin de vérifier si les programmes provinciaux et les projets individuels respectent la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE).

| (en millions de dollars)   | 2002-2003        |                  | 2003-2004        |                       | 2004-2005        |   |
|--|------------------|------------------|------------------|-----------------------|------------------|---|
|  | Dépenses réelles | Dépenses réelles | Dépenses prévues | Autorisations totales | Dépenses réelles | Écart entre les dépenses prévues et réelles |
| <b>Activité de programme : Gestion des risques de l'entreprise</b> |                  |                  |                  |                       |                  |   |
| Total des subventions  | -                | -                | -                | -                     | -                | -   |
| Total des contributions  | 164,3            | 128,0            | 173,6            | 108,7                 | 108,7            | 64,9  |
| <b>Total - Programme de paiements de transfert</b>                 | <b>164,3</b>     | <b>128,0</b>     | <b>173,6</b>     | <b>108,7</b>          | <b>108,7</b>     | <b>64,9</b>                                 |

Remarque : Les dépenses réelles relatives aux programmes complémentaires de protection du revenu et aux contributions pour la gestion des risques agricoles figurent dans les données ci-dessus pour 2002-2003. Les programmes provinciaux ont succédé aux programmes complémentaires de protection du revenu.

## Tableau 12-B suite

### Nom du programme de paiements de transfert : Décret de remise conditionnelle visant le Régime d'assurance-revenu brut du Québec (Programme législatif)

**Date de début** : Le Régime d'assurance-revenu brut (RARB) a été créé en 1991-1992.

**Date d'expiration** : L'accord avec toutes les provinces a pris fin en 1997

**Financement total** : 7,828 millions de dollars, en plus des intérêts courus à partir du 1<sup>er</sup> avril 2004, pour l'exercice financier 2004-2005

Objet du programme de paiements de transfert : Le RARB avait pour objet de stabiliser les revenus des producteurs de céréales et d'oléagineux. Il s'agissait d'un régime d'assurance fédéral-provincial-producteur qui était fondé sur des primes. Lorsqu'on a mis fin à l'entente avec les provinces en 1997, ces dernières avaient le choix de reporter tout excédent de fonds à un programme comparable ou de remettre les sommes aux cotisants au prorata de leurs primes. Lorsque le Québec a mis fin au programme, le compte du RARB contenait un excédent de 7,828 millions \$ provenant du financement versé par le fédéral. Le Québec a demandé l'autorisation d'utiliser cet excédent pour venir en aide aux producteurs de céréales et d'oléagineux du Québec par le biais du Programme d'assurance-production.

**Objectif(s) et résultat(s) attendu(s)** : L'objectif du RARB était d'assurer un revenu par culture précise fondé sur le prix de soutien et le rendement moyen à long terme.

**Résultats atteints ou progrès réalisés** : La remise du montant de 7,828 millions de dollars, en plus des intérêts courus à partir du 1<sup>er</sup> avril 2004 est par la présente octroyée au gouvernement du Québec, ce qui représente une dette envers la Couronne conformément à l'accord Canada-Québec 2002-2004 sur l'utilisation des intérêts générés par l'excédent du Régime d'assurance-revenu brut du Québec à condition que le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire conclut un accord avec le gouvernement du Québec aux termes duquel le Québec accepte de mettre à la disposition des producteurs de céréales et d'oléagineux du Québec le même montant par l'intermédiaire du programme d'assurance-production établi au titre de l'Accord de mise en œuvre Canada-Québec entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec pour les besoins de la mise en œuvre de l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole et agroalimentaire pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

| (en millions de dollars)   | 2002-2003        | 2003-2004        | 2004-2005        |                       |                  |   |
|--|------------------|------------------|------------------|-----------------------|------------------|---|
|  | Dépenses réelles | Dépenses réelles | Dépenses prévues | Autorisations totales | Dépenses réelles | Écart entre les dépenses prévues et réelles |
| <b>Activité de programme : Gestion des risques de l'entreprise</b> |                  |                  |                  |                       |                  |   |
| Total des subventions  | -                | -                | -                | -                     | -                | -   |
| Total des contributions  | -                | -                | -                | 7,8                   | 7,8              | (7,8)                                       |
| <b>Total - Programme de paiements de transfert</b>                 | -                | -                | -                | <b>7,8</b>            | <b>7,8</b>       | <b>(7,8)</b>                                |

Tableau 12-B suite

**Nom du programme de paiements de transfert : Programme canadien du revenu agricole (PCRA) - (selon les modalités du PCRA - législatif et voté)**

**Date de début :** Le programme a été mis en place initialement pour l'année d'imposition 2000

**Date d'expiration :** Le PCRA était un programme d'une durée de trois ans (années d'indemnisation 2000, 2001 et 2002). La date limite pour la dernière année du programme était le 15 octobre 2003. Le PCRA ne sera pas en vigueur pour l'année de stabilisation 2003 et les années suivantes étant donné qu'il est en voie d'être remplacé par le PCSRA.

**Financement total :** Au total, 2,2 milliards de dollars ont été versés aux agriculteurs durant les trois années du programme.

**Objet du programme de paiements de transfert :** Le PCRA avait pour objet d'offrir aux producteurs une protection en cas de catastrophe.

**Objectif(s) et résultat(s) attendu(s) :** Le Programme canadien du revenu agricole était un programme national destiné à venir en aide aux producteurs agricoles canadiens ayant subi une diminution forte et soudaine de leur revenu agricole pour des raisons indépendantes de leur volonté. Il était en vigueur pour les années d'imposition 2000, 2001 et 2002. Les coûts y afférents étaient partagés à raison de 60 % par le gouvernement fédéral et de 40 % par les provinces. Le PCRA a pris fin à la fin de l'année de stabilisation 2002. L'objectif de l'abolition du programme était de traiter tous les dossiers, de procéder aux rajustements, de clore la période d'appels et d'entendre les appels au plus tard le 31 décembre 2004.

**Résultats attendus :** Aider les producteurs ayant subi une diminution forte et soudaine de leur revenu agricole pour des raisons indépendantes de leur volonté.

**Résultats atteints ou progrès réalisés :** L'élimination progressive du programme est en cours, comme prévu.

| (en millions de dollars)   | 2002-2003        | 2003-2004        | 2004-2005        |                       |                  | Écart entre les dépenses prévues et réelles |
|--|------------------|------------------|------------------|-----------------------|------------------|---|
|  | Dépenses réelles | Dépenses réelles | Dépenses prévues | Autorisations totales | Dépenses réelles |   |
| <b>Activité de programme : Gestion des risques de l'entreprise</b> |                  |                  |                  |                       |                  |   |
| Total des subventions  | -                | -                | -                | -                     | -                | -   |
| Total des contributions  | 481,6            | 87,2             | -                | 54,1                  | 54,1             | (54,1)                                      |
| <b>Total - Programme de paiements de transfert</b>                 | <b>481,6</b>     | <b>87,2</b>      | <b>-</b>         | <b>54,1</b>           | <b>54,1</b>      | <b>(54,1)</b>                               |

## Tableau 12-B suite

**Nom du programme de paiements de transfert : Contributions pour l'aide au secteur agricole et agroalimentaire - Environnement (sous le régime du Cadre stratégique pour l'agriculture - Modalités des activités non liées à la Gestion des risques de l'entreprise - Voté) \***

**Date de début :** 2003-2004

**Date d'expiration :** 2007-2008

**Financement total :** Le total du financement des paiements de transfert pour le volet Environnement du CSA, y compris les rajustements, s'élève à 369 millions en cinq ans.

**Objet du programme de paiements de transfert :** Les programmes pour l'environnement ont pour but de favoriser l'adoption de pratiques de gestion viables et bénéfiques pour l'environnement sur les fermes du Canada.

**Objectif(s) et résultat(s) attendu(s) :** Les programmes du volet Environnement visent à aider le secteur agricole et agroalimentaire à protéger l'environnement dans les domaines des sols, de l'eau, de l'air et de la biodiversité.

### Résultats attendus :

- Faciliter l'utilisation permanente des outils d'information, de planification et de gestion agroenvironnementales à l'appui de l'éthique de gérance des producteurs.
- Appuyer la mise en œuvre des plans environnementaux des fermes et l'adoption par les producteurs agricoles de pratiques bénéfiques pour la gestion des terres, de l'eau, de l'air et de la biodiversité.
- PNARSA - Le Ministère a mis à jour 13 des 14 indicateurs existants et poursuivi l'élaboration de six des 12 nouveaux. La préparation du rapport sur les nouveaux indicateurs agroenvironnementaux qui sera publié en 2005-2006 a beaucoup progressé.
- Étude réglementaire - La phase I de l'étude réglementaire agroenvironnementale est terminée.
- ETEA - Dans le cadre de l'Évaluation des technologies de l'environnement appliquées à l'agriculture (ETEA), sept accords de contribution ont été conclus avec le secteur. Un total de 65 projets de recherche concertés ont été lancés de concert avec le secteur dans le but de mettre au point de nouvelles technologies qui permettront d'évaluer l'incidence des technologies de pointe sur l'environnement.
- Pesticides à emploi limité - Le Ministère a rédigé et publié 19 fiches techniques sur les cultures dans le but de cerner les lacunes des stratégies de lutte antiparasitaire. Il a soutenu 12 projets de recherche sur les pesticides à emploi limité. Il a mené 23 projets de recherche sur des stratégies et des technologies de lutte antiparasitaire intégrée. Il a procédé à plus de 400 essais en champ pour évaluer de nouveaux pesticides à emploi limité. Seize demandes d'homologation ont été présentées à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada.
- Réduction des risques - Le Ministère a élaboré six stratégies de réduction des risques liés aux pesticides (RRP) et participé à 22 autres projets de mise en œuvre de stratégies.
- PEF - La première phase de l'analyse de l'environnement est terminée pour 91,5 % des terres agricoles. Un plan environnemental ou un plan agroenvironnemental équivalent a été mis en place dans 8 637 exploitations agricoles : le taux de mise en œuvre de pratiques de gestion bénéfiques (PGB) par l'entremise du PNGA est de 1 000 projets individuels/producteurs.
- Programme de couverture végétale du Canada - Au total, 51 161 hectares (ha) supplémentaires ont été inscrits au volet de conversion des terres du Programme de couverture végétale du Canada en 2004-2005, ce qui porte à 323 000 ha la superficie totale ensemencée convertie en couverture végétale permanente.

| (en millions de dollars)                            | 2002-2003        | 2003-2004        | 2004-2005        |                       |                  |   |
|---|------------------|------------------|------------------|-----------------------|------------------|---|
|   | Dépenses réelles | Dépenses réelles | Dépenses prévues | Autorisations totales | Dépenses réelles | Écart entre les dépenses prévues et réelles |
| <b>Activité de programme : Environnement</b>        |                  |                  |                  |                       |                  |   |
| Total des subventions                               | -                | -                | -                | -                     | -                | -   |
| Total des contributions                             | 13,7             | 12,2             | 109,3            | 109,3                 | 32,4             | 76,9  |
| <b>Total - Programme de paiements de transferts</b> | <b>13,7</b>      | <b>12,2</b>      | <b>109,3</b>     | <b>109,3</b>          | <b>32,4</b>      | <b>76,9</b>                                 |

Remarques : Comprend également les contributions versées aux agriculteurs et aux éleveurs de bonne foi, aux groupes d'agriculteurs et aux petites collectivités du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et du district de la rivière de la Paix de Colombie-Britannique pour l'aménagement de sources fiables d'approvisionnement en eau.

*Tableau 12-B suite*

**Nom du programme de paiements de transfert : Programme des routes utilisées pour le transport du grain des Prairies (PRTGP) (Voté)**

**Date de début :** Mis en œuvre en 2001-2002

**Date d'expiration :** 2005-2006

**Financement total :** 175 millions de dollars en cinq ans

**Objet du programme de paiements de transfert :** Ce programme d'infrastructure vise à améliorer les routes utilisées pour le transport des grains dans les Prairies.

**Objectif(s) et résultat(s) attendu(s) :** Le programme vise à offrir une contribution fédérale pour l'amélioration de certains chemins et routes provinciales secondaires utilisés pour le transport du grain dans les Prairies et dans le Nord-Est de la Colombie-Britannique.

**Résultats attendus :**

- Amélioration de la chaussée des routes et autoroutes qui se sont détériorées en raison de la circulation intense des camions de grain.
- Construction de nouveaux tronçons de routes municipales et de routes secondaires en raison de l'augmentation de la circulation pour le transport du grain.
- Augmentation de la capacité de transport par camion et de la sécurité des routes utilisées pour le transport du grain dans les Prairies.
- Une infrastructure qui répond aux besoins d'un secteur agricole diversifié dans la région des Prairies.

**Résultats atteints ou progrès réalisés :** En 2004-2005, on a approuvé la modernisation ou la construction de 301 kilomètres de routes additionnelles. Depuis le début du programme en 2001, le financement de 2 724 kilomètres de routes a été approuvé.

| (en millions de dollars)                               | 2002-2003        | 2003-2004        | 2004-2005        |                       |                  | Écart entre les dépenses prévues et réelles |
|--|------------------|------------------|------------------|-----------------------|------------------|---|
|  | Dépenses réelles | Dépenses réelles | Dépenses prévues | Autorisations totales | Dépenses réelles |   |
| <b>Activité de programme : Innovation et renouveau</b> |                  |                  |                  |                       |                  |   |
| Total des subventions                                  | -                | -                | -                | -                     | -                | -   |
| Total des contributions                                | 36,3             | 33,1             | 44,4             | 35,1                  | 35,1             | 9,3   |
| <b>Total - Programme de paiements de transfert</b>     | <b>36,3</b>      | <b>33,1</b>      | <b>44,4</b>      | <b>35,1</b>           | <b>35,1</b>      | <b>9,3</b>                                  |

## Tableau 12-B suite

### Nom du programme de paiements de transfert : Programme pour l'avancement du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire (PASCAA) (Voté)

**Date de début** : Un premier et un second appel de soumission de projets nationaux ont pris fin le 31 mai 2004 et le 5 janvier 2005 respectivement.

**Date d'expiration** : On prévoit mettre en place un processus de demande ouvert, sans date limite précise, pour les dernières années du PASCAA.

**Financement total** : Au total, le financement s'élèvera à environ 240 millions de dollars en cinq ans.

**Objet du programme de paiements de transfert** : Le PASCAA a pour objectif de positionner le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire à l'avant-garde et de lui permettre ainsi d'exploiter de nouveaux débouchés. Il est fondé sur une approche à trois piliers : pilier 1 : « Solutions de l'industrie aux nouveaux enjeux »; pilier II : « Saisir les possibilités du marché en tirant parti des résultats des recherches »; pilier III : « Échanger de l'information pour favoriser l'avancement du secteur ». Le PASCAA succède au Fonds canadien d'adaptation et de développement rural II (FCADR).

#### Objectif(s) et résultat(s) attendu(s) :

Le programme s'inspirera des objectifs suivants :

- Accroître la capacité du secteur à réagir aux enjeux actuels et nouveaux.
- Positionner le secteur pour qu'il tire parti des débouchés commerciaux.
- Engager activement et continuellement le secteur à contribuer aux orientations stratégiques futures en matière d'agriculture et d'agroalimentaire.
- Intégrer les projets dirigés par le secteur et mis à l'essai dans le cadre du PASCAA aux initiatives futures du gouvernement ou du secteur. Le PASCAA complète les objectifs énoncés dans le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA).

**Résultats atteints ou progrès réalisés** : Au cours de la première année du PASCAA, AAC a reçu et examiné 129 propositions nationales dont 41 ont été approuvées avant la fin de l'exercice. D'autres sont toujours à l'étude. Les conseils sectoriels, établis dans chaque province et territoire, ont fourni un financement additionnel au titre du PASCAA pour les projets sectoriels visant à répondre à des besoins régionaux.

| (en millions de dollars)                                    | 2002-2003        | 2003-2004        | 2004-2005        |                       |                  |   |
|---|------------------|------------------|------------------|-----------------------|------------------|---|
|   | Dépenses réelles | Dépenses réelles | Dépenses prévues | Autorisations totales | Dépenses réelles | Écart entre les dépenses prévues et réelles |
| <b>Activité de programme : Innovation et renouvellement</b> |                  |                  |                  |                       |                  |   |
| Total des subventions                                       | 31,7             | 25,0             | 30,3             | 27,3                  | 27,3             | 3,0   |
| Total des contributions                                     | 13,1             | 21,8             | 6,1              | 3,3                   | 2,0              | 4,0   |
| <b>Total - Programme de paiements de transfert</b>          | <b>44,7</b>      | <b>46,7</b>      | <b>36,4</b>      | <b>30,7</b>           | <b>29,4</b>      | <b>7,0</b>                                  |

Remarque : Les dépenses réelles du Programme canadien d'adaptation et de développement rural (PCADR) sont comprises dans les chiffres susmentionnés. Le Programme pour l'avancement du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire (PASCAA) remplace le PCADR.

## Tableau 12-B suite

### Nom du programme de paiements de transfert : Contributions pour l'aide au secteur agricole et agroalimentaire - Volet international (Programme international du Canada pour l'agriculture et l'alimentation - PICAA) (sous le régime du Cadre stratégique pour l'agriculture - Modalités des activités non liées à la Gestion des risques de l'entreprise - Voté)

**Date de début :** AF 2003-2004

**Date d'expiration :** 2008

**Financement total :** Le total du financement supplémentaire des paiements de transfert pour le volet international du CSA, y compris les rajustements, est de 62,6 millions de dollars en cinq ans, en plus du financement des paiements de transfert existants, qui s'élève à environ 12,8 millions de dollars par année (64 millions de dollars en cinq ans).

**Objet du programme de paiements de transfert :** Le PICAA a pour objet d'appuyer les initiatives de l'industrie qui visent à faire reconnaître le Canada à l'échelle internationale à titre de chef de file de l'approvisionnement de produits agroalimentaires, de boissons et de produits de la mer de qualité supérieure, sûrs et novateurs, produits dans le respect de l'environnement, qui répondent aux demandes fortement segmentées du marché mondial. Le PICAA appuie également les initiatives qui offrent au secteur canadien un meilleur accès aux marchés étrangers de manière à tirer profit au maximum de la réputation du Canada.

**Objectif(s) et résultat(s) attendu(s) :** Le PICAA vise à soutenir le secteur canadien de l'agriculture et de l'alimentation en l'aidant à élaborer des stratégies internationales à long terme qui lui permettront de bien se positionner pour réussir sur les principaux marchés et pour s'adapter aux exigences du marché et à la concurrence mondiale croissantes.

#### Résultats attendus :

- Une plus grande reconnaissance du Canada et le développement des marchés
- Un meilleur accès aux marchés
- Une capacité accrue de répondre aux besoins du secteur

**Résultats atteints ou progrès réalisés :** En 2004-2005, 36 stratégies internationales à long terme totalisant 22 millions de dollars ont été approuvées au titre du PICAA. De plus, le programme a attribué 7 millions de dollars en vue de financer 29 projets à court terme pour aider l'industrie à atteindre des objectifs à court terme conformes au PICAA. De nombreuses activités ont été couronnées de succès en 2004-2005. Voici des exemples des résultats obtenus par l'industrie avec l'aide du financement du PICAA : grâce aux activités de promotion de l'Association canadienne de l'industrie du bétail et de la génétique, le gouvernement de la Chine a signé deux protocoles en vue de rouvrir son marché à l'importation de semences et d'embryons de bovins. En misant sur les attributs du canola pour la santé, le Conseil canadien du canola a augmenté ses ventes de canola aux États-Unis de 10 %. Le vin de glace canadien bénéficie d'un meilleur accès à l'UE grâce aux efforts déployés par l'Association des vignerons du Canada, qui a obtenu des normes d'autocertification de la part de l'UE pour les établissements vinicoles de la Colombie-Britannique et de l'Ontario.

| (en millions de dollars)                                 | 2002-2003        |                  | 2003-2004        |                       | 2004-2005        |   |
|--|------------------|------------------|------------------|-----------------------|------------------|---|
|  | Dépenses réelles | Dépenses réelles | Dépenses prévues | Autorisations totales | Dépenses réelles | Écart entre les dépenses prévues et réelles |
| <b>Activité de programme : Questions internationales</b> |                  |                  |                  |                       |                  |   |
| Total des subventions                                    | -                | -                | -                | -                     | -                | -   |
| Total des contributions                                  | 16,8             | 23,4             | 29,1             | 29,2                  | 26,7             | 2,5   |
| <b>Total - Programme de paiements de transfert</b>       | <b>16,8</b>      | <b>23,4</b>      | <b>29,1</b>      | <b>29,2</b>           | <b>26,7</b>      | <b>2,5</b>                                  |

Remarque : Les dépenses du programme Commerce agroalimentaire (PCA) sont comprises dans le chiffre susmentionné pour l'exercice 2002-2003. Le PICAA remplace le PCA.

# Initiatives horizontales

## Les initiatives horizontales d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)

Les rapports sur les initiatives horizontales ont pour but de donner au Parlement, à la population et au gouvernement un portrait général des dépenses publiques et des résultats atteints par les ministères qui collaborent à l'exécution de ces initiatives.

**Une « initiative horizontale » en est une dans le cadre de laquelle les partenaires de deux organismes ou plus ont convenu au moyen d'une entente de financement officielle (p. ex. : mémoire au Cabinet, présentation au Conseil du Trésor ou entente fédérale-provinciale-territoriale) de s'employer à atteindre des objectifs communs. Les initiatives**

**horizontales dont il est question dans le présent rapport sont dirigées par AAC et bénéficient d'une affectation de fonds fédéraux qui dépasse 100 millions de dollars (en tenant compte de tous les partenaires fédéraux) pour la durée du programme, ou qui est inférieure à cette somme, mais qui vise des projets très médiatisés ou jugés essentiels à la poursuite des priorités gouvernementales.**

Les montants figurant dans le tableau récapitulatif qui suit correspondent aux dépenses réelles d'AAC en 2004-2005. Pour obtenir de plus amples renseignements sur chaque initiative, y compris sur les dépenses de nos partenaires fédéraux, il suffit de consulter la base de données sur les résultats des initiatives horizontales du [Conseil du Trésor](#) .

| Information sur les initiatives horizontales de 2004-2005  |   |   |  |
|--|---|---|--|
| Nom de l'initiative horizontale  | Partenaires                               | Description   | Dépenses réelles d'AAC pour 2004-2005 (en millions de dollars) |
| Assurance-production   | Gouvernements provinciaux                 | S'inscrivant dans le Cadre stratégique pour l'agriculture, l'assurance-production est l'un des deux principaux programmes fédéraux-provinciaux de gestion des risques de l'entreprise qui sont offerts aux producteurs canadiens. Elle protège les revenus des producteurs contre les manques à gagner attribuables à des catastrophes naturelles qui échappent à leur emprise.   | 400,5  |
| Programmes provinciaux   | Gouvernements provinciaux et territoriaux | Sous le régime du Cadre stratégique pour l'agriculture, on a accordé aux provinces et aux territoires une période transitoire de trois ans pendant laquelle ils pourront offrir des programmes de gestion des risques qui répondent aux besoins particuliers de leurs producteurs. Ces programmes combrent un large éventail de besoins; citons la bonification des programmes principaux — Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) et assurance-production (AP) — ainsi que la recherche et le développement en agriculture.  | 108,7  |
| Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) et paiements résiduels des autres programmes de gestion des risques de l'entreprise | Gouvernements provinciaux et territoriaux | Le PCSRA est l'un des deux programmes principaux de gestion des risques de l'entreprise qui sont offerts aux producteurs sous le régime du CSA. L'autre est l'assurance-production. Le PCSRA combine la stabilisation du revenu et la protection contre les catastrophes en un seul programme, aidant les producteurs à prémunir leurs exploitations contre les petits et gros manques à gagner. Il remplace le Programme canadien du revenu agricole (PCRA) et le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN), qui ont pris fin au terme de l'année de stabilisation 2002. Les données de l'exercice financier 2004-2005 comprenaient également les paiements résiduels versés aux producteurs dans le cadre du PCRA. | 892,2  |

| Nom de l'initiative horizontale   | Partenaires  | Description   | Dépenses réelles d'AAC pour 2004-2005 (en millions de dollars)  |
|---|--|---|---|
| Programme national de redressement de l'industrie bovine dans le sillage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)<br>(Entente fédérale-provinciale-territoriale) | Gouvernements provinciaux et territoriaux  | Ce programme comprend trois volets :<br>(I) le Programme national de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB, appliqué en 2003-2004, qui offrait, côté prix, plusieurs mesures d'incitation visant à maintenir le marché intérieur actif et à accroître le revenu des parcs d'engraissement et des établissements de transformation victimes de baisses considérables des prix;<br>(II) le Programme relatif aux animaux de réforme, qui verse une indemnité aux producteurs pour chaque animal âgé admissible vendu à des fins d'abattage;<br>(III) le Programme de retrait des bovins gras, le Programme de retrait des veaux d'engraissement et le Programme de gestion des animaux âgés, qui aideront l'industrie à retirer du marché les animaux destinés à l'abattage jusqu'à ce que la demande du marché commande une augmentation de la capacité d'abattage. | 134,1<br>volet i : 0<br>volet ii : 1,6<br>volet iii : 132,5   |
| Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes   | Gouvernements provinciaux et territoriaux  | Ces services permettent aux agriculteurs admissibles de consulter des experts-conseils financiers qui les aideront à évaluer leur situation financière et à élaborer des plans de relève, d'action et d'entreprise (finances, commercialisation, valeur ajoutée). On peut obtenir de plus amples renseignements à l'adresse suivante : <a href="http://www.agr.gc.ca/ren/cfbas/serv_f.cfm">www.agr.gc.ca/ren/cfbas/serv_f.cfm</a>   | 3,9   |
| Services canadiens de développement des compétences en agriculture  | Gouvernements provinciaux et territoriaux<br>Ressources humaines et Développement des compétences Canada | Ce programme offre de l'aide aux agriculteurs (et à leur conjoint) désireux de perfectionner leurs compétences et de suivre de la formation qui leur permettront d'augmenter leur revenu d'origine agricole et non agricole. L'agriculteur pourra obtenir de l'aide pour suivre une formation dans des domaines comme les pratiques agricoles améliorées et la gestion de l'entreprise agricole (par exemple, en comptabilité, en gestion financière et en gestion des ressources humaines); il pourra aussi suivre une formation qui l'aidera à trouver un autre genre d'emploi, ou qui lui permettra d'acquérir les compétences nécessaires au lancement d'une nouvelle entreprise. On offre également une aide financière qui rembourse, par exemple, des frais de scolarité, des fournitures scolaires et des frais de déplacement et d'hébergement.                          | 0,3   |
| Protocole d'entente (PE) avec Santé Canada sur la salubrité et la qualité des aliments et sur l'environnement   | Santé Canada   | Effectuer des travaux de recherche à l'appui de projets de normalisation, de l'établissement de normes de salubrité à la ferme, de la surveillance nationale intégrée des agents pathogènes entériques et de la détermination de l'impact des antimicrobiens utilisés à la ferme sur la santé humaine.  | 5,3<br>(Un montant supplémentaire de 7,2 millions de dollars a été transféré par AAC à Santé Canada, qui a effectué des travaux en vue d'obtenir des résultats stratégiques pour les deux organismes) |
| PE avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) sur la salubrité et la qualité des aliments  | Agence canadienne d'inspection des aliments  | Établir des normes minimales ainsi que des stratégies d'inspection et d'application de la loi à l'intention des fabricants d'aliments médicamenteux pour animaux destinés à l'alimentation humaine. Mettre en place le Programme de reconnaissance de la salubrité des aliments à la ferme, qui permettra au gouvernement de reconnaître les systèmes de salubrité des aliments fondés sur les principes HACCP qui sont élaborés et mis en œuvre par des associations nationales de producteurs.  | 0<br>(AAC a transféré 2,5 millions de dollars à l'ACIA, qui a effectué des travaux en vue d'obtenir des résultats stratégiques pour les deux organismes)  |
| PE avec la Commission canadienne des grains (CCG) sur la salubrité et la qualité des aliments   | Commission canadienne des grains   | Fournir des données de référence qui serviront de repères pour des attributs spécifiques de la qualité des grains.  | 0<br>(AAC a transféré 118 000 \$ à la CCG, qui a effectué des travaux en vue d'obtenir des résultats stratégiques pour les deux organismes)   |

| <b>Nom de l'initiative horizontale</b>   | <b>Partenaires</b>   | <b>Description</b>  | <b>Dépenses réelles d'AAC pour 2004-2005 (en millions de dollars)</b>  |
|--|--|---|--|
| PE entre AAC et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) sur les postes de spécialistes de l'agroalimentaire à l'étranger | MAECI (représenté par Commerce international Canada)   | Ce PE établit les principes opérationnels, les pratiques de gestion et les critères de mesure du rendement qui régissent les 22 postes existants et les 10 nouveaux postes de spécialistes de l'agroalimentaire à l'étranger. Il vise à améliorer la prestation de services aux exportateurs canadiens dans des domaines comme la mise en valeur des entreprises et des investissements agroalimentaires, ainsi que la protection des marchés et l'accès à ceux-ci, grâce aux ambassades et aux hauts-commissariats du Canada situés dans les pays qui constituent des marchés d'exportation clés.  | 2,3<br><br>(Un montant additionnel de 6,3 millions de dollars a été transféré d'AAC à AECIC pour des activités de soutien des résultats stratégiques d'AAC et d'AECIC) |
| PE avec Environnement Canada (EC) concernant l'Initiative sur les normes agroenvironnementales nationales (INAEN)  | Environnement Canada   | Ce PE porte sur l'élaboration de « normes de rendement » agroenvironnementales à connotation non réglementaire (c.-à-d. des normes fondées sur les résultats) qui permettront d'atteindre les niveaux souhaités de qualité environnementale et ceux qu'on estime pouvoir atteindre grâce aux technologies et pratiques connues. Ces normes seront intégrées aux pratiques et systèmes de gestion utilisés par les producteurs et l'industrie, qui permettront de réduire les risques environnementaux; ces pratiques et systèmes seront également propices à l'alimentation en eau et à la qualité de l'eau, des sols, de l'air et de l'atmosphère, et concourront à la compatibilité entre la biodiversité et l'agriculture. Les normes seront élaborées dans quatre domaines : l'air, l'eau, la biodiversité et les pesticides. On tiendra compte de la qualité des sols et des changements climatiques dans tous ces domaines. | 0  |
| Développement rural  | Partenariat rural canadien (32 ministères et organismes fédéraux), gouvernements provinciaux et territoriaux | Le gouvernement du Canada a confié au Secrétariat rural d'AAC le mandat d'élaborer, de coordonner et de mettre en œuvre une approche pangouvernementale nationale concertée qui permettra de mieux comprendre la situation et les préoccupations des Canadiens vivant en milieu rural et encouragera les ministères et organismes fédéraux à tenir compte des besoins particuliers des collectivités rurales dans leurs politiques, leurs programmes et leurs services. En collaboration avec 32 ministères et organismes fédéraux, regroupés dans le Partenariat rural canadien, le gouvernement du Canada veut intégrer ses politiques économiques, sociales, environnementales et culturelles pour améliorer la qualité de vie des Canadiens en milieu rural.  | 10,6   |
| Secrétariat aux coopératives   | 19 ministères et organismes fédéraux, gouvernements provinciaux et territoriaux, secteur des coopératives    | Créé en 1987, le Secrétariat aux coopératives a pour mandat d'aider le gouvernement du Canada à répondre plus efficacement aux préoccupations et aux besoins des coopératives canadiennes. Il conseille le gouvernement sur les politiques touchant les coopératives, coordonne la mise en œuvre de ces politiques, fait la promotion des coopératives au sein du gouvernement fédéral et sert de lien entre le secteur des coopératives et les nombreux ministères et organismes fédéraux avec qui il interagit.   | 3,9  |



# Principaux thèmes gouvernementaux

## STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SDD)

Compte rendu de la troisième *Stratégie de développement durable, Agriculture durable : La Voie vers l'avenir au Canada* , présentée en février 2004 (AAC).

| Stratégie de développement durable  |   |
|---|---|
| Ministère/Organisme : Agriculture et Agroalimentaire Canada               |   |
| Points à examiner   | Apport du Ministère   |
| 1. Quels sont les principaux buts et/ou objectifs à long terme de la SDD? | <p>Le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), avec ses éléments environnementaux, économiques et sociaux intégrés, est la troisième SDD d'AAC . Il expose la façon dont le Ministère travaille avec le secteur pour faire de l'agriculture une activité respectueuse de l'environnement. La section intitulée <i>Prêcher par l'exemple</i>  de la SDD démontre l'engagement d'AAC en matière de développement durable dans l'exercice de ses activités.</p> <p>Les priorités ministérielles, dont témoignent les six modèles logiques de la SDD du CSA sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratiques respectueuses de l'environnement pour le secteur et réalisation de progrès au chapitre de la gestion des sols, de l'eau, de l'air et de la biodiversité.</li> <li>• Minimiser le risque et l'impact des dangers d'origine alimentaire sur la santé des humains; améliorer la confiance des consommateurs et la capacité du secteur de répondre aux exigences du marché et même de les dépasser en ce qui touche les produits alimentaires.</li> <li>• Permettre au secteur d'acquérir de nouvelles compétences en affaires et en gestion, le préparer à la culture de bioproduits, le doter de systèmes de production fondés sur le savoir et lui donner des stratégies pour saisir les occasions et gérer le changement.</li> <li>• Améliorer la capacité des producteurs à gérer le risque et accroître la viabilité et la rentabilité du secteur.</li> <li>• Préparer le secteur à la culture de bioproduits, le doter de systèmes de production fondés sur le savoir et lui donner des stratégies pour lui permettre de saisir les occasions et gérer le changement .</li> <li>• Accroître les débouchés internationaux pour le secteur agroalimentaire canadien.</li> </ul> <p>Les six modèles logiques présentés aux pages 48 à 82 de la SDD donnent plus de détails sur les buts et objectifs à long terme d'AAC.</p> <p><b>L'objectif exposé dans la section <i>Prêcher par l'exemple</i> est de réduire l'impact des activités d'AAC sur l'environnement. L'Annexe A donne des renseignements plus détaillés sur les mesures prises par AAC pour écologiser ses activités. Le Ministère prévoit intégrer les principes de développement durable à ses opérations dans six secteurs prioritaires : pratiques écologiques dans les achats, gestion améliorée des déchets, de l'eau et des eaux usées, amélioration de l'efficacité énergétique des immeubles, gestion écologique du parc automobile, des terres et des programmes de préparation et d'intervention en cas d'urgence.</b></p> |

| Points à examiner   | Apport du Ministère  |
|---|--|
| 2. Comment vos principaux buts et/ou objectifs à long terme vous aident à atteindre les résultats stratégiques de votre ministère/organisme?  | <p>AAC utilise des modèles logiques dans sa SDD pour établir un lien clair entre nos résultats stratégiques, les activités de programmes du Ministère, les résultats finaux, les objectifs, les résultats à court et à moyen termes, les réalisations et activités. Les indicateurs de rendement sont également indiqués pour chaque résultat et réalisation. Les modèles logiques exposent la séquence logique des résultats attendus pour chaque élément du CSA pour atteindre les objectifs stratégiques d'AAC.</p> <p>Les six modèles logiques dans les domaines de l'environnement, la salubrité et la qualité des aliments, le renouveau, la gestion des risques de l'entreprise, les sciences et l'innovation et le volet international sont présentés aux pages 48 à 82 de la SDD.</p> |
| 3. Quels étaient vos objectifs pour la période visée par le rapport?  | <p>Le CSA est la SDD d'AAC. Le CSA est une entente fédérale-provinciale-territoriale de cinq ans qui est en vigueur jusqu'en 2008. L'atteinte des objectifs prévus du CSA est prévue pour 2008. AAC continue de travailler à la réalisation de ces objectifs avec ses homologues provinciaux et territoriaux. Les progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs du CSA sont rapportés chaque année dans un rapport sur le CSA aux Canadiens.</p> <p>La section <i>Prêcher par l'exemple</i> de la SDD présente un certain nombre d'engagements se rapportant aux activités internes de plusieurs domaines prioritaires, comme en fait foi l'<i>Annexe A</i>.</p>   |
| 4. Quels progrès avez-vous réalisés à ce jour (en incluant les résultats obtenus par rapport avec les objectifs et les progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs)?            | <p>Le CSA est la SDD d'AAC. Par conséquent, le présent rapport sur le rendement et le rapport annuel aux Canadiens sur le CSA donnent des détails sur les progrès réalisés à ce jour dans chaque secteur prioritaire du CSA.</p> <p>Consulter l'<i>Annexe A</i> pour prendre connaissance des progrès accomplis par rapport aux objectifs énoncés dans la section <i>Prêcher par l'exemple</i>.</p>  |
| 5. Quels ajustements avez-vous apportés, le cas échéant? (Pour mieux situer l'information dans son contexte, expliquez comment les leçons retenues ont influé sur vos ajustements.) | <p>Le Comité d'examen du CSA (formé de représentants gouvernementaux et d'intervenants de l'extérieur) fait actuellement un examen annuel du CSA. Le rapport du Comité permettra de voir quels ajustements doivent être apportés s'il y a lieu.</p>  |

## Annexe A

### STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SDD) III : PRÊCHER PAR L'EXEMPLE

La section *Prêcher par l'exemple* illustre la détermination d'AAC de « s'efforcer de prêcher par l'exemple afin de réduire son empreinte écologique » en diminuant son utilisation des ressources naturelles et en réduisant au minimum l'impact de ses activités sur l'environnement. Le Ministère a présenté des plans pour intégrer les principes de développement durable à ses activités dans six secteurs prioritaires :

#### 1. Écologisation des achats

AAC a respecté son engagement en formant 126 employés de l'approvisionnement aux pratiques d'achats écologiques à différents endroits dans l'ensemble du pays.

#### 2. Amélioration de la gestion des déchets, de l'eau et des eaux usées

**Déchets :** Un guide sur la mise en œuvre d'un programme de gestion des déchets a été élaboré pour servir d'outil principal à AAC dans la mise en œuvre d'un programme de gestion des déchets dans toutes les installations visées. Ce guide décrit, étape par étape, toutes les interventions qui doivent être faites et il couvre les déchets solides, dangereux, ceux qui présentent un risque biologique, les déchets radioactifs, les débris de construction, de rénovation et de démolition. Des vérifications et des caractérisations des déchets ont ensuite été effectuées à quatre principaux sites. En outre, des plans de réduction des déchets ont été établis et des recommandations ont été formulées pour améliorer la gestion des déchets à ces sites.

**Eau et eaux usées :** Des responsables ont été nommés en 2004-2005 pour gérer la qualité de l'eau et les eaux usées. On a commencé à planifier la création d'une base d'information sur la qualité de l'eau en 2004-2005. Des évaluations détaillées de la qualité de l'eau et des vérifications des eaux usées ont été effectuées. Ces activités permettront de recueillir de l'information sur la qualité de l'eau et les eaux usées et sur la nature et la portée des travaux à venir.

La progression vers la réalisation des objectifs à ce chapitre accuse un retard. La capacité du Ministère de compléter les vérifications de toutes ses principales installations au cours des deux prochaines années dépendra de la disponibilité des fonds.

#### 3. Amélioration de l'efficacité énergétique des immeubles

Étant donné que l'établissement de rapports se fait suivant un cycle annuel, les résultats des projets d'amélioration de l'efficacité énergétique ne peuvent

pas être évalués tant que toutes les données sur la consommation d'énergie des immeubles en 2004-2005 n'auront pas été présentées et examinées. Le degré d'émission des gaz à effet de serre (GES) pour 2003-2004 correspondait, à peu de choses près, à l'objectif visé (0,2 p. 100 au-dessus).

En 2004-2005, plusieurs projets liés à l'efficacité énergétique des immeubles ont été réalisés à divers endroits, notamment : étude de faisabilité et début de la mise en œuvre d'un projet de fermeture pour l'été d'une centrale thermique à vapeur; étude de faisabilité et de conception sur l'énergie éolienne; conversion énergétique de hottes à vitesse variable pour améliorer leur rendement énergétique et amélioration de la gestion de l'énergie des systèmes de contrôles des immeubles.

#### 4. Utilisation plus judicieuse des véhicules, c'est-à-dire, réduction de l'usage et de la taille des véhicules, utilisation de véhicules adaptés à l'usage auquel ils sont destinés, acquisition de véhicules fonctionnant avec un carburant de remplacement et utilisation de carburants écologiques

Au cours de l'exercice 2004-2005, AAC a acheté 63 véhicules fonctionnant avec du carburant de remplacement dont 34 sont des véhicules polycarburants capables de consommer jusqu'à 85 p. 100 d'éthanol mélangé à l'essence. Dix autres sont des véhicules hybrides (essence-électricité). Tous ces véhicules représentent 75 p. 100 des achats du Ministère pour son parc automobile. AAC a également initié plus de 1 200 employés aux habitudes de conduite écologiques en leur offrant le cours de conduite préventive écologique destiné à enseigner aux employés comment conduire plus prudemment tout en réduisant la consommation d'essence. AAC a également ouvert officiellement le premier poste de distribution de gaz naturel dans la région de l'Atlantique, à Fredericton, au Nouveau-Brunswick; un projet conjoint avec Ressources naturelles Canada. À l'heure actuelle, le Ministère dispose de huit véhicules dans la région de l'Atlantique qui fonctionnent au gaz naturel.

#### 5. Adoption de pratiques exemplaires en gestion des terres, comme guider l'élaboration de plans de gestion environnementale à la ferme pour AAC et prendre les mesures qui s'imposent pour gérer les sites contaminés, les réservoirs de stockage et les halocarbures

Deux plans de gestion environnementale à la ferme ont été mis à l'essai en Saskatchewan, et une formation a été donnée par la province. Les leçons retenues de cette expérience seront communiquées aux autres sites.

Des progrès importants ont été accomplis dans la gestion des sites contaminés. Des évaluations environnementales de sites (EES) ont été effectuées à l'égard

de 30 propriétés en 2004-2005, ce qui a permis de compléter à ce jour environ 75 à 80 p. 100 des EES exigées pour les propriétés d'AAC.

Les sites contaminés d'AAC représentent relativement peu de risques. À l'heure actuelle, AAC n'a aucun site de catégorie 1 (risque élevé) et seulement un site de catégorie 2 (risque moyen). Ce dernier a été découvert durant l'exercice 2004-2005. Les travaux de restauration seront terminés en 2005-2006.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2003, AAC a assaini six sites de catégorie 2 (risque moyen) en plus de deux autres sites ne faisant partie de ni l'une ni l'autre des deux catégories, mais qui devaient faire l'objet de mesures de réduction des risques. Quatre autres sites de catégorie 2 ont été reclassifiés à un niveau inférieur à la suite d'une évaluation additionnelle de suivi. Les progrès à ce chapitre vont comme prévu.

Sur les 22 réservoirs d'essence abandonnés qui devaient en être retirés il y a deux ans, 20 ont été enlevés et éliminés. On s'occupe maintenant, région par région, d'autres réservoirs qui ont été découverts depuis. Environ 100 autres réservoirs ont également été retirés et remplacés par des modèles modernes qui sont conformes aux règlements actuels.

En réponse aux préoccupations exprimées à l'égard de l'uniformité de l'application du *Règlement fédéral sur les halocarbures*, le Ministère a formé un groupe de travail sur les halocarbures pour planifier et effectuer des visites dans toutes les principales installations. Le groupe a élaboré un plan pour préciser l'application du Règlement, produit des documents pour faciliter l'interprétation et la tenue de dossiers et pour recommander des améliorations à la gestion des halocarbures à chaque site. Ces visites auront lieu en 2005-2006. De plus, un guide portant sur la mise en œuvre du Règlement a été préparé pour aider les gestionnaires d'installations à se conformer aux dispositions réglementaires à leur site. Le Ministère est maintenant en voie d'améliorer considérablement ses connaissances et la gestion de son potentiel destructeur de la couche d'ozone et de son potentiel de réchauffement de la planète.

## 6. Préparation aux situations d'urgence et intervention d'urgence

Des lignes directrices sur les interventions en cas d'urgences environnementales ont été distribuées dans tous les lieux de travail d'AAC. En outre, une démarche intégrée est prévue pour élaborer des plans d'intervention d'urgence pour tous les types de situations urgentes (environnement, santé, sécurité, etc.)

# INITIATIVE D'AMÉLIORATION DES SERVICES

## Service axé sur la clientèle

Le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) est centré sur le citoyen, puisque ses programmes ont été élaborés à la suite de longues consultations avec des intervenants, et il compte sur l'aide de partenaires (fédéraux-provinciaux-territoriaux) pour optimiser l'efficacité des services. Même si l'Initiative d'amélioration des services du Conseil du Trésor est éliminée graduellement en 2005, ses objectifs forment la base des engagements du Ministère aux termes du volet Service axé sur la clientèle du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG).

**Pour réaliser ses engagements élargis, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a lancé en 2004-2005 la mise en œuvre de la Stratégie fonctionnelle intégrée de prestation des services (SFIPS) dans le but d'améliorer la prestation des services à la clientèle grâce à des points d'accès clé, comme le Web, le téléphone, les contacts en personne et les communications sur papier. En plus de l'Initiative d'amélioration des services, la SFIPS s'harmonise avec les activités de transformation des services dans le cadre de l'initiative Gouvernement en direct, qui met l'accent sur la façon dont les services sont offerts aux citoyens.**

Voici les quatre principaux volets du futur modèle de prestation de services à la clientèle d'AAC dans le cadre de la Stratégie :

1. Services à la clientèle et accès – Volet axé sur l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services. Ce volet tient compte des exigences de l'Initiative d'amélioration des services comme la mesure de la satisfaction des clients et les normes de services. Les projets relevant de ce volet comprennent la segmentation de la clientèle et l'intégration des modes de prestation.
2. Services et prestation des programmes – Volet axé sur la façon dont les programmes sont conçus et sur le rôle des partenaires de prestation. Les projets relevant de ce volet comprennent la base de données commune sur les participants et Mon compte AAC.
3. Gestion de l'information – Le volet examinera des questions comme la définition des données pour faciliter la mise en commun de l'information. Les projets relevant de ce volet comprennent la gestion des données et la gestion du rendement.
4. Gouvernance – Le volet sera axé sur l'élaboration de structures et de processus facilitant la conception et la mise en œuvre de projets tels que l'élaboration d'un plan de communication et d'intervention immédiate.

AAC élaborera un plan de mise en œuvre progressive de la Stratégie. On pourra ainsi obtenir l'appui nécessaire et les investissements qui permettront la mise en œuvre complète de la Stratégie.

# Rapports annuels prévus par la loi

## **LOI SUR LES PROGRAMMES DE COMMERCIALISATION AGRICOLE (LPCA)**

### **Rapport annuel pour la campagne agricole de 2004**

La *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* (LPCA) a reçu la sanction royale le 25 avril 1997. Elle couvre trois volets, soit le Programme de paiements anticipés (PPA), les Achats gouvernementaux (AG) et le Programme de mise en commun des prix (PMCP). Elle contient aussi des dispositions visant les avances en franchise d'intérêt offerte dans le cadre du PPA. La campagne agricole de 2004 constitue la huitième année de mise en œuvre des programmes lancés au titre de la Loi.

En 2001, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a procédé à une évaluation de la LPCA conformément aux dispositions de la Loi. Le rapport subséquent a été déposé devant le Parlement le 2 avril 2004. On proposera des modifications à la LPCA dans le but, d'une part, d'élargir les programmes d'avances pour les rendre accessibles aux éleveurs et, d'autre part, de veiller à ce que les programmes d'avances actuels soient conformes aux principes du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) voulant qu'ils s'appliquent à l'ensemble des activités de l'exploitation agricole.

### **Programme de paiements anticipés (PPA)**

Au titre du PPA, le gouvernement garantit le remboursement des avances que les organismes de producteurs consentent aux agriculteurs dans le but d'améliorer la marge de ceux-ci au moment de la récolte ou après. Chaque producteur peut obtenir jusqu'à 250 000 \$ et le gouvernement assume les

intérêts pour les premiers 50 000 \$ avancés. Les avances reposent sur la sécurité offerte par la récolte que les agriculteurs ont entreposée, et sont remboursées une fois la récolte vendue. En cas de défaut de paiement par un agriculteur, le gouvernement remboursera à l'organisme de producteurs un pourcentage de l'avance et l'agriculteur deviendra débiteur de l'État pour le montant payé par celui-ci.

Les avances ont pour but d'aider les producteurs à améliorer leurs possibilités de commercialisation. Les agriculteurs peuvent en effet vendre leurs récoltes plus tard au cours de l'année, quand les conditions du marché leur permettent d'en tirer un meilleur prix. Comme la vente des récoltes s'étend sur toute l'année, le programme favorise une mise en marché plus ordonnée.

Pour la campagne agricole de 2004, le Ministère a conclu 47 ententes avec les organismes de producteurs de partout au Canada, y compris avec la Commission canadienne du blé (CCB). Ces organismes ont octroyé des avances totalisant environ 884 millions de dollars à 30 399 producteurs. Il s'agit d'une hausse de 88 millions de dollars comparativement aux sommes versées pour la campagne agricole de 2003. Durant la campagne de 2004, le Ministère a payé 8,2 millions de dollars en intérêts au titre des ententes conclues pour cette campagne. Comme les ententes couvrent toute la période de commercialisation de la récolte de 2004 et sont valides jusqu'à l'automne 2005, il y aura des frais d'intérêt additionnels et les organismes de producteurs ne seront pas en mesure de soumettre des réclamations pour la garantie offerte par le gouvernement avant ce temps. Les dernières années, le taux de défaut de paiement dans le cadre du programme correspondait à 1 p. 100 ou moins des sommes avancées.

| Campagne agricole | Nombre d'OP<br>(1) | Avances versées par la CCB (M \$)<br>(2) | Avances autres que celles versées par la CCB (M \$)<br>(3) | Avances totales (M \$)<br>(4) | Défaut de paiement par exercice (M \$)<br>(5) | Intérêts débiteurs par campagne agricole (M \$)<br>(6) |
|-------------------|--------------------|--|--|-------------------------------|---|--|
| 2000              | 53                 | 612                                      | 362  | 974                           | 3,7   | 24   |
| 2001              | 54                 | 509                                      | 304  | 813                           | 5,5   | 9,5  |
| 2002              | 49                 | 324                                      | 311  | 635                           | 7   | 8,6  |
| 2003              | 48                 | 463                                      | 333  | 796                           | 3,4   | 8,6  |
| 2004              | 47                 | 435                                      | 449  | 884                           | 8,8   | 8,2  |

M = Millions

OP = Organismes de producteurs

L'information fournie aux colonnes (1) à (4) et (6) repose sur une campagne agricole qui s'étend du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet environ, de sorte qu'elle ne coïncide pas avec l'exercice du gouvernement. Les montants fournis pour les coûts d'intérêt ne correspondront donc pas à ceux figurant dans les Comptes publics qui suivent l'exercice.

Les défauts de paiement (5) durant l'exercice 2004-2005 comprennent un montant de sept millions de dollars prévu pour les défauts de paiement des avances consenties par la CCB dans le pire des cas. Jusqu'ici, 1,8 million de dollars ont été versés à d'autres organismes pour les manquements des producteurs à leurs obligations financières.

Les coûts d'intérêt totaux pour la campagne agricole 2004 au 20 juin 2005.

Les chiffres pour 2003 ont été actualisés.

## Achats gouvernementaux (AG)

Au titre des AG, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, avec l'autorisation du gouverneur en conseil, peut acheter et vendre des produits agricoles. Il peut exercer ce pouvoir quand des conditions inhabituelles du marché le justifient et si, en intervenant, il peut améliorer le contexte commercial pour un produit donné. Depuis l'entrée en vigueur de la LPCA, ces dispositions de la Loi n'ont jamais été appliquées.

## Programme de mise en commun des prix (PMCP)

Ce programme vise à favoriser le commerce des produits agricoles selon la formule coopérative. Dans le cadre de cette initiative, tout comme c'était le cas en vertu de l'ancienne *Loi sur la vente coopérative des produits agricoles* (LVCPA) , le gouvernement garantit un prix de gros moyen minimal pour un produit agricole vendu par un organisme de vente. L'entente sur le prix garanti conclue avec les organismes de commercialisation protègent les agriculteurs des baisses imprévues des prix de leurs produits et couvre le paiement initial versé aux producteurs plus les coûts assumés par l'organisme pour la mise en marché du produit, et ce, jusqu'à un plafond.

Les participants au programme offrent le prix garanti comme sûreté pour obtenir du financement des établissements de crédit. Grâce à ce crédit, l'organisme de commercialisation peut améliorer la marge des producteurs en leur versant un paiement initial à la livraison du produit agricole. Le prix garanti est fixé selon un pourcentage du prix de gros moyen prévu du produit pour une campagne agricole donnée. Si le prix de gros moyen obtenu par l'organisme de commercialisation pour la campagne agricole est inférieur au prix garanti, le gouvernement rembourse alors la différence à l'organisme en puisant dans le Trésor.

Conformément aux dispositions sur les prix garantis, pour la campagne agricole de 2004, le gouvernement a versé environ 57 millions de dollars à sept organismes de commercialisation représentant 18 368 producteurs de partout au Canada. On ne prévoit pas de réclamations pour la campagne agricole de 2004.

## PMCP - Sommaire des ententes antérieures

| Campagne agricole | Nombre d'OC | Nombre de producteurs | Garantie totale (M \$) |
|-------------------|-------------|-----------------------|------------------------|
| 2000              | 5           | 20 650                | 134,8                  |
| 2001              | 4           | 19 350                | 123,9                  |
| 2002              | 5           | 19 450                | 65,4                   |
| 2003              | 7           | 20 700                | 42,1                   |
| 2004              | 7           | 18 368                | 57,1                   |

M = Millions

OC = Organismes de commercialisation

Les montants totaux des garanties avant 2004 ont été actualisés afin de montrer les sommes réelles plutôt que des estimations.

Le montant des garanties pour la campagne agricole de 2004 pourrait augmenter, car les mises en commun demeurent ouvertes jusqu'à la fin de la campagne agricole.

## Programme d'avances printanières (PAP)

En 2000, le Ministère lançait le PAP dans le but d'aider les producteurs à financer l'achat d'intrants pour leurs cultures en 2000 et en 2001. Le programme a été maintenu pour la campagne agricole de 2002, puis a été reconduit de cinq (5) autres années au titre du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA). Il consiste essentiellement à déplacer les avantages du PPA au printemps.

Étant donné les similarités entre le PAP et le PPA, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a soumis aussi le PAP à l'évaluation prévue dans la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole (LPCA)*. Le rapport subséquent a été déposé devant le Parlement le 2 avril 2004.

Pour la campagne agricole de 2004, le Ministère a conclu 29 ententes avec des organismes de producteurs de partout au Canada, y compris la Commission canadienne du blé (CCB). Ces organismes ont avancé environ 653 millions de dollars à 35 825 producteurs. Ce montant représente une diminution de 74 millions de dollars par rapport à celui versé pour la campagne agricole de 2003.

| Campagne agricole | Nombre d'OP | Avances totales (M \$) | Coûts administratifs par campagne agricole (M \$) | Défauts de paiement par exercice (M \$) | Coûts d'intérêt totaux par campagne agricole (M \$) |
|-------------------|-------------|------------------------|---|---|---|
|                   | (1)         | (2)                    | (3)   | (4)                                     | (5)   |
| 2000              | 20          | 357                    | 0,653   | 3,1                                     | 11,2  |
| 2001              | 24          | 673                    | 0,638   | 3,8                                     | 15,8  |
| 2002              | 25          | 712                    | 0,9   | 2,5                                     | 12,2  |
| 2003              | 27          | 727                    | 0,852   | 4,9                                     | 13,7  |
| 2004              | 29          | 653                    | 0,768   | 7,5                                     | 10  |

M = Millions

OC = Organismes de producteurs

La campagne agricole couverte par le PAP s'étend du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre environ, de sorte que l'information fournie aux colonnes (1) à (5) pourrait être interprétée par campagne agricole ou par exercice, sauf pour les défauts de paiement en 2000 et en 2001.

Les coûts administratifs (3) pour 2002 et après comprennent les paiements versés aux organismes de producteurs et aux agences responsables de l'assurance-récolte pour couvrir les coûts liés au PAP. Avant 2002, ces coûts ne comprenaient que les paiements versés aux OP.

En 2004, les défauts de paiement correspondent au montant non remboursé aux OP, soit 7,5 millions de dollars, qui seront payables advenant le pire.

Les sommes versées pour couvrir les défauts de paiement avant 2004 ne comprennent pas le montant non remboursé aux OP, soit 3,1 millions de dollars (2000-2003), que l'État aurait à payer dans le pire des cas.

## Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative (LPAACFC)

### Rapport annuel pour 2004-2005

La Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative (LPAACFC) permet aux agriculteurs et à leurs coopératives de commercialisation de combler leurs besoins de financement grâce à des prêts garantis octroyés pour l'expansion des marchés, les innovations apportées à la ferme, la transformation à valeur ajoutée et l'adoption de pratiques de l'agriculture durable. Le programme favorise la disponibilité des fonds nécessaires pour améliorer les actifs agricoles, accroître la production et/ou accentuer la stabilité financière. En vertu de la LPAACFC, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire garantit les prêts consentis par des prêteurs désignés et s'engage à rembourser 95 p. 100 des pertes subies par ces établissements. Ceux-ci peuvent octroyer des prêts s'élevant jusqu'à 80 p. 100 du prix d'achat ou de la valeur estimative de la propriété visée dans la demande d'emprunt. Les producteurs et leurs coopératives de commercialisation soumettent directement leurs demandes au prêteur.

Le tableau ci-après fournit des statistiques sur le fonctionnement de ce programme depuis l'exercice 2000. Grâce à la LPAACFC, le secteur agricole a reçu près de 739 millions de dollars sous forme de prêts garantis au cours des cinq dernières années. Les paiements et les coûts ont excédé les revenus et les recouvrements de 7,5 millions de dollars. Au cours de l'exercice 2001, on a mené une analyse des risques pour déterminer les droits qu'il faudrait exiger pour couvrir les coûts d'administration du programme et les obligations futures liées aux sûretés. L'étude a permis de conclure que des droits d'inscription de 0,85 p. 100 suffiraient à couvrir cet aspect, et ce, selon un volume annuel établi à 230,1 millions de dollars en prêts garantis.

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005, le gouvernement a garanti 2 829 prêts totalisant environ 105,1 millions de dollars en vertu de la LPAACFC. Cela représente un recul par rapport aux 3 155 prêts se chiffrant à 105,6 millions de dollars consentis en 2003-2004 (baisse de 0,5 p. 100 de la valeur des prêts inscrits). La majorité des prêts ont été accordés en Saskatchewan (70 p. 100), suivie de l'Ontario (9,3 p. 100)

et du Manitoba (7,2 p. 100). La plus grande partie a été octroyée dans le secteur des céréales et des oléagineux (58 p. 100 du portefeuille), suivi de l'industrie du bœuf (27 p. 100). Les prêts ont été consentis surtout pour de la machinerie agricole (53 p. 100) et des terres additionnelles (14 p. 100) et à des fins de consolidation et/ou de refinancement (9 p. 100). Ces tendances correspondent à celles observées les années précédentes; toutefois, cette année, le volet consolidation et/ou refinancement a supplanté l'équipement et les bestiaux comme principale raison à l'origine des demandes d'emprunt.

La LPAACFC, qui est entrée en vigueur en 1988, a remplacé la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles (LPAA)* . Depuis, des prêts de plus de 4,1 milliards de dollars ont été consentis et inscrits en vertu de la LPAACFC. Les prêts en souffrance (LPAA et LPAACFC) sont évalués à 760 millions de dollars et le taux des réclamations payées par le gouvernement correspond à 1,03 p. 100 des prêts octroyés. Le recouvrement des réclamations pendant cette période correspond en moyenne à 0,38 p. 100 du montant des prêts garantis; le coût net des réclamations atteint donc en moyenne 0,65 p. 100. Le passif éventuel du gouvernement en ce qui a trait aux prêts en souffrance à la fin de mars 2005 s'élevait à 236 millions de dollars à cause d'une disposition de la loi limitant la responsabilité du ministre (90 p. 100 pour le premier million de dollars accordé par le prêteur, 50 p. 100 pour le second et 10 p. 100 pour le reste) à l'égard de chaque prêteur.

Étant donné la baisse de la demande des services offerts en vertu de la LPAACFC, celle-ci a subi une évaluation en 2004-2005. La LPAACFC demeurera en vigueur dans sa forme actuelle pendant la conduite de l'analyse visant à déterminer si cette loi ou un instrument analogue permet de répondre aux besoins de financement de la dette des agriculteurs débutants, de traiter les transferts intergénérationnels et de répondre aux besoins des coopératives agricoles. Entre temps, les demandes de prêt soumises à AAC au 31 mars 2005 demeureront admissibles et toutes les garanties actuelles offertes dans le cadre du programme seront maintenues.

## Statistiques générales concernant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative

|   | 2000-2001 | 2001-2002 | 2002-2003 | 2003-2004 | 2004-2005 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre de nouveaux prêts inscrits                     | 6 304     | 5 659     | 4 722     | 3 155     | 2 829     |
| Valeur des nouveaux prêts inscrits (milliers de \$)   | 189 087   | 178 732   | 160 425   | 105 601   | 105 095   |
| Droits d'inscription des prêts reçus (milliers de \$) | 1 574     | 1 527     | 1 372     | 902       | 897       |
| Réclamations payées (milliers de \$)                  | 963       | 2 694     | 2 590     | 2 376     | 1 620     |
| Recouvrement des réclamations payées (milliers de \$) | 344       | 158       | 255       | 272       | 394       |
| Coûts administratifs (milliers de \$)                 | 1 000     | 1 000     | 1 000     | 1 000     | 1 000     |
| Gain ou perte net(te) (milliers de \$)                | -45       | -2 009    | -1 963    | -2 202    | -1 329    |

Le montant des réclamations payées en 2002-2003 a été actualisé en tenant compte du montant des réclamations non encore payées faisant l'objet d'un examen.

Le montant des réclamations payées en 2003-2004 comprend celui des réclamations faisant encore l'objet d'un examen, soit 978 013 \$, qui pourrait être ou non payé en entier par le Ministère selon l'admissibilité des réclamations.

Le montant des réclamations payées en 2004-2005 comprend celui des réclamations faisant encore l'objet d'un examen, soit 729 658 \$, qui pourrait être ou non payé en entier par le Ministère selon l'admissibilité des réclamations.

Les réclamations payées au cours d'un exercice ne sont pas nécessairement liées à des prêts octroyés la même année; elles pourraient comprendre des réclamations payées pour des garanties offertes en vertu de la LPAA.

### Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) / Compte de stabilisation du revenu net

Le 11 décembre 2003, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire annonçait la signature des accords de mise en œuvre du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA). L'adoption du CSA a abouti au lancement du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) et au retrait du Compte de stabilisation du revenu net après l'année de stabilisation 2002.

Le PCSRA intègre à la fois les aspects stabilisation et protection en cas de catastrophe, protégeant ainsi les producteurs des chutes de revenus faibles ou prononcées. Le PCSRA couvre toutes les activités de l'exploitation agricole, peu importe ce que produisent les agriculteurs admissibles.

Les participants au PCSRA choisissent le niveau de protection de leur exploitation, puis déposent le montant correspondant à ce niveau. Les paiements de programme, qui comprennent des fonds puisés dans leur compte et une contribution du gouvernement, sont versés quand la marge du participant durant l'année du programme chute sous sa marge de référence. Plus la perte est élevée, plus la contribution gouvernementale augmente.

Les paiements de programme sont versés selon des modalités de partage des coûts selon une ration 60:40 (fédéral:province ou territoire). La prestation du programme incombe à plusieurs administrations, dont le gouvernement fédéral. Celui-ci facture aux provinces leur part, soit 40 p. 100 des paiements du programme, et ces sommes sont gardées dans des comptes à fins déterminées et retirées à mesure que les demandes sont traitées.

Le gouvernement fédéral et les provinces ont approuvé l'abandon progressif du CSRN à la fin de l'année de stabilisation 2002. Les participants ont tout au plus cinq ans (jusqu'au 31 mars 2009) pour retirer annuellement à tout le moins 20 p. 100 de leurs fonds du programme.

Le Trésor consigne les opérations suivantes ayant trait au PCSRA et au CSRN :

- la part provinciale des fonds du PCSRA reçue pour le partage des coûts des paiements versés aux producteurs;
- les contributions de contrepartie du gouvernement pour les dépôts effectués par les participants au CSRN pour l'année de stabilisation 2002; à l'exception de l'Alberta, le gouvernement fédéral et les provinces ont versé des contributions de contrepartie de base équivalant respectivement aux deux tiers et au tiers des dépôts effectués par les participants. Le gouvernement fédéral a contribué en entier les 3 p. 100 prévus pour l'Alberta;
- les intérêts payés par le gouvernement fédéral sur les fonds du CSRN réservés dans le Trésor, aux taux et selon les modalités établis par le ministre des Finances;
- les intérêts payés par les établissements de financement participants pour les fonds du CSRN conservés pour les participants, aux taux négociés entre le participant et le prêteur.

# Comités parlementaires, et vérifications et évaluations

## COMITÉS PARLEMENTAIRES

*Rapports du Comité sénatorial permanent  
de l'agriculture et des forêts*

### « La crise de l'ESB – leçons pour l'avenir » – avril 2004

Le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts a déposé en avril 2004 son rapport préliminaire intitulé « *La crise de l'ESB – leçons pour l'avenir* ». Ce rapport fait suite à une série de réunions qui se sont tenues en février et en mars 2004, et qui ont permis d'examiner des questions relatives à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) au Canada. Au total, le Comité a entendu 27 témoins de tous les secteurs de la chaîne de valeur du bœuf, notamment le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Le rapport décrit la crise à laquelle le secteur canadien de l'élevage doit faire face depuis la découverte d'un cas d'ESB, ainsi que les conséquences négatives de la fermeture de la frontière américaine aux bovins canadiens. Il met l'accent sur le besoin de développer davantage et d'améliorer le secteur canadien de la transformation en vue d'accroître la capacité nationale d'abattage.

Le deuxième grand thème du rapport porte sur l'importance pour le Canada, les États-Unis et le Mexique de mieux harmoniser les normes sanitaires et phytosanitaires. Il est dans l'intérêt de tous les partenaires économiques que le système commercial soit fondé sur des principes scientifiques reconnus. Les membres du Comité soulignent que si nous harmonisons les normes et protocoles zoosanitaires dans l'ensemble du secteur nord-américain de l'élevage des bovins, nous garantirions que, en cas d'apparition d'un problème zoosanitaire quelque part sur le continent, des mesures appropriées seraient prises pour le circonscrire et les marchés demeureraient ouverts. En fait, très souvent, la fermeture des frontières n'accentue pas le niveau de sécurité mais ne fait qu'accroître indûment le fardeau des éleveurs.

Le rapport intérimaire présente les deux recommandations suivantes :

**Recommandation 1 :** Que le gouvernement affecte une partie du financement de capital de risque annoncé dans le budget à l'établissement de capacités à valeur ajoutée supplémentaires pour le secteur de l'élevage dans l'Ouest et dans l'Est canadien, et qu'il élabore avec l'industrie une vision à long terme concernant la transformation ultérieure dans ce secteur.

**Recommandation 2 :** Que le Canada et ses partenaires nord-américains se servent des leçons tirées de la crise de l'ESB et des recommandations de l'Office international des épizooties (OIE) pour mieux harmoniser leurs normes sanitaires et phytosanitaires et, à cette fin, qu'ils mettent sur pied un secrétariat agricole permanent de l'ALENA ayant pour mandat d'utiliser ces normes et de produire des rapports, ainsi que de présenter des recommandations aux partenaires de l'ALENA concernant des mesures à adopter pour réglementer le flux des échanges commerciaux lorsque survient un problème sanitaire ou phytosanitaire.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a répondu par lettre en août 2004 au rapport du Comité. Dans sa réponse, le ministre a souligné les mesures annoncées et prises par le gouvernement du Canada en vue d'aider le secteur canadien de l'élevage à faire face aux conséquences de la fermeture de la frontière américaine au bœuf canadien. Le ministre a également fait part de ses commentaires sur les recommandations énoncées dans le rapport. Il a mentionné que la Recommandation 1 méritait d'être examinée. Le gouvernement du Canada a annoncé en septembre 2004 la mise en place d'une stratégie de repositionnement visant à aider le secteur canadien de l'élevage à se repositionner en vue d'assurer sa viabilité à long terme.

Agriculture et Agroalimentaire Canada ainsi que les organismes du portefeuille ont appuyé la Recommandation 2, et des négociations ont toujours lieu entre le Canada, les États-Unis et le Mexique à cet égard.

On peut consulter le rapport complet du Comité à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca/37/3/parlbus/commbus/senate/com-f/agri-f/rep-f/repintapr04-f.htm>.

## **Valeur ajoutée dans l'agriculture au Canada – décembre 2004**

Le Comité sénatorial permanent de l'agriculture des forêts a également déposé en décembre 2004 un rapport préliminaire intitulé « **Valeur ajoutée dans l'agriculture au Canada** ». Le Comité a amorcé, en septembre 2003, les travaux de l'étude portant sur la mise au point et la commercialisation de produits agricoles, agroalimentaires et forestiers à valeur ajoutée. Les témoins étaient des groupes d'agriculteurs et des représentants du commerce agroalimentaire, des coopératives agricoles appartenant à des agriculteurs, du secteur familial, du Secrétariat du commerce intérieur et du Conseil national des produits agricoles, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Le Comité a tenu treize réunions et a siégé plus de 25 heures pour entendre 33 témoins.

Tout au long du rapport, une attention toute spéciale est accordée aux producteurs et aux nouveaux défis auxquels fait face le secteur agricole et agroalimentaire. Les recommandations étaient regroupées en neuf thèmes généraux : salubrité des aliments, normes de qualité, agriculture biologique, usines de transformation et coopératives agricoles, gestion de l'offre, expérience et commercialisation locales, recherche et innovation, commerce international et commerce interprovincial.

Le Comité croit fortement que le Canada devrait prioriser le développement de son secteur des produits à valeur ajoutée afin qu'il puisse surmonter plus facilement les défis actuels et futurs auxquels il fait face. Le Comité a également recommandé que le gouvernement fédéral fasse preuve d'innovation dans son approche visant à informer les producteurs des possibilités en matière de production à valeur ajoutée et à promouvoir la grande qualité des produits canadiens à l'échelle du monde.

Le rapport renferme 22 recommandations qui touchent Agriculture et Agroalimentaire Canada ainsi que ses organismes du portefeuille.

**Recommandation 1 :** Que le gouvernement fédéral étende l'application de l'analyse des risques et la maîtrise des points critiques (HACCP) dans les divers secteurs de production de denrées alimentaires et qu'il offre une aide financière accrue aux petits producteurs et transformateurs pour les aider à se conformer aux normes de l'HACCP ou à d'autres normes similaires de contrôle et de salubrité des aliments.

**Recommandation 2 :** Que le gouvernement fédéral offre à l'industrie vinicole des provinces de l'Atlantique l'aide financière dont elle a besoin pour élaborer un système de gouvernance de l'assurance de la qualité en vue de faciliter la mise en œuvre de normes nationales Vintners Quality Alliance.

**Recommandation 3 :** Que les petits établissements vinicoles soient exemptés pendant deux ans de toute participation aux coûts associés aux nouvelles normes de salubrité des aliments établies par l'Agence canadienne d'inspection des aliments à la suite de l'adoption et de l'application de normes nationales pour le vin.

**Recommandation 4 :** Que le gouvernement fédéral collabore avec le secteur de l'agriculture biologique tout au long de la chaîne de valeur et qu'il l'aide à établir une table ronde sur la chaîne de valeur de l'agriculture biologique pour étudier les problèmes qui entravent la production, la distribution et la vente au détail des produits agricoles biologiques.

**Recommandation 5 :** Que le gouvernement fédéral prenne l'initiative et collabore avec les provinces et le secteur de la production biologique en vue de l'établissement, au plus tard en 2005, d'une réglementation nationale portant spécifiquement sur l'étiquetage des produits de l'agriculture biologique.

**Recommandation 6 :** Que le gouvernement fédéral adopte des mesures fiscales et des programmes de dépenses qui attestent l'apport de l'agriculture biologique à l'environnement et aident en conséquence les agriculteurs à passer à l'agriculture biologique.

**Recommandation 7 :** Que le gouvernement fédéral fasse faire une étude de la politique de la Commission canadienne du blé relativement aux grains biologiques en vue de faciliter la commercialisation du blé et de l'orge biologiques de l'Ouest.

**Recommandation 8 :** Que le gouvernement fédéral étudie la possibilité d'offrir des garanties d'emprunt et d'autres mesures aux producteurs qui envisagent d'acheter des actions de coopératives de la nouvelle génération pour accroître leur accès aux capitaux.

**Recommandation 9 :** Que la Commission canadienne du blé accorde davantage de souplesse dans la création de coopératives de la nouvelle génération dans l'Ouest canadien.

**Recommandation 10 :** Que le gouvernement fédéral facilite le développement et la commercialisation des produits agricoles à valeur ajoutée au sein du système de gestion de l'offre en révisant la réglementation et les conditions du système en collaboration avec le secteur.

**Recommandation 11 :** Que le gouvernement fédéral augmente le nombre de mesures de marketing ou en lance de nouvelles par l'entremise du Programme international du Canada pour l'agriculture et l'alimentation et d'autres programmes pour promouvoir de façon dynamique, ici et dans le monde, les produits canadiens de qualité supérieure.

**Recommandation 12 :** Que le gouvernement fédéral offre de façon continue des ateliers de formation à tous les agriculteurs sur la commercialisation nationale et internationale.

**Recommandation 13 :** Que le gouvernement fédéral mette sur pied un « guichet Web unique » pour fournir de l'information sur les programmes, la recherche et d'autres initiatives dans le domaine agricole.

**Recommandation 14 :** Que le gouvernement fédéral augmente le financement de la recherche et du développement agricoles dans des domaines spécifiquement d'intérêt public, comme la salubrité des aliments et l'environnement.

**Recommandation 15 :** Que le gouvernement fédéral adopte un cadre national et exhaustif de recherche qui tienne compte des questions générales en matière de recherche agricole touchant l'ensemble des secteurs de produits.

**Recommandation 16 :** Que le gouvernement fédéral établisse une table ronde intersectorielle sur la valeur ajoutée axée sur les questions touchant à la recherche et à l'innovation agricoles.

**Recommandation 17 :** Que nos négociateurs à l'OMC présentent la réduction des pratiques de progressivité tarifaire, qui consiste à appliquer des droits plus faibles sur les produits primaires en vrac et des droits plus élevés sur les produits transformés, comme une priorité pour le Canada.

**Recommandation 18 :** Que le gouvernement fédéral consulte et inclue dans ses négociations sur les accords commerciaux de mise en œuvre des spécialistes sans parti pris qui connaissent parfaitement les exigences de transformation et de fabrication des secteurs pouvant être affectés par ces accords.

**Recommandation 19 :** Que le gouvernement fédéral continue d'examiner des façons novatrices d'utiliser le capital de risque prévu au Budget fédéral de 2004 pour accroître la capacité à valeur ajoutée du secteur du bétail ainsi que d'autres secteurs agricoles.

**Recommandation 20 :** Que l'examen prescrit au paragraphe 902.4 de l'Accord sur le commerce intérieur, relativement à la portée et au champ d'application du commerce agricole intérieur, soit exécuté conformément à l'Accord.

**Recommandation 21 :** Que l'examen complet prescrit à l'alinéa 903.2 de l'Accord sur le commerce intérieur, relativement au cadre régissant la gestion de l'offre, soit exécuté conformément à l'Accord.

**Recommandation 22 :** Que les gouvernements fédéral et provinciaux examinent les méthodes de commercialisation, de distribution et d'accès aux points de vente des boissons alcooliques en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a répondu par lettre au rapport du Comité en avril 2005. Sa réponse décrivait les travaux et les plans du Ministère relatifs aux recommandations et à l'appui de celles-ci.

On peut consulter le rapport complet du Comité à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca/38/1/parllbus/commbus/senate/Com-f/agri-F/rep-f/rep02dec04-f.htm>.

# VÉRIFICATIONS ET ÉVALUATIONS

## Rapports du Bureau de la vérificatrice générale

Les rapports 2004-2005 du Bureau de la vérificatrice générale se trouvent à l'adresse suivante : [http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/04menu\\_f.html](http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/04menu_f.html).

## Évaluation de l'impact environnemental des politiques, des plans et des programmes – octobre 2004

Dans l'ensemble, cette vérification a permis de constater qu'il y avait peu d'engagement de la part des ministères et organismes relativement à l'évaluation environnementale stratégique, malgré l'adoption en 1990 de la directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes. Il a été recommandé que les administrateurs généraux de l'ensemble des ministères et des organismes visés par le rapport veillent à ce que leurs organismes mettent en œuvre de façon intégrale la directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes.

Le Ministère a participé à la rédaction de la réponse du gouvernement, qui indique que les administrateurs généraux s'engagent à veiller à ce que la directive du Cabinet soit mise en œuvre dans leurs organismes respectifs.

## Processus de contrôle annuel du BVG pour 2004

- 1999 - BVG Chapitre 11 – Frais d'utilisation
- 1999 - BVG Chapitre 24 – Le fonds canadien d'adaptation et de développement rural – Un exemple de la formule « La régie en partenariat »
- 1999 - BVG Chapitre 12 – Une nouvelle récolte : la propriété intellectuelle dans la recherche
- 2001 - BVG Chapitre 5 – Subventions et contributions votées – Gestion de programmes
- 2001 - BVG Chapitre 01 – Un héritage à conserver : tracer la voie du développement durable dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent - Sommaire
- 2003 - BVG Chapitre 01 – Gestion des pesticides : sécurité et accès sur le marché

## Rapports de vérification interne et d'évaluation

Les rapports de vérification interne et d'évaluation sont offerts en français et en anglais sur le site Web d'AAC aux adresses suivantes : [http://www.agr.gc.ca/review/rb-ep\\_e.php?page=list98](http://www.agr.gc.ca/review/rb-ep_e.php?page=list98) (Anglais)  
[http://www.agr.gc.ca/review/ep-rb\\_f.php?page=list98](http://www.agr.gc.ca/review/ep-rb_f.php?page=list98) (Français).

## Vérifications internes

- Vérification de la mise en œuvre de certains PE relatifs au revenu
- Vérification des enquêtes de sécurité
- Vérification du contrôle de l'application PeopleSoft
- Vérification de l'assurance-récolte
- Vérification du processus de dotation
- Vérification des congés et du temps supplémentaire
- Vérification du financement de transition pour 2002
- Vérification du contrôle de l'application du Système de gestion des salaires
- Vérification des contrats de services professionnels – relations employés-employeur

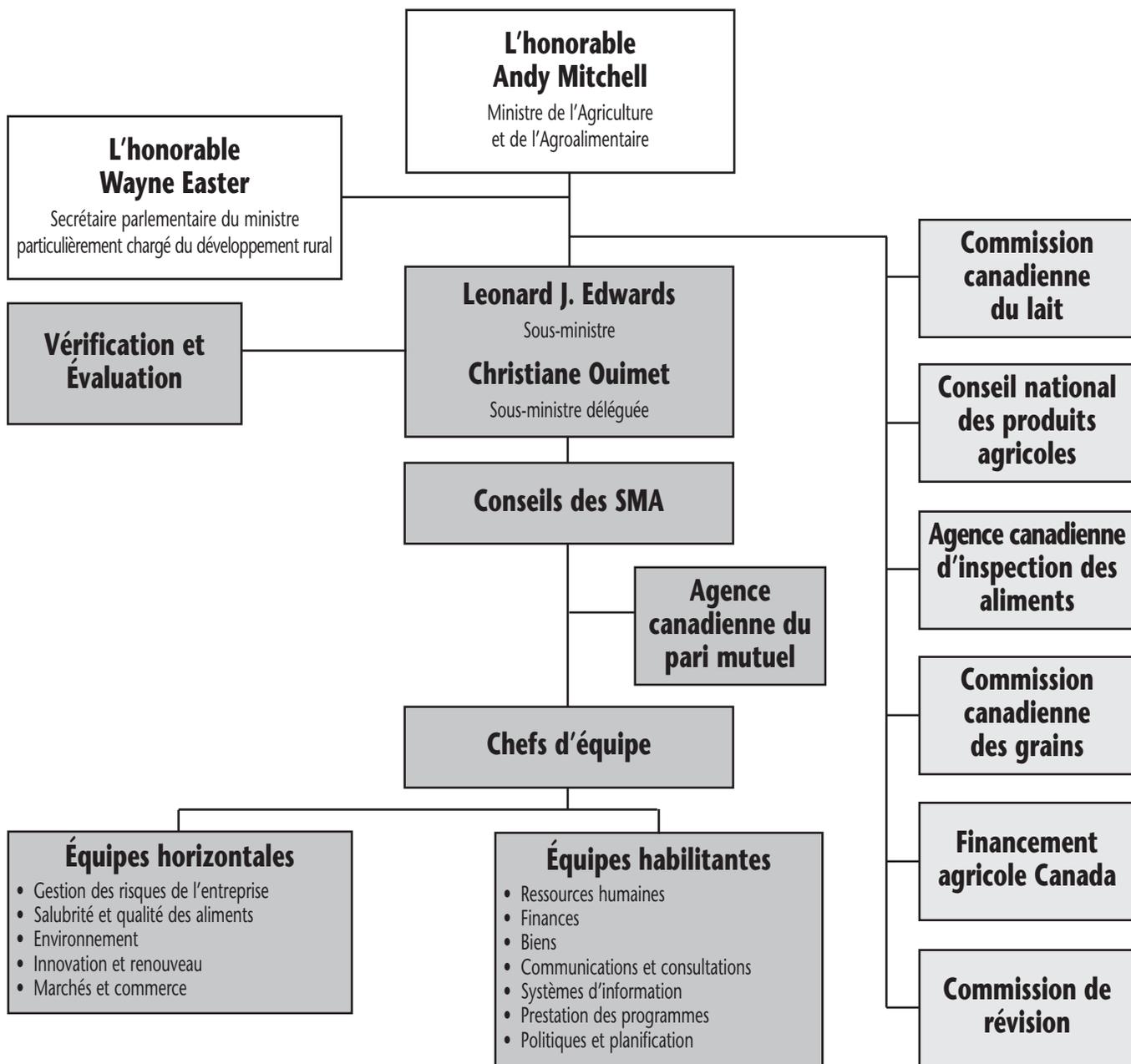
## Évaluations

- Analyse comparative du Projet de coinvestissement
- Évaluation du Programme des brise-vent
- Évaluation des programmes liés à la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative* (LPAACFC)



# Autres sujets d'intérêt

## PORTEFEUILLE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE



# COMMENT NOUS JOINDRE

## Personnes-ressources du Ministère

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Nota : Les bureaux de toutes les personnes-ressources sont situés au 930, avenue Carling, à moins d'avis contraire.

Renseignements généraux  
930, avenue Carling  
Ottawa (Ontario) K1A 0C5  
Tél. : (613) 759-1000

<http://www.agr.gc.ca>

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Ministère et ses activités, vous pouvez consulter le site Web à l'adresse suivante :

[http://www.agr.gc.ca/index\\_f.phtml](http://www.agr.gc.ca/index_f.phtml)

## Ministre de l'Agriculture de l'Agroalimentaire

L'honorable Andy Mitchell, CP

[www.agr.gc.ca/mifofff.html](http://www.agr.gc.ca/mifofff.html)

Secrétaire parlementaire du ministre  
particulièrement chargé du développement rural

L'honorable Wayne Easter, député  
Tél. : (613) 992-6188  
[easterw@agr.gc.ca](mailto:easterw@agr.gc.ca)

[www.agr.gc.ca/minofff.html](http://www.agr.gc.ca/minofff.html)

## Sous-ministre

Leonard J. Edwards  
Tél. : (613) 759-1101  
[edwardslj@agr.gc.ca](mailto:edwardslj@agr.gc.ca)

[www.agr.gc.ca/cb/min/dmof.html](http://www.agr.gc.ca/cb/min/dmof.html)

## Sous-ministre déléguée

Christiane Ouimet  
Tél. : (613) 759-1090  
[ouimetc@agr.gc.ca](mailto:ouimetc@agr.gc.ca)

[www.agr.gc.ca/cb/min/dmof.html](http://www.agr.gc.ca/cb/min/dmof.html)

## **Chefs des directions générales et des organismes**

### **Recherche**

Yvon Martel  
Sous-ministre adjoint par intérim  
(613) 759-7777  
martelyv@agr.gc.ca  
<http://res2.agr.gc.ca/research-recherche/>

### **Services à l'industrie et aux marchés**

Andrew Marsland  
Sous-ministre adjoint  
(613) 759-7561  
marslanda@agr.gc.ca  
[www.agr.gc.ca/misb.html](http://www.agr.gc.ca/misb.html)

### **Politiques stratégiques**

Suzanne Vinet  
Sous-ministre adjointe  
(613) 759-7349  
vinets@agr.gc.ca  
[www.agr.gc.ca/spb/pb\\_f.phtml](http://www.agr.gc.ca/spb/pb_f.phtml)

### **Programmes financiers pour l'agriculture**

Susie Miller  
Sous-ministre adjointe par intérim  
(613) 759-7243  
millersu@agr.gc.ca  
[www.agr.gc.ca/ffpb/ffpb\\_f.phtml](http://www.agr.gc.ca/ffpb/ffpb_f.phtml)

### **Gestion intégrée**

Terry Hearn  
Sous-ministre adjoint  
(613) 759-6811  
hearnt@agr.gc.ca  
[www.agr.gc.ca/csb\\_f.phtml](http://www.agr.gc.ca/csb_f.phtml)

### **Communications et Consultations**

Paul Schubert  
Sous-ministre adjoint  
(613) 759-7964  
schubertp@agr.gc.ca  
[www.agr.gc.ca/cb/combr\\_f.phtml](http://www.agr.gc.ca/cb/combr_f.phtml)

### **Ressources humaines**

Steve Tierney  
Sous-ministre adjoint  
(613) 759-1196  
tierneys@agr.gc.ca  
[www.agr.gc.ca/hr/main.html](http://www.agr.gc.ca/hr/main.html)

### **Vérification et Évaluation**

Richard Hill  
Directeur général par intérim  
(613) 759-6471  
hillri@agr.gc.ca  
[www.agr.gc.ca/review/rbmain.html](http://www.agr.gc.ca/review/rbmain.html)

### **Agence canadienne du pari mutuel**

Elizabeth Massey  
Directrice exécutive  
Boîte postale 5904,  
PDF Chemin Merivale  
Ottawa (Ontario) K2E 8A9  
(613) 946-1700  
emassey@agr.gc.ca  
[www.cpma-acpm.gc.ca/](http://www.cpma-acpm.gc.ca/)

### **Administration du rétablissement agricole des prairies**

Carl Neggers  
Directeur général  
Tour FCC  
603-1800, rue Hamilton  
Regina (Saskatchewan) S4P 4L2  
(306) 780-5081  
neggersc@agr.gc.ca  
[www.agr.ca/pfra/](http://www.agr.ca/pfra/)

### **Secrétariat rural et Secrétariat aux coopératives**

Donna Mitchell  
Directrice exécutive  
(613) 759-7113  
mitchelldo@agr.gc.ca  
[www.rural.gc.ca](http://www.rural.gc.ca)  
[www.agr.gc.ca/policy/coop/](http://www.agr.gc.ca/policy/coop/)

### **Secrétariat à la coordination du portefeuille**

Louise Mignault  
Directrice exécutive  
(613) 759-1062  
mignaultl@agr.gc.ca

### **Services juridiques**

Heather Smith  
Avocate générale  
(613) 759-7879  
smithh@agr.gc.ca

### **Systèmes d'information**

Helen Robinson  
Dirigeant principal de l'information par intérim  
(613) 759-6441  
robinsonh@agr.gc.ca

## Personnes-ressources du portefeuille

### Conseil national des produits agricoles

Cynthia Currie  
Présidente  
344, rue Slater, 10<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1R 7Y3  
(613) 995-2298  
curriec@agr.gc.ca  
www.nfpc-cnpa.gc.ca

### Commission canadienne des grains

Chris Hamblin  
Commissaire en chef  
600-303, rue Main  
Winnipeg (Manitoba) R3C 3G8  
(204) 983-2735  
chamblin@cg.gc.ca  
www.cg.gc.ca

### Agence canadienne d'inspection des aliments

Richard Fadden  
Président  
59, promenade Camelot  
Nepean (Ontario) K1A 0Y9  
(613) 225-2342  
faddenr@inspection.gc.ca  
www.cfia-acia.agr.gc.ca

### Commission canadienne du lait

John Core  
Président-directeur-général  
Édifice 55, promenade de la CCN  
Ferme expérimentale centrale  
930, avenue Carling  
Ottawa (Ontario) K1A 0Z2  
(613) 792-2060  
jcore@agr.gc.ca  
www.cdc.ca

### Financement agricole Canada

John J. Ryan  
Président-directeur-général  
Boîte postale 4320  
1800, rue Hamilton  
Regina (Saskatchewan) S4P 4L3  
(306) 780-8100  
jryan@sk.sympatico.ca  
www.fcc-sca.ca

### Commission de révision

Thomas Barton  
Président  
Édifice 60, promenade Birch  
Ferme expérimentale centrale  
930, avenue Carling  
Ottawa (Ontario) K1A 0C6  
(613) 792-2087  
www.rt-cr.gc.ca/

# LOIS QUI SONT APPLIQUÉES PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

## **Lois dans lesquelles le ministre est désigné responsable par mesures législatives et qui sont appliquées par le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire**

|   |   |
|---|---|
| Loi sur les programmes de commercialisation agricole  | L.C. 1997, ch. 20                               |
| Loi sur la commercialisation des produits agricoles   | L.R.C. 1985, ch. A-6                            |
| Loi sur la généalogie des animaux   | L.R.C. 1985, ch. 8 (4 <sup>e</sup> suppl.)      |
| Loi sur le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire   | L.R.C. 1985, ch. A-9                            |
| Loi sur les stations agronomiques   | L.R.C. 1985, ch. E-16                           |
| Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole  | L.C. 1997, ch. 21                               |
| Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative | L.R.C. 1985, ch. 25 (3 <sup>e</sup> supplément) |
| Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles  | L.R.C. 1985, ch. F-3                            |
| Loi sur la protection du revenu agricole  | L.C. 1991, ch. 22                               |
| Loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme  | L.R.C. 1985, ch. L-10                           |
| Loi sur les paiements de transition du grain de l'Ouest   | L.C. 1995, ch.17                                |

## **Lois dans lesquelles le ministre est désigné responsable selon un décret et qui sont appliquées par le ministère de l'Agriculture et l'Agroalimentaire**

|   |                       |
|---|-----------------------|
| Loi sur le rétablissement agricole des Prairies | L.R.C. 1985, ch. P-17 |
|---|-----------------------|

## **Lois dans lesquelles le ministre est désigné responsable par mesures législatives et qui sont appliquées par d'autres organismes du portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire**

|  |  |
|--|--|
| Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire (ACIA) | L.C. 1995, ch.40                             |
| Loi sur les produits agricoles au Canada (ACIA)  | L.R.C. 1985, ch. 20 (4 <sup>e</sup> suppl.)  |
| Loi sur la Commission canadienne du lait (CCL)   | L.R.C. 1985, ch. C-15                        |
| Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)   | L.C.1997, ch. 6                              |
| Loi sur le Financement agricole Canada (FAC)   | L.C. 1993, ch. 14                            |
| Loi sur les offices des produits agricoles (CNPA)  | L.R.C. 1985, ch. F-4                         |
| Loi relative aux aliments du bétail (ACIA)   | L.R.C. 1985, ch. F-9                         |
| Loi sur les engrais (ACIA)   | L.R.C. 1985, ch. F-10                        |
| Loi sur l'inspection du poisson (ACIA)   | L.R.C. 1985, ch. F-12                        |
| Loi sur la santé des animaux (ACIA)  | L.C. 1990, ch. 21                            |
| Loi sur l'inspection des viandes (ACIA)  | L.R.C. 1985, ch. 25 (1 <sup>er</sup> suppl.) |
| Loi sur la protection des obtentions végétales (ACIA)  | L.C. 1990, ch. 20                            |
| Loi sur la protection des végétaux (ACIA)  | L.C. 1990, ch. 22                            |
| Loi sur les semences (ACIA)  | L.R.C. 1985, ch. S-8                         |

## **Lois dans lesquelles le ministre est désigné responsable selon un décret et qui sont appliquées par d'autres organismes du portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire**

|                                    |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| Loi sur les grains du Canada (CCG) | L.R.C. 1985, ch.G-10 |
|------------------------------------|----------------------|

## **Lois pour lesquelles d'autres ministres sont responsables mais qui confèrent des pouvoirs au ministre**

|  |                       |
|--|-----------------------|
| Code criminel – article 204 (ministre de la Justice) | L.R.C. 1985, ch. C-46 |
|--|-----------------------|

## **Lois pour lesquelles un ministre est désigné responsable selon un décret et qui sont appliquées en partie par le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada**

|   |                       |
|---|-----------------------|
| Loi sur la Commission canadienne du blé | L.R.C. 1985, ch. C-24 |
|---|-----------------------|

## **Lois pour lesquelles un autre ministre est responsable et qui sont appliquées en partie par d'autres organismes du portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire**

|   |                       |
|---|-----------------------|
| Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation (ministre de l'Industrie/ACIA) | L.R.C. 1985, ch. C-38 |
| Loi sur les aliments et drogues (ministre de la Santé/ACIA)                                     | L.R.C. 1985, ch. F-27 |

# ANNEXE A – LISTE D’ACRONYMES ET D’ABRÉVIATIONS

|         |   |
|---------|---|
| AAC     | Agriculture et Agroalimentaire Canada   |
| AAP     | Architecture d’activités de programmes  |
| ACDI    | Agence canadienne de développement international  |
| ACIA    | Agence canadienne d’inspection des aliments   |
| ACPM    | Agence canadienne du pari mutuel  |
| AG      | Achats gouvernementaux  |
| ALC     | Acide linoléique conjugué   |
| ALENA   | Accord de libre échange nord-américain  |
| AP      | Assurance-production  |
| ARLA    | Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire  |
| ASPC    | Agence de santé publique du Canada  |
| BVG     | Bureau du vérificateur général du Canada  |
| C.-B.   | Colombie-Britannique  |
| CCB     | Commission canadienne du blé  |
| CNPA    | Conseil national des produits agricoles   |
| COOL    | Mention du pays d’origine sur l’étiquette   |
| CRG     | Cadre de responsabilisation de gestion  |
| CSA     | Cadre stratégique pour l’agriculture  |
| CSRN    | Compte de stabilisation du revenu net   |
| CVR     | Cadre de vérification axé sur les risques   |
| EEA     | Évaluation de l’exploitation agricole   |
| EEF     | Évaluations environnementales des fermes  |
| EES     | Évaluation environnementale stratégique   |
| ESB     | Encéphalopathie spongiforme bovine  |
| ETAA    | Évaluation des technologies de l’environnement appliquées à l’agriculture                                     |
| É.-U.   | États-Unis  |
| FAO     | Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture   |
| FHB     | Brûlure de l’épi causée par le fusarium   |
| FPT     | Fédéral-provincial-territorial  |
| GES     | Gaz à effet de serre  |
| GRE     | Gestion des risques de l’entreprise   |
| HACCP   | Analyse des risques et maîtrise des points critiques  |
| IAE     | Indicateur agroenvironnemental  |
| IDC     | Initiative de développement coopératif  |
| LMFP    | Loi sur la modernisation de la fonction publique  |
| LPAACFC | Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative |
| LPAA    | Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles  |
| LPCA    | Loi sur les programmes de commercialisation agricole  |
| MPO     | Ministère des Pêches et des Océans  |
| N.-É.   | Nouvelle-Écosse   |
| OMC     | Organisation mondiale du commerce   |

|        |  |
|--------|--|
| PAP    | Programme d'avances printanières   |
| PAPT   | Programme d'aide aux producteurs de tabac  |
| PAR    | Programme d'assurance-récolte  |
| PASCAA | Programme pour l'avancement du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire |
| PCRA   | Programme canadien du revenu agricole  |
| PCSQA  | Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments                               |
| PCSRA  | Programme canadien de stabilisation du revenu agricole                                   |
| PGB    | Pratiques de gestion bénéfiques  |
| PICAA  | Programme international du Canada pour l'agriculture et l'alimentation                   |
| PEEVA  | Planification et évaluation pour les entreprises à valeur ajoutée                        |
| PEF    | Plans environnementaux des fermes  |
| PEFE   | Plan environnemental de la ferme équivalent  |
| PGRSP  | Partenariats de gestion des risques avec le secteur privé                                |
| PNARSA | Programme national d'analyse et de rapport concernant la santé agroenvironnementale      |
| PMCP   | Programme de mise en commun des prix   |
| PNAE   | Programme national d'approvisionnement en eau  |
| PNB    | Produit national brut  |
| PNGA   | Programme national de gérance agroenvironnementale                                       |
| PPA    | Programme de paiements anticipés   |
| PPSPGR | Programme de partenariats avec le secteur privé pour la gestion des risques              |
| PRPPAR | Programme de réserve pour pertes sur prêts relatifs à l'abattage de ruminants            |
| PRRP   | Programme de réduction des risques des pesticides  |
| PUL    | Pesticides à usage limité  |
| RMR    | Rapport ministériel sur le rendement   |
| RPP    | Rapport sur les plans et les priorités   |
| SC     | Santé Canada   |
| SCDCA  | Service canadien de développement des compétences en agriculture                         |
| SCEAC  | Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes                                |
| SCIR   | Service canadien de l'information rurale   |
| SGRR   | Structure de gestion des ressources et des résultats                                     |
| SIG    | Système d'information géographique   |
| SMMEA  | Service de médiation en matière d'endettement agricole                                   |
| SNITE  | Service national d'information sur les terres et les eaux                                |
| SQA    | Salubrité et qualité des aliments  |
| SSPE   | Services spécialisés de planification d'entreprise                                       |
| UE     | Union européenne   |
| VAN    | Valeur actualisée nette  |

## ANNEXE B – SITES WEB

|   |   |
|---|---|
| Achats gouvernementaux  | <a href="http://lois.justice.gc.ca/fr/A-3.7/84605.html#rid-84701">http://lois.justice.gc.ca/fr/A-3.7/84605.html#rid-84701</a>   |
| Agence canadienne du pari mutuel  | <a href="http://www.cpm-aacpm.gc.ca/francais/acpm.htm">http://www.cpm-aacpm.gc.ca/francais/acpm.htm</a>   |
| Agriculture durable : La Voie vers l'avenir   | <a href="http://www.agr.gc.ca/policy/environment/publications/sds3-sdd3/toc_f.phtml">http://www.agr.gc.ca/policy/environment/publications/sds3-sdd3/toc_f.phtml</a>   |
| Assurance-production  | <a href="http://www.agr.gc.ca/puttingcanadafirst/index_f.php?section=brm_gre&amp;group=docu&amp;page=pisa">http://www.agr.gc.ca/puttingcanadafirst/index_f.php?section=brm_gre&amp;group=docu&amp;page=pisa</a> |
| Base de données des résultats horizontaux du Secrétariat du Conseil du Trésor                                 | <a href="http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hrdb-rhbd/profil_e.asp">http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hrdb-rhbd/profil_e.asp</a>   |
| Cadre stratégique pour l'agriculture  | <a href="http://www.agr.gc.ca/cb/apf/index_f.php">http://www.agr.gc.ca/cb/apf/index_f.php</a>   |
| Comité interministériel sur les coopératives  | <a href="http://www.agr.gc.ca/policy/coop/committees_f.phtml#inter">http://www.agr.gc.ca/policy/coop/committees_f.phtml#inter</a>   |
| Conférence rurale nationale   | <a href="http://www.rural.gc.ca/conference/04/index_f.phtml">http://www.rural.gc.ca/conference/04/index_f.phtml</a>   |
| Conseil national des produits agricoles   | <a href="http://nfpc-cnpa.gc.ca/francais/index.html">http://nfpc-cnpa.gc.ca/francais/index.html</a>   |
| Critères de réussite  | <a href="http://www.agr.gc.ca/ren/BenchmarkApp/apps_f.cfm">http://www.agr.gc.ca/ren/BenchmarkApp/apps_f.cfm</a>   |
| <i>Diriger par l'exemple</i>  | <a href="http://www.agr.gc.ca/policy/environment/publications/sds3-sdd3/leading_f.phtml">http://www.agr.gc.ca/policy/environment/publications/sds3-sdd3/leading_f.phtml</a>                                     |
| Encéphalopathie spongiforme bovine  | <a href="http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/disemala/bseesb/bseesbfs.shtml">http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/disemala/bseesb/bseesbfs.shtml</a>                                 |
| Environnement   | <a href="http://www.agr.gc.ca/cb/apf/index_f.php?section=env&amp;page=env">http://www.agr.gc.ca/cb/apf/index_f.php?section=env&amp;page=env</a>   |
| Financement pour la gestion des risques Année 2   | <a href="http://www.agr.gc.ca/cb/apf/index_f.php?section=brm_gre&amp;group=docu&amp;page=rmf_guide">http://www.agr.gc.ca/cb/apf/index_f.php?section=brm_gre&amp;group=docu&amp;page=rmf_guide</a>               |
| Gestion des risques de l'entreprise   | <a href="http://www.agr.gc.ca/cb/apf/index_f.php?section=brm_gre&amp;page=brm_gre">http://www.agr.gc.ca/cb/apf/index_f.php?section=brm_gre&amp;page=brm_gre</a>   |
| Grippe aviaire  | <a href="http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/disemala/avflu/bccb2004f.shtml">http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/disemala/avflu/bccb2004f.shtml</a>                                 |
| Indicateurs agroenvironnementaux  | <a href="http://www.agr.gc.ca/policy/environment/pubs_aei_01_f.phtml">http://www.agr.gc.ca/policy/environment/pubs_aei_01_f.phtml</a>   |
| Initiative de développement coopératif  | <a href="http://www.agr.gc.ca/policy/coop/information_f.phtml">http://www.agr.gc.ca/policy/coop/information_f.phtml</a>   |
| Innovation  | <a href="http://www.agr.gc.ca/cb/apf/index_f.php?section=sci&amp;page=sci">http://www.agr.gc.ca/cb/apf/index_f.php?section=sci&amp;page=sci</a>   |
| Institut canadien de recherches stratégiques en agriculture   | <a href="http://www.agr.gc.ca/cb/index_f.php?s1=n&amp;s2=2003&amp;page=n31205c">http://www.agr.gc.ca/cb/index_f.php?s1=n&amp;s2=2003&amp;page=n31205c</a>   |
| International   | <a href="http://www.agr.gc.ca/cb/apf/index_f.php?section=int&amp;page=int">http://www.agr.gc.ca/cb/apf/index_f.php?section=int&amp;page=int</a>   |
| La Lentille rurale  | <a href="http://www.rural.gc.ca/lens_f.phtml">http://www.rural.gc.ca/lens_f.phtml</a>   |
| Loi sur la vente coopérative des produits agricoles   | <a href="http://lois.justice.gc.ca/fr/A-5/index.html">http://lois.justice.gc.ca/fr/A-5/index.html</a>   |
| Loi sur les offices des produits agricoles  | <a href="http://lois.justice.gc.ca/fr/F-4/index.html">http://lois.justice.gc.ca/fr/F-4/index.html</a>   |
| Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative | <a href="http://www.agr.gc.ca/misb/nmp/fimcla/index_f.html">http://www.agr.gc.ca/misb/nmp/fimcla/index_f.html</a>   |
| Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles  | <a href="http://lois.justice.gc.ca/fr/F-3/index.html">http://lois.justice.gc.ca/fr/F-3/index.html</a>   |
| Loi sur les programmes de commercialisation agricole  | <a href="http://www.agr.gc.ca/progser/ampa_f.phtml">http://www.agr.gc.ca/progser/ampa_f.phtml</a>   |
| Partenariat rural canadien  | <a href="http://www.rural.gc.ca/home_f.phtml">http://www.rural.gc.ca/home_f.phtml</a>   |
| Partenariats avec le secteur privé pour la gestion des risques  | <a href="http://www.agr.gc.ca/brm_gre/psp/index_f.cfm">http://www.agr.gc.ca/brm_gre/psp/index_f.cfm</a>   |
| Planification et évaluation pour les entreprises de produits à valeur ajoutée                                 | <a href="http://www.agr.gc.ca/ren/plan/index_f.php?page=intro">http://www.agr.gc.ca/ren/plan/index_f.php?page=intro</a>   |
| Plans environnementaux des fermes   | <a href="http://www.agr.gc.ca/env/efp-pfa/index_f.php">http://www.agr.gc.ca/env/efp-pfa/index_f.php</a>   |
| Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments  | <a href="http://www.agr.gc.ca/cb/apf/index_f.php?section=fd_al&amp;group=docu&amp;page=sdsc">http://www.agr.gc.ca/cb/apf/index_f.php?section=fd_al&amp;group=docu&amp;page=sdsc</a>                             |
| Programme canadien de stabilisation du revenu agricole  | <a href="http://www.agr.gc.ca/pcsr/main.html">http://www.agr.gc.ca/pcsr/main.html</a>   |
| Programme d'aide transitoire à l'industrie  | <a href="http://www.agr.gc.ca/pati/main.html">http://www.agr.gc.ca/pati/main.html</a>   |
| Programme d'avances printanières  | <a href="http://www.agr.gc.ca/progser/scap_f.phtml">http://www.agr.gc.ca/progser/scap_f.phtml</a>   |

|   |   |
|---|---|
| Programme de couverture végétale du Canada  | <a href="http://www.agr.gc.ca/env/greencover-verdir/index_f.phtml">http://www.agr.gc.ca/env/greencover-verdir/index_f.phtml</a>   |
| Programme de mise en commun des prix  | <a href="http://www.agr.gc.ca/progser/ppp_f.phtml">http://www.agr.gc.ca/progser/ppp_f.phtml</a>   |
| Programme de paiements anticipés  | <a href="http://www.agr.gc.ca/progser/app_f.phtml">http://www.agr.gc.ca/progser/app_f.phtml</a>   |
| Programme de réserve pour pertes sur prêts relatifs à l'abattage de ruminants   | <a href="http://www.agr.gc.ca/n41018a_f.php">http://www.agr.gc.ca/n41018a_f.php</a>   |
| Programme de retrait des bovins gras  | <a href="http://www.agr.gc.ca/n41009_f.php">http://www.agr.gc.ca/n41009_f.php</a>   |
| Programme de retrait des veaux d'engraissement  | <a href="http://www.agr.gc.ca/cb/min/index_f.php?s1=agmin&amp;s2=col-chro&amp;s3=2004&amp;page=c1104">http://www.agr.gc.ca/cb/min/index_f.php?s1=agmin&amp;s2=col-chro&amp;s3=2004&amp;page=c1104</a> |
| Programme des brise-vent des Prairies   | <a href="http://www.agr.gc.ca/pfra/sbcprog_f.htm">http://www.agr.gc.ca/pfra/sbcprog_f.htm</a>   |
| Programme international du Canada pour l'agriculture et l'alimentation  | <a href="http://www.agr.gc.ca/int/cafi-picaa/index_f.php?page=intro">http://www.agr.gc.ca/int/cafi-picaa/index_f.php?page=intro</a>   |
| Programme national d'analyse et de rapport concernant la santé agroenvironnementale   | <a href="http://www.agr.gc.ca/env/naharp-pnarsa/index_f.php">http://www.agr.gc.ca/env/naharp-pnarsa/index_f.php</a>   |
| Programme national d'approvisionnement en eau   | <a href="http://www.agr.gc.ca/env/index_f.php?section=h2o&amp;page=h2o">http://www.agr.gc.ca/env/index_f.php?section=h2o&amp;page=h2o</a>   |
| Programme national de gérance agroenvironnementale  | <a href="http://www.agr.gc.ca/env/efp-pfa/index_f.php?page=nfsp-pnga">http://www.agr.gc.ca/env/efp-pfa/index_f.php?page=nfsp-pnga</a>   |
| Programme pour l'avancement du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire  | <a href="http://www.agr.gc.ca/progser/acaaf_2_f.phtml">http://www.agr.gc.ca/progser/acaaf_2_f.phtml</a>   |
| Programmes de garanties financières   | <a href="http://www.agr.gc.ca/misb/nmp/">http://www.agr.gc.ca/misb/nmp/</a>   |
| Programmes de gestion des risques de l'entreprise   | <a href="http://www.agr.gc.ca/cb/apf/index_f.php?section=brm_gre&amp;page=brm_gre">http://www.agr.gc.ca/cb/apf/index_f.php?section=brm_gre&amp;page=brm_gre</a>                                       |
| Programmes de recherches sur les pesticides à usage limité  | <a href="http://www.agr.gc.ca/env/index_f.php?section=pest&amp;page=mup">http://www.agr.gc.ca/env/index_f.php?section=pest&amp;page=mup</a>   |
| Rapport du Comité sénatorial permanent sur l'agriculture et la foresterie - <i>La crise de l'ESB - leçons pour l'avenir</i> - avril 2004  | <a href="http://www.parl.gc.ca/37/3/parlbus/commbus/senate/Com-f/agri-F/rep-f/repintapr04-f.htm">http://www.parl.gc.ca/37/3/parlbus/commbus/senate/Com-f/agri-F/rep-f/repintapr04-f.htm</a>           |
| Rapport du Comité sénatorial permanent sur l'agriculture et la foresterie <i>L'agriculture à valeur ajoutée au Canada</i> - décembre 2004 | <a href="http://www.parl.gc.ca/38/1/parlbus/commbus/senate/Com-f/agri-F/rep-f/rep02dec04-f.htm">http://www.parl.gc.ca/38/1/parlbus/commbus/senate/Com-f/agri-F/rep-f/rep02dec04-f.htm</a>             |
| <i>Rapport sur les plans et les priorités (2004-2005)</i>   | <a href="http://www.agr.gc.ca/csb/rpp/2005/index_f.php?page=intro">http://www.agr.gc.ca/csb/rpp/2005/index_f.php?page=intro</a>   |
| Rapports de vérification et d'évaluation internes   | <a href="http://www.agr.gc.ca/review/ep-rb_f.php?page=list98">http://www.agr.gc.ca/review/ep-rb_f.php?page=list98</a>   |
| Rapports du Bureau du vérificateur général pour 2004-2005   | <a href="http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/04menu_f.html">http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/04menu_f.html</a>   |
| Réduction des risques liés aux pesticides   | <a href="http://www.agr.gc.ca/env/index_f.php?section=pest&amp;page=pr">http://www.agr.gc.ca/env/index_f.php?section=pest&amp;page=pr</a>   |
| Renouveau   | <a href="http://www.agr.gc.ca/cb/apf/index_f.php?section=ren&amp;page=ren">http://www.agr.gc.ca/cb/apf/index_f.php?section=ren&amp;page=ren</a>   |
| Réseau canadien d'aide au développement des collectivités   | <a href="http://www.communityfutures.ca/">http://www.communityfutures.ca/</a>   |
| Réseaux de recherches stratégiques en agriculture   | No french translation   |
| Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres de l'Agriculture de juillet 2005  | <a href="http://www.scics.gc.ca/cinfo05/830847004_f.html">http://www.scics.gc.ca/cinfo05/830847004_f.html</a>   |
| Salubrité et qualité des aliments   | <a href="http://www.agr.gc.ca/cb/apf/index_f.php?section=fd_al&amp;page=fd_al">http://www.agr.gc.ca/cb/apf/index_f.php?section=fd_al&amp;page=fd_al</a>   |
| Science et innovation   | <a href="http://www.agr.gc.ca/cb/apf/index_f.php?section=sci&amp;page=sci">http://www.agr.gc.ca/cb/apf/index_f.php?section=sci&amp;page=sci</a>   |
| Secrétariat aux coopératives  | <a href="http://www.agr.gc.ca/policy/coop/cardbg_f.phtml">http://www.agr.gc.ca/policy/coop/cardbg_f.phtml</a>   |
| Secrétariat rural   | <a href="http://www.agr.gc.ca/policy/rural/">http://www.agr.gc.ca/policy/rural/</a>   |
| Service canadien d'information rurale   | <a href="http://www.rural.gc.ca/cris/about_f.phtml">http://www.rural.gc.ca/cris/about_f.phtml</a>   |
| Service canadien de développement des compétences en agriculture  | <a href="http://www.agr.gc.ca/ren/cass-scdca/index_f.php">http://www.agr.gc.ca/ren/cass-scdca/index_f.php</a>   |

|  |   |
|--|---|
| Service d'exportation agroalimentaire                        | <a href="http://ats-sea.agr.gc.ca/general/home-f.htm">http://ats-sea.agr.gc.ca/general/home-f.htm</a>   |
| Service de médiation en matière d'endettement agricole       | <a href="http://www.agr.gc.ca/progser/fdms_f.phtml">http://www.agr.gc.ca/progser/fdms_f.phtml</a>   |
| Service national d'information sur les terres et les eaux    | <a href="http://www.agr.gc.ca/nlwis/main_f.htm">http://www.agr.gc.ca/nlwis/main_f.htm</a>   |
| Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes    | <a href="http://www.agr.gc.ca/ren/cfbas/consult_f.cfm">http://www.agr.gc.ca/ren/cfbas/consult_f.cfm</a>   |
| Stratégie de repositionnement de l'industrie du bétail       | <a href="http://www.agr.gc.ca/cb/index_f.php?s1=n&amp;s2=2004&amp;page=n40910a">http://www.agr.gc.ca/cb/index_f.php?s1=n&amp;s2=2004&amp;page=n40910a</a>   |
| Technologie d'évaluation environnementale pour l'agriculture | <a href="http://agrisource1.agr.gc.ca/Intranet/BasicTemplateAction.do?action=entity&amp;entityId=5157&amp;lang=f">http://agrisource1.agr.gc.ca/Intranet/BasicTemplateAction.do?action=entity&amp;entityId=5157&amp;lang=f</a> |